



Bulletin

de l'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Volume 9 - Numéro 46

15 novembre 2012



AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Bulletin de l'Autorité des marchés financiers

Autorité des marchés financiers

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada, 2012

ISSN 17104149

Table des matières

1. Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers	4
1.1 Avis et communiqués	
1.2 Réglementation	
1.3 Autres décisions	
2. Bureau de décision et de révision	8
2.1 Rôle d'audiences	
2.2 Décisions	
3. Distribution de produits et services financiers et Services monétaires	23
3.1 Avis et communiqués	
3.2 Réglementation	
3.3 Autres consultations	
3.4 Retraits aux registres des représentants	
3.5 Modifications aux registres des inscrits	
3.6 Permis d'exploitation d'entreprises de services monétaires	
3.7 Avis d'audiences	
3.8 Décisions administratives et disciplinaires	
3.9 Autres décisions	
4. Indemnisation	97
4.1 Avis et communiqués	
4.2 Réglementation	
4.3 Autres consultations	
4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers	

4.5 Fonds d'assurance-dépôts	
4.6 Autres décisions	
5. Institutions financières	104
5.1 Avis et communiqués	
5.2 Réglementation et lignes directrices	
5.3 Autres consultations	
5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers	
5.5 Sanctions administratives	
5.6 Autres décisions	
6. Marchés de valeurs et des instruments dérivés	111
6.1 Avis et communiqués	
6.2 Réglementation et instructions générales	
6.3 Autres consultations	
6.4 Sanctions administratives pécuniaires	
6.5 Interdictions	
6.6 Placements	
6.7 Agréments et autorisations de mise en marché de dérivés	
6.8 Offres publiques	
6.9 Information sur les valeurs en circulation	
6.10 Autres décisions	
6.11 Annexes et autres renseignements	
7. Bourses, chambres de compensation, organismes d'autorégulation et autres entités réglementées	219
7.1 Avis et communiqués	
7.2 Réglementation de l'Autorité	
7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées	
7.4 Autres consultations	
7.5 Autres décisions	

Liste des acronymes et abréviation :

Autorité :	Autorité des marchés financiers instituée en vertu de la LAMF
BDR :	Bureau de décision et de révision
CSF :	Chambre de la sécurité financière
ChAD :	Chambre de l'assurance de dommages instituée en vertu de la LDPSF
OAR :	Organismes d'autorégulation et organismes dispensés de reconnaissance à titre d'OAR mais qui sont assujettis à la surveillance de l'Autorité
OCRCVM :	Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières

1.

Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers

- 1.1 Avis et communiqués
 - 1.2 Réglementation
 - 1.3 Autres décisions
-

1.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

1.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

1.3 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

2.

Bureau de décision et de révision

2.1 Rôle d'audiences

2.2 Décisions

2.1 RÔLES D'AUDIENCES



RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
1.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Clément De Laat inc. (<i>M^e Carolyne Mathieu</i>)	2012-028	Alain Gélinas	15 novembre 2012 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, mesures de contrôle et suspension de l'inscription
2.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Les Services Financiers Chelee inc., Kwai Wah Ko et Fanny Huei-Fen Chen	2012-040	Claude St Pierre	15 novembre 2012 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives, interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, mesures propre au respect de la loi, conditions à l'inscription et suspension d'inscription <i>Audience pro forma</i>
3.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Clément De Laat inc. (<i>M^e Carolyne Mathieu</i>)	2012-028	Alain Gélinas	16 novembre 2012 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, mesures de contrôle et suspension de l'inscription

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
4.	<p>D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>)</p> <p>I Henri Lemieux, faisant affaires sous la raison sociale Financière Hélios Capital, Agence Créditis plus inc., Altima environnement technologique inc., Rémy Pelletier, Jeffrey Harris et Jonathan Archer</p> <p>I Michel Rolland (<i>Audet F.G. & Associés</i>)</p> <p>I 9218-3524 Québec inc., faisant affaires sous la raison sociale Altima environnement technologie et Raymond Rivard (<i>Lord Poissant & Associés</i>)</p> <p>I Alexandre Royer (<i>Astell Lachance Down du Sablon</i>)</p> <p>M Caisse Desjardins des Rivières de Québec</p>	2010-018	Alain Gélinas Claude St Pierre	20 novembre 2012 9 h 30	Demande de prolongation de l'ordonnance de l'ordonnance de blocage
5.	<p>D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>)</p> <p>I Archer Or inc., Guy Gravel Guy Bégin, Paul Vigneault et Helga Leuthe (<i>M^e Hanh-Bao Lam</i>)</p> <p>M TD Canada Trust</p>	2011-002	Alain Gélinas Claude St-Pierre	20 novembre 2012 9 h 30	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
6.	<p>D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>)</p> <p>I Robert Morin, Roger Éthier, Incase Finance inc. et Vivre-Entreprise en soins de santé (<i>BCF s.e.n.c.r.l.</i>)</p> <p>M Gestion M.E.R.R. inc., Les Résidences Desjardins (St-Sauveur) inc., Bilodeau Spécialiste en chaussure inc., Pantero Technologies inc., Banque Canadienne Impériale de Commerce et Banque HSBC du Canada</p> <p>IT Labelle Marquis inc. (<i>Kaufman Laramée s.e.n.c.r.l.</i>)</p>	2011-021	Alain Gélinas	20 novembre 2012 9 h 30	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage
7.	<p>D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>)</p> <p>I Luc Chartrand (<i>BCF s.e.n.c.r.l.</i>)</p> <p>I Irène Hornez</p> <p>M Banque Toronto-Dominion et TD Waterhouse Canada inc. et Jitney Trade inc.</p>	2011-020	Alain Gélinas Claude St Pierre	21 novembre 2012 14 h 30	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage et demande de redressement

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
8.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Jean-Louis Kègle et Les Entreprises D.P.P. inc. M Caisse Desjardins Godefroy	2012-034	Alain Gélinas Claude St Pierre	22 novembre 2012 10 h	Contestation d'une décision rendue <i>ex parte</i> Audience <i>pro forma</i>
9.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Carol McKeown, Daniel F. Ryan, Dowshire Capital inc., Meadow Vista Financial corp., McKeown Baboon Building Family Trust, Herbert Baboon Building Family Trust, McKewon Baboon Business Family Trust et McKeown/Ryan Principal Residence Trust (<i>Rivard et associés</i>) M Fin-Xo Valeurs mobilières, Dundee Securities Corporation, Desjardins Valeurs mobilières, TD Canada Trust et Canacord Capital Corporation M Richardson GMP Limited (<i>Heenan Blaikie</i>)	2010-024	Alain Gélinas Claude St Pierre	26 novembre 2012 14 h	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
10.	<p>D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>)</p> <p>I Carole Morinville, Carole Morinville, représentante autonome, 9068-3442 Québec inc., faisant affaires sous la dénomination sociale d'Agence Carole Morinville et 9074-5613 Québec inc.</p> <p>M Banque Nationale du Canada et Banque TD Canada Trust</p> <p>M Litwin Boyadjian inc. (<i>Stein & Stein inc.</i>)</p>	2010-028	Claude St Pierre	27 novembre 2012 9 h 30	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage
11.	<p>D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>)</p> <p>I Daniel Pharand (<i>Ravinsky Ryan Lemoine, s.e.n.c.r.l./LLP</i>)</p> <p>I Jacques Gagnon (<i>Brouillette & Associés, s.e.n.c.r.l.</i>)</p> <p>I Fier Cap Diamant S.E.C., Éric Dupont et Louise Blais (<i>Norton Rose s.e.n.c.r.l./s.r.l.</i>)</p> <p>I Louis Paquet (<i>Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l., s.r.l.</i>)</p>	2012-032	Alain Gélinas Claude St Pierre Jacques Labelle	29 novembre 2012 9 h 30	<p>Demande d'imposition d'une pénalité administrative, conditions à l'inscription et suspension</p> <p>Audience <i>pro forma</i></p> <p>Requête en disjonction de l'instance</p>

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
12.	D Autorité des marchés financiers (Girard et al.) I Pascal Lévesque	2012-041	Alain Gélinas	30 novembre 2012 9 h 30	Demande d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et mesures propre au respect de la loi <i>Audience pro forma</i>
13.	D Autorité des marchés financiers (Girard et al.) I René Sauriol M Banque Scotia, Banque de Montréal, Banque CIBC et Caisse Populaire Desjardins de Gatineau	2009-013	Alain Gélinas	4 décembre 2012 9 h 30	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage
14.	D Autorité des marchés financiers (Girard et al.) I Les Assurances Gaucher et Robert inc. (Donati, Maisonneuve)	2012-029	Alain Gélinas	6 décembre 2012 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative et mesures propres au respect de la loi
15.	D Autorité des marchés financiers (Girard et al.) I La Fondation Universitas du Canada (Lavery, De Billy s.e.n.c.r.l.)	2012-038	Alain Gélinas Claude St Pierre	12 décembre 2012 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative <i>Audience pro forma</i>

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
16.	D Autorité des marchés financiers (Girard et al) I Groupe Financier Summexx inc. (Brunet & Brunet)	2012-039	Alain Gélinas Claude St Pierre	13 décembre 2012 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives, interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, mesures propre au respect de la loi, conditions à l'inscription et suspension d'inscription <i>Audience pro forma</i>
17.	R Autorité des marchés financiers (Girard et al.) I Andreea Ioana Munteanu (Doyon Izzi Nivoix)	2012-035	Claude St Pierre	29 janvier 2013 14 h	Requête en rejet <i>Audience pro forma</i>
18.	D Autorité des marchés financiers (Girard et al.) I Satel inc. et Imran Satti (Lavery De Billy, s.e.n.c.r.l.)	2012-030	Claude St Pierre	31 janvier 2013 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, interdiction d'agir comme dirigeant, conditions à l'inscription, radiation et mesures propres au respect de la loi
19.	D Autorité des marchés financiers (Girard et al.) I Satel inc. et Imran Satti (Lavery De Billy, s.e.n.c.r.l.)	2012-030	Claude St Pierre	1 ^{er} février 2013 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, interdiction d'agir comme dirigeant, conditions à l'inscription, radiation et mesures propres au respect de la loi

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
20.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Renée Roy (<i>DeChantal, D'Amour, Fortier, s.e.n.c.r.l.</i>) I Jean Pierre Lavallée (<i>Casavant Mercier</i>)	2012-037	Alain Gélinas Claude St Pierre	4 février 2013 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative
21.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Renée Roy (<i>DeChantal, D'Amour, Fortier, s.e.n.c.r.l.</i>) I Jean Pierre Lavallée (<i>Casavant Mercier</i>)	2012-037	Alain Gélinas Claude St Pierre	5 février 2013 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative
22.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Renée Roy (<i>DeChantal, D'Amour, Fortier, s.e.n.c.r.l.</i>) I Jean Pierre Lavallée (<i>Casavant Mercier</i>)	2012-037	Alain Gélinas Claude St Pierre	6 février 2013 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative
23.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Joneldy Capital inc. et Jonathan Lehoux (<i>Lavery De Billy s.e.n.c.r.l.</i>)	2012-022	Claude St Pierre	7 février 2013 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
24.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Joneldy Capital inc. et Jonathan Lehoux (<i>Lavery De Billy s.e.n.c.r.l.</i>)	2012-022	Claude St Pierre	8 février 2013 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives
25.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Jean Lamarre (<i>Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l.</i>)	2012-020	Alain Gélinas Claude St Pierre	25 février 2013 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative
26.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Jean Lamarre (<i>Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l.</i>)	2012-020	Alain Gélinas Claude St Pierre	26 février 2013 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative
27.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Jean Lamarre (<i>Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l.</i>)	2012-020	Alain Gélinas Claude St Pierre	27 février 2013 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative
28.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Gestion de portefeuille Tahar Mansour inc. et Tahar Mansour (<i>Charbonneau Avocats conseils</i>)	2012-027	Claude St Pierre	8 avril 2013 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative et retrait des droits conférés à l'inscription

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
29.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Gestion de portefeuille Tahar Mansour inc. et Tahar Mansour (<i>Charbonneau Avocats conseils</i>)	2012-027	Claude St Pierre	9 avril 2013 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative et retrait des droits conférés à l'inscription
30.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Gestion de portefeuille Tahar Mansour inc. et Tahar Mansour (<i>Charbonneau Avocats conseils</i>)	2012-027	Claude St Pierre	10 avril 2013 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative et retrait des droits conférés à l'inscription
31.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Gestion de portefeuille Tahar Mansour inc. et Tahar Mansour (<i>Charbonneau Avocats conseils</i>)	2012-027	Claude St Pierre	11 avril 2013 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative et retrait des droits conférés à l'inscription
32.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Gestion de portefeuille Tahar Mansour inc. et Tahar Mansour (<i>Charbonneau Avocats conseils</i>)	2012-027	Claude St Pierre	12 avril 2013 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative et retrait des droits conférés à l'inscription

Le 15 novembre 2012

Légende :

D : Partie demanderesse I : Partie intimée R : Partie requérante
M : Partie mise en cause IT : Partie intervenante

Coordonnées :

Salle d'audience : Salle Paul Fortugno
500, boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 16.40, Montréal (Québec) H2Z 1W7
Téléphone : (514) 873-2211 Télécopieur : (514) 873-2162
Courriel : secretariat@bdr.gouv.qc.ca

2.2 DÉCISIONS**BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2011-031

DÉCISION N° : 2011-031-006

DATE : Le 7 novembre 2012

EN PRÉSENCE DE : M^e ALAIN GÉLINAS

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Partie demanderesse

c.

DANIEL L'HEUREUX

et

9248-8543 QUÉBEC INC.

et

NOSFINANCES.COM INC.

Parties intimées

et

CAISSE DESJARDINS DU GRAND-COTEAU

et

CAISSE POPULAIRE HOCHELAGA-MAISONNEUVE

Parties mises en cause

PROLONGATION D'UNE ORDONNANCE DE BLOCAGE

[art. 250, *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1, art. 93, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2]

M^e Sylvie Boucher

(Girard et al.)

Procureure de l'Autorité des marchés financiers

Date d'audience : 6 novembre 2012

DÉCISION

[1] Le 4 août 2011, le Bureau de décision et de révision (« Bureau ») a accueilli une demande *ex parte* de l'Autorité des marchés financiers (« Autorité ») en prononçant à l'encontre des intimés et à l'égard des mises en cause une ordonnance d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'exercer l'activité

de conseiller, de mesure propre à assurer le respect de la loi, de blocage et de suspension des droits d'inscription¹. Le Bureau a également autorisé le dépôt de la décision au greffe de la Cour supérieure.

[2] Ces ordonnances furent rendues en vertu des articles 152, 249, 265 et 266 de la *Loi sur les valeurs mobilières*², des articles 115 et 146.1 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*³ et des articles 93, 94, 115.9 et 115.12 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*⁴.

[3] Le 24 octobre 2011, l'Autorité a adressé une demande de prolongation de l'ordonnance de blocage, que le Bureau a accueillie le 28 novembre 2011⁵. Les parties avaient consenti à cette prolongation, puisqu'une audience avait été fixée pour la contestation par les intimés de cette prolongation. Le 20 mars 2012⁶, le Bureau a rejeté la contestation de la prolongation de blocage.

[4] Le 22 mars 2012⁷ et le 13 juillet 2012⁸, le Bureau a prolongé l'ordonnance de blocage pour des périodes renouvelables de 120 jours. Le 10 octobre 2012, l'Autorité a saisi le Bureau d'une demande de prolongation de l'ordonnance de blocage et un avis d'audience a été transmis aux parties pour une audience devant se tenir le 6 novembre 2012.

L'AUDIENCE

[5] L'audience s'est tenue à la date prévue en présence de la procureure de l'Autorité. Elle a déposé une lettre faisant état d'un consentement des intimés à la demande de prolongation de blocage de l'Autorité. Cette lettre indique que ledit consentement fait suite à la signification des constats d'infraction pénaux visant les intimés.

[6] Par conséquent, la procureure de l'Autorité demande au Bureau d'accorder la prolongation de l'ordonnance de blocage considérant que des procédures pénales sont en cours et vu le consentement des intimés.

L'ANALYSE

[7] L'Autorité demande au Bureau de prononcer une prolongation de l'ordonnance de blocage dans le présent dossier en vertu de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*. Le 2^e alinéa de cet article prévoit que le Bureau peut prolonger une ordonnance de blocage si les personnes intéressées ne manifestent pas leur intention de se faire entendre ou si elles n'arrivent pas à établir que les motifs de l'ordonnance de blocage initiale ont cessé d'exister.

[8] Les intimés ont été avisés de la tenue de l'audience dans les délais prescrits par cet article et la procureure de l'Autorité a déposé une lettre mentionnant que les intimés consentent à la prolongation de l'ordonnance de blocage.

[9] Par conséquent, considérant que les procédures pénales sont en cours, que les motifs initiaux existent toujours et vu que les intimés consentent à la prolongation de l'ordonnance de blocage, le Bureau est prêt à accorder la demande de l'Autorité.

LA DÉCISION

[10] **PAR CES MOTIFS**, le Bureau de décision et de révision, en vertu du 2^e alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* et de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* prolonge

¹ *Autorité des marchés financiers c. L'Heureux*, 2011 QCBDR 68.

² L.R.Q., c. V-1.1.

³ L.R.Q., c. D-9.2.

⁴ L.R.Q., c. A-33.2.

⁵ *Autorité des marchés financiers c. L'Heureux*, 2011 QCBDR 115.

⁶ *Autorité des marchés financiers c. L'Heureux*, 2012 QCBDR 28.

⁷ *Autorité des marchés financiers c. L'Heureux*, 2012 QCBDR 29.

⁸ *Autorité des marchés financiers c. L'Heureux*, 2012 QCBDR 78.

l'ordonnance de blocage initiale prononcée le 4 août 2011⁹, telle que renouvelée depuis, et ce, de la manière suivante :

ORDONNE à Daniel L'Heureux, la société 9248-8543 Québec inc. et à la société NosFinances.com inc. de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'ils ont en leur possession ou qui leur ont été confiés et de ne pas retirer ou s'approprier des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle;

ORDONNE à Daniel L'Heureux, la société 9248-8543 Québec inc. et à la société NosFinances.com inc. de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'ils ont en leur possession ainsi que des fonds, titres ou autres biens en dépôt dans les différents comptes bancaires dont ils ont la garde ou le contrôle;

ORDONNE à la Caisse Desjardins du Grand-Coteau, sise au 933A, boul. Armand Frappier, Sainte-Julie, district judiciaire de Longueuil, J3E 2N2, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt dans tout compte ouvert au nom de Daniel L'Heureux, la société 9248-8543 Québec inc. ou la société NosFinances.com inc. dont elle a la garde ou le contrôle notamment dans les comptes portant les numéros 81530066-39131 et 81530066-83975;

ORDONNE à la Caisse Populaire Hochelaga-Maisonneuve, sise au 3871, rue Ontario Est, Montréal, district judiciaire de Montréal, H1W 1S7, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt dans tout compte ouvert au nom de Daniel L'Heureux, la société 9248-8543 Québec inc. ou la société NosFinances.com inc. dont elle a la garde ou le contrôle notamment dans le compte portant le numéro 81530327-482192.

[11] Conformément au premier alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, l'ordonnance de blocage entre en vigueur à la date à laquelle elle est prononcée et le restera pour une période de 120 jours, à moins qu'elle ne soit modifiée ou abrogée avant l'échéance de ce terme.

Fait à Montréal, le 7 novembre 2012.

(s) Alain Gélinas

M^e Alain Gélinas, président

⁹

Précitée, note 1.

3.

Distribution de produits et services financiers et Services monétaires

- 3.1 Avis et communiqués
 - 3.2 Réglementation
 - 3.3 Autres consultations
 - 3.4 Retraits aux registres des représentants
 - 3.5 Modifications aux registres des inscrits
 - 3.6 Permis d'exploitation d'entreprises de services monétaires
 - 3.7 Avis d'audiences
 - 3.8 Décisions administratives et disciplinaires
 - 3.9 Autres décisions
-

3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

3.2 RÉGLEMENTATION

3.2.1 Consultation

Projets de règlements

Loi sur les valeurs mobilières
(L.R.Q., c. V-1.1, a. 331.1, par. 3°, 26° et 34° et a. 331.2)

Règlement modifiant le Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites

Service de règlement des différends

Avis est donné par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), que, conformément à l'article 331.2 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1, le règlement suivant dont le texte est publié ci-dessous, pourra être pris par l'Autorité et ensuite soumis au ministre des Finances pour approbation, avec ou sans modification, à l'expiration d'un délai de 92 jours à compter de sa publication au Bulletin de l'Autorité :

- *Règlement modifiant le Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites.*

Vous trouverez également ci-dessous, le projet de modification de l'*Instruction générale relative au Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites.*

Consultation

Toute personne intéressée ayant des commentaires à formuler à ce sujet est priée de les faire parvenir par écrit au plus tard le **15 février 2013**, en s'adressant à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire générale
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : (514) 864-6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Sophie Jean
Analyste expert
Autorité des marchés financiers
Tél. : 514-395-0337, poste 4786
Sans frais : 1-877-525-0337
sophie.jean@lautorite.qc.ca

Le 15 novembre 2012

AVIS DE CONSULTATION

**PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 31-103 SUR LES OBLIGATIONS ET DISPENSES D'INSCRIPTION
ET LES OBLIGATIONS CONTINUES DES PERSONNES INSCRITES
ET PROJET DE MODIFICATION DE L'INSTRUCTION GÉNÉRALE RELATIVE AU RÈGLEMENT 31-103 SUR LES
OBLIGATIONS ET DISPENSES D'INSCRIPTION ET LES OBLIGATIONS CONTINUES DES PERSONNES INSCRITES**

Le 15 novembre 2012

Service de règlement des différends

Introduction

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM » ou « nous ») publient, pendant une période de consultation de 90 jours, un projet de *Règlement modifiant le Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites* (le « règlement ») et un projet de modification de l'*Instruction générale relative au Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites* (l'« instruction générale »).

Nous proposons des modifications qui, si elles sont adoptées, obligeront tous les courtiers inscrits et les conseillers inscrits à l'extérieur du Québec à faire appel à l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OSBI) comme fournisseur de services afin de se conformer à leurs obligations en matière de règlement des différends ou de médiation prévues à l'article 13.16 [*Service de règlement des différends*] du règlement. Elles limiteront aussi ces obligations aux plaintes qui sont déposées dans les six ans suivant la date à laquelle le client a eu ou aurait raisonnablement dû avoir connaissance de l'activité de courtage ou de conseil et qui comprennent une demande d'indemnisation d'au plus 350 000 \$ (les « projets de modification »).

Le texte des projets de modification est publié avec le présent avis et peut être consulté sur le site Web des membres des ACVM suivants :

www.lautorite.qc.ca
www.albertasecurities.com
www.bcsc.bc.ca
www.msc.gov.mb.ca
www.gov.ns.ca/nssc
www.nbsc-cvmnb.ca
www.osc.gov.on.ca
www.sfsc.gov.sk.ca

La consultation prendra fin le **15 février 2013**.

Objet et résumé des projets de modification

S'ils sont adoptés, les projets de modification obligeront tous les courtiers et conseillers inscrits à l'extérieur du Québec à faire appel à l'OSBI comme service commun de règlement des différends ou de médiation pour s'acquitter de leurs obligations prévues à l'article 13.16 du règlement. Pour l'application de cet article, une « plainte » s'entend de toute plainte déposée dans les six ans suivant la date à laquelle le client a eu ou aurait raisonnablement dû avoir connaissance de l'activité de courtage ou de conseil visée par la plainte et qui comprend une demande d'indemnisation d'au plus 350 000 \$. Les courtiers et conseillers seraient tenus d'offrir les services de l'OSBI à leurs clients à l'égard de toute plainte de ce type que l'OSBI est disposé à examiner et en mesure de le faire. Normalement, les plaintes que l'OSBI est disposé à examiner relèvent de son mandat. Le mandat actuel de l'OSBI est expliqué ci-après. Dans le cas où l'OSBI ne serait ni disposé à examiner la plainte ni en mesure de le faire, la société aurait l'obligation d'offrir au client les services d'un autre fournisseur.

Les sociétés sur lesquelles les projets de modification devraient avoir la plus grande incidence sont les courtiers et les conseillers inscrits à l'extérieur du Québec qui ne sont membres ni de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) ni de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (ACFM) (ci-après, l'OCRCVM et l'ACFM sont appelés collectivement les « OAR »).

Les OAR obligent déjà leurs sociétés membres à s'adresser à l'OSBI pour obtenir des services de règlement des différends et l'article 13.14 [*Application de la présente section*] du règlement restreint l'application de l'article 13.16 en ce qui concerne les gestionnaires de fonds d'investissement et les sociétés inscrites au Québec. Les gestionnaires de fonds d'investissement ne sont assujettis à l'article 13.16 que s'ils sont aussi inscrits pour exercer l'activité de courtier ou de conseiller.

Au Québec, la société inscrite est réputée se conformer à l'article 13.16 si elle se conforme aux articles 168.1.1 à 168.1.3 de la *Loi sur les valeurs mobilières*. Ces dispositions instituent un régime de traitement des plaintes aux termes duquel l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») peut agir comme médiateur (le « régime québécois »). Bien que le Québec participe à la

consultation sur les projets de modification, nous ne proposons pas de modifications au régime québécois, qui demeurera inchangé, et ne sollicitons donc pas de commentaires à ce sujet. Le Québec n'exprime pas d'opinion sur le régime de règlement des différends qui s'appliquerait dans les autres territoires membres des ACVM. Dans le présent avis, toute mention de résultats recherchés ou de discussions avec l'OSBI ne concerne que les autres membres des ACVM, et non le Québec.

Nous publions les projets de modification parce que nous avons la conviction qu'il est dans l'intérêt des investisseurs et des personnes inscrites d'obliger tous les conseillers et courtiers inscrits à faire appel à l'OSBI comme fournisseur commun de services pour s'acquitter de leurs obligations de règlement des différends prévues par le règlement. Nous souhaitons garantir l'indépendance des services de règlement des différends et la cohérence des attentes et des résultats. Les plaintes des clients soumises au fournisseur commun de services de règlement des différends seraient traitées de façon uniforme. Un fournisseur commun réduirait la confusion chez les investisseurs sur la personne à contacter lorsque leur plainte n'a pas été réglée par la personne inscrite. Personne n'aurait l'impression que la concurrence que se livrent les fournisseurs de services de règlement des différends à but lucratif pour être engagés par les sociétés inscrites puisse influencer leurs recommandations.

Nous estimons que l'OSBI s'impose comme fournisseur commun de services de règlement des différends de l'ensemble des courtiers et conseillers inscrits. Indépendant et sans but lucratif, il possède une vaste expérience, car il agit à ce titre auprès des membres des OAR et d'autres personnes inscrites depuis 10 ans. Pendant cette période, il a réglé des milliers de plaintes d'investisseurs. L'OSBI adhère aux normes établies par le Forum conjoint des autorités de réglementation du marché financier dans son cadre pour la collaboration publié en août 2007. Conformément à ce cadre, l'OSBI fait l'objet d'évaluations périodiques indépendantes par un tiers, dont la plus récente a eu lieu en 2011 et a permis de déterminer qu'il se conforme pour l'essentiel aux normes du Forum conjoint. Il a établi un système efficace pour répondre aux investisseurs : son centre d'appel et son infrastructure lui permettent de traiter les demandes de renseignements du public dans plus de 170 langues. Il peut également diriger les personnes qui communiquent avec lui vers les organisations appropriées lorsque leur demande ne relève pas de son mandat.

Nous proposons de limiter les plaintes qui entraîneraient l'obligation pour le courtier ou le conseiller inscrit de se conformer à l'article 13.16 du règlement à celles qui sont déposées dans les six ans suivant la date à laquelle le client a eu ou aurait raisonnablement dû avoir connaissance de l'activité de courtage ou de conseil visée par la plainte et qui comprennent une demande d'indemnisation dont le client convient que le montant s'élève au plus à 350 000 \$ parce que nous sommes d'avis que ce sont des restrictions raisonnables qui donneront un gage de certitude aux personnes inscrites et aux investisseurs. Il s'agit de la même indemnisation maximale que celle indiquée dans le mandat actuel de l'OSBI. De plus, ce dernier est en voie d'adopter un délai similaire de six ans. Prévoir les mêmes limites dans le règlement aurait pour effet d'établir une norme commune. Les projets de modification n'interdiraient pas au plaignant de s'adresser au service de règlement des différends de son choix, à ses frais, ou de faire appel aux tribunaux.

Questions soumises aux participants à la consultation

1. Serait-il préférable que le délai de dépôt d'une plainte commence à courir à la date à laquelle l'activité de courtage ou de conseil a eu lieu, plutôt qu'à la date à laquelle le client a eu ou aurait raisonnablement dû avoir connaissance de cette activité?
2. Selon le mandat de l'OSBI, toute plainte doit être déposée auprès de l'ombudsman dans les 180 jours suivant la réception par le client d'un avis dans lequel la société indique qu'elle rejette la plainte ou propose un règlement, sous réserve du pouvoir de l'ombudsman de recevoir et d'étudier une plainte dans d'autres circonstances s'il estime qu'il est équitable de le faire. Le règlement devrait-il prescrire un délai pour présenter une plainte à l'ombudsman? Dans l'affirmative, un délai de 180 jours serait-il approprié?

Les projets de modification viendraient aussi préciser ce qui suit :

- Nous nous attendons à ce que toutes les plaintes des clients soient traitées selon la politique interne de la société inscrite prévue à l'article 13.15 du règlement. Le recours à un service indépendant de règlement des différends ou de médiation devrait se limiter aux cas où la politique de traitement des plaintes de la société n'a pas donné satisfaction au client ou que ce dernier a des motifs de croire que la société n'a pas suivi la procédure établie dans sa politique de façon appropriée ou avec célérité.
- La société inscrite n'est obligée d'offrir, à ses frais, qu'un seul service de règlement des différends ou de médiation par plainte.

Contexte

Article 13.16

L'article 13.16 [*Service de règlement des différends*] du règlement oblige la société inscrite à offrir, à ses frais, des services indépendants de règlement des différends ou de médiation pour traiter les plaintes des clients relatives aux activités de courtage ou de conseil de la société ou de ses représentants. Lors de l'entrée en vigueur du règlement, le 28 septembre 2009, l'article 16.16 [*Traitement des plaintes*] prévoyait une dispense temporaire des obligations prévues à l'article 13.16 jusqu'au 28 septembre 2011. Cette dispense a été prolongée d'une année, jusqu'au 28 septembre 2012, dans le cadre des modifications au règlement entrées en vigueur le 11 juillet 2011. En prévision des projets de modification, tous les territoires membres des ACVM ont publié le 5 juillet 2012 une décision similaire prévoyant une nouvelle prolongation de la dispense jusqu'au 28 septembre 2014, à moins que des modifications à l'article 13.16 n'entrent en vigueur avant cette date. La dispense temporaire ne s'applique pas au Québec en raison du régime en vigueur dans ce territoire.

OSBI

L'OSBI est un organisme à but non lucratif qui offre des services de règlement des différends dans les secteurs des services bancaires et de l'investissement. Indépendant, il est dirigé par un ombudsman et régi par un conseil d'administration composé en majorité d'administrateurs indépendants qui n'exercent pas de fonctions au sein de ces secteurs ou du gouvernement depuis au moins deux ans. Une minorité d'administrateurs sont nommés parmi les candidats proposés par les organismes de ces secteurs. Le conseil est doté de procédures de vote nécessitant un quorum et la majorité pour garantir son indépendance. Le conseil d'administration contrôle l'embauche et le congédiement de l'ombudsman, le budget, le mandat de l'organisme et la nomination d'administrateurs indépendants. L'OSBI possède en outre un conseil consultatif des investisseurs et des consommateurs qui agit comme défenseur des consommateurs. L'OSBI est membre de l'International Network of Financial Services Ombudsman Schemes.

L'OSBI compte plus de 600 sociétés participantes :

- des courtiers en placement inscrits qui sont membres de l'OCRCVM
- des courtiers en épargne collective inscrits qui sont membres de l'ACFM
- des courtiers en plans de bourses d'études qui sont membres de l'Association des distributeurs de REEE du Canada
- certaines personnes inscrites dans d'autres catégories
- certains émetteurs de titres d'organismes de placement collectif qui ne sont pas des personnes inscrites mais sont membres de l'Institut des fonds d'investissement du Canada
- des banques à charte
- certaines caisses d'épargne et de crédit
- des sociétés de fiducie et de prêt de régime fédéral et autres institutions de dépôt

L'OSBI ne facture aucuns frais aux clients de ses sociétés participantes. Selon son modèle de financement actuel, toutes les sociétés participantes paient des droits calculés en fonction de leur taille ou de leur volume d'activités. Les ACVM collaborent avec l'OSBI à la mise au point d'un barème des droits équitable pour l'ensemble des personnes inscrites qui, si les projets de modification sont mis en œuvre, seront tenues de faire appel à l'OSBI pour le règlement des différends.

Les ACVM revoient également avec l'OSBI ses processus et les mesures qu'il prend pour respecter les normes prévues par le cadre pour la collaboration. L'OSBI a publié un document de consultation exposant brièvement les améliorations et précisions qu'il se propose d'apporter à ses processus de détermination de la convenance et d'évaluation des pertes. Il a également publié un cadre en vue de modifier sa structure de gouvernance. Nous réfléchissons au rôle que nous devrions jouer dans la supervision de l'OSBI en ce qui a trait à son mandat. Nous collaborons également avec l'OSBI pour faire en sorte qu'il soit en mesure de fournir des services efficaces à un éventail élargi de sociétés inscrites si les projets de modification sont adoptés.

Mandat de l'OSBI

L'OSBI fait des recommandations dans le but de régler les différends entre les sociétés participantes et leurs clients concernant des produits et services bancaires ou d'investissement. Il ne s'agit pas d'un arbitre qui prononce des décisions ayant force obligatoire pour les parties en cause. Ses activités de règlement des différends se déroulent de façon informelle et non légaliste.

L'OSBI examine les plaintes d'investisseurs lorsque le système interne de traitement des plaintes de la société participante n'a pas donné un résultat jugé acceptable par le client ou qu'une plainte n'est pas réglée dans un délai de 90 jours après son dépôt auprès de la société. Comme il est indiqué ci-dessus, l'indemnisation maximale que peut recommander l'OSBI s'élève à

350 000 \$. Le conseil d'administration de l'OSBI a voté une résolution en vue d'adopter un délai de six ans semblable à celui prévu dans les projets de modification.

L'OSBI n'étudie pas les différends dans les circonstances suivantes :

- la plainte concerne une société d'assurance
- la plainte concerne une décision générale d'ordre commercial prise par la société, notamment en ce qui a trait aux taux d'intérêt ou au crédit
- le client ou la société participante a entamé une poursuite en justice ou une procédure d'arbitrage, sauf s'ils conviennent de la suspendre en attendant l'examen de l'OSBI
- la société a traité la plainte du client, qui ne l'a pas soumise à l'OSBI dans les délais prescrits
- la plainte a été réglée, le client ayant accepté l'offre de la société

On peut obtenir d'autres renseignements sur l'OSBI au www.obsi.ca.

L'OSBI et le secteur bancaire – événements récents

L'OSBI a été créé par les banques sous réglementation fédérale en 1996 et, en 2002, a étendu ses services aux plaintes touchant l'investissement. Les banques participent à l'OSBI de façon volontaire. Deux banques ont cessé d'utiliser les services de l'OSBI, l'une en 2008 et l'autre en 2011. Le gouvernement fédéral a adopté des dispositions législatives et proposé un règlement en vertu desquels les banques doivent être membres de l'organisme externe de traitement des plaintes de leur choix approuvé par le gouvernement, qui n'est pas nécessairement l'OSBI. Nous suivrons de près le déroulement de cette initiative fédérale.

Recherche et consultation

Dans le cadre de notre réflexion sur les projets de modification, le barème des droits de l'OSBI et les questions connexes, nous avons passé en revue les modèles de règlement des différends externes d'autres territoires, particulièrement le Royaume-Uni et l'Australie. Nous avons également sollicité des commentaires des associations professionnelles dont les membres sont inscrits dans les deux catégories sur lesquelles les projets de modification auraient le plus de répercussions, à savoir l'Association des gestionnaires de portefeuilles du Canada et l'Exempt Market Dealers Association of Canada. Nous avons aussi consulté le Conseil consultatif des consommateurs et des investisseurs de l'OSBI, le Groupe consultatif des investisseurs de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, l'OCRCVM et l'ACFM. Nous remercions les participants au processus de recherche et de consultation.

Obligations de publication dans les territoires intéressés

L'information dont la publication est exigée dans un territoire donné est indiquée en annexe au présent avis dans le territoire en question.

Autres solutions envisagées

Les ACVM ont étudié différentes solutions de rechange aux projets de modification, notamment :

- le maintien du régime actuel, qui ne prévoit aucun fournisseur de services de règlement des différends ou de médiation, sauf au Québec
- prévoir plus d'un fournisseur de services de règlement des différends ou de médiation à l'extérieur du Québec

Nous avons décidé de proposer l'OSBI comme fournisseur de services de règlement des différends autorisé à l'extérieur du Québec pour les raisons exposées sous la rubrique « Objet et résumé des projets de modification ».

Coûts et avantages prévus

Les avantages prévus des projets de modification, y compris les répercussions sur les investisseurs, sont énoncés sous la rubrique « Objet et résumé des projets de modification ». Nous signalons que l'article 13.16 du règlement oblige les sociétés inscrites à assumer les coûts d'un service indépendant de règlement des différends ou de médiation et que, par conséquent, les projets de modification viendraient simplement préciser le fournisseur de services de règlement des différends ou de médiation à l'extérieur du Québec. Nous estimons que les avantages liés à l'obligation de recourir à un fournisseur commun de services de règlement des différends l'emportent sur l'augmentation marginale des coûts que pourraient devoir assumer les personnes inscrites.

Documents non publiés

Pour rédiger les projets de modification, nous n'avons utilisé aucune étude ni aucun document ou rapport important non publié.

Consultation

Nous souhaitons connaître votre avis sur les projets de modification.

Veillez présenter vos commentaires écrits au plus tard le 15 février 2013. Si vous ne les envoyez pas par courrier électronique, veuillez les présenter sur CD (format Microsoft Word).

Veillez adresser vos commentaires aux membres des ACVM, comme suit :

British Columbia Securities Commission
Alberta Securities Commission
Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan
Commission des valeurs mobilières du Manitoba
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Autorité des marchés financiers
Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick
Superintendent of Securities, Department of Justice and Public Safety, Île-du-Prince-Édouard
Nova Scotia Securities Commission
Office of the Superintendent of Securities, Newfoundland and Labrador
Surintendant des valeurs mobilières, Territoires du Nord-Ouest
Surintendant des valeurs mobilières, Yukon
Surintendant des valeurs mobilières, Nunavut

Veillez envoyer vos commentaires aux adresses suivantes, et ils seront acheminés aux autres membres des ACVM.

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire de l'Autorité
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : 514-864-6381
Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

The Secretary
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
20 Queen Street West
19th Floor, Box 55
Toronto (Ontario) M5H 3S8
Télécopieur : 416-593-2318
Courriel : comments@osc.gov.on.ca

Les commentaires seront affichés sur le site Web de l'Autorité des marchés financiers à l'adresse www.lautorite.qc.ca et de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario à l'adresse www.osc.gov.on.ca.

Nous ne pouvons préserver la confidentialité des commentaires parce que la législation en valeurs mobilières de certaines provinces exige la publication d'un résumé des commentaires écrits reçus pendant la période de consultation. Il est donc possible que certains renseignements personnels des intervenants, tels que leur adresse résidentielle, professionnelle ou électronique, figurent sur les sites Web. Il importe que les intervenants précisent en quel nom ils présentent leur mémoire.

Nous remercions d'avance les intervenants de leur participation.

Questions

Pour toute question, veuillez vous adresser à l'une des personnes suivantes :

Sophie Jean
Analyste expert
Autorité des marchés financiers
Tél. : 514-395-0337, poste 4786
Sans frais : 1-877-525-0337
sophie.jean@lautorite.qc.ca

Christopher Jepson
Senior Legal Counsel
Compliance and Registrant Regulation
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Tél. : 416-593-2379
cjepson@osc.gov.on.ca

Chris Besko
Legal Counsel, Deputy Director
Commission des valeurs mobilières du Manitoba
Tél. : 204-945-2561
Sans frais (au Manitoba) : 1-800-655-5244
chris.besko@gov.mb.ca

Brian W. Murphy
Deputy Director, Capital Markets
Nova Scotia Securities Commission
Tél. : 902-424-4592
murphybw@gov.ns.ca

Lindy Bremner
Senior Legal Counsel, Capital Markets Regulation
British Columbia Securities Commission
Tél. : 604-899-6678
Télé. : 1-800-373-6393
lbremner@bcsc.bc.ca

Ella-Jane Loomis
Conseillère juridique
Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick
Tél. : 506-643-7202
ella-jane.loomis@nbsc-cvmnb.ca

Navdeep Gill
Manager, Registration
Alberta Securities Commission
Tél. : 403-355-9043
navdeep.gill@asc.ca

Katharine Tummon
Superintendent of Securities
Securities Office, Île-du-Prince-Édouard
Tél. : 902-368-4542
kptummon@gov.pe.ca

Dean Murrison
Director, Securities Division
Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan
Tél. : 306-787-5842
dean.murrison@gov.sk.ca

Craig Whalen
Manager of Licensing, Registration and Compliance
Office of the Superintendent of Securities
Newfoundland and Labrador
Tél. : 709-729-5661
cwhalen@gov.nl.ca

Louis Arki
Director, Legal Registries
Department of Justice, Government of Nunavut
Tél. : 867-975-6587
larki@gov.nu.ca

Donn MacDougall
Deputy Superintendent, Legal & Enforcement
Office of the Superintendent of Securities
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
Tél. : 867-920-8984
Donald_macdougall@gov.nt.ca

Helena Hrubesova
Securities Officer
Securities Office, Corporate Affairs (C-6)
Gouvernement du Yukon
Tél. : 867-667-5466
helena.hrubesova@gov.yk.ca

Le 15 novembre 2012

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 31-103 SUR LES OBLIGATIONS ET DISPENSES D'INSCRIPTION ET LES OBLIGATIONS CONTINUES DES PERSONNES INSCRITES

Loi sur les valeurs mobilières
(L.R.Q., c. V-1.1, a. 331.1, par. 3°, 26° et 34°)

1. L'article 13.16 du Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites est remplacé par le suivant :

« 13.16. Service de règlement des différends

1) Dans le présent article, on entend par « plainte » toute plainte qui répond à tous les critères suivants :

a) elle concerne une activité de courtage ou de conseil de la société inscrite ou de ses représentants;

b) elle est déposée dans les 6 ans suivant la date à laquelle le client a eu ou aurait raisonnablement dû avoir connaissance de l'activité de courtage ou de conseil;

c) elle comprend une demande d'indemnisation dont le client convient que le montant s'élève au plus à 350 000 \$.

2) La société inscrite offre, à ses frais, un service indépendant de règlement des différends ou de médiation à tout client ayant déposé une plainte.

3) La société inscrite qui reçoit une plainte informe le plaignant dès que possible de la manière dont il peut communiquer avec le service de règlement des différends ou de médiation qu'elle met à sa disposition.

4) Sauf au Québec, pour l'application du paragraphe 2, la société inscrite est tenue de faire ce qui suit, selon le cas :

a) elle offre au client les services de règlement des différends de l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement si celui-ci est disposé à examiner la plainte et en mesure de le faire;

b) elle offre au client les services d'un autre service de règlement des différends ou de médiation si l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement n'est ni disposé à examiner la plainte ni en mesure de le faire. ».

2. Le présent règlement entre en vigueur le (*indiquer ici la date de l'entrée en vigueur du présent règlement*).

MODIFICATION DE L'INSTRUCTION GÉNÉRALE RELATIVE AU RÈGLEMENT 31-103 SUR LES OBLIGATIONS ET DISPENSES D'INSCRIPTION ET LES OBLIGATIONS CONTINUES DES PERSONNES INSCRITES

1. L'article 13.16 de l'*Instruction générale relative au Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites* est modifié par le remplacement des deux premiers paragraphes par les suivants :

« Nous nous attendons à ce que toutes les plaintes des clients soient traitées selon la politique interne de traitement des plaintes prévue à l'article 13.15. Le recours à un service de règlement des différends ou de médiation compétent devrait se limiter aux cas où la politique de traitement des plaintes de la société n'a pas donné satisfaction au client ou que ce dernier a des motifs de croire que la société n'a pas suivi la procédure établie dans la politique de façon appropriée ou avec célérité.

En vertu de l'article 13.15, la société inscrite est tenue de documenter et de traiter chaque plainte qui lui est faite au sujet de *tout* produit ou service offert par elle ou un de ses représentants. L'article 13.16 oblige la société à offrir, à ses frais, un service indépendant de règlement des différends ou de médiation à tout client ayant déposé une plainte qui répond à tous les critères suivants :

- elle concerne une activité de courtage ou de conseil de la société ou de ses représentants;
- elle est déposée dans les six ans suivant la date à laquelle le client a eu ou aurait raisonnablement dû avoir connaissance de l'activité de courtage ou de conseil;
- elle comprend une demande d'indemnisation dont le client convient que le montant s'élève au plus à 350 000 \$.

La société inscrite doit veiller à ce que le plaignant soit informé de l'existence du service de règlement des différends ou de médiation qu'elle met à sa disposition et à ce qu'il sache que la société en assumera les coûts. Elle n'est obligée d'offrir, à ses frais, qu'un seul service de règlement des différends ou de médiation par plainte. Elle devrait connaître tous les mécanismes et procédés applicables d'acheminement des plaintes au service de règlement des différends ou de médiation compétent.

Sauf au Québec, les sociétés inscrites doivent offrir aux clients les services de l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OSBI) lorsque ce dernier est disposé à examiner les plaintes et en mesure de le faire. Normalement, les types de plaintes que l'OSBI est disposé à examiner seront indiqués dans son mandat. Si l'OSBI est disposé à examiner une plainte et qu'il est en mesure de le faire, la société n'est pas tenue de mettre à la disposition du client un autre service de règlement des différends ou de médiation. Dans le cas contraire, elle doit lui offrir les services d'un autre fournisseur de services de règlement des différends ou de médiation qu'elle choisit. Les dossiers qu'elle a l'obligation de tenir pour se conformer au règlement devraient indiquer les motifs pour lesquels l'OSBI n'était pas disposé à examiner une plainte acheminée à un autre fournisseur de services ou n'était pas en mesure de le faire.

La société qui s'est acquittée de ses obligations envers un client en vertu de l'article 13.16 peut, à son gré, lui offrir d'autres options pour tenter de régler une plainte qui n'est toujours pas résolue. L'article 13.16 n'interdit pas au client de chercher d'autres solutions, et notamment de s'adresser aux tribunaux. Au Québec, toute personne inscrite doit aviser le plaignant, par écrit et sans délai, qu'il peut lui demander de transmettre une copie de son dossier à l'Autorité des marchés financiers s'il est insatisfait de l'examen de sa plainte ou du résultat de cet examen. La personne inscrite doit transmettre une copie du dossier de la plainte à l'Autorité des marchés financiers, qui l'examine et peut, lorsqu'elle le juge opportun, agir comme médiateur si les parties intéressées en conviennent. ».

Draft Regulation

Securities Act
(R.S.Q. c. V-1.1, s. 331.1, pars. (3), (26) and (34), and s. 331.2)

Regulation to amend Regulation 31-103 respecting Registration Requirements, Exemptions and Ongoing Registrant Obligations**Dispute Resolution Service**

Notice is hereby given by the *Autorité des marchés financiers* (the "Authority") that, in accordance with section 331.2 of the *Securities Act*, R.S.Q. c. V-1.1, the following Regulation, the text of which is published hereunder, may be made by the Authority and subsequently submitted to the Minister of Finance for approval, with or without amendment, after 92 days have elapsed since its publication in the Bulletin of the Authority:

- *Regulation to amend Regulation 31-103 respecting Registration Requirements, Exemptions and Ongoing Registrant Obligations.*

Draft amendments to the *Policy Statement to Regulation 31-103 respecting Registration Requirements, Exemptions and Ongoing Registrant Obligations* are also published hereunder.

Request for comment

Comments regarding the above may be made in writing by **February 15, 2013**, to the following:

M^e Anne-Marie Beaudoin
Corporate Secretary
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Fax: (514) 864-6381
E-mail: consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Further information

Further information is available from:

Sophie Jean
Senior Policy Advisor
Autorité des marchés financiers
Tel: 514-395-0337, ext. 4786
Toll-free: 1-877-525-0337
sophie.jean@lautorite.qc.ca

February 15, 2013

**NOTICE AND REQUEST FOR COMMENT ON
DRAFT AMENDMENTS TO**

**REGULATION 31-103 RESPECTING
REGISTRATION REQUIREMENTS, EXEMPTIONS AND ONGOING REGISTRANT OBLIGATIONS**

AND TO

**POLICY STATEMENT TO REGULATION 31-103 RESPECTING
REGISTRATION REQUIREMENTS, EXEMPTIONS AND ONGOING REGISTRANT OBLIGATIONS**

November 15, 2012

Dispute Resolution Service

Introduction

The Canadian Securities Administrators (CSA or we) are publishing for a 90 day comment period draft amendments to *Regulation 31-103 respecting Registration Requirements, Exemptions and Ongoing Registrant Obligations* (Regulation 31-103), and to *Policy Statement to Regulation 31-103 respecting Registration Requirements, Exemptions and Ongoing Registrant Obligations* (the Policy Statement).

We are proposing amendments which, if adopted, would require all registered dealers and registered advisers outside of Québec to utilize the Ombudsman for Banking Services and Investments (OBSI) as a service provider in respect of their dispute resolution or mediation services obligations under section 13.16 [*dispute resolution service*] of Regulation 31-103, and limit those obligations to complaints that are raised within six years of the date when the client knew or reasonably ought to have known of the trading or advising activity and which claim no more than \$350,000 (the Draft Amendments).

The text of the Draft Amendments is published with this notice and is also available on websites of CSA jurisdictions, including:

www.lautorite.qc.ca
www.albertasecurities.com
www.bcsc.bc.ca
www.msc.gov.mb.ca
www.gov.ns.ca/nssc
www.nbsc-cvmnb.ca
www.osc.gov.on.ca
www.sfsc.gov.sk.ca

The comment period ends on **February 15, 2013**.

Substance, purpose and summary of the Draft Amendments

The Draft Amendments, if adopted, would require all registered dealers and advisers outside of Québec to utilize the services of OBSI as the common dispute resolution service for the discharge of their obligations under section 13.16 of Regulation 31-103. A complaint for these purposes would be defined as one that is raised within six years of the date when the client knew or reasonably ought to have known of the trading or advising activity that it relates to, and involves a claim of no more than \$350,000. Dealers and advisers would be required to make the services of OBSI available to their clients in respect of any such complaint that OBSI is willing and able to consider. The complaints that OBSI is willing to consider are normally those that fall within OBSI's mandate. OBSI's current mandate is discussed below. If OBSI was unwilling or unable to consider the complaint, the firm would have to make another service provider available to the client.

The firms that would be most directly affected by the Draft Amendments are dealers and advisers registered outside of Québec that are not members of either the Investment Industry Regulatory Organization of Canada (IIROC) or the Mutual Fund Dealers Association of Canada (the MFDA) (we refer to IIROC and the MFDA together as the SROs).

The SROs already mandate the use of OBSI as the dispute resolution service provider for their member firms, and section 13.14 of Regulation 31-103 [*application of this Division*] limits the application of section 13.16 in respect of investment fund managers and in respect of firms registered in Québec. Investment fund managers are only subject to section 13.16 to the extent they also operate under a dealer or adviser registration.

In Québec, a registered firm is deemed to comply with section 13.16 if it complies with sections 168.1.1 to 168.1.3 of the *Securities Act* (Québec). These provisions set out a complaint handling regime whereby the Autorité des marchés financiers (the AMF) may act as a mediator (the Québec regime). Although Québec is participating in the consultation on the Draft Amendments, we are not proposing amendments to, and are therefore not soliciting comments on, the Québec regime which will remain unchanged following the consultation. Québec is not expressing any views on the dispute resolution regime which would apply in the other CSA jurisdictions. In this notice, all references to outcomes sought or discussions with OBSI are made by the CSA outside Québec.

We are publishing the Draft Amendments for comment because we believe that mandating OBSI as the common service provider for all registered dealers and advisers in respect of their dispute resolution obligations under Regulation 31-103 will be in the best interests of both investors and registrants. Our goal is to ensure the independence of dispute resolution services and consistency in expectations and outcomes. Client complaints considered by the common dispute resolution service would be handled to a uniform standard. A common dispute resolution service provider would reduce investor confusion as to who to contact when complaints are not resolved at the registrant level. There would be no perception that competition for business from registered firms might influence the recommendations of for-profit dispute resolution service providers.

We believe OBSI is the appropriate choice to be the common dispute resolution service provider for all registered dealers and registered advisers. OBSI is independent and not-for-profit. It has extensive experience, having served in that capacity for SRO members and other registrants for the past 10 years. During that time it has resolved thousands of complaints from investors. OBSI adheres to standards established by the Joint Forum of Financial Market Regulators, as set out in a Framework for Collaboration published in August 2007. Under that Framework, OBSI is subject to independent third party evaluations on a regular basis, the most recent of which was conducted in 2011. OBSI was found to substantially meet the Joint Forum's standards. OBSI has established an effective system to respond to investors with a call centre and infrastructure to respond to public enquiries in over 170 languages. It also has the ability to redirect callers to the appropriate organization if a matter is outside its mandate.

We are proposing to limit complaints that would trigger a registered dealer or advisers' obligations under section 13.16 of Regulation 31-103 to those that are raised within six years of the date when the client knew or reasonably ought to have known of the trading or advising activity that they relate to and involve a claim that the client agrees is for an amount of no more than \$350,000 because we believe these are reasonable limitations that will provide certainty for both registrants and investors. This is the same monetary limit as in OBSI's current mandate and OBSI is adopting a similar six year time limit. Having the same limits in Regulation 31-103 would thus create a common standard. The Draft Amendments would not restrict a client's ability to take a complaint to a dispute resolution service of their own choosing at their own expense, or to bring an action in court.

Issues for comment

1. Would the time limit on complaints be more appropriate if it was counted from the time when the trading or advising activity that it relates to occurred, rather than from the time when the client knew or reasonably ought to have known of the trading or advising activity?
2. OBSI's current terms of reference require a complaint to be made to the ombudsman within 180 days of the client's receipt of notice of the firm's rejection of their complaint or recommended resolution of the complaint, subject to the ombudsman's authority to receive and investigate a complaint in other circumstances if the ombudsman considers it fair to do so. Should Regulation 31-103 include a deadline for clients to bring complaints to it? If so, is 180 days the appropriate period?

The Draft Amendments would also clarify that:

- We expect that all client complaints will be addressed under a registered firm's internal complaint handling policy under section 13.15 of Regulation 31-103. Recourse to an independent dispute resolution or mediation service should be in circumstances where the firm's complaint handling policy did not produce an outcome satisfactory to the client, or the client has reason to believe the procedures under the firm's complaint handling policy were not followed by the firm in a proper or timely manner.
- A registered firm is only required to make one dispute resolution or mediation service available at its expense for each complaint.

Background

Section 13.16

Section 13.16 [*dispute resolution service*] of Regulation 31-103 requires registered firms to ensure that independent dispute resolution or mediation services are made available, at the registered firm's expense, to a client to resolve a complaint made by the client about any trading or advising activity of the registered firm or one of its representatives. When Regulation 31-103 came into force on September 28, 2009, section 16.16 [*complaint handling*] provided temporary relief – until September 28, 2011 – from the requirements of section 13.16. This temporary relief was extended for a further year – until September 28, 2012 – as part of amendments to Regulation 31-103 which came into force on July 11, 2011. In contemplation of these Draft Amendments each of the CSA jurisdictions published on July 5, 2012 parallel orders further extending the temporary relief until the earlier of (i) the coming into force of amendments to section 13.16 and (ii) September 28, 2014. The temporary relief does not apply in Québec, by reason of the existing regime in that jurisdiction.

OBSI

OBSI is a not-for-profit organization that provides dispute resolution services to the banking sector and investment industry. It is an independent agency headed by an ombudsman and governed by a board of directors, the majority of whom are independent, and have not been part of industry or government for at least two years. A minority of the directors are appointed from lists proposed by industry bodies. The board has majority and quorum voting procedures designed to ensure independence. The board controls the hiring and firing of the ombudsman, the budget process, the organization's terms of reference and the nomination of independent directors. OBSI also has a Consumer and Investor Advisory Council that provides a strong consumer voice. OBSI is a member of the International Network of Financial Services Ombudsman Schemes.

OBSI has more than 600 participating firms consisting of

- registered investment dealers that are members of IIROC
- registered mutual fund dealers that are members of the MFDA
- registered scholarship plan dealers that are members of the RESP Dealers Association of Canada
- some registrants in other categories
- some mutual fund issuers that are not registrants but are members of the Investment Funds Institute of Canada
- chartered banks
- some credit unions
- federal trust and loan companies and other deposit taking organizations

OBSI does not charge any fees to clients of its participating firms. Under its current funding model, all participating firms pay a levy based on their size or volume of business. The CSA has been working with OBSI to develop a fee model that will be fair to all registrants who will, if the Draft Amendments are implemented, be required to use OBSI's services for dispute resolution.

The CSA has also been working with OBSI to review its processes and how it meets the standards established under the Framework for Collaboration. OBSI has published a consultation paper outlining proposed enhancements and clarifications to its suitability and loss assessment process. It has also published a framework for amendments to its governance structure. We are considering the role we should play in overseeing OBSI with respect to its terms of reference. Work is also being done with OBSI to ensure that it will have the capacity to provide effective services for an expanded base of registered firms if the Draft Amendments are adopted.

OBSI's Mandate

OBSI makes recommendations for the resolution of disputes between participating firms and their clients about banking or investment products and services. It is not an arbitrator that makes binding decisions for the parties to a dispute. OBSI conducts its dispute resolution activities in an informal, non-legalistic manner.

OBSI considers investor complaints where a participating firm's internal complaint handling system has not produced a result acceptable to its client, or at least 90 days have passed since the client first complained to their firm and the complaint remains unresolved. As indicated above, the monetary limit on OBSI's capacity to make a recommendation is \$350,000. OBSI's board of directors has passed a resolution to adopt a six year time limit similar to the one in the Draft Amendments.

OBSI will not consider disputes where

- the complaint involves an insurance company
- the complaint concerns a general commercial decision of the firm, such as an interest rate or a credit decision
- the client or the participating firm has started a court action or arbitration process, unless they agree to suspend legal action pending OBSI's review
- the firm responded to a client's complaint, and the client did not bring it to OBSI on a timely basis
- the client has already settled the complaint by accepting an offer from the firm

Further information about OBSI is available at www.obsi.ca.

OBSI and the banking sector – recent developments

OBSI was created by the federally regulated banks in 1996 and expanded to include investment related complaints beginning in 2002. Banks participate in OBSI on a voluntary basis. Two banks have stopped using OBSI, one in 2008 and the other in 2011. The federal government has adopted legislation and draft regulations under which banks must belong to their choice of federally-approved external complaints bodies, but not necessarily OBSI. We will monitor developments in respect of this federal initiative.

Research and consultations

To assist us in considering the Draft Amendments, OBSI's fee model and related issues, we reviewed models for external dispute resolution in other jurisdictions, particularly the United Kingdom and Australia. We have also sought feedback from the industry associations for the two registration categories that would be most affected by the Draft Amendments. These were the Portfolio Management Association of Canada and the Exempt Market Dealers Association of Canada. We also consulted with OBSI's Consumer and Investor Advisory Council and the Ontario Securities Commission's Investor Advisory Panel and sought input from IIROC and the MFDA. We thank everyone who provided feedback during the research and consultation process.

Local jurisdiction publication requirements

Information required to be published in a particular jurisdiction is in an annex to this Notice published in that particular jurisdiction.

Alternatives considered

The CSA examined various alternatives to the Draft Amendments, including

- maintaining the current regime, whereby no dispute resolution or mediation service provider is specified except in Québec
- specifying more than one dispute resolution or mediation service provider outside of Québec

We decided to propose OBSI as the mandated dispute resolution service provider outside of Québec for the reasons set out under the discussion of the substance, purpose and summary of the Draft Amendments.

Anticipated costs and benefits

The anticipated benefits of the Draft Amendments, including the impact on investors, are set out under the discussion of the substance, purpose and summary of the Draft Amendments. We note that section 13.16 of Regulation 31-103 requires registered firms to bear the costs of an independent dispute resolution or mediation service and so, the effect of the Draft Amendments would only be to specify a dispute resolution service provider outside of Québec. We believe the benefits of mandating a common dispute resolution service provider outweigh the potential for any incrementally higher costs to registrants.

Unpublished materials

We have not relied on any significant unpublished study, report or other written materials in preparing the Draft Amendments.

Request for comments

We welcome your feedback on the Draft Amendments.

Please submit your comments in writing on or before February 15, 2013. If you are not sending your comments by email, please send a CD containing the submissions (in Microsoft Word format).

Address your submissions to all of the CSA as follows:

British Columbia Securities Commission
Alberta Securities Commission
Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan
Manitoba Securities Commission
Ontario Securities Commission
Autorité des marchés financiers
New Brunswick Securities Commission
Superintendent of Securities, Department of Justice and Public Safety, Prince Edward Island
Nova Scotia Securities Commission
Office of the Superintendent of Securities, Newfoundland and Labrador

Superintendent of Securities, Northwest Territories
 Superintendent of Securities, Yukon
 Superintendent of Securities, Nunavut

Deliver your comments **only** to the addresses below. Your comments will be distributed to the other participating CSA jurisdictions.

Me Anne-Marie Beaudoin
 Corporate Secretary
 Autorité de marchés financiers
 800, square Victoria, 22^e étage
 C.P. 246, tour de la Bourse
 Montréal, Québec H4Z 1G3
 Fax: 514-864-6381
 E-mail: consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

The Secretary
 Ontario Securities Commission
 20 Queen Street West
 19th Floor, Box 55
 Toronto, ON M5H 3S8
 Fax: 416-593-2318
 E-mail: comments@osc.gov.on.ca

All comments will be posted on the Ontario Securities Commission website at www.osc.gov.on.ca and on the AMF website at www.lautorite.qc.ca.

We cannot keep submissions confidential because securities legislation in certain provinces requires publication of a summary of the written comments received during the comment period. Some of your personal information, such as your e-mail and residential or business address, may appear on the websites. It is important that you state on whose behalf you are making the submission.

Thank you in advance for your comments.

Questions

Please refer your questions to any of the following:

Sophie Jean
 Senior Policy Advisor
 Autorité des marchés financiers
 Tel : 514-395-0337, ext. 4786
 Toll-free: 1-877-525-0337
sophie.jean@lautorite.qc.ca

Christopher Jepson
 Senior Legal Counsel
 Compliance and Registrant Regulation
 Ontario Securities Commission
 Tel: 416-593-2379
cjepson@osc.gov.on.ca

Chris Besko
 Legal Counsel, Deputy Director
 The Manitoba Securities Commission
 Tel: 204-945-2561
 Toll Free (Manitoba only) 1-800-655-5244
chris.besko@gov.mb.ca

Brian W. Murphy
 Deputy Director, Capital Markets
 Nova Scotia Securities Commission
 Tel: 902-424-4592
murphybw@gov.ns.ca

Lindy Bremner
 Senior Legal Counsel, Capital Markets Regulation
 British Columbia Securities Commission
 Tel: 604-899-6678
 Fax: 1-800-373-6393
lbremner@bcsc.bc.ca

Ella-Jane Loomis
 Legal Counsel
 New Brunswick Securities Commission
 Tel: 506-643-7202
ella-jane.loomis@nbsc-cvmnb.ca

Navdeep Gill
 Manager, Registration
 Alberta Securities Commission
 Tel: 403-355-9043
navdeep.gill@asc.ca

Katharine Tummon
 Superintendent of Securities
 Prince Edward Island Securities Office
 Tel: 902-368-4542
kptummon@gov.pe.ca

Dean Murrison
Director, Securities Division
Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan
Tel: 306-787-5842
dean.murrison@gov.sk.ca

Louis Arki
Director, Legal Registries
Department of Justice, Government of Nunavut
Tel: 867-975-6587
larki@gov.nu.ca

Helena Hrubesova
Securities Officer
Securities Office, Corporate Affairs (C-6)
Government of Yukon
Tel: 867-667-5466
helena.hrubesova@gov.yk.ca

November 15, 2012

Craig Whalen
Manager of Licensing, Registration and Compliance
Office of the Superintendent of Securities
Newfoundland and Labrador
Tel: 709-729-5661
cwhalen@gov.nl.ca

Donn MacDougall
Deputy Superintendent, Legal & Enforcement
Office of the Superintendent of Securities
Government of the Northwest Territories
Tel: 867-920-8984
Donald_macdougall@gov.nt.ca

**REGULATION TO AMEND REGULATION 31-103 RESPECTING
REGISTRATION REQUIREMENTS, EXEMPTIONS AND ONGOING
REGISTRANT OBLIGATIONS**

Securities Act
(R.S.Q., c. V-1.1, s. 331.1, par. (3), (26) and (34))

1. Section 13.16 of Regulation 31-103 respecting Registration Requirements, Exemptions and Ongoing Registrant Obligations is replaced with the following:

“13.16. Dispute resolution service

(1) In this section, “complaint” means a complaint that

(a) relates to trading or advising activity of a registered firm or one of its representatives;

(b) is raised within 6 years of the date when the client knew or reasonably ought to have known of the trading or advising activity; and

(c) involves a claim for monetary compensation that the client agrees is for an amount no greater than \$350,000.

(2) A registered firm must ensure that an independent dispute resolution or mediation service is made available to a client, at the firm’s expense, with respect to a complaint made by the client.

(3) If a person makes a complaint to a registered firm, the registered firm must as soon as possible inform the person of how to contact and use the dispute resolution or mediation service which it will make available to the client.

(4) Except in Québec, for the purposes of subsection (2), a registered firm must

(a) ensure that the dispute resolution services of the Ombudsman for Banking Services and Investments are made available to the client if the Ombudsman for Banking Services and Investments is willing and able to consider the complaint, or

(b) if the Ombudsman for Banking Services and Investments is unwilling or unable to consider the complaint, ensure that the services of another dispute resolution or mediation service are made available to the client.”.

2. This Regulation comes into force on *(insert the date of coming into force of this Regulation)*.

AMENDMENT TO POLICY STATEMENT TO REGULATION 31-103 RESPECTING REGISTRATION REQUIREMENTS, EXEMPTIONS AND ONGOING REGISTRANT OBLIGATIONS

1. Section 13.16 of *Policy Statement to Regulation 31-103 respecting Registration Requirements, Exemptions and Ongoing Registrant Obligations* is amended by replacing the first two paragraphs with the following:

“We expect that all client complaints will be responded to under a registered firm’s internal complaint handling policy under section 13.15. Recourse to an appropriate dispute resolution or mediation service should be in circumstances where the firm’s complaint handling policy did not produce an outcome satisfactory to the client, or the client has reason to believe the procedures under the firm’s complaint handling policy were not followed by the firm in a proper or timely manner.

Section 13.15 requires a registered firm to document and respond to each complaint made to it about *any* product or service that is offered by the firm or one of its representatives. Section 13.16 requires a firm to make an independent dispute resolution or mediation service available to a client, at the firm’s expense, in respect of complaints that

- relate to a trading or advising activity of the firm or its representatives;
- are raised within six years of the date when the client knew or reasonably ought to have known of the trading or advising activity;
- involve a claim for monetary compensation that the client agrees is for an amount of no more than \$350,000.

A registered firm must ensure that the complainant is aware of the dispute resolution or mediation services that are the firm makes available to them and that the firm will pay for that the services. A firm is only required to make one dispute resolution or mediation service available at its expense for each complaint. Registered firms should know all applicable mechanisms and processes for dealing with different types of complaints, including those prescribed by the applicable SRO referring complaints to an appropriate dispute resolution or mediation service.

Except in Québec, registered firms are required to make the services of the Ombudsman for Banking Services and Investments (OBSI) available to clients for complaints that OBSI is willing and able to consider. Normally, the types of complaints that OBSI will be willing to consider will be set out in OBSI’s mandate under its terms of reference. If OBSI is willing and able to consider a complaint, the firm is not required to make any other dispute resolution or mediation service available to the client. If OBSI is not willing or able to consider a complaint, the registered firm must instead make the services of another dispute resolution or mediation service provider of the firm’s choice available to the client. A firm’s records for compliance purposes should include any reasons provided by OBSI as to why it would not be willing or able to consider a complaint that was referred to another service provider.

A firm that has satisfied its obligations to a client under section 13.16 may, in its discretion, offer the client other options to attempt to resolve the complaint if it remains unresolved. Nothing in section 13.16 affects a client’s right to choose to seek other recourse, including through the courts. In Québec, registrants must inform each complainant, in writing and without delay, that if the complainant is dissatisfied with how the complaint is handled or with the outcome, they may request the registrant to forward a copy of the complaint file to the *Autorité des marchés financiers*. The registrant must forward a copy of the complaint file to the *Autorité des marchés financiers*, which will examine the complaint. The *Autorité des marchés financiers* may act as a mediator if it considers it appropriate to do so and the parties agree.”.

3.2.2 Publication

Aucune information.

3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

3.4 RETRAITS AUX REGISTRES DES REPRÉSENTANTS

Courtiers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Aberkane	Malia	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2012-10-26
Alaoui	Sidi Zakaria	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2012-11-10
Arsenault	Yvonne	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2012-11-07
Baxter	Lynne	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2012-11-02
Bérubé	Julie	Desjardins sécurité financière investissements inc.	2012-11-05
Bisson	Michel	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2012-11-05
Blais	Jocelyn	Gestion Universitas inc.	2012-11-01
Blais	Pierre	Investia services financiers inc.	2012-11-07
Boissonneault	Karl	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2012-11-07
Bolivar	Beatriz	Placements Scotia inc.	2011-11-01
Bonin	Nathalie	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2012-11-02
Bouchard	Stephane	Services d'investissement TD inc.	2012-11-01
Bouffard	Suzie	Groupe Cloutier investissements inc.	2012-11-13
Choinière	Claude	Placements Banque Nationale inc.	2012-11-02
Demontigny	Guylaine	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2012-11-05
Deslongchamps-Thibault	Patrick	Placements Banque Nationale inc.	2012-11-02
Dion	Marc-Antoine	Placements Banque Nationale inc.	2012-11-02
Fortin	Louiselle	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2012-11-10
Gagné	Cathy	Fonds d'investissement Royal inc	2012-10-15
Gagnon	Étienne	Placements Banque Nationale inc.	2012-11-02
Girard	Gaetan	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2012-05-10
Grandmont	Louise	Fonds d'investissement Royal inc.	2012-11-01
Harrison	Lynn	WFG Valeurs mobilières du Canada inc.	2012-11-07
Hartle	Paul Jameson Stewart	TD Waterhouse Canada inc.	2012-10-30
Lapointe Deblois	Andréanne	BLC services financiers inc.	2012-11-05
Larouche	Pierre	Desjardins sécurité financière investissements inc.	2012-10-30
Leclerc	Jacques	Placements Banque Nationale inc.	2012-11-01
Li	Xiao Qiang	Services d'investissement TD inc.	2012-10-31
Limbassa	Aline	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2012-10-19
Losier	Aurel	Financière Banque Nationale inc.	2012-10-31

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Marier	Laura	Services d'investissement TD inc.	2012-11-05
Martin	Patrice	Services financiers groupe Investors inc.	2012-10-31
Mercier	Émilie	Placements Banque Nationale inc.	2012-11-07
Michaud	Andrée	BLC services financiers inc.	2012-10-31
Moisan	Claire	Fonds d'investissement Royal inc	2012-11-01
Moussafir	Amina	BLC services financiers inc.	2012-11-08
Murphy	Ryan Patrick Daniel Jerome	Gestion de Capital Assante Ltée	2012-11-06
Nichols	Kim	Valeurs mobilières Desjardins inc.	2012-11-05
Pare	Diane	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2012-11-08
Patenaude	Charles- Olivier	Placements Scotia inc.	2012-11-05
Provost	Martin	Investia services financiers inc.	2012-11-12
Rocheleau	Véronique	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2012-11-06
Rouleau	Bernard	Marchés mondiaux CIBC inc.	2012-11-01
Sands	Robert	Gestion Palos inc.	2012-11-01
Sauriol	Frédéric	Placements financière Sun Life (Canada) Inc.	2012-10-30
Savard	Suzanne	Placements Banque Nationale inc.	2012-11-05
Savard	René	Placements Banque Nationale inc.	2012-11-02
Sirkin	Shai	Services financiers groupe Investors inc.	2012-11-07
Sultani	Ali Reza	Placements CIBC inc.	2012-11-09
Tremblay	Chantale	BLC services financiers inc.	2012-10-12
Turcotte	Richard	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2012-11-05
Villeneuve	Maxime	BLC services financiers inc.	2012-11-06
Yam	Nancy	BMO investissements inc.	2012-08-18

Conseillers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Cavaliere	Stefano	BNC gestion alternative inc.	2012-11-05
Gratton	David	BNC gestion alternative inc.	2012-11-05
Grenier	Jean	BNC gestion alternative inc.	2012-11-05
Hulley	Derek	BNC gestion alternative inc.	2012-11-05
Poisson	Daniel	BNC gestion alternative inc.	2012-11-05

Cabinets de services financiers

Sans mode d'exercice

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès du agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337
 Montréal : (514) 395-0337
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veillez-vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 6, et les mentions spéciales, de C et E.

Disciplines et catégories de disciplines	Mentions spéciales
1a Assurance de personnes	C Courtage spécial
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
2a Assurance collective de personnes	
2b Régime d'assurance collective	
2c Régime de rentes collectives	
3a Assurance de dommages (Agent)	
3b Assurance de dommages des particuliers (Agent)	
3c Assurance de dommages des entreprises (Agent)	
4a Assurance de dommages (Courtier)	
4b Assurance de dommages des particuliers (Courtier)	
4c Assurance de dommages des entreprises (Courtier)	
5a Expertise en règlement de sinistres	
5b Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers	
5c Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises	

6 Planification financière

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
100592	Aspirot	Joseph-Alain	1A	2012-11-13
101180	Barrette	Louise	6	2012-11-13
101263	Bastille	Rita	3A	2012-11-08
101576	Beaulieu	Francine	4A	2012-11-13
102190	Belec	Jacques	2A	2012-11-08
103282	Bisson	Michel	6	2012-11-13
103950	Bolduc	Tony	1A, 4A	2012-11-13
104718	Bourgeois	Alfred	2A	2012-11-07
105016	Brassard	Mario	4A	2012-11-13
106575	Champigny	Raymond	2A	2012-11-07
107131	Choinière	Claude	6	2012-11-13
107577	Collin	David	6	2012-11-09
109192	Decary	Marc	1A, 2A	2012-11-09
112837	Fournier	Marcelle	5A	2012-11-08
114531	Gilbert	David	1A	2012-11-13
114777	Girouard	Marcel	1A, 2B	2012-11-13
115272	Gratton	Jean-Paul	1A, 2A	2012-11-13
115500	Lelièvre	Denyse	3A	2012-11-08
116051	Hamel	Linda	6	2012-11-09
119368	Lapointe	Marcel	3A	2012-11-07
119561	Laroche	Sylvie	3A	2012-11-08
120901	Légaré	Véronique	3B	2012-11-13
121804	Lévesque	Sylvie	3A	2012-11-09
123688	Mercier	Jeanne	6	2012-11-12
123964	Mills	Robert William	1A, 2A	2012-11-09
129268	Rochette	Jean	1A	2012-11-12
134417	Vininsky	Barry	2A	2012-11-09
137634	Bégin	Denis	5A	2012-11-13
137667	Lafleur	Guy	4B	2012-11-09
142138	Martin	Diane	4B	2012-11-09
142307	Pelletier	Yvon	4A	2012-11-08
146028	Mailloux	Gaston	4A	2012-11-13
147310	Martin	Julie	4B	2012-11-13

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
149332	Pomerleau	Annick	3A	2012-11-13
149376	Marengère	Luc	1A	2012-11-13
150833	Adornato	Antonio	5A	2012-11-09
151351	Al-Shami	Mahmoud	1A	2012-11-08
151713	Beauchemin	Stéphane	1A	2012-11-13
154812	Lapolice	Marie-Josée	5A	2012-11-09
155705	Verville	Karine	1A	2012-11-13
156900	Boyer	Christyne	4C	2012-11-13
161845	Desrochers	Martine	4B	2012-11-09
163785	Létourneau	Manon	4B	2012-11-13
167202	Benoit	Mona	1A	2012-11-09
169135	Martin	Patrice	1A	2012-11-09
169302	Geoffroy	Mylène	1A	2012-11-13
170708	Therrien	Michaël	5B	2012-11-09
173428	Bergeron	Mathieu	1A	2012-11-13
174702	Beaudin	Carole	5A	2012-11-09
174817	Dionne	Nancy	1A	2012-11-13
175637	Kahlon	Suchneet	1A	2012-11-08
178955	Gascon	Mélanie	4B	2012-11-08
179242	Bégin	Charles	3B	2012-11-08
179546	Dameus	Guerdy	1A	2012-11-13
181108	Rosales Alcala	Jose Angel	5A	2012-11-13
182234	Hauver	Geoffrey	1A	2012-11-13
182352	Vejar Larranaga	Patricia Angelica	1A	2012-11-12
186162	Aubuchon	Eric	4A	2012-11-08
186587	Asselin	Marie Eve	3B	2012-11-08
186602	Marcil	Ginna	3B	2012-11-07
187468	Côté	Guillaume	3B	2012-11-08
187485	Beaudry	Sarah	3B	2012-11-08
188497	Manno	Caterina	1A	2012-11-08
190213	El Zalal	Walid	1A	2012-11-08
191749	Sisco	Emmanuelle	4B	2012-11-08
192330	Morin-Noël	Michel	4B	2012-11-12
192682	Cantin	Valérie	4B	2012-11-09
192812	Baribeau	François	4A	2012-11-09
193277	Lévesque	Edith	1A	2012-11-09

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
193278	Gosselin	Isabelle	4A	2012-11-12
193502	Jacques	Martin	1A	2012-11-08
193732	St-Pierre	Jeanne	1A	2012-11-13
193928	Bolduc	Tania	1B	2012-11-09
193940	Cloutier	Jocelyn	1B	2012-11-09
194424	Champagne	Raymond	3B	2012-11-09
194610	Côté	Serge	3B	2012-11-13
194745	Opont	Pier Nko	3B	2012-11-08
194793	St-Jean	Lisa	1A	2012-11-13
195135	Tousignant Dufour	Alexandre	1A	2012-11-13
195901	Ben Ayed	Nourelhouda	1A	2012-11-08
195944	Poklitar	Oleksiy	1A	2012-11-13
196228	Leblanc	Olivier	1B	2012-11-09
196380	Mailloux	Gilbert	3B	2012-11-09
196707	Martel	David	1A	2012-11-13
196872	Joly	Guylaine	4B	2012-11-13

3.5 MODIFICATION AUX REGISTRES DES INSCRITS

3.5.1 Les cessations de fonctions d'une personne physique autorisée, d'une personne désignée responsable, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Courtiers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
Financière Banque Nationale inc.	Rousseau	Richard Gilles	2012-10-31

Conseillers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
Gestion globale d'actifs CIBC inc.	Patel	Bijal	2012-11-02

Gestionnaires

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
Gestion globale d'actifs CIBC inc.	Patel	Bijal	2012-11-02

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom	Prénom	Date de cessation
501528	Claude Milette inc.	Milette	Claude	2012-11-09
502373	Coordonnateurs d'avantages sociaux B.C.I. inc.	Comtois	Bernard	2012-11-12
504846	Adams & Cameron Ins. Brokers Ltd	White	Kerry	2012-11-09
511944	Co-operators Compagnie d'assurance- vie	Tremblay	Marie-Joëlle	2012-11-13

3.5.2 Les cessations d'activités

Radiations et suspensions pour les cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Numéro de décision	Décision	Date de la décision
502353	Robert E. Chadsev	2012-CONF-0181	Radiation	2012-10-26

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Numéro de décision	Décision	Date de la décision
511207	Integrated Insurance Solutions Limited	2012-CONF-0187	Suspension	2012-11-01
513284	Gestion d'assurances Jones Deslauriers inc.	2012-CONF-0179	Suspension	2012-10-26
515534	Myrtho Elien	2012-CONF-0185	Suspension	2012-11-01

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
500213	Cailloux, Dagort & associés inc.	Assurance de personnes Assurance de dommages	2012-11-07
500303	Richard Lemieux	Assurance de personnes	2012-11-09
501154	Services financiers AXA assurances inc.	Assurance de personnes Assurance collective de personnes Planification financière	2012-11-08
504235	Multi-Assurances Inc.	Assurance de personnes Assurance collective de personnes Assurance de dommages	2012-11-07
505240	Belec gestion ltée	Assurance collective de personnes	2012-11-08
510423	9124-2479 Québec inc.	Assurance de dommages	2012-11-13
511216	Patrick Vaillancourt	Assurance collective de personnes	2012-11-07
512170	John Sharpe	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2012-11-07
512598	Mylène Geoffroy	Assurance de personnes	2012-11-13
513802	Robert Tétrault	Assurance de personnes	2012-11-09
515162	Kawtar Naim	Assurance de personnes	2012-11-12
515275	Hubert Laforce	Assurance de personnes	2012-11-12
515811	Martin Poirier	Assurance de personnes	2012-11-13

3.5.3 Les ajouts concernant les personnes physiques autorisées, les personnes désignées responsables, les chefs de la conformité ou les dirigeants responsables

Courtiers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de la décision
Aviva Investors Canada Inc.	O'Brien	Patrick	2012-11-13
Conseillers Mondiaux NT	Schweitzer	Eric	2012-11-12

Conseillers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de la décision
Aviva Investors Canada Inc.	O'Brien	Patrick	2012-11-13
Gestion placements Desjardins inc.	Hogue	Vincent	2012-11-08

Gestionnaires

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de la décision
Desjardins société de placement inc.	Hogue	Vincent	2012-11-13
Fondation, le fonds de développement de la confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi	Tétreault	Michel	2012-11-13
Gestion placements Desjardins inc.	Hogue	Vincent	2012-11-08
Les actifs de croissance Global inc.	Mercado	Russell	2012-11-13

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom	Prénom	Date
501528	Claude Milette inc.	Milette	Jean	2012-11-09
502373	Coordonnateurs d'avantages sociaux B.C.I. inc.	Duguay	Jean	2012-11-12
504846	Adams & Cameron Ins. Brokers Ltd	Shea	John Wayne	2012-11-09
511944	Co-operators Compagnie d'assurance- vie	Garneau	Philippe	2012-11-13

3.5.4 Les nouvelles inscriptions

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
516102	Assurance Alain & Simon inc.	Alain Nogue	Assurance de dommages	2012-11-08
516109	Services Financiers Lucie Coulombe Inc.	Lucie Coulombe	Assurance de personnes Planification financière	2012-11-07
516117	8325421 Canada inc.	James Richard Marcolin	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2012-11-12

3.6 PERMIS D'EXPLOITATION D'ENTREPRISES DE SERVICES MONÉTAIRES

Aucune information.

3.7 AVIS D'AUDIENCES



<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/>	Technologie
<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/>	Réglementation

CIRCULAIRE
Le 9 novembre 2012

**AUDITION DEVANT LE COMITÉ DE DISCIPLINE
DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. — OFFRE DE RÈGLEMENT**

BMO NESBITT BURNS INC.

Le Comité de discipline de Bourse de Montréal Inc. (la Bourse) tiendra une audition le 10 décembre 2012, à 10 h, afin de se prononcer sur une offre de règlement négociée entre le personnel de la Division de la réglementation de la Bourse et BMO Nesbitt Burns Inc., un participant agréé de la Bourse, suite à la signification d'une plainte disciplinaire à BMO Nesbitt Burns Inc.

Lieu : Bourse de Montréal Inc.
Salle du conseil
800, square Victoria
4^e étage
Montréal (Québec)

L'offre de règlement proposée concerne des allégations selon lesquelles BMO Nesbitt Burns Inc. aurait permis au compte d'un client, entre le 20 septembre et le 31 octobre 2011, d'excéder la limite de position applicable aux contrats à terme standard sur l'indice S&P/TSX 60 (SXF).

Conformément à l'article 4154 des Règles de la Bourse, cette audition se tiendra à huis clos tant que l'offre de règlement n'aura pas été acceptée par le Comité de discipline de la Bourse.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec M. Francis Larin, directeur et conseiller juridique, Division de la réglementation, au 514-871-3516 ou par courriel à l'adresse flarin@m-x.ca.

Pauline Ascoli
Vice-présidente, Affaires juridiques, produits dérivés

Circulaire no : 150-2012

Tour de la Bourse
C. P. 61, 800, square Victoria, Montréal (Québec) H4Z 1A9
Téléphone : (514) 871-2424
Sans frais au Canada et aux États-Unis : 1 800 361-5353
Site Internet : www.m-x.ca

3.8 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES

3.8.1 Autorité

DÉCISION N° 2012-CONF-0181

ROBERT E. CHADSEY

[...]

Inscription n° 502 353

Décision
(articles 115.2 et 146.1 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*,
L.R.Q., c. D-9.2)

LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS

Le 3 octobre 2012, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») signifiait à l'encontre de Robert E. Chadsey un avis (l'« avis ») en vertu de l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q. c. J-3, préalablement à l'émission d'une décision en vertu de l'article 115.2 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF »).

L'avis à Robert E. Chadsey établit les faits constatés et les manquements qui lui sont reprochés de la manière suivante :

FAITS CONSTATÉS

1. Robert E. Chadsey détient une inscription de représentant autonome auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») portant le n° 502 353, dans la discipline de l'assurance de personnes. À ce titre, Robert E. Chadsey est assujéti à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q. c. D-9.2 (la « LDPSF »).
2. Robert E. Chadsey n'a pas renouvelé son certificat n° 106 445.
3. Robert E. Chadsey n'est plus un représentant certifié pouvant agir par son inscription de représentant autonome dans la discipline de l'assurance de personnes.
4. Le 23 janvier 2012, l'Autorité a reçu par courrier de la part de Robert E. Chadsey une lettre mentionnant qu'il avait décidé de se retirer.
5. Le 24 janvier 2012, un analyste de la Direction de la certification et de l'inscription a envoyé par courriel à Robert E. Chadsey le formulaire de retrait d'inscription pour un représentant autonome et lui demandant de le remplir.
6. Le 8 février 2012, un analyste de la Direction de la certification et de l'inscription a envoyé un courriel de rappel à Robert E. Chadsey.
7. Le 8 février 2012, l'Autorité a reçu un formulaire de retrait d'inscription de Robert E. Chadsey.
8. Le 9 février 2012, un analyste de la Direction de la certification et de l'inscription a retourné par courriel à Robert E. Chadsey le formulaire de retrait d'inscription, car ce dernier était incomplet.
9. Le 15 février 2012, l'Autorité a envoyé par courrier une lettre de rappel concernant le renouvellement du certificat de Robert E. Chadsey.

10. Le 16 février 2012, un analyste de la Direction de la certification et de l'inscription a tenté de joindre Robert E. Chadsey au numéro de téléphone indiqué dans nos dossiers. Toutefois, l'analyste n'a pu laisser de message, car la boîte vocale de Robert E. Chadsey était pleine.
11. Le 22 février 2012, un analyste de la Direction de la certification a tenté de joindre Robert E. Chadsey au numéro de téléphone indiqué dans nos dossiers. Toutefois, l'analyste n'a pu laisser de message, car la boîte vocale de Robert E. Chadsey était pleine.
12. Le 5 mars 2012, un analyste de la Direction de la certification et de l'inscription a eu une conversation téléphonique avec Robert E. Chadsey. Ce dernier lui a mentionné qu'il n'avait pas l'adresse de courriel de l'analyste; celui-ci a donc envoyé un courriel de rappel à Robert E. Chadsey.
13. Le 20 mars 2012, un analyste de la Direction de la certification et de l'inscription a envoyé un courriel de rappel à Robert E. Chadsey.
14. Le 9 mai 2012, un analyste de la Direction de la conformité et de l'inscription a envoyé un courriel de rappel à Robert E. Chadsey.
15. Le 16 mai 2012, un analyste de la Direction de la conformité a envoyé un courriel de rappel à Robert E. Chadsey.
16. Le 1^{er} août 2012, un analyste de la Direction de la conformité a eu une conversation téléphonique avec Robert E. Chadsey et ce dernier lui a demandé de lui retourner le formulaire de retrait d'inscription. Un courriel lui a été envoyé le jour même.

MANQUEMENTS REPROCHÉS À ROBERT E. CHADSEY

17. Robert E. Chadsey a fait défaut de respecter l'article 128 de la LDPSF en omettant d'être certifié(e) à titre de représentant et de détenir une inscription à titre de représentant autonome;
18. Robert E. Chadsey a fait défaut de respecter l'article 10 du *Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome*, R.R.Q., c. D-9.2, r. 15, en omettant de fournir les documents prescrits par règlement.

LES OBSERVATIONS PRÉSENTÉES À L'AUTORITÉ

Dans cet avis, l'Autorité donnait à Robert E. Chadsey l'opportunité de lui transmettre ses observations par écrit, le ou avant le 19 octobre 2012.

À ce jour, l'Autorité n'a rien reçu de la part de Robert E. Chadsey.

Dans les circonstances, l'Autorité se dit prête à rendre sa décision.

LA DÉCISION

CONSIDÉRANT l'article 115.2 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité peut suspendre l'inscription d'un cabinet, l'assortir de restrictions ou de conditions ou lui imposer une sanction administrative pécuniaire pour un montant qui ne peut excéder 5 000 \$ pour chaque contravention lorsque celui-ci ne respecte pas les dispositions des articles 81, 82, 83 ou 103.1 ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de documents prévue à la présente loi ou à l'un de ses règlements. Elle peut également radier l'inscription d'un cabinet lorsque celui-ci ne respecte pas les dispositions de l'article 82 ou des articles 81, 83 ou 103.1 lorsqu'il s'agit de récidives dans ces derniers cas.

(...). »;

CONSIDÉRANT l'article 127 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un cabinet dont l'inscription est radiée ou retirée pour une discipline donnée doit céder les dossiers, livres et registres afférents à cette discipline à un cabinet, une société autonome ou un représentant autonome inscrit dans cette même discipline. Il en avise préalablement l'Autorité par écrit.

L'Autorité peut s'opposer à cette cession ou la subordonner aux conditions qu'elle juge appropriées.

Plutôt que de céder ses dossiers, livres et registres, un cabinet peut, avec l'autorisation de l'Autorité, en disposer autrement.

Lorsque le cabinet refuse de procéder à la cession ou à la disposition de ses dossiers, livres ou registres, l'Autorité prend possession de ceux-ci et statue sur la façon dont elle en dispose. »;

CONSIDÉRANT l'article 128 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un représentant en assurance de personnes ou un représentant en assurance collective, qui n'est pas visé à l'article 32, un courtier en assurance de dommages, un planificateur financier ou un expert en sinistre qui n'agit pas pour le compte d'un cabinet ou qui n'est pas un associé ou un employé d'une société autonome doit, pour exercer ses activités, s'inscrire auprès de l'Autorité comme représentant autonome dans toutes les disciplines ou catégories de disciplines pour lesquelles il est autorisé à agir en vertu de son certificat.

Une société dont tous les associés sont de tels représentants peut s'inscrire auprès de l'Autorité pour agir comme société autonome par leur entremise dans chaque discipline pour laquelle un de ses représentants est autorisé à agir. »;

CONSIDÉRANT l'article 146.1 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Les articles 115, 115.1 et 115.3 à 115.9 s'appliquent à un représentant autonome ou à une société autonome qui ne respecte pas les dispositions de la présente loi ou de ses règlements, ou lorsque la protection du public l'exige. L'article 115.2 s'applique avec les adaptations nécessaires lorsque le représentant autonome ou la société autonome ne respecte pas les dispositions des articles 103.1, 128, 135 et 136 de la présente loi ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de documents prévus par règlement. »;

CONSIDÉRANT l'article 10 du *Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome*, R.R.Q., c. D-9.2, r. 15, qui se lit comme suit :

« Pour maintenir son inscription, un cabinet, un représentant autonome ou une société autonome doit :

(...)

2° dans les 45 jours de la demande de l'Autorité, lui transmettre annuellement :

h) le cas échéant, une déclaration signée par le représentant autonome ou, dans le cas d'un cabinet ou d'une société autonome, par la personne autorisée à signer la

demande d'inscription confirmant qu'il n'est survenu aucun changement de circonstances affectant la véracité des renseignements fournis à l'Autorité;

(...). »;

CONSIDÉRANT l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q. c. J-3, qui se lit comme suit :

« L'autorité administrative ne peut prendre une ordonnance de faire ou de ne pas faire ou une décision défavorable portant sur un permis ou une autre autorisation de même nature, sans au préalable :

1° avoir informé l'administré de son intention ainsi que des motifs sur lesquels celle-ci est fondée;

2° avoir informé celui-ci, le cas échéant, de la teneur des plaintes et oppositions qui le concernent;

3° lui avoir donné l'occasion de présenter ses observations et, s'il y a lieu, de produire des documents pour compléter son dossier.

(...). »;

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y a lieu de s'assurer que les manquements survenus ne se reproduisent plus à l'avenir;

Il convient pour l'Autorité de :

RADIER l'inscription de Robert E. Chadsey dans la discipline de l'assurance de personnes;

ORDONNER au représentant autonome Robert E. Chadsey d'informer par écrit l'Autorité de la manière dont il entend disposer de ses dossiers clients, livres et registres (les « dossiers »), et ce, dans les quinze (15) jours de la signification de la présente décision;

Dans l'éventualité où l'Autorité se déclare satisfaite de la manière dont le représentant autonome Robert E. Chadsey entend disposer de ses dossiers :

ORDONNER la remise des dossiers au nouvel acquéreur, à l'assureur ou au consommateur concerné, au plus tard **dans les quarante-cinq (45) jours suivant la réponse de l'Autorité**;

Dans l'éventualité où l'Autorité ne se déclare pas satisfaite de la manière dont le représentant autonome Robert E. Chadsey entend disposer de ses dossiers :

ORDONNER à Robert E. Chadsey de remettre, **dans les trente (30) jours suivant la réponse de l'Autorité**, tous ses dossiers à la personne et l'endroit désignés par l'Autorité.

Et, par conséquent, que Robert E. Chadsey :

Cesse d'exercer ses activités;

Acquitte la pénalité administrative.

La décision prend effet immédiatement.

Fait à Québec le 26 octobre 2012.

Mario Beaudoin
Directeur de la conformité

***Le paiement de la pénalité imposée doit être expédié à l'adresse suivante : Autorité des marchés financiers, Nathalie Benoît, analyste à la Direction de la conformité, 2640, boulevard Laurier, bureau 400, Québec (Québec) G1V 5C1. Le chèque doit être libellé à l'ordre de l'Autorité des marchés financiers.**

DÉCISION N^o 2012-CONF-0179

GESTION D'ASSURANCES JONES DESLAURIERS INC.

2150, Islington ave, bureau 400
Etobicoke (Ontario) M9P 3V4
Inscription n^o 513 284

Décision

(article 115.2 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2)

LES FAITS CONSTATÉS

1. Le cabinet Gestion d'Assurances Jones Deslauriers inc. détient une inscription auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), portant le n^o 513 284, dans la discipline de l'assurance de dommages. À ce titre, il est assujéti à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D 9.2 (la « LDPSF »).
2. Gestion d'Assurances Jones Deslauriers inc. n'a pas, selon nos informations, de police d'assurance de responsabilité professionnelle en vigueur, et ce, depuis le 31 juillet 2012.
3. Le 28 mai 2012, l'Autorité a envoyé à Gestion d'Assurances Jones Deslauriers inc., une lettre l'avisant que sa couverture d'assurance de responsabilité professionnelle viendrait à échéance le 31 juillet 2012 et lui demandant de lui faire parvenir une preuve d'assurance de responsabilité professionnelle, le tout tel que requis par l'article 10 du *Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome*, R.R.Q., c. D-9.2, r. 15.
4. Le 9 août 2012, l'Autorité a envoyé à Gestion d'Assurances Jones Deslauriers inc., par poste certifiée, l'avis prévu à l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q., c. J-3, dans lequel il était mentionné de transmettre une nouvelle police d'assurance de responsabilité professionnelle. Dans ce cas, le cabinet avait jusqu'au 4 septembre 2012.
5. À ce jour, l'Autorité n'a rien reçu de la part de Gestion d'Assurances Jones Deslauriers inc.

LES MANQUEMENTS REPROCHÉS

6. Gestion d'Assurances Jones Deslauriers inc. a fait défaut de respecter l'article 83 de la LDPSF en omettant de transmettre à l'Autorité une copie attestant qu'il maintenait une assurance de responsabilité professionnelle conforme aux exigences.
7. Gestion d'Assurances Jones Deslauriers inc. a fait défaut de respecter l'article 10 du *Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome*, R.R.Q., c. D-9.2, r. 15, en omettant de fournir une preuve du maintien de l'assurance de responsabilité

conforme aux exigences du Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome R.R.Q., c. D-9.2, r. 2.

8. Gestion d'Assurances Jones Deslauriers inc. a fait défaut de respecter l'article 29 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*, R.R.Q., c. D-9.2, r. 2, en omettant de fournir un contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du cabinet et qui répond à ces exigences.

LA DÉCISION

CONSIDÉRANT l'article 115.2 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité peut suspendre l'inscription d'un cabinet, l'assortir de restrictions ou de conditions ou lui imposer une sanction administrative pécuniaire pour un montant qui ne peut excéder 5 000 \$ pour chaque contravention lorsque celui-ci ne respecte pas les dispositions des articles 81, 82, 83 ou 103.1 ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de documents prévue à la présente loi ou à l'un de ses règlements. Elle peut également radier l'inscription d'un cabinet lorsque celui-ci ne respecte pas les dispositions de l'article 82 ou des articles 81, 83 ou 103.1 lorsqu'il s'agit de récidives dans ces derniers cas.

(...). »

CONSIDÉRANT l'article 83 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un cabinet doit, tant qu'il est inscrit, maintenir une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement, pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, acquitter la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin. Il doit aussi s'assurer que tout représentant qui agit pour son compte sans être un de ses employés est couvert par une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, qu'il a acquitté la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin. »

CONSIDÉRANT l'article 10 du *Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome*, R.R.Q., c. D-9.2, r. 15, qui se lit comme suit :

« Pour maintenir son inscription, un cabinet, un représentant autonome ou une société autonome doit :

(...)

2° dans les 45 jours de la demande de l'Autorité, lui transmettre annuellement :

a) (...) une preuve du maintien de l'assurance de responsabilité conforme aux exigences du Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome (c. D-9.2, r. 2);

b) dans le cas d'un cabinet, une preuve que tout représentant qui agit pour son compte sans être à son emploi est couvert par une assurance de responsabilité conforme aux exigences du Règlement sur l'exercice des activités des représentants (c. D-9.2, r. 10);

(...). »;

CONSIDÉRANT l'article 29 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*, R.R.Q., c. D-9.2, r. 2, qui se lit comme suit :

« Sauf à l'égard de la catégorie d'expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur, le contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du représentant autonome, du cabinet ou de la société autonome doit satisfaire aux exigences suivantes :

1° le montant couvert ne doit pas être inférieur à 500 000 \$ par réclamation et, pour chaque période de 12 mois, à :

(...)

b) 1 000 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant 3 représentants ou moins qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome;

c) 2 000 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant plus de 3 représentants qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome.

2° il peut comporter une franchise qui ne peut excéder :

(...)

b) 10 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant 3 représentants ou moins qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome;

c) 25 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant plus de 3 représentants qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome.

3° il doit comporter des dispositions suivant lesquelles :

a) dans le cas du cabinet, la garantie couvre la responsabilité découlant de fautes, d'erreurs, de négligences ou d'omissions commises dans l'exercice de ses activités ou de celles commises par ses mandataires, ses employés ou les stagiaires des représentants dans l'exercice de leurs fonctions, qu'ils soient ou non encore en fonction à la date de la réclamation;

(...)

d) la couverture offerte quant aux activités du cabinet, du représentant autonome ou des associés et représentants à l'emploi de la société autonome pendant la période au cours de laquelle le contrat est en vigueur continuera d'exister au-delà de la période d'assurance qui y est prévue, pour une période de cinq ans, pour toutes les activités visées par la couverture, à compter de la date de la radiation ou de la suspension de l'inscription du cabinet, du représentant autonome ou de la société autonome, selon le cas;

e) le délai suivant lequel l'assureur doit aviser l'Autorité de son intention de ne pas renouveler ou de résilier le contrat est de 30 jours avant la date du non-renouvellement ou de la résiliation;

f) l'assureur doit aviser l'Autorité dès qu'il reçoit un avis de non-renouvellement ou de résiliation du contrat d'assurance;

g) l'assureur doit aviser l'Autorité de la réception de toute réclamation, qu'il décide de l'honorer ou non.

Le montant de la franchise prévu au contrat d'assurance peut néanmoins être supérieur à celui visé aux sous-paragraphes a à c du paragraphe 2° du premier alinéa, pourvu que l'assuré maintienne en tout temps des liquidités au moins égales au montant mentionné au contrat. On entend par « liquidités », la somme des espèces et des valeurs immédiatement convertibles en espèces. »;

CONSIDÉRANT l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q. c. J-3, qui se lit comme suit :

« L'autorité administrative ne peut prendre une ordonnance de faire ou de ne pas faire ou une décision défavorable portant sur un permis ou une autre autorisation de même nature, sans au préalable :

1° avoir informé l'administré de son intention ainsi que des motifs sur lesquels celle-ci est fondée;

2° avoir informé celui-ci, le cas échéant, de la teneur des plaintes et oppositions qui le concernent;

3° lui avoir donné l'occasion de présenter ses observations et, s'il y a lieu, de produire des documents pour compléter son dossier.

(...). »;

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y a lieu de s'assurer que les manquements survenus ne se reproduisent plus à l'avenir;

Il convient pour l'Autorité de :

SUSPENDRE l'inscription de Gestion d'Assurances Jones Deslauriers inc. dans la discipline de l'assurance de dommages jusqu'à ce que le cabinet se soit conformé au présent avis en fournissant une police d'assurance de responsabilité professionnelle conforme et en vigueur;

IMPOSER à Gestion d'Assurances Jones Deslauriers inc. les pénalités suivantes :

- Une pénalité de 250 \$ pour ne pas avoir respecté l'article 83 de la LDPSF en omettant de transmettre à l'Autorité une copie attestant qu'il maintenait une assurance de responsabilité professionnelle conforme aux exigences. Cette pénalité sera payable au plus tard 30 jours suivant la date de la décision.
- Une pénalité de 250 \$ pour ne pas s'être conformé à l'obligation de dépôt de documents prévue à l'article 10 du *Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome*, R.R.Q., c. D-9.2, r. 15. Cette pénalité sera payable au plus tard 30 jours suivant la date de la décision.

Et, par conséquent, que Gestion d'Assurances Jones Deslauriers inc. :

Cesse d'exercer ses activités.

Acquitte les pénalités administratives et s'assure de maintenir une assurance de responsabilité conforme aux exigences pendant toute la validité de son inscription.

La décision prend effet immédiatement.

Fait à Québec le 26 octobre 2012.

Mario Beaudoin
Directeur de la conformité

Veillez prendre note que si vous n'êtes plus intéressé à exercer des activités en tant que cabinet, vous devez faire le retrait de votre inscription. À cet effet, nous vous invitons à consulter notre site Internet au www.lautorite.qc.ca afin de vous procurer le formulaire « *Demande de retrait de l'inscription* » que vous devrez remplir et nous retourner dans les 30 jours de la présente décision.

N.B. Pour que votre suspension soit levée, veuillez transmettre votre assurance et le paiement de la pénalité à M^{me} Claudia Maschis par télécopie au 418-528-7031, par courriel à claudia.maschis@lautorite.qc.ca ou par la poste à l'adresse suivante : Autorité des marchés financiers, M^{me} Claudia Maschis, analyste à la Direction de la conformité, 2640, boulevard Laurier, bureau 400, Québec (Québec) G1V 5C1. Le chèque doit être libellé à l'ordre de l'Autorité des marchés financiers.

DÉCISION N° 2012-CONF-0187

INTEGRATED INSURANCE SOLUTIONS LIMITED

1320, chemin Lucerne
Mont-Royal (Québec) H3R 2H9
Inscription n° 511 207

Décision

(article 115.2 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2)

LES FAITS CONSTATÉS

1. Le cabinet Integrated Insurance Solutions Limited détient une inscription auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), portant le n° 511 207, dans les disciplines de l'assurance de personnes et l'assurance collective de personnes. À ce titre, il est assujéti à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D 9.2 (la « LDPSF »).
2. Integrated Insurance Solutions Limited n'a pas, selon nos informations, de police d'assurance de responsabilité professionnelle en vigueur, et ce, depuis le 1^{er} août 2012.
3. Le 27 juin 2012, l'Autorité a envoyé à Integrated Insurance Solutions Limited, une lettre l'avisant que sa couverture d'assurance de responsabilité professionnelle viendrait à échéance le 1^{er} août 2012 et lui demandant de lui faire parvenir une preuve d'assurance de responsabilité professionnelle, le tout tel que requis par l'article 10 du *Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome*, R.R.Q., c. D-9.2, r. 15.
4. Le 28 août 2012, l'Autorité a été avisée que la police d'assurance responsabilité professionnelle d'Integrated Insurance Solutions Limited n'avait pas été renouvelée en date du 1^{er} août 2012.
5. Le 21 septembre 2012, l'Autorité a envoyé à Integrated Insurance Solutions Limited, par poste certifiée, l'avis prévu à l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q., c. J-3, dans lequel il était mentionné de transmettre une nouvelle police d'assurance de responsabilité professionnelle. Dans ce cas, le cabinet avait jusqu'au 17 octobre 2012.

6. À ce jour, l'Autorité n'a rien reçu de la part d'Integrated Insurance Solutions Limited.

LES MANQUEMENTS REPROCHÉS

7. Integrated Insurance Solutions Limited a fait défaut de respecter l'article 83 de la LDPSF en omettant de transmettre à l'Autorité une copie attestant qu'il maintenait une assurance de responsabilité professionnelle conforme aux exigences et de s'assurer que tout représentant qui agit pour son compte sans être un de ses employés soit couvert par une assurance de responsabilité professionnelle conforme.
8. Integrated Insurance Solutions Limited a fait défaut de respecter l'article 10 du *Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome*, R.R.Q., c. D-9.2, r. 15, en omettant de fournir une preuve du maintien de l'assurance de responsabilité et une preuve que tout représentant qui agit pour son compte sans être à son emploi est couvert par une assurance de responsabilité conforme aux exigences du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*, R.R.Q., c. D-9.2, r. 2.
9. Integrated Insurance Solutions Limited a fait défaut de respecter l'article 29 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*, R.R.Q., c. D-9.2, r. 2, en omettant de fournir un contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du cabinet et qui répond à ces exigences.

LA DÉCISION

CONSIDÉRANT l'article 115.2 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité peut suspendre l'inscription d'un cabinet, l'assortir de restrictions ou de conditions ou lui imposer une sanction administrative pécuniaire pour un montant qui ne peut excéder 5 000 \$ pour chaque contravention lorsque celui-ci ne respecte pas les dispositions des articles 81, 82, 83 ou 103.1 ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de documents prévue à la présente loi ou à l'un de ses règlements. Elle peut également radier l'inscription d'un cabinet lorsque celui-ci ne respecte pas les dispositions de l'article 82 ou des articles 81, 83 ou 103.1 lorsqu'il s'agit de récidives dans ces derniers cas.

(...). »

CONSIDÉRANT l'article 83 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un cabinet doit, tant qu'il est inscrit, maintenir une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement, pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, acquitter la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin. Il doit aussi s'assurer que tout représentant qui agit pour son compte sans être un de ses employés est couvert par une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, qu'il a acquitté la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin. »

CONSIDÉRANT l'article 10 du *Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome*, R.R.Q., c. D-9.2, r. 15, qui se lit comme suit :

« Pour maintenir son inscription, un cabinet, un représentant autonome ou une société autonome doit :

(...)

2° dans les 45 jours de la demande de l'Autorité, lui transmettre annuellement:

a) (...) une preuve du maintien de l'assurance de responsabilité conforme aux exigences du Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome (c. D-9.2, r. 2);

b) dans le cas d'un cabinet, une preuve que tout représentant qui agit pour son compte sans être à son emploi est couvert par une assurance de responsabilité conforme aux exigences du Règlement sur l'exercice des activités des représentants (c. D-9.2, r. 10);

(...). »;

CONSIDÉRANT l'article 29 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*, R.R.Q., c. D-9.2, r. 2, qui se lit comme suit :

« Sauf à l'égard de la catégorie d'expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur, le contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du représentant autonome, du cabinet ou de la société autonome doit satisfaire aux exigences suivantes :

1° le montant couvert ne doit pas être inférieur à 500 000 \$ par réclamation et, pour chaque période de 12 mois, à :

(...)

b) 1 000 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant 3 représentants ou moins qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome;

c) 2 000 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant plus de 3 représentants qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome.

2° il peut comporter une franchise qui ne peut excéder :

(...)

b) 10 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant 3 représentants ou moins qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome;

c) 25 000 \$ pour le cabinet ou la société autonome comptant plus de 3 représentants qui agissent pour le compte du cabinet ou de la société autonome.

3° il doit comporter des dispositions suivant lesquelles :

a) dans le cas du cabinet, la garantie couvre la responsabilité découlant de fautes, d'erreurs, de négligences ou d'omissions commises dans l'exercice de ses activités ou de celles commises par ses mandataires, ses employés ou les stagiaires des représentants dans l'exercice de leurs fonctions, qu'ils soient ou non encore en fonction à la date de la réclamation;

(...)

d) la couverture offerte quant aux activités du cabinet, du représentant autonome ou des associés et représentants à l'emploi de la société autonome pendant la période au cours de laquelle le contrat est en vigueur continuera d'exister au-delà de la période d'assurance qui y est prévue, pour une période de cinq ans, pour toutes les activités visées par la couverture, à compter de la date de la radiation ou de la

suspension de l'inscription du cabinet, du représentant autonome ou de la société autonome, selon le cas;

e) le délai suivant lequel l'assureur doit aviser l'Autorité de son intention de ne pas renouveler ou de résilier le contrat est de 30 jours avant la date du non-renouvellement ou de la résiliation;

f) l'assureur doit aviser l'Autorité dès qu'il reçoit un avis de non-renouvellement ou de résiliation du contrat d'assurance;

g) l'assureur doit aviser l'Autorité de la réception de toute réclamation, qu'il décide de l'honorer ou non.

Le montant de la franchise prévu au contrat d'assurance peut néanmoins être supérieur à celui visé aux sous-paragraphes a à c du paragraphe 2° du premier alinéa, pourvu que l'assuré maintienne en tout temps des liquidités au moins égales au montant mentionné au contrat. On entend par « liquidités », la somme des espèces et des valeurs immédiatement convertibles en espèces. »;

CONSIDÉRANT l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q. c. J-3, qui se lit comme suit :

« L'autorité administrative ne peut prendre une ordonnance de faire ou de ne pas faire ou une décision défavorable portant sur un permis ou une autre autorisation de même nature, sans au préalable :

1° avoir informé l'administré de son intention ainsi que des motifs sur lesquels celle-ci est fondée;

2° avoir informé celui-ci, le cas échéant, de la teneur des plaintes et oppositions qui le concernent;

3° lui avoir donné l'occasion de présenter ses observations et, s'il y a lieu, de produire des documents pour compléter son dossier.

(...). »;

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y a lieu de s'assurer que les manquements survenus ne se reproduisent plus à l'avenir;

Il convient pour l'Autorité de :

SUSPENDRE l'inscription de Integrated Insurance Solutions Limited dans les disciplines de l'assurance de personnes et l'assurance collective de personnes jusqu'à ce que le cabinet se soit conformé au présent avis en fournissant une police d'assurance de responsabilité professionnelle conforme et en vigueur;

IMPOSER à Integrated Insurance Solutions Limited les pénalités suivantes :

- Une pénalité de 250 \$ pour ne pas avoir respecté l'article 83 de la LDPSF en omettant de transmettre à l'Autorité une copie attestant qu'il maintenait une assurance de responsabilité professionnelle conforme aux exigences. Cette pénalité sera payable au plus tard 30 jours suivant la date de la décision.
- Une pénalité de 250 \$ pour ne pas s'être conformé à l'obligation de dépôt de documents prévue à l'article 10 du *Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une*

société autonome, R.R.Q., c. D-9.2, r. 15. Cette pénalité sera payable au plus tard 30 jours suivant la date de la décision.

Et, par conséquent, que Integrated Insurance Solutions Limited :

Cesse d'exercer ses activités.

Acquitte les pénalités administratives et s'assure de maintenir une assurance de responsabilité conforme aux exigences pendant toute la validité de son inscription.

La décision prend effet immédiatement.

Fait à Québec le 1^{er} novembre 2012.

Mario Beaudoin
Directeur de la conformité

Veillez prendre note que si vous n'êtes plus intéressé à exercer des activités en tant que cabinet, vous devez faire le retrait de votre inscription. À cet effet, nous vous invitons à consulter notre site Internet au www.lautorite.qc.ca afin de vous procurer le formulaire « *Demande de retrait de l'inscription* » que vous devrez remplir et nous retourner dans les 30 jours de la présente décision.

N.B. Pour que votre suspension soit levée, veuillez transmettre votre assurance et le paiement de la pénalité à M^{me} Nathalie Benoît par télécopie au 418-528-7031, par courriel à nathalie.benoit@lautorite.qc.ca ou par la poste à l'adresse suivante : Autorité des marchés financiers, M^{me} Nathalie Benoît, analyste à la Direction de la conformité, 2640, boulevard Laurier, bureau 400, Québec (Québec) G1V 5C1. Le chèque doit être libellé à l'ordre de l'Autorité des marchés financiers.

DÉCISION N^o 2012-CONF-0185

MYRTHO ELIEN
[...]
Inscription n^o 515 534

Décision
**(articles 115.2 et 146.1 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*,
L.R.Q., c. D-9.2)**

LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS

1. Myrtho Elien détient une inscription de représentant autonome auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») portant le n^o 515 534, dans la discipline de l'assurance de personnes. À ce titre, Myrtho Elien est assujéti à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q. c. D-9.2 (la « LDPSF »).
2. Myrtho Elien n'a pas, selon nos informations, de police d'assurance de responsabilité professionnelle en vigueur, et ce, depuis le 16 août 2012.

3. Le 21 septembre 2012, l'Autorité a envoyé à Myrtho Elie, par poste certifiée, l'avis prévu à l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q., c. J-3, dans lequel il était mentionné de transmettre une nouvelle police d'assurance de responsabilité professionnelle. Dans ce cas, le représentant avait jusqu'au 17 octobre 2012.
4. À ce jour, l'Autorité n'a rien reçu de la part de Myrtho Elie.

LES MANQUEMENTS REPROCHÉS

5. Myrtho Elie a fait défaut de respecter l'article 136 de la LDPSF en omettant de transmettre à l'Autorité une copie attestant qu'il maintenait une assurance de responsabilité professionnelle conforme aux exigences.
6. Myrtho Elie a fait défaut de respecter l'article 10 du *Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome*, R.R.Q., c. D-9.2, r. 15, en omettant de fournir une preuve du maintien de l'assurance de responsabilité conforme aux exigences du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*, R.R.Q, c. D-9.2, r. 2.
7. Myrtho Elie a fait défaut de respecter l'article 29 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*, R.R.Q., c. D-9.2, r. 2, en omettant de fournir un contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du cabinet et qui répond à ces exigences.

LA DÉCISION

CONSIDÉRANT l'article 115.2 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité peut suspendre l'inscription d'un cabinet, l'assortir de restrictions ou de conditions ou lui imposer une sanction administrative pécuniaire pour un montant qui ne peut excéder 5 000 \$ pour chaque contravention lorsque celui-ci ne respecte pas les dispositions des articles 81, 82, 83 ou 103.1 ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de documents prévue à la présente loi ou à l'un de ses règlements. Elle peut également radier l'inscription d'un cabinet lorsque celui-ci ne respecte pas les dispositions de l'article 82 ou des articles 81, 83 ou 103.1 lorsqu'il s'agit de récidives dans ces derniers cas.

(...). »

CONSIDÉRANT l'article 136 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un représentant autonome doit, tant qu'il est inscrit, maintenir une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, acquitter la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin.

(...). »;

CONSIDÉRANT l'article 146.1 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Les articles 115, 115.1 et 115.3 à 115.9 s'appliquent à un représentant autonome ou à une société autonome qui ne respecte pas les dispositions de la présente loi ou de ses règlements, ou lorsque la protection du public l'exige. L'article 115.2 s'applique avec les adaptations nécessaires lorsque le représentant autonome ou la société autonome ne respecte pas les dispositions des articles 103.1, 128, 135 et 136 de la présente loi ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de documents prévus par règlement. »;

CONSIDÉRANT l'article 29 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*, R.R.Q., c. D-9.2, r. 2, qui se lit comme suit :

« Sauf à l'égard de la catégorie d'expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur, le contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du représentant autonome, du cabinet ou de la société autonome doit satisfaire aux exigences suivantes :

1° le montant couvert ne doit pas être inférieur à 500 000 \$ par réclamation et, pour chaque période de 12 mois, à :

a) 1 000 000 \$ pour le représentant autonome;

(...)

2° il peut comporter une franchise qui ne peut excéder :

a) 10 000 \$ pour le représentant autonome;

(...)

3° il doit comporter des dispositions suivant lesquelles :

(...)

b) dans le cas d'un représentant autonome, la garantie couvre la responsabilité découlant de fautes, d'erreurs, de négligences ou d'omissions commises dans l'exercice de ses fonctions ou de celles commises par ses mandataires, ses employés ou ses stagiaires, dans l'exercice de leurs fonctions, qu'ils soient ou non encore en fonction à la date de la réclamation;

(...)

d) la couverture offerte quant aux activités du cabinet, du représentant autonome ou des associés et représentants à l'emploi de la société autonome pendant la période au cours de laquelle le contrat est en vigueur continuera d'exister au-delà de la période d'assurance qui y est prévue, pour une période de cinq ans, pour toutes les activités visées par la couverture, à compter de la date de la radiation ou de la suspension de l'inscription du cabinet, du représentant autonome ou de la société autonome, selon le cas;

e) le délai suivant lequel l'assureur doit aviser l'Autorité de son intention de ne pas renouveler ou de résilier le contrat est de 30 jours avant la date du non-renouvellement ou de la résiliation;

f) l'assureur doit aviser l'Autorité dès qu'il reçoit un avis de non-renouvellement ou de résiliation du contrat d'assurance;

g) l'assureur doit aviser l'Autorité de la réception de toute réclamation, qu'il décide de l'honorer ou non.

Le montant de la franchise prévu au contrat d'assurance peut néanmoins être supérieur à celui visé aux sous-paragraphes a à c du paragraphe 2° du premier alinéa, pourvu que l'assuré maintienne en tout temps des liquidités au moins égales

au montant mentionné au contrat. On entend par « liquidités », la somme des espèces et des valeurs immédiatement convertibles en espèces. »;

CONSIDÉRANT l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q. c. J-3, qui se lit comme suit :

« L'autorité administrative ne peut prendre une ordonnance de faire ou de ne pas faire ou une décision défavorable portant sur un permis ou une autre autorisation de même nature, sans au préalable :

1° avoir informé l'administré de son intention ainsi que des motifs sur lesquels celle-ci est fondée;

2° avoir informé celui-ci, le cas échéant, de la teneur des plaintes et oppositions qui le concernent;

3° lui avoir donné l'occasion de présenter ses observations et, s'il y a lieu, de produire des documents pour compléter son dossier.

(...). »;

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y a lieu de s'assurer que les manquements survenus ne se reproduisent plus à l'avenir;

Il convient pour l'Autorité de :

SUSPENDRE l'inscription de représentant autonome de Myrtho Elien dans la discipline de l'assurance de personnes jusqu'à ce qu'il se soit conformé au présent avis en fournissant une police d'assurance de responsabilité professionnelle conforme et en vigueur;

IMPOSER à Myrtho Elien la pénalité suivante :

- Une pénalité de 250 \$ pour ne pas avoir respecté l'article 136 de la LDPSF en omettant de transmettre à l'Autorité une copie attestant qu'il maintenait une assurance de responsabilité professionnelle conforme aux exigences. Cette pénalité sera payable au plus tard 30 jours suivant la date de la décision.

Et, par conséquent, que Myrtho Elien :

Cesse d'exercer ses activités.

Acquitte la pénalité administrative et s'assure de maintenir une assurance de responsabilité conforme aux exigences pendant toute la validité de son inscription.

La décision prend effet immédiatement.

Fait le 1^{er} novembre 2012.

Mario Beaudoin
Directeur de la conformité

Veillez prendre note que si vous n'êtes plus intéressé à exercer des activités en tant que représentant autonome, vous devez faire le retrait de votre inscription. À cet effet, nous vous invitons à consulter notre site Internet au www.lautorite.qc.ca afin de vous procurer le formulaire « *Demande de retrait de l'inscription* » que vous devrez remplir et nous retourner dans les

30 jours de la présente décision.

N.B. Pour que votre suspension soit levée, veuillez transmettre votre assurance et le paiement de la pénalité à M^{me} Nathalie Benoît par télécopie au 418-528-7031, par courriel à nathalie.benoit@lautorite.qc.ca ou par la poste à l'adresse suivante : Autorité des marchés financiers, M^{me} Nathalie Benoît, analyste à la Direction de la conformité, 2640, boulevard Laurier, bureau 400, Québec (Québec) G1V 5C1. Le chèque doit être libellé à l'ordre de l'Autorité des marchés financiers.

3.8.2 BDR

Les décisions prononcées par le Bureau de décision et de révision sont publiées à la section 2.2 du bulletin.

3.8.3 OAR

Veillez noter que les décisions rapportées ci-dessous peuvent faire l'objet d'un appel, selon les règles qui leur sont applicables.

3.8.3.1 Comité de discipline de la CSF

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-0877

DATE : 8 novembre 2012

LE COMITÉ : M ^e François Folot	Président
M. Denis Petit, A.V.A., Pl. Fin.	Membre
M. Robert Archambault, A.V.A.	Membre

CAROLINE CHAMPAGNE, ès qualités de syndique de la Chambre de la sécurité financière

Partie plaignante

c.

MARK BOUCHER, conseiller en sécurité financière, conseiller en assurance et rentes collectives et représentant de courtier en épargne collective (numéro de certificat 154660 et numéro BDNI 1252451)

Partie intimée

DÉCISION SUR CULPABILITÉ ET SANCTION

[1] Le 13 juin, à la Commission des lésions professionnelles sise au 500, boulevard René-Lévesque Ouest, 18^e étage, Montréal, ainsi que les 13 et 18 septembre 2012, au siège social de la Chambre sis au 300, rue Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal, le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière s'est réuni et a procédé à l'audition d'une plainte disciplinaire portée contre l'intimé ainsi libellée :

LA PLAINTE

« 1. À Montréal, le ou vers le 15 décembre 2008, l'intimé a fausement confirmé avoir vu la cliente M.S. signer le formulaire « Electronic insurance application declaration and authorization » n° LI-F898,484-2, contrevenant ainsi

CD00-0877

PAGE : 2

aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 11, 34 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (c. D-9.2, r. 3);

2. À Montréal, le ou vers le 15 décembre 2008, l'intimé a indiqué une fausse adresse pour sa cliente M.S. sur la proposition d'assurance-vie n° LI-F898,484-2 auprès de Sun Life du Canada, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 11, 34 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (c. D-9.2, r. 3). »

[2] D'entrée de jeu, le 13 juin 2012, la plaignante déposa au dossier une preuve documentaire qui fut cotée P-1 à P-5.

[3] Par la suite, après qu'elle eut amendé le chef numéro 2 de façon à ce que les termes « a indiqué une fausse adresse pour sa cliente M.S. » soient remplacés par « a indiqué un faux lieu de signature par sa cliente M.S. », l'intimé admit les éléments matériels des infractions qui lui étaient reprochées, et ce, tant aux chefs d'accusation 1 que 2 amendé et fut déclaré coupable de ceux-ci par le comité.

[4] L'audition sur sanction fut alors reportée au 13 septembre puis au 18 septembre 2012.

LA PREUVE

[5] Le 18 septembre 2012, les parties avisèrent le comité qu'elles n'entendaient pas déposer d'éléments de preuve additionnels au dossier.

[6] Elles soumièrent ensuite leurs représentations sur sanction.

CD00-0877

PAGE : 3

REPRÉSENTATIONS DE LA PLAIGNANTE

[7] La plaignante, par l'entremise de son procureur, débuta ses représentations en indiquant qu'elle recommandait au comité, au plan de la sanction, de condamner l'intimé sous le premier chef au paiement d'une amende de 5 000 \$ et sous le second chef, compte tenu de la connexité entre les chefs 1 et 2, de lui imposer une réprimande.

[8] Elle identifia ensuite les facteurs aggravants ainsi qu'atténuants suivants :

Facteur aggravant :

- la gravité objective des infractions reprochées, l'intimé ne pouvant ignorer qu'il contournait les règles et qu'il n'était pas autorisé à agir comme il l'a fait;

Facteurs atténuants :

- des infractions remontant à près de quatre (4) ans;
- la constatation que l'intimé a cessé d'exercer la profession en juin 2011 et a cessé de détenir un certificat à la fin de la même année ou au début de 2012;
- son absence d'antécédents disciplinaires;
- son entière collaboration à l'enquête de la plaignante;
- l'absence de bénéfice financier pour ce dernier, la police d'assurance souscrite par la cliente n'ayant jamais été émise, cette dernière ayant fait défaut de se soumettre à l'examen médical requis;

CD00-0877

PAGE : 4

- l'absence chez l'intimé d'intentions malveillantes, ce dernier ayant agi strictement pour « aider » une cliente qui, selon ses affirmations, allait venir à Montréal et se soumettre alors à l'examen médical requis;
- le souci de l'intimé de bien s'assurer que la signature apposée au document était bien celle de la cliente, et ce, malgré qu'il ne l'ait pas vu signer;
- une faute isolée tout au long d'une carrière sans tache.

[9] Elle termina ses représentations en déposant, au soutien de ses suggestions, un cahier d'autorités. Elle réclama enfin la condamnation de l'intimé au paiement des déboursés, signalant toutefois qu'elle n'avait aucune objection, si l'intimé le réclamait, à ce que, pour le paiement de l'amende et des frais, un délai d'une année soit accordé à ce dernier.

REPRÉSENTATIONS DE L'INTIMÉ

[10] L'intimé débuta ses représentations en invoquant qu'il avait agi strictement dans le but de rendre service à une consommatrice dont le père était l'ami de son père.

[11] Il exposa que ladite cliente devait venir au Québec pour y subir un examen médical. Elle aurait toutefois fait défaut d'agir tel que convenu et sa demande d'assurance serait tombée en déchéance.

[12] Il affirma que cette dernière avait réclamé que les documents soient « faits » à Montréal parce que, lui aurait-elle déclaré, elle avait l'intention d'y déménager.

CD00-0877

PAGE : 5

[13] Il aurait strictement voulu aider ou satisfaire la cliente, contenter le père de cette dernière et ainsi faire plaisir au sien. Il n'aurait été animé d'aucune forme d'intention malveillante.

[14] Il rappela ensuite qu'il avait offert son entière coopération aux autorités et avait entièrement collaboré à l'enquête de la plaignante.

[15] Il mentionna qu'à son avis le condamner au paiement d'une amende de 5 000 \$ serait lui imposer une sanction exagérée.

[16] Il termina en signalant que depuis le mois de juin 2011, il ne travaillait plus dans le domaine de la distribution de produits d'assurances et/ou financiers, qu'il détenait maintenant un emploi auprès d'un organisme sans but lucratif voué à l'assistance de gens éprouvant des difficultés d'ordre psychologiques et qu'il n'avait pas les moyens de payer une amende de 5 000 \$.

MOTIFS ET DISPOSITIF

[17] Les faits reprochés à l'intimé remontent à près de quatre (4) ans.

[18] Ce dernier a depuis quitté l'exercice de la profession.

[19] Il n'a aucun antécédent disciplinaire et a entièrement collaboré à l'enquête de la plaignante.

[20] Il consacre maintenant son temps à un organisme caritatif sans but lucratif.

CD00-0877

PAGE : 6

[21] Il a agi à la demande de son père et a voulu plaire à ce dernier, peut-on penser, en se consacrant trop rapidement aux demandes de la fille de l'ami de ce dernier.

[22] L'intimé a commis une erreur de jugement. Il n'avait pas à se précipiter. Il lui aurait fallu simplement attendre que la consommatrice vienne au Québec se soumettre à l'examen paramédical prévu pour procéder alors avec elle à la signature des documents en cause.

[23] L'intimé n'a tiré aucun bénéfice de ses fautes.

[24] Il n'a pas non plus cherché à favoriser son intérêt personnel puisque de toute façon la police d'assurance en cause ne pouvait être émise tant que la consommatrice ne s'était pas soumise à l'examen paramédical précité.

[25] L'intimé a simplement voulu démontrer à son père qu'il s'occupait rapidement du dossier de la fille de son ami. Il ne semble pas avoir été animé d'une intention malveillante.

[26] Il a néanmoins commis, dans le cadre de ses activités professionnelles, des fautes inexcusables.

[27] Aussi, n'eut été l'ensemble des facteurs tant objectifs que subjectifs qui lui ont été soumis, le comité aurait été tenté de suivre les suggestions de la plaignante.

[28] Compte tenu toutefois des circonstances propres à cette affaire, que l'intimé, qui n'a tiré aucun profit de ses fautes, n'avait aucun intérêt personnel à se comporter comme il l'a fait si ce n'est pour démontrer à son père qu'il s'occupait rapidement des

CD00-0877

PAGE : 7

besoins de la fille de son ami, et compte tenu que les deux (2) fautes qui lui sont reprochées sont étroitement liées, le comité est d'avis que la condamnation de ce dernier au paiement d'une amende de 2 000 \$ (l'amende minimale) sous le chef numéro 1 et l'imposition d'une réprimande sous le chef numéro 2 seraient en l'espèce des sanctions justes et appropriées.

[29] Le comité est également d'avis que l'intimé devrait être condamné au paiement des déboursés conformément à la règle qui veut que la partie qui succombe assume généralement les frais.

[30] Enfin, compte tenu des représentations des parties et de la situation de l'intimé, le comité consent à accorder à ce dernier un délai de dix-huit (18) mois pour le paiement tant de l'amende que des déboursés.

PAR CES MOTIFS, le comité de discipline :

DÉCLARE l'intimé coupable des chefs d'accusation 1 et 2 contenus à la plainte amendée;

ET PROCÉDANT SUR SANCTION :

Sous le chef 1 :

CONDAMNE l'intimé au paiement d'une amende de 2 000 \$;

CD00-0877

PAGE : 8

Sous le chef 2 :**IMPOSE** à l'intimé une réprimande;**CONDAMNE** l'intimé au paiement des déboursés, y compris les frais d'enregistrement conformément aux dispositions de l'article 151 du *Code des professions*, L.R.Q. chap. C-26;**ACCORDE** à l'intimé un délai de dix-huit (18) mois pour le paiement tant de l'amende que des déboursés.(s) François FolotM^e FRANÇOIS FOLOT, avocat
Président du comité de discipline(s) Denis PetitM. DENIS PETIT, A.V.A., Pl. Fin.
Membre du comité de discipline(s) Robert ArchambaultM. ROBERT ARCHAMBAULT, A.V.A.
Membre du comité de disciplineM^e Jean-François Noiseux
BÉLANGER LONGTIN
Procureurs de la partie plaignante

L'intimé se représente lui-même.

Dates d'audience : 13 juin, 13 et 18 septembre 2012

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-0905

DATE : 8 novembre 2012

LE COMITÉ : M ^e François Folot	Président
M. Raymond Picher, A.V.A.	Membre
M. Marc Gagnon, A.V.C., Pl. Fin.	Membre

NATHALIE LELIÈVRE, ès qualités de syndique adjointe de la Chambre de la sécurité financière

Partie plaignante

c.

JEAN SAUVÉ, conseiller en sécurité financière (numéro de certificat 135543)

Partie intimée

DÉCISION SUR CULPABILITÉ ET SANCTION

[1] Le 16 octobre 2012, le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière s'est réuni au siège social de la Chambre sis au 300, rue Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal, et a procédé à l'audition d'une plainte disciplinaire portée contre l'intimé ainsi libellée :

LA PLAINTÉ

« 1. À Brossard, le ou vers le 30 mars 2009, l'intimé a exercé ses activités de façon négligente et ne s'est pas acquitté du mandat confié par M.G. en demandant le rachat intégral d'un contrat de fonds distincts (enregistré) numéro 5039146 que détenait ce client auprès de Transamerica plutôt que le rachat partiel dans la police d'assurance vie universelle (non enregistrée) numéro 080115304 détenue auprès du même assureur, contrevenant ainsi aux articles

CD00-0905

PAGE : 2

16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 12, 24 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (c. D-9.2, r.3). »

PLAIDOYER DE CULPABILITÉ

[2] D'entrée de jeu, l'intimé, qui était accompagné de son procureur, enregistra un plaidoyer de culpabilité à l'égard de l'unique chef d'accusation contenu à la plainte.

[3] Après l'enregistrement dudit plaidoyer, les parties présentèrent au comité leurs preuves et représentations sur sanction.

PREUVE DES PARTIES

[4] Alors que la plaignante versa au dossier une preuve documentaire cotée P-1 à P-9, elle ne fit entendre aucun témoin.

[5] Quant à l'intimé, il choisit de témoigner mais ne déposa aucune pièce.

[6] Les parties soumièrent ensuite au comité leurs représentations.

REPRÉSENTATIONS DE LA PLAIGNANTE

[7] La plaignante, par l'entremise de son procureur, se limita à signaler au comité qu'elle n'avait aucune recommandation particulière relativement à la sanction à imposer à l'intimé, indiquant qu'elle s'en remettait à la discrétion du comité.

REPRÉSENTATIONS DE L'INTIMÉ

[8] Quant au procureur de l'intimé, celui-ci débuta ses représentations en rappelant le témoignage de son client, notamment en regard des circonstances entourant

CD00-0905

PAGE : 3

l'infraction commise par ce dernier, et proposa que le comité lui impose une réprimande.

[9] Il indiqua que si son client avait commis une faute, c'était d'avoir confondu les instructions du consommateur. Sans pour autant chercher à l'excuser, il rappela que, selon son témoignage, ce dernier était alors aux prises avec des problèmes personnels, son fils venant d'être hospitalisé, tandis que lui-même était confronté à des procédures de divorce.

[10] À l'appui de sa suggestion, il mentionna que son client avait « compris l'erreur » qu'il avait faite et regrettait sincèrement de l'avoir commise.

[11] Il indiqua que celle-ci se situait à son avis « à la limite entre la faute professionnelle et la faute déontologique ».

[12] Au soutien de son affirmation, il cita quelques décisions du Tribunal des professions et l'une du Conseil de discipline du Barreau du Québec où il a été clairement reconnu que tout manquement professionnel ne constituait pas une faute déontologique, qu'il arrivait à tous les professionnels de commettre des erreurs et qu'il fallait éviter de conclure que le moindre écart de conduite était susceptible de constituer une telle faute.

[13] L'intimé évoqua alors les décisions suivantes : soit la décision du Tribunal des professions dans *Ordre des architectes du Québec c. Duval*, 2003 QCTP 144, CanLII, la décision du Conseil de discipline du Barreau du Québec dans *Barré c. Plouffe*, 2010 QCCDBQ 95 (CanLII) et la décision du Tribunal des professions dans *Malo c. Ordre des infirmières et infirmiers du Québec*, 2003 QCTP 132 CanLII.

CD00-0905

PAGE : 4

[14] Il affirma qu'à la lumière de ces arrêts ou décisions le manquement reproché à son client aurait pu à son avis « être interprété dans un sens ou dans l'autre ».

[15] Il indiqua que son client avait néanmoins accepté de plaider coupable à l'infraction qui lui était reprochée, et ce, notamment afin de démontrer l'importance qu'il accordait à l'objectif recherché par les règles législatives régissant sa conduite professionnelle, soit la protection du public.

[16] Il termina en affirmant que dans de telles circonstances toute autre sanction qu'une simple réprimande serait à son avis de nature strictement punitive.

MOTIFS ET DISPOSITIF

[17] Selon la preuve déposée au dossier par la plaignante, l'intimé exerce dans le domaine de la distribution de produits et services financiers depuis le 22 octobre 1999.

[18] Rien n'indique qu'il ait antérieurement fait l'objet d'une plainte disciplinaire.

[19] Il a entièrement collaboré à l'enquête de la syndique et reconnu sa faute.

[20] À la première occasion, il a enregistré un plaidoyer de culpabilité à l'unique chef d'accusation porté contre lui.

[21] La faute qu'il a avouée est une faute isolée. Au prise avec des problèmes personnels importants, il aurait confondu les instructions de son client.

[22] Il semble maintenant animé de regrets sincères. L'attitude de ce dernier comporte des indications vraisemblables d'absence de risque de récidive.

CD00-0905

PAGE : 5

[23] Le procureur de la plaignante s'est abstenu de contester la suggestion du procureur de l'intimé réclamant à titre de sanction l'imposition d'une simple réprimande.

[24] Ladite suggestion paraît conforme à la gravité du manquement reproché à l'intimé et respecter les circonstances particulières du cas en l'espèce.

[25] Le comité est d'avis que compte tenu des circonstances propres à cette affaire et du contexte entourant l'infraction, la sanction proposée est appropriée.

PAR CES MOTIFS, le comité de discipline :

ACCUEILLE le plaidoyer de culpabilité enregistré par l'intimé;

DÉCLARE l'intimé coupable de l'unique chef d'accusation contenu à la plainte;

ET PROCÉDANT SUR SANCTION :

Sous l'unique chef d'accusation contenu à la plainte :

IMPOSE à l'intimé une réprimande;

CONDAMNE l'intimé au paiement des déboursés, y compris les frais d'enregistrement conformément aux dispositions de l'article 151 du *Code des professions*, L.R.Q. chap. C-26.

CD00-0905

PAGE : 6

(s) François Folot

M^e FRANÇOIS FOLOT
Président du comité de discipline

(s) Raymond Picher

M. RAYMOND PICHER, A.V.A.
Membre du comité de discipline

(s) Marc Gagnon

M. MARC GAGNON, A.V.C., Pl. Fin.
Membre du comité de discipline

M^e Jean François Noiseux
BÉLANGER LONGTIN
Procureurs de la partie plaignante

M^e Robert Brunet
BRUNET & BRUNET
Procureurs de la partie intimée

Date d'audience : 16 octobre 2012

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-0931

DATE : 8 novembre 2012

LE COMITÉ : M ^e François Folot	Président
M. Jean-Michel Bergot	Membre
M. Jean Dion, A.V.A.	Membre

CAROLINE CHAMPAGNE, ès qualités de syndique de la Chambre de la sécurité financière

Partie plaignante

c.

GEORGES TEBECHERANI, conseiller en sécurité financière (no de certificat 132065)

Partie intimée

DÉCISION SUR CULPABILITÉ ET SANCTION

[1] Le 27 septembre 2012, le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière s'est réuni au siège social de la Chambre sis au 300, rue Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal, et a procédé à l'audition d'une plainte disciplinaire portée contre l'intimé ainsi libellée :

LA PLAINTÉ

« 1. À Montréal, le ou vers le 11 octobre 2007, l'intimé a accordé à A.C., à l'insu de l'assureur Financière Sun Life, un rabais sur la prime contenue dans les contrats d'assurance-vie numéros LI-F811,547-1 et LI-F811,548-9, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q. c. D-9.2), 22 et 36 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (c. D-9.2, r.3). »

CD00-0931

PAGE : 2

PLAIDOYER DE CULPABILITÉ

[2] D'entrée de jeu, l'intimé, qui était accompagné de son procureur, enregistra un plaidoyer de culpabilité à l'égard de l'unique chef d'accusation contenu à la plainte.

[3] Après l'enregistrement dudit plaidoyer, les parties présentèrent au comité leurs preuves et arguments sur sanction.

PREUVE DES PARTIES

[4] Alors que la plaignante déposa au dossier une preuve documentaire cotée P-1 à P-9, l'intimé ne versa aucune preuve.

[5] Les parties soumirent ensuite au comité leurs représentations respectives.

REPRÉSENTATIONS DE LA PLAIGNANTE

[6] La plaignante, par l'entremise de son procureur, entreprit ses représentations en indiquant au comité que les parties avaient convenu de lui soumettre conjointement un exposé des faits (pièce P-3) ainsi que des « recommandations communes ».

[7] Elle affirma que celles-ci s'étaient entendues pour proposer au comité d'imposer à l'intimé une réprimande ainsi que de le condamner au paiement des déboursés.

[8] Au moyen des pièces déposées et du résumé des faits produit, elle exposa ensuite le contexte factuel de l'infraction.

[9] Elle termina ses représentations en identifiant les facteurs atténuants suivants :

- l'âge de l'intimé, 66 ans, et son absence d'antécédents disciplinaires;

CD00-0931

PAGE : 3

- sa longue carrière sans reproche;
- sa collaboration à l'enquête de la syndique;
- les faibles montants en cause, l'intimé ayant touché à titre de commission une somme de 304,96 \$ et émis un chèque à l'ordre de la cliente pour un montant de 110 \$;
- une faute essentiellement attribuable à une erreur de jugement possiblement reliée à des problèmes ponctuels de santé et de surmenage;
- l'absence d'éléments pouvant laisser croire que l'intimé aurait été animé d'une intention malveillante ou aurait agi de mauvaise foi;
- des risques de récurrence à son avis à peu près nuls, le « processus disciplinaire » vécu par l'intimé devant être dans son cas suffisamment dissuasif pour éviter qu'il ne commette à nouveau la même faute.

REPRÉSENTATIONS DE L'INTIMÉ

[10] Le procureur de l'intimé débuta ses représentations en indiquant qu'il était en accord avec les propos et suggestions du procureur de la plaignante.

[11] Il souligna ensuite que la faute imputée à son client n'avait procuré à ce dernier aucun avantage et que la consommatrice en cause n'avait évidemment subi aucun préjudice.

[12] Comme l'avait précédemment mentionné son confrère, il déclara que son client avait simplement, commis de bonne foi, une erreur de jugement.

CD00-0931

PAGE : 4

[13] Il rappela enfin que ce dernier avait eu une longue carrière sans faute et avait par ailleurs entièrement collaboré à l'enquête de la syndique.

[14] Il souligna qu'il avait de plus, à la première occasion, plaidé coupable à l'unique chef d'accusation porté contre lui.

MOTIFS ET DISPOSITIF

[15] L'intimé, âgé de 66 ans, n'a aucun antécédent disciplinaire. Il agit dans le domaine de la distribution de produits d'assurance depuis plus de vingt-cinq (25) ans.

[16] Il a collaboré à l'enquête de la syndique et reconnu sa faute.

[17] À la première occasion, il a enregistré un plaidoyer de culpabilité à l'unique chef d'accusation porté contre lui.

[18] Si l'intimé a commis une faute, ce serait sans aucune intention malveillante de sa part.

[19] Le comité est confronté à un seul manquement isolé au cours d'une longue carrière sans tache.

[20] À titre de sanction, les parties ont conjointement recommandé que lui soit imposée une réprimande et qu'il soit condamné au paiement des déboursés.

[21] La Cour d'appel du Québec, dans l'arrêt *Douglas*¹, a clairement indiqué la voie à suivre lorsque sur sanction les parties en sont parvenues à s'entendre pour présenter au tribunal des « recommandations conjointes ».

¹ R. c. *Douglas*, 2002, 162 Ccc 3rd (37).

CD00-0931

PAGE : 5

[22] Elle a indiqué que celles-ci ne devraient être écartées que si le tribunal les jugeait inappropriées, déraisonnables, contraires à l'intérêt public ou était d'avis qu'elles étaient de nature à discréditer l'administration de la justice².

[23] En l'instance, le comité n'est pas confronté à une telle situation. Il est plutôt d'avis que dans le contexte particulier décrit par les parties dans l'exposé conjoint qu'elles lui ont soumis et après considération des éléments tant objectifs que subjectifs qu'elles lui ont exposés, la sanction proposée est juste et appropriée. Celle-ci lui paraît conforme à la gravité du manquement reproché et respecter les circonstances propres au cas en l'espèce.

PAR CES MOTIFS, le comité de discipline :

ACCUEILLE le plaidoyer de culpabilité enregistré par l'intimé;

DÉCLARE l'intimé coupable de l'unique chef d'accusation contenu à la plainte;

ET PROCÉDANT SUR SANCTION :

Sous l'unique chef d'accusation contenu à la plainte :

IMPOSE à l'intimé une réprimande;

² Ce principe a été repris par le Tribunal des professions notamment dans *Maurice Malouin c. Maryse Laliberté*, dossier 760-07-000001-010, décision en date du 7 mars 2002.

CD00-0931

PAGE : 6

CONDAMNE l'intimé au paiement des déboursés, y compris les frais d'enregistrement conformément aux dispositions de l'article 151 du *Code des professions*, L.R.Q. chap. C-26.

(s) François Folot

M^e FRANÇOIS FOLOT
Président du comité de discipline

(s) Jean-Michel Bergot

M. JEAN-MICHEL BERGOT
Membre du comité de discipline

(s) Jean Dion

M. JEAN DION, A.V.A.
Membre du comité de discipline

M^e Alain Galarneau
POULIOT, CARON, PRÉVOST, BELISLE, GALARNEAU
Procureurs de la partie plaignante

M^e Michael Hollander
OIKNINE & ASSOCIÉS
Procureurs de la partie intimée

Date d'audience : 27 septembre 2012

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

3.8.3.2 Comité de discipline de la ChAD

Aucune information.

3.8.3.3 OCRCVM

Aucune information.

3.8.3.4 Bourse de Montréal Inc.

Aucune information.

3.9 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

4.

Indemnisation

- 4.1 Avis et communiqués
 - 4.2 Réglementation
 - 4.3 Autres consultations
 - 4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers
 - 4.5 Fonds d'assurance-dépôts
 - 4.6 Autres décisions
-

4.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

4.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

4.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

4.4 FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

4.5 FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

Aucune information.

4.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

5.

Institutions financières

- 5.1 Avis et communiqués
 - 5.2 Réglementation et lignes directrices
 - 5.3 Autres consultations
 - 5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
 - 5.5 Sanctions administratives
 - 5.6 Autres décisions
-

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

5.4.1 Assureurs

Aucune information.

5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

La Compagnie de Fiducie Citi Canada (autre nom utilisé par Citi Trust Company Canada)

Avis de délivrance de permis

Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne, c. S-29.01

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers a délivré, en date du 24 octobre 2012, un permis de société de fiducie à La Compagnie de Fiducie Citi Canada (autre nom utilisé par Citi Trust Company Canada), l'autorisant à exercer ses activités au Québec en tant que société de fiducie.

Le permis de la société est assorti d'une restriction à l'effet qu'elle n'est pas autorisée à solliciter et recevoir des dépôts d'argent du public au sens de la *Loi sur l'assurance-dépôts*, L.R.Q., c. A-26 et de son règlement d'application.

Le représentant principal au Québec est madame Danielle Belair, dont l'établissement d'affaires est situé au 1501, avenue McGill College, Montréal (Québec) H3A 3M8.

Fait le 24 octobre 2012

Autorité des marchés financiers

5.4.3 Coopératives de services financiers

Aucune information.

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.

Marchés de valeurs et des instruments dérivés

- 6.1 Avis et communiqués
 - 6.2 Réglementation et instructions générales
 - 6.3 Autres consultations
 - 6.4 Sanctions administratives pécuniaires
 - 6.5 Interdictions
 - 6.6 Placements
 - 6.7 Agréments et autorisations de mise en marché de dérivés
 - 6.8 Offres publiques
 - 6.9 Information sur les valeurs en circulation
 - 6.10 Autres décisions
 - 6.11 Annexes et autres renseignements
-

6.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Avis de publication

Avis 11-320 du personnel des ACVM : Avis de modifications locales en Nouvelle-Écosse et au Yukon

(Texte publié ci-dessous)

Avis 11-320 du personnel des ACVM

Avis de modifications locales en Nouvelle-Écosse et au Yukon

Le 15 novembre 2012

Le 6 mai 2011, nous avons publié l'Avis 11-314 du personnel des ACVM, *Mise à jour des textes réglementaires des ACVM*, pour indiquer l'intention du personnel de mettre à jour les versions consolidées des règlements dans le but de refléter les modifications apportées à des règlements par un territoire donné dont l'incidence se limite à ce territoire uniquement.

Le 27 juin 2012, la Nova Scotia Securities Commission (NSSC) a pris la *Rule 11-506 Amendments to Various National and Multilateral Instruments* (la « Rule 11-506 »), qui est entrée en vigueur le 10 septembre dernier. La Rule 11-506 modifie les règlements énumérés à l'annexe A du présent avis. L'adresse de la NSSC y est remplacée par la suivante :

« Suite 400, 5251 Duke Street
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 1P3 »

Le 23 août 2012, le ministre des Services aux collectivités du Yukon a pris la *Règle apportant des modifications locales aux normes des ACVM mises en oeuvre au Yukon* (la « Règle locale 11-804 »), mise en oeuvre en vertu de la Règle locale 11-802, qui modifie les règlements des ACVM énumérés à l'annexe A du présent avis. La Règle locale 11-804 remplace les coordonnées du surintendant des valeurs mobilières du Yukon, partout où elles se trouvent, par les suivantes :

« Bureau du surintendant des valeurs mobilières
du Yukon
Gouvernement du Yukon
Ministère des Services aux collectivités
307 Black Street, 1st Floor
C.P. 2703 (C-6)
Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6
Téléphone : 867-667-5466
Télécopieur : 867-393-6251
http://www.community.gov.yk.ca/corp/securities_about.html »

Les versions consolidées des textes figurant sur les sites Web des membres des ACVM seront mises à jour, au besoin, pour tenir compte de ces modifications.

Pour toute question, veuillez vous adresser à l'une des personnes suivantes :

Helena Hrubesova
Securities Officer
Bureau du surintendant des valeurs mobilières
du Yukon
Tél. : 867-667-5466
Helena.Hrubesova@gov.yk.ca

Simon Thompson
Senior Legal Counsel
Commission des valeurs mobilières
de l'Ontario
Tél. : 416-593-8261
sthompson@osc.gov.on.ca

Noreen Bent
Manager, Corporate Finance Legal Services
British Columbia Securities
Commission
Tél. : 604-899-6658
sthomson@bcsc.bc.ca

Sylvia Pateras
Avocate
Autorité des marchés financiers
Tél. : 514-395-0337, poste 2536
sylvia.pateras@lautorite.qc.ca

Kari Horn
General Counsel
Alberta Securities Commission
Tél. : 403-297-4698
kari.horn@asc.ca

Manon Losier
Chef du contentieux et secrétaire de la
Commission
Commission des valeurs mobilières du
Nouveau-Brunswick
Tél. : 506-643-7690
manon.losier@nbsc-cvmnb.ca

Dean Murrison
Director, Securities Division
Financial and Consumer Affairs
Authority of Saskatchewan
Tél. : 306-787-5842
Dean.Murrison@gov.sk.ca

Shirley Lee
Director, Policy and Market Regulation
Nova Scotia Securities Commission
Tél. : 902-424-5441
leesp@gov.ns.ca

Chris Besko
Directeur adjoint et conseiller juridique
Commission des valeurs mobilières
du Manitoba
Tél. : 204-945-2561
Chris.Besko@gov.mb.ca

Annexe A

Règlement des ACVM*	Emplacement des coordonnées à remplacer
<i>Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription</i>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Annexe 33-109A2, Appendice B 2. Annexe 33-109A3, Appendice A 3. Annexe 33-109A4, Appendice O 4. Annexe 33-109A5, Appendice A 5. Annexe 33-109A6, Appendice A 6. Annexe 33-109A7, Appendice F
<i>Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus</i>	Annexe A, Appendice 3
<i>Règlement 45-102 sur la revente de titres</i>	Annexe 45-102A1
<i>Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription</i>	Annexe 45-106A1
<i>Règlement 51-105 sur les émetteurs cotés sur les marchés de gré à gré américains</i>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Annexe 51-105A3A, Appendice 2 2. Annexe 51-105A3B, Appendice 2
<i>Norme canadienne 55-102, Système électronique de déclaration des initiés (SEDI)</i>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Formulaire 55-102F1 2. Formulaire 55-102F2 3. Formulaire 55-102F3 4. Formulaire 55-102F6

*Prendre note qu'en Nouvelle-Écosse et au Yukon les « normes des ACVM » ne sont publiées qu'en anglais. Les noms français indiqués sont ceux en vigueur au Québec.

6.2 RÉGLEMENTATION ET INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

6.2.1 Consultation

Avis de consultation

Règlement modifiant le Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites

(Voir section 3.2 du présent bulletin)

6.2.2 Publication

Aucune information.

6.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

6.4 Sanctions administratives pécuniaires

L'Autorité des marchés financiers publie dans cette section la liste des sanctions administratives pécuniaires. Les décisions de révision des sanctions administratives pécuniaires imposées aux émetteurs ainsi qu'aux initiés sont publiées à la section 6.4.3, distinctement des sections 6.4.1 et 6.4.2 qui contiennent les décisions initiales imposées à la suite d'un défaut de respecter une disposition prévue au titre III de la *Loi sur les valeurs mobilières* (« LVM ») ou encore, les articles 96 à 98 ou 102 de cette même loi. (274.1 LVM / 271.13, 271.14 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

6.4.1 - Émetteurs assujettis

Le tableau publié dans cette section présente les sanctions administratives pécuniaires imposées aux émetteurs assujettis à la suite d'un défaut de respecter une disposition prévue au titre III de la *Loi sur les valeurs mobilières*. (274.1 *Loi sur les valeurs mobilières* et 271.13 et 271.15 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

271.13 RVM.

Tout émetteur assujetti qui contrevient à une disposition du titre III de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déposer un document d'information périodique, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ par document pour chaque jour ouvrable au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$ au cours d'un même exercice financier de l'Autorité.

271.15 RVM.

Une sanction administrative pécuniaire est exigible à compter du moment où l'Autorité en transmet avis.

L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire, en application de l'article 271.13 RVM, est sans préjudice quant à tout autre recours dont peut se prévaloir l'Autorité des marchés financiers.

Le tableau produit ci-dessous indique le nom de l'émetteur concerné, la date où a été prise la décision d'imposer une sanction administrative pécuniaire ainsi que le montant imposé.

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
----------	--------------	------------------	----------------

Aucune information

6.4.2 - Initiés

Le tableau publié dans cette section présente les sanctions administratives pécuniaires imposées aux initiés suivant leur défaut de respecter l'une des dispositions des articles 96 à 98 ou 102 de la *Loi sur les valeurs mobilières*. (274.1 Loi sur les valeurs mobilières et 271.14 et 271.15 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

271.14.

Tout initié ou dirigeant réputé initié qui contrevient à une disposition des articles 96 à 98 ou 102 de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déclarer son emprise sur des titres ou une modification à cette emprise, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$.

271.15.

Une sanction administrative pécuniaire est exigible à compter du moment où l'Autorité en transmet avis.

L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire, en application de l'article 271.14 RVM, est sans préjudice quant à tout autre recours dont peut se prévaloir l'Autorité des marchés financiers.

Le tableau ci-dessous indique le nom de l'initié concerné, le nom de l'émetteur à l'égard duquel il n'a pas fait la déclaration requise, la date où a été prise la décision d'imposer une sanction administrative pécuniaire ainsi que le montant imposé.

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
BHARTI, STAN	CORPORATION OR SULLIDEN LTEE	20120023997-1	2012-11-06	5 000,00 \$
MOQUIN, SUZANNE	TECHNOLOGIES INTERACTIVES MEDIAGRIF INC.	20120023995-1	2012-11-06	100,00 \$
QUICK, DONALD ROY M.	RESSOURCES JOURDAN INC.	20120023998-1	2012-11-06	100,00 \$

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
WALLACE, STEPHEN	RESSOURCES JOURDAN INC.	20120023999-1	2012-11-06	400,00 \$
WARREN, BARRY	INDUSTRIES DOREL INC.	20120023996-1	2012-11-06	600,00 \$

6.4.3 - Décisions de révision

Les tableaux ci-dessous présentent les informations relatives aux décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires.

Il s'agit plus particulièrement des cas où l'Autorité, dans le cadre d'un processus de révision, a décidé de maintenir, de réduire ou encore d'annuler le montant de la sanction administrative pécuniaire précédemment imposée.

6.4.3.1 - Émetteurs assujettis

Le tableau publié dans cette section présente les décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires qui concernent les émetteurs assujettis.

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé initialement	Montant révisé
----------	--------------	------------------	-----------------------------	----------------

Aucune information

6.4.3.2 - Initiés

Le tableau publié dans cette section présente les décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires qui concernent les initiés.

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé initialement	Montant révisé
-----------------	----------	--------------	------------------	-----------------------------	----------------

Aucune information

6.5 INTERDICTIONS

Aucune information.

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Entreprises Ovid Capital inc.	9 novembre 2012	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Ontario - Nouveau-Brunswick
Catégorie d'actions canadiennes Sentry Fonds d'actions canadiennes Sentry	9 novembre 2012	Ontario
Catégorie de société d'actions canadiennes Red Sky	8 novembre 2012	Ontario
Catégorie de société mondiale de dividendes Signature Fonds mondial de dividendes Signature	8 novembre 2012	Ontario
Catégorie nord-américaine de revenu élevé « ALLEZ CANADA! » Canoe Catégorie de rendement élevé stratégique Canoe Fonds de rendement élevé stratégique Canoe	12 novembre 2012	Alberta
Crescent Point Energy Corp.	7 novembre 2012	Alberta
Fonds d'actions productives de revenus Dynamique Sun Life Fonds de rendement stratégique Dynamique Sun Life Portefeuille géré revenu élevé Sun Life Portefeuille géré revenu Sun Life	13 novembre 2012	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds valeur Sentry Sun Life		
La Banque Toronto-Dominion	9 novembre 2012	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
BlackRock Canadian Bond Fund (auparavant, Claymore Canadian Bond Fund)	12 novembre 2012	Québec
BlackRock Convertible Bond Fund (auparavant, Claymore Convertible Bond Fund)		
BlackRock High Yield Bond Fund (auparavant, Claymore High Yield Bond Fund)		
BlackRock Short Duration High Income Fund (auparavant, Claymore Short Duration High Income Fund)		
BlackRock Global Dividend Fund (auparavant, Claymore Global Dividend Fund)		
BlackRock Managed Futures Fund (auparavant, Claymore Managed Futures Fund)		
BlackRock Broad Commodity Fund (auparavant, Claymore Broad Commodity Fund)		
La Fiducie du régime UNIVERSITAS	13 novembre 2012	Québec

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
La Fiducie du régime REEFLEX La Fiducie du régime INDIVIDUEL		- Nouveau-Brunswick
AltaLink, L.P.	9 novembre 2012	Alberta
Enbridge Income Fund Holdings Inc.	7 novembre 2012	Alberta
FINB BMO équilibré S&P/TSX produits industriels FINB BMO équilibré S&P/TSX aurifères mondiales FINB BMO S&P 500 FINB BMO échelonné S&P/TSX actions privilégiées	7 novembre 2012	Ontario
Man Canada AHL DP Investment Fund	9 novembre 2012	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds IA Clarington américain (parts de séries A, F, I et O)	12 novembre 2012	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
		- Yukon - Nunavut
Fonds équilibré canadien Brigata	8 novembre 2012	Ontario
Potash Ridge Corporation	9 novembre 2012	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Canadienne Impériale de Commerce	7 novembre 2012	29 septembre 2011
Banque Canadienne Impériale de Commerce	7 novembre 2012	29 septembre 2011
Banque de Montréal	6 novembre 2012	18 mars 2011
Banque de Montréal	6 novembre 2012	18 mars 2011
Banque de Montréal	6 novembre 2012	18 mars 2011
Banque de Montréal	8 novembre 2012	18 mars 2011
Banque Nationale du Canada	7 novembre 2012	8 juin 2012
Banque Royale du Canada	1 ^{er} novembre 2012	21 octobre 2011
Banque Royale du Canada	5 novembre 2012	21 octobre 2011
Canadian Utilities Limited	6 novembre 2012	12 septembre 2011
Corporation Cameco	7 novembre 2012	29 mai 2012

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
FortisAlberta Inc.	18 octobre 2012	16 août 2011
Pembina Pipeline Corporation	17 octobre 2012	12 novembre 2010

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

MCAN Mortgage Corporation

Vu le placement de droits de MCAN Mortgage Corporation (l'« émetteur ») prévu à la notice d'offre datée du 3 juillet 2012 (la « notice d'offre ») déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »);

Vu le dépôt par l'émetteur, en date du 23 avril 2012, de l'avis prévu au sous-paragraphe a) de l'article 2.1 du *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (le « Règlement 45-106 »);

Vu la lettre d'opposition émise par l'Autorité en date du 25 avril 2012 relativement au placement prévu à la notice d'offre;

Vu le respect par l'émetteur des conditions prévues à l'article 2.1 du Règlement 45-106;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c.A-33.2.

En conséquence, l'Autorité accepte les renseignements fournis par l'émetteur relativement au placement de 16 991 578 droits de souscription, tel que prévu à la notice d'offre.

Fait à Montréal, le 11 juillet 2012.

(s) *Patrick Théorêt*
Patrick Théorêt
Directeur du financement des sociétés

Numéro de projet SEDAR : 1893538

Décision n°: 2012-FS-0125

McEwen Mining - Minera Andes Acquisition Corp.

Vu le placement de droits de McEwen Mining - Minera Andes Acquisition Corp. (l'« émetteur ») visé par la notice d'offre datée du 26 octobre 2012 (la « notice d'offre ») déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »);

Vu le dépôt par l'émetteur en date du 10 octobre 2012, de l'avis prévu au paragraphe 2.1 a) du *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (le « Règlement 45-106 »);

Vu la lettre d'opposition émise par l'Autorité en date du 17 octobre 2012 relativement au placement prévu à la notice d'offre;

Vu le respect par l'émetteur des conditions prévues à l'article 2.1 du Règlement 45-106;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c.A-33.2.

En conséquence, l'Autorité accepte les renseignements fournis par l'émetteur relativement au placement de 268 504 418 droits de souscription, tel que prévu à la notice d'offre.

Fait à Montréal, le 29 octobre 2012.

(s) *Patrick Théorêt*
Patrick Théorêt
Directeur du financement des sociétés

Numéro de projet SEDAR : 1968294

Décision n°: 2012-FS-0197

McEwen Mining Inc.

Vu le placement de droits de McEwen Mining Inc. (l'« émetteur ») visé par la notice d'offre datée du 26 octobre 2012 (la « notice d'offre ») déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »);

Vu le dépôt par l'émetteur en date du 10 octobre 2012, de l'avis prévu au paragraphe 2.1 a) du *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (le « Règlement 45-106 »);

Vu la lettre d'opposition émise par l'Autorité en date du 11 octobre 2012 relativement au placement prévu à la notice d'offre;

Vu le respect par l'émetteur des conditions prévues à l'article 2.1 du Règlement 45-106;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c.A-33.2.

En conséquence, l'Autorité accepte les renseignements fournis par l'émetteur relativement au placement de 268 504 418 droits de souscription, tel que prévu à la notice d'offre.

Fait à Montréal, le 29 octobre 2012.

(s) *Patrick Théorêt*
Patrick Théorêt
Directeur du financement des sociétés

Numéro de projet SEDAR : 1968295

Décision n°: 2012-FS-0196

MGM Energy Corp.

Vu le placement de droits de MGM Energy Corp. (l'« émetteur ») visé par la notice d'offre datée du 5 octobre 2012 (la « notice d'offre ») déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »);

Vu le dépôt par l'émetteur en date du 5 octobre 2012, de l'avis prévu au paragraphe 2.1 a) du *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (le « Règlement 45-106 »);

Vu la lettre d'opposition émise par l'Autorité en date du 10 octobre 2012 relativement au placement prévu à la notice d'offre;

Vu le respect par l'émetteur des conditions prévues à l'article 2.1 du Règlement 45-106;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c.A-33.2.

En conséquence, l'Autorité accepte les renseignements fournis par l'émetteur relativement au placement de 314 494 844 droits de souscription, tel que prévu à la notice d'offre.

Fait à Montréal, le 19 octobre 2012.

(s) *Patrick Théorêt*
Patrick Théorêt
Directeur du financement des sociétés

Numéro de projet SEDAR : 1967570

Décision n°: 2012-FS-0193

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (« Règlement 45-106 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du

respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Banque de Montréal	2012-10-10	Billets de séries 171	9 787 000 \$	1	0	2.3
Banque de Montréal	2012-09-28	Billets séries 170	9 837 000 \$	1	0	2.3
Banque Royale du Canada	2012-09-25	14 000 titres de séries 1	1 400 000 \$	0	15	2.3
Banque Royale du Canada	2012-09-25	24 000 titres de séries 55	2 344 800 \$	0	4	2.3
Banque Royale du Canada	2012-10-03	12 950 titres	1 278 165 \$	0	9	2.3
Banque Royale du Canada	2012-10-04	19 040 titres de séries 2P	1 904 000 \$	1	5	2.3
Banque Royale du Canada	2012-10-05	20 000 titres de séries 56	1 952 600 \$	0	1	2.3
Banque Royale du Canada	2012-10-05	2 000 titres	195 260 \$	0	1	2.3
Banque Royale du Canada	2012-10-09	20 000 titres de séries 58	1 957 600 \$	0	1	2.3
Daimler Canada Finance Inc.	2012-09-12	Billets à taux variable	200 000 000 \$	3	16	2.3
Daimler Canada Finance Inc.	2012-09-12	Billets	399 988 000 \$	11	42	2.3
Eagle Hill Exploration Corporation	2012-09-17	18 900 153 d'actions	3 338 080 \$	14	8	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Everton Resources Inc.	2012-08-24	18 562 500 unités	1 485 000 \$	3	27	2.3 / 2.5 / 2.10
Harbour First Mortgage Investment Trust	2012-09-05	100 975 parts de fiducie	10 097 500 \$	17	115	2.3
Magenta III Mortgage Investment Corporation	2011-06-01 au 2012-05-31	13 304 905,85 d'actions de catégorie A, série 1	13 304 906 \$	3	184	2.3
Mason Graphite Corp.	2012-04-05	12 300 813 unités	9 225 610 \$	3	25	2.3
Mason Graphite Corp.	2012-04-20	6 162 500 reçus de souscription	4 930 000 \$	0	13	2.9
Mines Richmond Inc.	2012-09-26	5 972 540 d'actions ordinaires	25 980 549 \$	5	3	2.5 / 2.10
Shopmedia inc.	2012-09-18	10 000 actions ordinaires	5 000 \$	1	0	2.9
Spruce Ridge Resources Ltd.	2012-09-27	4 929 000 unités et 1 572 000 unités accréditatives	689 400 \$	1	28	2.3
Tembec Inc.	2012-09-17	3 000 000 d'actions ordinaires	n/d	1	0	2.3
Trulia, Inc.	2012-09-25	6 000 000 d'actions ordinaires	1 395 240 \$	1	5	2.3

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information.

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Crescent Point Energy Corp.

Vu la demande présentée par Crescent Point Energy Corp. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 5 novembre 2012 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des états financiers intermédiaires non audités comparatifs ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne pour la période terminée le 30 septembre 2012 (collectivement, les « documents visés ») qui seront déposés sur SEDAR en version anglaise le ou vers le 8 novembre 2012 et qui seront réputés intégrés par renvoi au moment de leur dépôt dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 7 novembre 2012 (la « dispense demandée »);

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire.

Fait à Montréal, le 6 novembre 2012.

Patrick Théorêt
Directeur du financement des sociétés

Décision n°: 2012-FS-0201

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet

www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.7 AGRÉMENTS ET AUTORISATIONS DE MISE EN MARCHÉ DE DÉRIVÉS

Aucune information.

6.8 OFFRES PUBLIQUES

6.8.1 Avis

Huntingdon Capital Corp.

Dépôt de l'offre et de la note d'information du 23 août 2012 concernant l'offre publique de rachat d'Huntingdon Capital Corp. sur une valeur de 15 000 000 \$ de ses actions ordinaires, à un prix de rachat d'au moins 12,25 \$ et d'au plus 13,25 \$ par action.

L'offre a expiré le 1^{er} octobre 2012, à 17 h (heure de Toronto), à moins qu'elle ne soit prolongée ou retirée.

Numéro de projet SEDAR : 1952169

Décision n°: 2012-FS-0199

Les Cuirs Danier inc.

Dépôt de l'offre et de la note d'information du 23 octobre 2012 concernant l'offre publique de rachat de Les Cuirs Danier inc. sur au plus 10 000 000 \$ CA en valeur de ses actions à droit de vote subalterne, à un prix de rachat d'un moins 12,55 \$ CA et d'au plus 13,30 \$ CA par action.

L'offre expire le 28 novembre 2012 à moins qu'elle ne soit prolongée ou retirée.

Numéro de projet SEDAR : 1972127

Décision n°: 2012-FS-0200

6.8.2 Dispenses

Saputo Inc.

Vu la demande présentée par Saputo Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 12 octobre 2012 (la « demande »);

Vu l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu l'article 6.1 du *Règlement 62-104 sur les offres publiques d'achat et de rachat* (le « Règlement 62-104 »);

Vu le *Règlement 14-101 sur les définitions*;

Vu les termes définis suivants :

« achat de blocs » : un achat de bloc effectué conformément à l'exception relative aux achats de blocs prévue aux règles de la TSX sur les offres publiques de rachat dans le cours normal des activités;

« achat de blocs de gré à gré » : un achat de bloc réalisé au moyen d'un contrat de gré à gré conclu conformément à une dispense des règles sur les offres publiques de rachat délivrée par une autorité de réglementation de valeurs mobilières;

« achat proposé » : chacun des rachats d'actions visées effectués par l'émetteur aux termes d'un contrat;

« actions ordinaires » : les actions ordinaires de l'émetteur;

« actions visées » : les 1 200 000 actions ordinaires de l'émetteur détenues par l'actionnaire vendeur visées par les achats proposés;

« actionnaire vendeur » : la Banque Nationale du Canada;

« avis 2012 » : l'avis d'intention de procéder à une offre publique de rachat dans le cours normal des activités déposé par l'émetteur le 9 novembre 2011, tel que modifié le 5 juin 2012;

« avis 2013 » : l'avis d'intention de procéder à une offre publique de rachat dans le cours normal des activités déposé par l'émetteur le 7 novembre 2012;

« contrat » : chacun des contrats aux termes desquels l'émetteur s'engagera à acquérir les actions visées de l'actionnaire vendeur dans le cadre d'un ou de plusieurs achats proposés devant avoir lieu au plus tard le 2 décembre 2012;

« offre publique de rachat 2012 » : l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités en vertu de l'avis 2012 et visant un maximum de 10 030 630 actions ordinaires;

« offre publique de rachat 2013 » : l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités en vertu de l'avis 2013 et visant un maximum de 9 850 532 actions ordinaires;

« prix d'achat » : le prix d'achat des actions visées;

« règles de la TSX sur les offres publiques de rachat dans le cours normal des activités » : les règles prévues aux articles 628 à 629.3 de la partie VI du Guide à l'intention des sociétés de la TSX;

« TSX » : la Bourse de Toronto;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la demande visant à dispenser l'émetteur des exigences des offres publiques de rachat prévues à la partie 2 du Règlement 62-104 relativement aux achats proposés (la « dispense demandée »);

Vu les déclarations suivantes :

1. L'émetteur est une société régie par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*.
2. Le siège social de l'émetteur est situé au 6869, boulevard Métropolitain Est, Saint Léonard (Québec) H1P 1X8.
3. L'émetteur est un émetteur assujéti dans chacun des territoires du Canada et ses actions ordinaires sont inscrites à la cote de la TSX sous le symbole « SAP ». L'émetteur n'est pas en défaut relativement aux obligations que lui impose la législation en valeurs mobilières des juridictions où il est un émetteur assujéti.
4. Le capital actions ordinaire autorisé de l'émetteur se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires, dont 197 010 649 étaient émises et en circulation en date du 31 octobre 2012.
5. Le siège social de l'actionnaire vendeur est situé au Québec.

6. L'actionnaire vendeur a informé l'émetteur qu'il n'a pas la propriété directe ou indirecte de plus de 5 % des actions ordinaires émises et en circulation.
7. L'actionnaire vendeur a la propriété véritable des actions visées et celles-ci n'ont pas été acquises aux fins de revente dans le cadre des achats proposés.
8. L'actionnaire vendeur n'a pas de lien de dépendance avec l'émetteur et n'est pas un « initié » de l'émetteur ni une personne qui a des « liens » avec un « initié » de l'émetteur ou une personne qui a des « liens » avec l'émetteur ou qui appartient au même groupe que lui, au sens de la Loi. L'actionnaire vendeur est un « investisseur qualifié » au sens du *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription*.
9. Conformément à l'avis 2012, l'offre publique de rachat 2012 est réalisée par l'intermédiaire de la TSX et de toute autre façon autorisée par la TSX ou par une autorité de réglementation de valeurs mobilières, conformément aux règles de la TSX sur les offres publiques de rachat dans le cours normal des activités, y compris au moyen d'achats de blocs de gré à gré. L'offre publique de rachat 2012 expire le 14 novembre 2012. En date du 25 octobre 2012, 4 786 800 actions ordinaires avaient été rachetées aux termes de l'offre publique de rachat 2012, y compris 2 260 000 au moyen d'achats de blocs de gré à gré.
10. Conformément à l'avis 2013, l'offre publique de rachat 2013 sera réalisée par l'intermédiaire de la TSX ou de toute autre façon autorisée par la TSX ou par une autorité de réglementation de valeurs mobilières, conformément aux règles de la TSX sur les offres publiques de rachat dans le cours normal des activités, y compris au moyen d'achats de blocs de gré à gré.
11. L'émetteur et l'actionnaire vendeur comptent conclure un ou plusieurs contrats aux termes desquels l'émetteur s'engage à acquérir les actions visées de l'actionnaire vendeur moyennant un prix d'achat à être négocié sans lien de dépendance par l'émetteur et l'actionnaire vendeur. Le prix d'achat sera à escompte par rapport au cours en vigueur des actions ordinaires à la TSX et inférieur au cours acheteur et vendeur des actions ordinaires au moment de chaque achat proposé.
12. Les actions visées acquises dans le cadre de chaque achat proposé constitueront un « bloc », au sens des règles de la TSX sur les offres publiques de rachat dans le cours normal des activités.
13. L'achat des actions visées par l'émetteur aux termes de chaque contrat constituera une « offre publique de rachat » au sens du Règlement 62-104, à laquelle s'appliqueraient les règles sur les offres publiques de rachat en vigueur.
14. Puisque le prix d'achat sera à escompte par rapport au cours en vigueur et inférieur au cours acheteur et vendeur des actions ordinaires au moment de chaque achat proposé, aucun achat proposé ne pourra être réalisé par l'intermédiaire du système de négociation de la TSX et, par conséquent, ne pourra être fait « par l'intermédiaire » de la TSX. Par conséquent, l'émetteur sera incapable d'acquérir les actions visées de l'actionnaire vendeur en utilisant la dispense des règles sur les offres publiques de rachat prévue par l'article 4.8 du Règlement 62-104.
15. N'eût été le fait que le prix d'achat sera, au moment de chaque achat proposé, à escompte par rapport au cours en vigueur et inférieur au cours acheteur et vendeur des actions ordinaires, l'émetteur pourrait par ailleurs acquérir les actions visées au moyen d'un achat de blocs, conformément à la dispense des règles sur les offres publiques de rachat prévue par l'article 4.8 du Règlement 62-104.
16. La vente d'actions visées à l'émetteur ne constituera pas un « placement » au sens de la Loi.
17. Pour chaque achat proposé, l'émetteur pourra acquérir les actions visées auprès de l'actionnaire vendeur sans être assujéti à l'obligation d'inscription à titre de courtier prévue par la Loi.

18. L'émetteur est d'avis qu'il sera en mesure d'acheter les actions visées à un prix inférieur à celui auquel il serait en mesure d'acheter les actions ordinaires aux termes de l'offre publique de rachat 2012 ou de l'offre publique de rachat 2013, selon le cas, par l'intermédiaire de la TSX, et il est d'avis qu'il s'agit d'une utilisation responsable de son encaisse.
19. L'achat des actions visées n'aura aucune incidence défavorable sur l'émetteur ou sur les droits des porteurs de titres de celui-ci et n'aura aucune incidence importante sur le contrôle de l'émetteur. À la connaissance de l'émetteur, les achats proposés ne porteront pas atteinte à la capacité des autres actionnaires de l'émetteur de vendre des actions ordinaires sur le marché au cours en vigueur. Les achats proposés seront réalisés à un coût minimal pour l'émetteur.
20. À la connaissance de l'émetteur, en date du 30 septembre 2012, le « flottant » des actions ordinaires représentait environ 65 % de l'ensemble des actions ordinaires émises et en circulation au sens des règles de la TSX sur les offres publiques de rachat dans le cours normal des activités.
21. Le marché des actions ordinaires est un « marché liquide » au sens de l'article 1.2 du *Règlement 61-101 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières*.
22. Aucune rémunération ou contrepartie autre que le prix d'achat ne sera payée relativement aux achats proposés.
23. À la conclusion de chaque contrat par l'émetteur et l'actionnaire vendeur, ni l'émetteur ni l'actionnaire vendeur n'auront connaissance d'un fait important ou d'un changement important, au sens de la Loi, relativement à l'émetteur qui n'aurait pas été diffusé au public.

Vu les autres déclarations faites par l'émetteur;

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée aux conditions suivantes :

- a) Les achats proposés complétés au plus tard le 14 novembre 2012 seront pris en compte dans le calcul de la limite globale annuelle maximale imposée à l'offre publique de rachat 2012 conformément aux règles de la TSX sur les offres publiques de rachat dans le cours normal des activités;
- b) Les achats proposés complétés à compter du 15 novembre 2012 seront pris en compte dans le calcul de la limite globale annuelle maximale imposée à l'offre publique de rachat 2013 conformément aux règles de la TSX sur les offres publiques de rachat dans le cours normal des activités;
- c) L'émetteur s'abstiendra d'effectuer un achat de blocs conformément aux règles de la TSX sur les offres publiques de rachat dans le cours normal des activités au cours de la semaine civile pendant laquelle il réalise chaque achat proposé et devra s'abstenir de faire tout autre achat aux termes de l'offre publique de rachat 2012 ou de l'offre publique de rachat 2013, selon le cas, jusqu'à la fin du jour civil au cours duquel il réalise chaque achat proposé;
- d) Le prix d'achat (i) ne sera pas supérieur au prix de la dernière transaction « indépendante », au sens du paragraphe 629(l)(1) des règles de la TSX sur les offres publiques de rachat dans le cours normal des activités, sur un lot régulier d'actions ordinaires immédiatement avant le moment de chaque achat proposé et (ii) sera à escompte par rapport au cours en vigueur des actions ordinaires à la TSX et inférieur au cours acheteur et vendeur des actions ordinaires au moment de chaque achat proposé;
- e) Les acquisitions d'actions ordinaires par l'émetteur effectuées par ailleurs dans le cadre de l'offre publique de rachat 2012 ou de l'offre publique de rachat 2013 seront effectuées conformément à

l'avis 2012 ou l'avis 2013, selon le cas, et aux règles de la TSX sur les offres publiques de rachat dans le cours normal des activités, le cas échéant;

- f) À la suite de chaque achat proposé des actions visées de l'actionnaire vendeur, l'émetteur déclarera immédiatement à la TSX le rachat des actions visées;
- g) Au moment de la conclusion de chaque contrat par l'émetteur et l'actionnaire vendeur, ni l'émetteur ni l'actionnaire vendeur n'auront connaissance d'un fait important ou d'un changement important, au sens de la Loi, relativement à l'émetteur qui n'aurait pas été diffusé au public;
- h) L'émetteur diffusera un communiqué de presse relativement aux achats proposés lors du premier achat proposé; et
- i) L'émetteur n'acquerra pas, dans le cadre d'achats de blocs de gré à gré, plus du tiers de la limite globale annuelle maximale imposée à l'offre publique de rachat 2012, ni à l'offre publique de rachat 2013, selon le cas.

Fait à Montréal, le 8 novembre 2012.

(s) Louis Morisset

Louis Morisset
Surintendant des marchés de valeurs

Décision n°: 2012-SMV-0059

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.8.3 Refus

Aucune information.

6.8.4 Divers

Aucune information.

6.9 INFORMATION SUR LES VALEURS EN CIRCULATION

6.9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers

Ressources AntOro inc.

En conséquence, l'Autorité des marchés financiers révoque partiellement l'interdiction 2007-MC-2201 prononcée le 16 octobre 2007 visant les opérations sur les titres de Ressources AntOro inc. de façon à permettre à Lise Duchesneau de céder à Karine Giard 215 000 actions de l'émetteur pour les motifs suivants :

1. Karine Giard désire acquérir 215 000 actions et elle est informée du fait que ces titres ne peuvent être revendus tant que l'interdiction visant les opérations sur ces titres sera en vigueur;
2. la requête de Lise Duchesneau ne porte pas atteinte à la protection des épargnants.

De plus, la directrice permet à tout courtier inscrit de fournir ses services, si nécessaire, aux fins d'effectuer ladite opération et permet à l'agent de transfert ou au secrétaire de Ressources AntOro inc., d'effectuer toutes les procédures nécessaires pour compléter cette opération.

La levée partielle est prononcée le 13 novembre 2012

Décision n°: 2012-FIIC-0234

6.9.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.9.3 Refus

Aucune information.

6.9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujetti

Coventree Inc.

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujetti de Coventree Inc.

La présente décision prend effet à compter de la date de la décision rendue par l'autorité principale dans le cadre de l'examen coordonné.

Décision n°: 2012-SMV-0060

6.9.5 Divers

Aucune information.

6.10 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.11 ANNEXES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

ANNEXE 1 DÉPÔTS DE DOCUMENTS D'INFORMATION

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
ACORN ENERGY INC.	2012-09-30
ACTIONS PRIVILEGIEES ENERGIE RENOUVELABLE BROOKFIELD INC.	2012-09-30
ADVANTAGE OIL & GAS LTD.	2012-09-30
AETERNA ZENTARIS INC.	2012-09-30
AFRICO RESOURCES LTD.	2012-09-30
AG GROWTH INTERNATIONAL INC.	2012-09-30
AIMIA INC.	2012-09-30
AIR CANADA	2012-09-30
ALACER GOLD CORP.	2012-09-30
ALGONQUIN POWER & UTILITIES CORP.	2012-09-30
ALIMENTS HIGH LINER INCORPOREE (LES)	2012-09-29
ALIMENTS MAPLE LEAF INC. (LES)	2012-09-30
ALLIED PROPERTIES REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2012-09-30
ALLY CREDIT CANADA LIMITEE	2012-09-30
ALTUS GROUP LIMITED	2012-09-30
AMERICAN BONANZA GOLD CORP	2012-09-30
AMERICAN EXPRESS CANADA CREDIT CORPORATION	2012-09-30
AMERICAN NATURAL ENERGY CORPORATION	2012-09-30
AMERIGO RESOURCES LTD.	2012-09-30
ANDERSON ENERGY LTD.	2012-09-30
ANDREW PELLER LIMITEE	2012-09-30
ARGENT ENERGY TRUST	2012-09-30
ARGOSY ENERGY INC.	2012-09-30
ASSISTED LIVING CONCEPTS, INC.	2012-09-30
ASTON HILL FINANCIAL INC.	2012-09-30
ATLATSA RESOURCES CORPORATION	2012-09-30
AURORA OIL & GAS LIMITED	2012-09-30
AUTOCANADA INC.	2012-09-30
AVENEX ENERGY CORP.	2012-09-30
AXIA NETMEDIA CORPORATION	2012-09-30
BADGER DAYLIGHTING LTD.	2012-09-30
BANQUE HSBC CANADA	2012-09-30
BAYTEX ENERGY CORP.	2012-09-30
BELLATRIX EXPLORATION LTD.	2012-09-30
BELLUS SANTÉ INC.	2012-09-30
BENEV CAPITAL INC.	2012-09-30
BESTAR INC.	2012-09-30
BIONICHE LIFE SCIENCES INC.	2012-09-30
BIRCHCLIFF ENERGY LTD.	2012-09-30
BOARDWALK REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2012-09-30
BONTERRA ENERGY CORP.	2012-09-30
BOSTON PIZZA ROYALTIES INCOME FUND	2012-09-30
BOULANGERIE CANADA BREAD, LIMITEE	2012-09-30
BRICK LTD. (THE)	2012-09-30
BRIGUS GOLD CORP.	2012-09-30
BRIQUE BRAMPTON LIMITEE	2012-09-30
BROOKFIELD ASSET MANAGEMENT INC.	2012-09-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
BROOKFIELD INFRASTRUCTURE PARTNERS L.P.	2012-09-30
BROOKFIELD OFFICE PROPERTIES INC.	2012-09-30
BROOKFIELD RENEWABLE ENERGY PARTNERS L.P.	2012-09-30
BROOKFIELD RENEWABLE ENERGY PARTNERS ULC	2012-09-30
B2GOLD CORP.	2012-09-30
C&C ENERGIA LTD.	2012-09-30
CAE INC.	2012-09-30
CAISSE CENTRALE DESJARDINS	2012-09-30
CALFRAC WELL SERVICES LTD.	2012-09-30
CANADA LITHIUM CORP.	2012-09-30
CANADIAN CREDIT CARD TRUST	2012-09-30
CANADIAN NATURAL RESOURCES LIMITED	2012-09-30
CANADIAN REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2012-09-30
CANADIAN ZINC CORPORATION	2012-09-30
CANEXUS CORPORATION	2012-09-30
CANICKEL MINING LIMITED	2012-09-30
CANLAN ICE SPORTS CORP.	2012-09-30
CAPITAL DESJARDINS INC.	2012-09-30
CAPSTONE INFRASTRUCTURE CORPORATION	2012-09-30
CARDIOME PHARMA CORP.	2012-09-30
CARGOJET INC.	2012-09-30
CASCADES INC.	2012-09-30
CATALYST PAPER CORPORATION	2012-09-30
CELTIC EXPLORATION LTD.	2012-09-30
CENTRIC HEALTH CORPORATION	2012-09-30
CEQUENCE ENERGY LTD.	2012-09-30
CERES GLOBAL AG CORP.	2012-09-30
CHARTWELL SENIORS HOUSING REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2012-09-30
CHEMTRADE LOGISTICS INCOME FUND	2012-09-30
CHESSWOOD GROUP LIMITED	2012-09-30
CHINOOK ENERGY INC.	2012-09-30
CHIP MORTGAGE TRUST	2012-09-30
CHORUS AVIATION INC.	2012-09-30
CI FINANCIAL CORP.	2012-09-30
CINEPLEX INC.	2012-09-30
CLARKE INC.	2012-09-30
CLEARWATER SEAFOODS INCORPORATED	2012-09-29
CLUBLINK ENTERPRISES LIMITED	2012-09-30
CML HEALTHCARE INC.	2012-09-30
COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE (LA)	2012-09-30
CONDOR PETROLEUM INC.	2012-09-30
CONNACHER OIL AND GAS LIMITED	2012-09-30
CONTRANS GROUP INC.	2012-09-30
CORPORATION FIERA CAPITAL	2012-09-30
CORPORATION FINANCIERE CANADA-VIE	2012-09-30
CORPORATION FINANCIERE POWER	2012-09-30
CORPORATION MINIERE GOLDEN SHARE	2012-09-30
CORPORATION MINIERE OSISKO	2012-09-30
CORPORATION PHARMACEUTIQUE NYMOX	2012-09-30
CORPORATION ROYAL NICKEL	2012-09-30
CORPORATION SHOPPERS DRUG MART	2012-10-06
CORRIDOR RESOURCES INC.	2012-09-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
COUNSEL CORPORATION	2012-09-30
CRAILAR TECHNOLOGIES INC.	2012-09-30
CREDIT SUISSE AG	2012-09-30
CRESCENT POINT ENERGY CORP.	2012-09-30
CREW ENERGY INC.	2012-09-30
CRIUS ENERGY TRUST	2012-09-30
CROCOTTA ENERGY INC.	2012-09-30
CYBERPLEX INC.	2012-09-30
DENBURY RESOURCES INC.	2012-09-30
DENISON MINES CORP.	2012-09-30
DETOUR GOLD CORPORATION	2012-09-30
DHX MEDIA LTD.	2012-09-30
DIRECTCASH PAYMENTS INC.	2012-09-30
DOMINION CITRUS INCOME FUND	2012-09-30
DOMINION CITRUS LIMITED	2012-09-30
DUNDEE CORPORATION	2012-09-30
E-L FINANCIAL CORPORATION LIMITED	2012-09-30
EACOM TIMBER CORPORATION	2012-09-30
EASYHOME LTD.	2012-09-30
EGI FINANCIAL HOLDINGS INC.	2012-09-30
EMERA INCORPORATED	2012-09-30
ENERFLEX LTD.	2012-09-30
ENERPLUS CORPORATION	2012-09-30
ENSIGN ENERGY SERVICES INC.	2012-09-30
ENTREPRISES MINIERES GLOBEX INC.	2012-09-30
EPCOR UTILITIES INC.	2012-09-30
EQUAL ENERGY LTD.	2012-09-30
EQUITABLE GROUP INC.	2012-09-30
ESPIAL GROUP INC.	2012-09-30
EURO RESSOURCES S.A.	2012-09-30
EXCHANGE INCOME CORPORATION	2012-09-30
EXPLOITATION MINIERE GOLDGROUP INC.	2012-09-30
EXTENDICARE INC.	2012-09-30
FEDERATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUEBEC	2012-09-30
FIDUCIE CARTE DE CREDIT OR	2012-09-30
FIDUCIE D'ACTIFS HSBC CANADA	2012-09-30
FIDUCIE D'INVESTISSEMENT IMMOBILIER PARTNERS	2012-09-30
FIDUCIE DE CAPITAL CANADA-VIE	2012-09-30
FIDUCIE DE CAPITAL GREAT-WEST	2012-09-30
FIDUCIE DE PLACEMENT IMMOBILIER INDUSTRIEL DUNDEE	2012-09-30
FIDUCIE DE TITRISATION AUTOMOBILE FORD	2012-09-30
FIDUCIE DE TITRISATION DE PROGRAMME DE FINANCEMENT DES STOCKS AUTOMOBILE FORD	2012-09-30
FINANCIERE SUN LIFE INC.	2012-09-30
FINNING INTERNATIONAL INC.	2012-09-30
FIRST MAJESTIC SILVER CORP.	2012-09-30
FIRST URANIUM CORPORATION	2012-09-30
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER D'IMMEUBLES RESIDENTIELS CANADIENS	2012-09-30
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER BTB	2012-09-30
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER COMINAR	2012-09-30
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER CROMBIE	2012-09-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER H&R	2012-09-30
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER INNVEST	2012-09-30
FONDS DE REVENU NORANDA	2012-09-30
FORAGE ORBIT GARANT INC.	2012-09-30
FOREMOST INCOME FUND	2012-09-30
FORTUNE MINERALS LIMITED	2012-09-30
FP NEWSPAPERS INC.	2012-09-30
FREEHOLD ROYALTIES LTD.	2012-09-30
GENERAL DONLEE CANADA INC.	2012-09-30
GEOVIC MINING CORP.	2012-09-30
GLACIER MEDIA INC.	2012-09-30
GLOBAL ALUMINA CORPORATION	2012-09-30
GLUSKIN SHEFF + ASSOCIES INC.	2012-09-30
GLV INC.	2012-09-30
GMP CAPITAL INC.	2012-09-30
GOLDEN MINERALS COMPANY	2012-09-30
GOLDEN QUEEN MINING CO. LTD.	2012-09-30
GREAT BASIN GOLD LTD.	2012-09-30
GREAT-WEST LIFECO FINANCE (DELAWARE) LP	2012-09-30
GREAT-WEST LIFECO FINANCE (DELAWARE) LP II	2012-09-30
GREAT-WEST LIFECO INC.	2012-09-30
GREAT-WEST, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE (LA)	2012-09-30
GROUPE BMTC INC.	2012-09-30
GROUPE CANAM INC.	2012-09-29
GROUPE CVTECH INC.	2012-09-30
GROUPE DATA INC.	2012-09-30
GROUPE HNZ INC.	2012-09-30
GROUPE TMX LIMITEE	2012-09-30
GVIC COMMUNICATIONS CORP.	2012-09-30
GWR GLOBAL WATER RESOURCES CORP.	2012-09-30
H&R FINANCE TRUST	2012-09-30
HANFENG EVERGREEN INC.	2012-09-30
HARTCO INC.	2012-09-30
HARVEST OPERATIONS CORP.	2012-09-30
HEALTHLEASE PROPERTIES REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2012-09-30
HEMISPHERE GPS INC.	2012-09-30
HEROUX-DEVTEK INC.	2012-09-30
HIGH RIVER GOLD MINES LTD	2012-09-30
HIGH 5 VENTURES INC.	2012-09-30
HOLLOWAY LODGING REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2012-09-30
HOMBURG INVEST INC.	2012-09-30
HOMEQ CORPORATION	2012-09-30
HUNTINGDON CAPITAL CORP.	2012-09-30
HYDRO ONE INC.	2012-09-30
HYDROGENICS CORPORATION	2012-09-30
H2O INNOVATION INC.	2012-09-30
IAMGOLD CORPORATION	2012-09-30
IBI GROUP INC.	2012-09-30
IMMEUBLES DE BUREAUX BROOKFIELD (CANADA)	2012-09-30
IMPERIAL METALS CORPORATION	2012-09-30
IMRIS INC.	2012-09-30
INDUSTRIES AVCORP INC. (LES)	2012-09-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
INDUSTRIES DOREL INC. (LES)	2012-09-30
INDUSTRIES LASSONDE INC.	2012-09-29
INSIGNIA ENERGY LTD.	2012-09-30
INTELGENX TECHNOLOGIES CORP.	2012-09-30
INTER PIPELINE FUND	2012-09-30
INTERNATIONAL MINERALS CORPORATION	2012-09-30
INTRINSYC SOFTWARE INTERNATIONAL, INC.	2012-09-30
ISOTECHNIKA PHARMA INC.	2012-09-30
IVANHOE ENERGY INC.	2012-09-30
IVANPLATS LIMITED	2012-09-30
IVERNIA INC.	2012-09-30
JAGUAR FINANCIAL CORPORATION	2012-09-30
JAGUAR MINING INC.	2012-09-30
JAYDEN RESOURCES INC.	2012-09-30
JDS UNIPHASE CANADA LTD.	2012-09-29
JDS UNIPHASE CORPORATION	2012-09-29
JURA ENERGY CORPORATION	2012-09-30
JUST ENERGY GROUP INC.	2012-09-30
KATANGA MINING LIMITED	2012-09-30
KEG ROYALTIES INCOME FUND (THE)	2012-09-30
KINGSWAY FINANCIAL SERVICES INC.	2012-09-30
KINGSWAY LINKED RETURN OF CAPITAL TRUST (24421)	2012-09-30
KINGSWAY NOTE TRUST (24320)	2012-09-30
KINGSWAY 2007 GENERAL PARTNERSHIP	2012-09-30
KOBEX MINERALS INC.	2012-09-30
LABORATOIRES PALADIN INC.	2012-09-30
LAKE SHORE GOLD CORP.	2012-09-30
LANESBOROUGH REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2012-09-30
LEADER ENERGY SERVICES LTD.	2012-09-30
LEGACY OIL + GAS INC.	2012-09-30
LGX OIL + GAS INC.	2012-09-30
LIONS GATE ENTERTAINMENT CORP.	2012-09-30
LOGAN INTERNATIONAL INC.	2012-09-30
LOGISTEC CORPORATION	2012-09-29
LONGVIEW OIL CORP.	2012-09-30
LUCARA DIAMOND CORP.	2012-09-30
MAGELLAN AEROSPACE CORPORATION	2012-09-30
MAGNA INTERNATIONAL INC.	2012-09-30
MALAGA INC.	2012-09-30
MANITOBA TELECOM SERVICES INC.	2012-09-30
MANULIFE FINANCE (DELAWARE), L.P.	2012-09-30
MARRET RESOURCE CORP.	2012-09-30
MARTINREA INTERNATIONAL INC.	2012-09-30
MATRIX ASSET MANAGEMENT INC.	2012-09-30
MCAN MORTGAGE CORPORATION	2012-09-30
MDC PARTNERS INC.	2012-09-30
MDN INC.	2012-09-30
MEDICAGO INC.	2012-09-30
MEDICAL FACILITIES CORPORATION	2012-09-30
MERRILL LYNCH & CO. INC.	2012-09-30
METHYLGENE INC.	2012-09-30
MFC INDUSTRIAL LTD.	2012-09-30

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
MIGAO CORPORATION	2012-09-30
MINES AURIZON LTEE	2012-09-30
MINES D'OR DYNACOR INC.	2012-09-30
MINES MONETA PORCUPINE INC. (LES)	2012-09-30
MINES RICHMONT INC.	2012-09-30
MIOCENE METALS LIMITED	2012-09-30
MOLSON COORS BREWING COMPANY	2012-09-29
MOLSON COORS CANADA INC.	2012-09-29
MOLSON COORS CAPITAL FINANCE ULC	2012-09-29
MOLYCORP, INC.	2012-09-30
MORGUARD CORPORATION	2012-09-30
MORNEAU SHEPELL INC.	2012-09-30
NEULION, INC.	2012-09-30
NEVSUN RESOURCES LTD.	2012-09-30
NEW FLYER INDUSTRIES INC.	2013-09-30
NEW MILLENNIUM IRON CORP.	2012-09-30
NEW PACIFIC METALS CORP.	2012-09-30
NEWFOUNDLAND CAPITAL CORPORATION LTD.	2012-09-30
NGEX RESOURCES INC.	2012-09-30
NIF-T	2012-09-30
NORTHERN SUPERIOR RESOURCES INC.	2012-09-30
NORTHSTAR HEALTHCARE INC.	2012-09-30
NORTHWEST HEALTHCARE PROPERTIES REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2012-09-30
NOVA GAS TRANSMISSION LTD.	2012-09-30
NOVA SCOTIA POWER INC.	2012-09-30
NOVEKO INTERNATIONAL INC.	2012-09-30
NPS PHARMACEUTICALS, INC.	2012-09-30
NUINSCO RESOURCES LIMITED	2012-09-30
ONCOLYTICS BIOTECH INC.	2012-09-30
OR AURICO INC.	2012-09-30
ORACLE MINING CORPORATION	2012-09-30
ORBITE ALUMINAE INC.	2012-09-30
OREZONE GOLD CORPORATION	2012-09-30
ORSU METALS CORPORATION	2012-09-30
PARALLEL ENERGY TRUST	2012-09-30
PAREX RESOURCES INC.	2012-09-30
PERPETUAL ENERGY INC.	2012-09-30
PETROBAKKEN ENERGY LTD.	2012-09-30
PETROBANK ENERGY AND RESOURCES LTD.	2012-09-30
PEYTO EXPLORATION & DEVELOPMENT CORP.	2012-09-30
PFB CORPORATION	2012-09-30
PILOT GOLD INC.	2012-09-30
PINETREE CAPITAL LTD.	2012-09-30
PIZZA PIZZA ROYALTY INCOME FUND	2012-09-30
PLAZACORP RETAIL PROPERTIES LTD	2012-09-30
POSEIDON CONCEPTS CORP.	2012-09-30
POSERA HDX LIMITED	2012-09-30
POWER CORPORATION DU CANADA	2012-09-30
PREMIER GOLD MINES LIMITED	2012-09-30
PREMIUM BRANDS HOLDINGS CORPORATION	2012-09-29
PRIMARIS RETAIL REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2012-09-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
PRODUITS FORESTIERS RESOLU INC.	2012-09-30
PROMETIC SCIENCES DE LA VIE INC.	2012-09-30
PRT GROWING SERVICES LTD.	2012-09-30
PURE INDUSTRIAL REAL ESTATE TRUST	2012-09-30
QMX GOLD CORPORATION	2012-09-30
QUAD/GRAPHICS, INC.	2012-09-30
QUEBECOR INC.	2012-09-30
QUESTERRE ENERGY CORPORATION	2012-09-30
RAINMAKER ENTERTAINMENT INC.	2012-09-30
RAM POWER, CORP.	2012-09-30
REALCAP HOLDINGS LIMITED	2004-06-30
REALCAP HOLDINGS LIMITED	2004-09-30
REALCAP HOLDINGS LIMITED	2005-03-31
REALCAP HOLDINGS LIMITED	2005-06-30
REALCAP HOLDINGS LIMITED	2005-09-30
REALCAP HOLDINGS LIMITED	2006-03-31
REALCAP HOLDINGS LIMITED	2006-06-30
REALCAP HOLDINGS LIMITED	2006-09-30
REALCAP HOLDINGS LIMITED	2007-03-31
REALCAP HOLDINGS LIMITED	2007-06-30
REALCAP HOLDINGS LIMITED	2007-09-30
REALCAP HOLDINGS LIMITED	2008-03-31
REALCAP HOLDINGS LIMITED	2008-06-30
REALCAP HOLDINGS LIMITED	2008-09-30
REALCAP HOLDINGS LIMITED	2009-03-31
REALCAP HOLDINGS LIMITED	2009-06-30
REALCAP HOLDINGS LIMITED	2009-09-30
REALCAP HOLDINGS LIMITED	2010-03-31
REALCAP HOLDINGS LIMITED	2010-06-30
REALCAP HOLDINGS LIMITED	2010-09-30
REALCAP HOLDINGS LIMITED	2011-03-31
REALCAP HOLDINGS LIMITED	2011-06-30
REALCAP HOLDINGS LIMITED	2011-09-30
REALCAP HOLDINGS LIMITED	2012-03-31
REALCAP HOLDINGS LIMITED	2012-06-30
REALCAP HOLDINGS LIMITED	2012-09-30
REDLINE COMMUNICATIONS GROUP INC.	2012-09-30
REGAL LIFESTYLE COMMUNITIES INC.	2012-09-30
REPUBLIC GOLDFIELDS INC.	2012-09-30
RESPONSE BIOMEDICAL CORP.	2012-09-30
RESSOURCES ARMISTICE CORP.	2012-09-30
RESSOURCES CLAUDE INC. (LES)	2012-09-30
RESSOURCES STRATECO INC.	2012-09-30
RESSOURCES THUNDERMIN INC.	2012-09-30
RESSOURCES YORBEAU INC. (LES)	2012-09-30
RETROCOM MID-MARKET REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2012-09-30
REVETT MINERALS INC.	2012-09-30
REX OPPORTUNITY CORP.	2012-09-30
RMP ENERGY INC.	2012-09-30
ROCK ENERGY INC.	2012-09-30
ROYAL HOST INC.	2012-09-30
RUBICON MINERALS CORPORATION	2012-09-30

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	Date du document
SALIX PHARMACEUTICALS, LTD.	2012-09-30
SAVARIA CORPORATION	2012-09-30
SECURE ENERGY SERVICES INC.	2012-09-30
SELWYN RESOURCES LTD.	2012-09-30
SENVEST CAPITAL INC.	2012-09-30
SERVICES IMMOBILIERS BROOKFIELD INC.	2012-09-30
SHAWCOR LTEE	2012-09-30
SHORE GOLD INC.	2012-09-30
SHORELINE ENERGY CORP.	2012-09-30
SILVERCORP METALS INC.	2012-09-30
SIR ROYALTY INCOME FUND	2012-09-30
SKOPE ENERGY INC.	2012-09-30
SOCIETE CANADIAN TIRE, LIMITEE (LA)	2012-09-29
SOCIETE FINANCIERE IGM INC.	2012-09-30
SOCIETE FINANCIERE MANUVIE	2012-09-30
SOFTCHOICE CORPORATION	2012-09-30
SOLITARIO EXPLORATION & ROYALTY CORP.	2012-09-30
SONDE RESOURCES CORP.	2012-09-30
SOUTHGOBI RESOURCES LTD.	2012-09-30
SPECTRA ENERGY CORP.	2012-09-30
SPECTRA INC.	2012-09-30
SPECTRAL DIAGNOSTICS INC.	2012-09-30
SPROTT INC.	2012-09-30
SPROTT POWER CORP.	2012-09-30
SPROTT RESOURCE LENDING CORP.	2012-09-30
STELLA-JONES INC.	2012-09-30
STORM RESOURCES LTD.	2012-09-30
STUDENT TRANSPORTATION INC.	2012-09-30
SUNSHINE BIOPHARMA, INC.	2012-09-30
SUPREMEX INC.	2012-09-30
SURGE ENERGY INC.	2012-09-30
TAHOE RESOURCES INC.	2012-09-30
TDZ HOLDINGS INC.	2012-09-30
TEARLAB CORPORATION	2012-09-30
TECHNOLOGIES D-BOX INC.	2012-09-30
TECHNOLOGIES INTERACTIVES MEDIAGRIF INC.	2012-09-30
TEKMIRA PHARMACEUTICALS CORPORATION	2012-09-30
TELECOM ITALIA S.P.A.	2012-09-30
TELUS CORPORATION	2012-09-30
TEN PEAKS COFFEE COMPANY INC.	2012-09-30
THOMPSON CREEK METALS COMPANY INC.	2012-09-30
TIM HORTONS INC.	2012-09-30
TOTAL CAPITAL CANADA LTD.	2012-09-30
TOTAL ENERGY SERVICES INC.	2012-09-30
TOTAL CAPITAL S.A.	2012-09-30
TOURMALINE OIL CORP.	2012-09-30
TRANSGLOBE ENERGY CORPORATION	2012-09-30
TRANSITION THERAPEUTICS INC.	2012-09-30
TREE ISLAND STEEL LTD.	2012-09-30
TREVALI MINING CORPORATION	2012-09-30
TRICAN WELL SERVICE LTD.	2012-09-30
TRICON CAPITAL GROUP INC.	2012-09-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
TRILOGY ENERGY CORP.	2012-09-30
TRUE NORTH APARTMENT REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2012-09-30
TUCKAMORE CAPITAL MANAGEMENT INC.	2012-09-30
TUCOWS INC.	2012-09-30
TURBO POWER SYSTEMS INC.	2012-09-30
TURQUOISE HILL RESOURCES LTD.	2012-09-30
TUSCANY INTERNATIONAL DRILLING INC.	2012-09-30
TVI PACIFIC INC.	2012-09-30
TWIN BUTTE ENERGY LTD.	2012-09-30
UNI-SELECT INC.	2012-09-30
UNION GAS LIMITED	2012-09-30
VECIMA NETWORKS INC.	2012-09-30
VERMILION ENERGY INC.	2012-09-30
VICTORY NICKEL INC.	2012-09-30
VILLAGE FARMS INTERNATIONAL, INC.	2012-09-30
VOLTA RESOURCES INC.	2012-09-30
WALLBRIDGE MINING COMPANY LIMITED	2012-09-30
WESCAST INDUSTRIES INC.	2012-09-30
WESDOME GOLD MINES LTD.	2012-09-30
WESTAIM CORPORATION (THE)	2012-09-30
WESTCOAST ENERGY INC.	2012-09-30
WESTERN COPPER AND GOLD CORPORATION	2012-09-30
WESTERN FINANCIAL GROUP INC.	2012-09-30
WESTPORT INNOVATIONS INC.	2012-09-30
WHITE TIGER GOLD LTD.	2012-09-30
WI-LAN INC.	2012-09-30
WILMINGTON CAPITAL MANAGEMENT INC.	2012-09-30
XEBEC ADSORPTION INC.	2012-09-30
XPLORE TECHNOLOGIES CORP.	2012-09-30
YM BIOSCIENCES INC.	2012-09-30
ZAZA ENERGY CORPORATION	2012-09-30
ZCL COMPOSITES INC.	2012-09-30

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
CORUS ENTERTAINMENT INC.	2012-08-31
GROUPE OPMEDIC INC.	2012-08-31
REALCAP HOLDINGS LIMITED	2004-12-31
REALCAP HOLDINGS LIMITED	2005-12-31
REALCAP HOLDINGS LIMITED	2006-12-31
REALCAP HOLDINGS LIMITED	2007-12-31
REALCAP HOLDINGS LIMITED	2008-12-31
REALCAP HOLDINGS LIMITED	2009-12-31
REALCAP HOLDINGS LIMITED	2010-12-31
REALCAP HOLDINGS LIMITED	2011-12-31

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
CORUS ENTERTAINMENT INC.	2012-08-31
GROUPE OPMEDIC INC.	2012-08-31
REALCAP HOLDINGS LIMITED	2004-12-31
REALCAP HOLDINGS LIMITED	2005-12-31
REALCAP HOLDINGS LIMITED	2006-12-31
REALCAP HOLDINGS LIMITED	2007-12-31
REALCAP HOLDINGS LIMITED	2008-12-31
REALCAP HOLDINGS LIMITED	2009-12-31
REALCAP HOLDINGS LIMITED	2010-12-31
REALCAP HOLDINGS LIMITED	2011-12-31

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

	Date du document
AMI RESOURCES INC.	
CORPORATION TECHNOLOGIES WANTED	
ERGORECHERCHE LTEE.	
MINES ABCOURT INC.	
NOVEKO INTERNATIONAL INC.	
OROSUR MINING INC.	
PAN GLOBAL RESOURCES INC.	
REALCAP HOLDINGS LIMITED	
RESSOURCES SIRIOS INC.	
SOCIETE EN COMMANDITE RIVER PARK ESTATES	
WARNEX INC.	

NOTICE ANNUELLE

	Date du document
GROUPE OPMEDIC INC.	2012-08-31

ANNEXE 2 DÉCLARATIONS D'INITIÉS CONFORMES (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

Liste des symboles SEDI

À partir du 1^{er} novembre 2010, le délai de dépôt d'une déclaration d'initié passera donc à cinq jours civils (sauf pour les déclarations initiales).

<p>RELATIONS AVEC L'ÉMETTEUR ASSUJETTI</p> <p>1 : Émetteur assujetti ayant acquis ses propres titres</p> <p>2 : Filiale de l'émetteur assujetti</p> <p>3 : Porteur de titres qui détient en propriété véritable ou contrôle plus de % des titres d'un émetteur assujetti (Loi sur les valeurs mobilières du Québec – 10 % d'une catégorie d'actions) comportant le droit de vote ou droit de participer, sans limite, au bénéficiaire et au partage en cas de liquidation.</p> <p>4 : Administrateur d'un émetteur assujetti</p> <p>5 : Dirigeant d'un émetteur assujetti</p> <p>6 : Administrateur ou dirigeant d'un porteur de titres visé en 3</p> <p>7 : Administrateur ou dirigeant d'un initié à l'égard de l'émetteur assujetti ou d'une filiale de l'émetteur assujetti, autre que 4, 5 et 6</p> <p>8 : Initié présumé – six mois avant de devenir initié</p> <p>NATURE DE L'OPÉRATION</p> <p>Généralités</p> <p>00 : Solde d'ouverture – Déclaration initiale format SEDI</p> <p>10 : Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché</p> <p>11 : Acquisition ou aliénation effectuée privément</p> <p>15 : Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus</p> <p>16 : Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus</p> <p>22 : Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, un regroupement ou une acquisition</p> <p>30 : Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat</p> <p>35 : Dividende en actions</p> <p>36 : Conversion ou échange</p> <p>37 : Division ou regroupement d'actions</p> <p>38 : Rachat – annulation</p> <p>40 : Vente à découvert</p>	<p>45 : Contrepartie d'un bien</p> <p>46 : Contrepartie de services</p> <p>47 : Acquisition ou aliénation par don</p> <p>48 : Acquisition par héritage ou aliénation par legs</p> <p>Dérivés émis par l'émetteur</p> <p>50 : Attribution d'options</p> <p>51 : Levée d'options</p> <p>52 : Expiration d'options</p> <p>53 : Attribution de bons de souscription</p> <p>54 : Exercice de bons de souscription</p> <p>55 : Expiration de bons de souscription</p> <p>56 : Attribution de droits de souscription</p> <p>57 : Exercice de droits de souscription</p> <p>58 : Expiration de droits de souscription</p> <p>59 : Exercice au comptant</p> <p>Dérivés émis par un tiers</p> <p>70 : Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers</p> <p>71 : Exercice d'un dérivé émis par un tiers</p> <p>72 : Autre règlement d'un dérivé émis par un tiers</p> <p>73 : Expiration d'un dérivé émis par un tiers</p> <p>Divers</p> <p>90 : Changements relatifs à la propriété</p> <p>97 : Autres</p> <p>99 : Correction d'information</p> <p>NATURE DE L'EMPRISE</p> <p>D : Propriété directe</p> <p>I : Propriété indirecte</p> <p>C : Contrôle</p> <p>AUTRES MENTIONS</p> <p>O : Opération originale</p> <p>M : Première modification</p> <p>M' : Deuxième modification</p> <p>M" : Troisième modification, etc.</p> <p>R : Opération déclarée hors délai (en retard).</p>	<p>* : L'astérisque en regard d'un solde de clôture signifie que l'initié ou son agent déposant a aussi indiqué un solde calculé par lui-même lorsque l'opération a été déposée.</p> <p>AVIS</p> <p>L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).</p> <p>Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée cidessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais. Le personnel de l'Autorité rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières, déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti au Québec dans un délai de 10 jours, sauf dans certains cas précis. Ces opérations doivent être rapportées de façon exacte et claire. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.</p>
---	--	--

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
01 Communique Laboratory Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cheung, Andrew	4		O	2012-11-09	D	51 - Exercice d'options	150 000	0.2300	500 000
Loo, Gee Gee	4		O	2012-11-09	D	51 - Exercice d'options	50 000	0.2300	200 000
Train, William, Archibald	4		O	2012-11-02	D	51 - Exercice d'options	100 000	0.2300	446 500
Zweep, K	4		O	2008-04-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-11-07	D	51 - Exercice d'options	100 000	0.2300	100 000
<i>Options</i>									
Cheung, Andrew	4		O	2012-11-09	D	51 - Exercice d'options	(150 000)	0.2300	800 000
Loo, Gee Gee	4		O	2012-11-09	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	0.2300	275 000
Train, William, Archibald	4		O	2012-11-02	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	0.2300	821 000
Zweep, K	4		O	2012-11-07	D	51 - Exercice d'options	100 000	0.2300	
			M	2012-11-07	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	0.2300	325 000
0944460 B.C. Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
DE Solar Holding GmbH	3		O	2012-11-09	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(2 520 000)	0.0786	7 187 500
			O	2012-11-09	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(5 400 000)	0.0786	1 787 500
Wangs Brother Motor Company Ltd.	3		O	2012-11-09	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(11 349 125)	0.0786	0
49 North Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
49 North Resources Inc.	1		O	2012-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	11 100	1.8510	48 600
5N Plus Inc.									
<i>Options</i>									
BOURASSA, JEAN-MARIE	4	R	O	2012-11-07	D	50 - Attribution d'options	62 500	2.2200	137 500
Davis, John	4	R	O	2012-11-07	D	50 - Attribution d'options	62 500	2.2200	197 500
Mayer, Jean	5		O	2012-08-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			R	2012-11-07	D	50 - Attribution d'options	10 000	2.2200	10 000
Shoiry, Pierre	4	R	O	2012-11-07	D	50 - Attribution d'options	62 500	2.2200	182 500
<i>Restricted Share Unit / Unités d'actions incessibles</i>									
Mayer, Jean	5		O	2012-08-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Absolute Software Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Absolute Software Corporation	1		O	2012-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	7 600	4.7458	
			M	2012-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	7 600	4.7458	9 019 320
ACTIVEnergy Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Activenergy Income Fund	1		O	2012-11-05	D	38 - Rachat ou annulation	100	7.5000	28 118 761
			O	2012-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	600	7.5000	28 119 361
			O	2012-11-08	D	38 - Rachat ou annulation	600	7.4000	28 119 961
Afri-Can, Société de minéraux marins									
<i>Options</i>									
Messias, Howard	4		O	2012-11-07	D	50 - Attribution d'options	250 000	0.2000	680 000*
Ainsworth Lumber Co. Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gagne, Paul Ernest	4		O	2011-05-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			R	2012-11-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	2.9800	1 000
Shari Patricia Gagne	PI		O	2011-05-12	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-11-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	2.9800	1 000
AirlQ Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Gibbs, Donald	4, 5		O	2012-11-13	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	625 000	0.0800	1 652 500
Lobo, Vernon	4, 6								
Kilimanjaro Capital Inc.	PI		O	2012-11-13	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	150 000	0.0800	450 000
Mosaic Capital Partners LP	3		O	2012-11-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			999 999
			O	2012-11-13	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 250 000	0.0800	2 249 999
Mounouchos, Emmanuel	4		O	2012-11-13	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	100 000	0.0800	1 859 342
Wilson, Mathew	4		O	2011-05-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-11-13	D	97 - Autre	100 000	0.0800	100 000
Bons de souscription									
Mosaic Capital Partners LP	3		O	2012-11-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			133 333
ALAMOS GOLD INC									
Options									
Thiboutot, Herve	5		O	2012-11-12	D	52 - Expiration d'options	(210 000)		0
Allied Nevada Gold Corp.									
Actions ordinaires									
Kirby, Hal	5		O	2012-11-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	36.2600USD	2 423
Sinclair, Alistair Murray	4		O	2012-10-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Bons de souscription									
Sinclair, Alistair Murray	4		O	2012-10-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Obligations									
Sinclair, Alistair Murray	4								
Helmsdale Bank Corp.	PI		O	2012-10-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			\$ 11 500 000.00
Options									
Sinclair, Alistair Murray	4		O	2012-10-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Allied Properties Real Estate Investment Trust									
Options									
Connor, Gerald R.	4		O	2012-11-08	D	51 - Exercice d'options	(10 000)		24 891
Parts									
Connor, Gerald R.	4		O	2012-11-08	D	51 - Exercice d'options	10 000	21.1300	10 283
Alphinat inc.									
Actions ordinaires									
Ste-Marie, Benoît	4		O	2012-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200 000	0.0250	1 925 000*
			O	2012-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 000	0.0250	1 965 000*
AltaGas Ltd.									
Actions ordinaires									
Toone, Randy Warren	5		O	2012-11-09	D	51 - Exercice d'options	3 750	18.1500	56 405
Tulk, David Raymond	5		O	2012-11-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	34.1200	15 993
			O	2012-11-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 600)	34.1400	13 393
			O	2012-11-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	34.1600	12 893
Options at \$18.15 expiring November 9, 2019									
Toone, Randy Warren	5		O	2012-11-09	D	51 - Exercice d'options	(3 750)	18.1500	3 750
Amerigo Resources Ltd									
Actions ordinaires									
Dean, Steven G	4, 5								
Sirocco Advisory Services Ltd.	PI		O	2012-11-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(32 000)	0.6000	146 600
Amex Exploration inc.									
Actions ordinaires									
Lemay, Michel	4, 5								
Services Miniers Lemco inc	PI		O	2012-11-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.1800	1 145 000
			O	2012-11-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.1900	1 147 000
Bons de souscription									
COLEMAN, James Hayward	4		O	2012-04-19	D	55 - Expiration de bons de souscription	(140 000)		0
Options									
COLEMAN, James Hayward	4	R	O	2010-05-05	D	50 - Attribution d'options	250 000		250 000
Anconia Resources Corp.									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Emetteur									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires</i>									
clement, denis arthur	4		O	2012-11-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.1950	664 000
			O	2012-11-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	0.1800	670 000
Angle Energy Inc.									
<i>Restricted Share Units</i>									
Bradley, Noralee Bradley	4		O	2004-06-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-11-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 000	3.6900	10 000
Christie-Burns, Heather Lynn	5		O	2004-03-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-11-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 295	3.6900	12 295
Dunne, Timothy Vaughan	4		O	2006-03-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-11-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 000	3.6900	10 000
Fischbuch, Douglas Gregg	4, 5		O	2004-03-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-11-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 295	3.6900	12 295
Muchowski, Edward John	4		O	2004-06-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-11-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 000	3.6900	10 000
Post, Heather Colleen	5		O	2008-12-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-11-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 762	3.6900	6 762
Richardson, Glen Russell	5		O	2012-11-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 402	3.6900	21 402
Symon, Stuart	5		O	2006-02-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-11-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 246	3.6900	10 246
Turnbull, Keith Stewart	4		O	2012-11-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 000	3.6900	65 000
Arsenal Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Mitchell, Bruce	3		O	2012-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	68 700	0.5659	17 421 090
			O	2012-11-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	68 500	0.5601	17 489 590
			O	2012-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 500	0.5500	17 498 090
			O	2012-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	47 000	0.5500	17 545 090
Ateba Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dickie, William Paul	4, 5								
cognate engineering services inc.	PI		O	2012-11-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	55 000	0.0200	2 050 000
			O	2012-11-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.0200	2 052 000
Atlanta Gold Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gray, James K.	4, 5		O	2012-11-09	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 000 000	0.0500	24 847 891
<i>Bons de souscription</i>									
Gray, James K.	4, 5		O	2012-11-09	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 000 000	0.0500	5 250 000
AtmanCo Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Edwards, Brian	4		O	2012-11-07	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	237 602		
			M	2012-11-09	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	118 801		649 614
			O	2012-10-17	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(530 813)		530 813
Gestion des Carouges Inc.	PI		O	2012-11-07	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	15 018		
			M	2012-11-09	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	7 509		41 059
			O	2012-10-17	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(33 550)		33 550
Guimond, Sylvain	4		O	2012-10-17	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 716 127)		1 716 127
9120-8728 Québec Inc.	PI		O	2012-10-17	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(83 944)		83 944
morissette, alain	4, 5		O	2012-11-09	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	28 988		551 012
<i>Options actions ordinaires</i>									
Edwards, Brian	4		O	2012-10-17	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(40 000)		40 000
Guimond, Sylvain	4		O	2012-10-17	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(55 000)		55 000
Banque Canadienne Imperiale de Commerce									
<i>Actions ordinaires</i>									
HASENFRATZ, LINDA	4		O	2012-07-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	91	71.4300	
			R	2012-07-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	91	71.4300	7 225
Linda Hasenfratz in trust for children	PI		O	2004-05-06	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
		R	O	2012-10-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	72	77.3600	72
Barisan Gold Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dyczkowski, Karen	5		O	2012-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 500	0.1500	36 125
Nayyar, Michael	5		O	2012-11-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 500	0.1500	49 000
		R	O	2012-09-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.2000	30 500
Bell Aliant Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
McKeen, Daniel	5		O	2012-11-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 685	26.8248	5 338
			O	2012-11-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(5 051)	27.0100	287
TD Waterhouse	PI		O	2012-09-28	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	116	26.8260	2 279
			O	2012-11-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 279)	26.9600	0
Blue Ribbon Income Fund (formerly Citadel Diversified Investment Trust)									
<i>Parts de fiducie</i>									
Blue Ribbon Income Fund	1		O	2012-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	100	11.3100	100
			O	2012-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	11.3100	0
			O	2012-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	11.3400	3 000
			O	2012-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	11.3400	0
			O	2012-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	100	11.3200	100
			O	2012-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	11.3200	0
			O	2012-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	700	11.3500	700
			O	2012-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	(700)	11.3500	0
Bombardier Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne Classe B/ Class B Shares (Subordinate Voting)</i>									
Attendu, Pierre	7		O	2012-10-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			72 500
<i>Options</i>									
Attendu, Pierre	7		O	2012-10-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			343 479
<i>Performance Share Units/Unites d'actions liées au rendement</i>									
Attendu, Pierre	7		O	2012-10-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			183 799
Boralex inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lemaire, Alain	6								
Gestion Alain Lemaire inc.	PI		O	2012-11-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	10.0000	66 600
			O	2012-11-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	10.0000	67 400
			O	2012-11-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	9.9900	68 200
			O	2012-11-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	9.9900	68 600
			O	2012-11-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	9.9200	69 600
Brand Leaders Income Fund									
<i>Parts</i>									
Brand Leaders Income Fund	1		O	2012-11-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200		200
			O	2012-11-09	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		0
			O	2012-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200		200
			O	2012-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		0
Brompton 2012 Flow-Through Limited Partnership									
<i>Parts de société en commandite</i>									
Brompton Corp.	7, 3		O	2012-11-13	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(600)	25.0000	46 400
Brookfield Asset Management Inc.									
<i>Actions ordinaires Class A Limited Voting</i>									
Lind, Philip Bridgman	4		O	2012-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 700	34.0000	50 263
			O	2012-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	33.9500	53 263
			O	2012-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	33.9000	56 763
			O	2012-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	33.8500	60 263

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Brookfield Infrastructure Finance Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brookfield Infrastructure Partners L.P.	3								
BIP Bermuda Holdings I Limited	PI		O	2012-07-12	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100
Brookfield Infrastructure Finance LLC									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brookfield Infrastructure Partners L.P.	3								
Brookfield Infrastructure Corporation	PI		O	2012-07-12	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1
Brookfield Infrastructure Finance Pty Ltd									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brookfield Infrastructure Partners L.P.	3								
Brookfield PIH Pty Limited	PI		O	2012-07-12	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100
Brookfield Infrastructure Finance ULC									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brookfield Infrastructure Partners L.P.	3								
Brookfield Infrastructure Holdings (Canada) Inc.	PI		O	2012-07-12	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1
Brookfield Infrastructure Preferred Equity Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brookfield Infrastructure Partners L.P.	3								
Brookfield Infrastructure Holdings (Canada) Inc.	PI		O	2012-07-12	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1
Brookfield Office Properties Inc.									
<i>Deferred Units</i>									
Cahill, William T.	4		O	2012-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	227		27 161
			O	2012-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	763		27 924
Hegarty, Michael	4		O	2012-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	55		6 554
			O	2012-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	839		7 393
Liebman, Lance Malcolm	7		O	2012-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	206		24 595
			O	2012-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	763		25 358
Massey, Paul John Jr.	4		O	2012-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	6		743
			O	2012-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	763		1 506
McDonald, Fergus Allan	4		O	2012-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	28		3 294
			O	2012-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	839		4 133
Stelzl, Robert L.	4		O	2012-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	202		24 000
			O	2012-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	991		24 991
C International Income Fund									
<i>First-lien term debt</i>									
Polar Securities Inc.	3								
North Pole Capital Master Fund	PI		O	2012-11-09	C	38 - Rachat ou annulation	(\$ 218 460.00)		\$ 21 221 580.00
Calyx Bio-Ventures Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Howard, David T.	4		O	2011-03-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-11-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.3300	500
			O	2012-11-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	0.3300	1 400*
Notman, William Hugh	3								
William Hugh Notman	PI		O	2012-11-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500 000)	0.3000	1 942 444
			O	2012-11-09	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	500 000	0.3000	2 442 444
Whittall, Richard O'Connor	4								
Jennifer Whittall	PI		O	2009-12-10	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-11-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.3000	50 000*
Canaccord Financial Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bains, Gurdeep Singh	7								
Canaccord Capital Corporation	PI		O	2012-11-09	I	57 - Exercice de droits de souscription	119		2 657
Bird, Tanya	5								

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
Canaccord Capital Corporation	PI		O	2012-11-09	I	57 - Exercice de droits de souscription	2 205		6 738
Brown, James	7								
HSBC InvestDirect	PI		O	2012-11-09	I	57 - Exercice de droits de souscription	2 661		77 528
			O	2012-11-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(863)	4.9900	76 665
Chan, Gordon John	7								
Canaccord Capital Corporation	PI		O	2012-11-09	I	57 - Exercice de droits de souscription	960		110 671
Chandler, Peter Jackman	7								
HSBC InvestDirect	PI		O	2012-11-09	I	57 - Exercice de droits de souscription	1 987		(4 621)
Cicci, Matthew	7								
Canaccord Capital Corporation	PI		O	2012-11-09	I	57 - Exercice de droits de souscription	2 847		61 737
Daviau, Daniel Joseph	7								
Canaccord Genuity Corp.	PI		O	2012-11-09	I	57 - Exercice de droits de souscription	1 007		401 944
Davidson, John, Scott	5								
Canaccord Capital Corporation	PI		O	2012-11-09	I	57 - Exercice de droits de souscription	1 277		28 346
Esteireiro, Joao Carlos De Almeida	7								
Canaccord Genuity Corp.	PI		O	2012-11-09	I	57 - Exercice de droits de souscription	6 653		41 309
Gaasenbeek, Matthew	7								
CCCITF 133-091E-4	PI		O	2012-11-09	I	57 - Exercice de droits de souscription	113 385		463 036
			O	2012-11-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(54 960)	4.9900	408 076
Gabel, Thomas Edward	7								
HSBC InvestDirect	PI		O	2012-11-09	I	57 - Exercice de droits de souscription	3 068		52 772
			O	2012-11-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 175)	4.9900	51 597
Ghose, Dvaipayan	7								
Canaccord Genuity Corp.	PI		O	2012-11-09	I	57 - Exercice de droits de souscription	3 085		11 399
Goldberg, Barry	7								
HSBC InvestDirect	PI		O	2012-11-09	I	57 - Exercice de droits de souscription	1 007		3 793
			O	2012-11-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(489)	4.9900	3 304
Harris, Michael Deane	4								
Steane Consulting Limited	PI		O	2012-11-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	5.0300	52 000
HIGGINS, LYNN MARIE	7								
Canaccord Capital Corporation	PI		O	2012-11-09	I	57 - Exercice de droits de souscription	119		5 358
Hirst, Edward Raye	7								
HSBC InvestDirect	PI		O	2012-11-09	I	57 - Exercice de droits de souscription	1 007		21 133
			O	2012-11-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(445)	4.9900	20 688
Hoare, Timothy James Douro	7								
Canaccord Capital Corporation	PI		O	2012-11-09	I	57 - Exercice de droits de souscription	1 032		91 499
			O	2012-11-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(543)	4.9900	90 956
Jappy, Andrew Iain	7								
Canaccord Capital Corporation	PI		O	2012-11-09	I	57 - Exercice de droits de souscription	7 889		81 369
			O	2012-11-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 486)	4.9900	77 883
Knowles, Kenneth Ralph	7								
Canaccord Capital Corporation	PI		O	2012-11-09	I	57 - Exercice de droits de souscription	1 427		296 230
			O	2012-11-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(692)	4.9900	295 538
Kotush, Bradley William	5								
Canaccord Capital Corporation	PI		O	2012-11-09	I	57 - Exercice de droits de souscription	4 971		125 547
Lecky, Patrick	7								
Canaccord Capital Corporation	PI		O	2012-11-09	I	57 - Exercice de droits de souscription	3 092		52 784
Lyon, Adam	7								
HSBC	PI		O	2012-11-09	I	57 - Exercice de droits de souscription	1 255		18 424
MacFayden, Donald Duncan	7								
Canaccord Capital Corporation	PI		O	2012-11-09	I	57 - Exercice de droits de souscription	2 661		37 561
			O	2012-11-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(834)	4.9900	36 727
MacLachlan, Martin Lachlan	5								
Canaccord Capital Corporation	PI		O	2012-11-09	I	57 - Exercice de droits de souscription	886		22 440
			O	2012-11-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(432)	4.9900	22 008
Maranda, Bruce Jeffery	7								

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
HSBC InvestDirect	PI		O	2012-11-09	I	57 - Exercice de droits de souscription	2 895		27 628
			O	2012-11-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 280)	4.9900	26 348
Mayer, Jens Joachim Thorwald	7								
Canaccord Capital Corporation	PI		O	2012-11-09	I	57 - Exercice de droits de souscription	101 007		360 985
			O	2012-11-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(48 960)	4.9900	312 025
McDonald, Bruce	5								
HSBC InvestDirect	PI		O	2012-11-09	I	57 - Exercice de droits de souscription	16 990		71 310
			O	2012-11-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 696)	4.9900	64 614
Medina, Michael	7								
HSBC InvestDirect	PI		O	2012-11-09	I	57 - Exercice de droits de souscription	119		3 578
Mills, Jason Richard	8								
HSBC InvestDirect	PI		O	2012-11-09	I	57 - Exercice de droits de souscription	1 760		6 350
			O	2012-11-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(754)	4.9900	5 596
Morrison, David Earle	7								
Canaccord Genuity Corp.	PI		O	2012-11-09	I	57 - Exercice de droits de souscription	6 653		43 354
Pejman, Alidad	5								
Canaccord Financial Ltd.	PI		O	2012-11-09	I	57 - Exercice de droits de souscription	1 007		788 909
			O	2012-11-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(445)	4.9900	788 464
Reynolds, Paul David	7								
Canaccord Capital Corporation	PI		O	2012-11-09	I	57 - Exercice de droits de souscription	1 607		968 381
			O	2012-11-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(710)	4.9900	967 671
Rothwell, John Douglas	7								
Canaccord Capital Corporation	PI		O	2012-11-09	I	57 - Exercice de droits de souscription	5 433		321 043
Saunders, Graham Edward	7								
Canaccord Capital Corporation	PI		O	2012-11-09	I	57 - Exercice de droits de souscription	10 848		344 576
Savage, Gabrielle Joy	7								
Canaccord Capital Corporation	PI		O	2012-11-09	I	57 - Exercice de droits de souscription	32		1 976
			O	2012-11-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16)	4.9900	1 960
Sedran, Ronald	4								
HSBC InvestDirect	PI		O	2012-11-09	I	57 - Exercice de droits de souscription	1 007		39 324
			O	2012-11-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(489)	4.9900	38 835
Sepahi-Donboli, Giti	5								
Canaccord Capital Corporation	PI		O	2012-11-09	I	57 - Exercice de droits de souscription	119		1 147
Sofocleous, Sofocles	7								
HSBC InvestDirect	PI		O	2012-11-09	I	57 - Exercice de droits de souscription	4 608		26 393
			O	2012-11-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 422)	4.9900	23 971
Staddon, Karl Bruce	7								
HSBC InvestDirect	PI		O	2012-11-09	I	57 - Exercice de droits de souscription	1 007		58 244
			O	2012-11-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(397)	4.9900	57 847
Virvilis, Peter	7								
Canaccord Capital Corporation	PI		O	2012-11-09	I	57 - Exercice de droits de souscription	1 556		57 998
			O	2012-11-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(688)	4.9900	57 310
Witney, Simon	5								
Canaccord Capital Corporation	PI		O	2012-11-09	I	57 - Exercice de droits de souscription	119		1 258
<i>Droits Restricted Share Units</i>									
Bains, Gurdeep Singh	7		O	2012-11-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(119)		2 580
Bird, Tanya	5		O	2012-11-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 205)		17 253
Brown, James	7		O	2012-11-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 661)		6 774
Chan, Gordon John	7		O	2012-11-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(960)		8 135
Chandler, Peter Jackman	7		O	2012-11-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 987)		291
Cicci, Matthew	7		O	2012-11-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 847)		30 847
Daviau, Daniel Joseph	7		O	2012-11-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 007)		205 935
Davidson, John, Scott	5		O	2012-11-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 277)		26 643
Esteireiro, Joao Carlos De Almeida	7		O	2012-11-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 653)		156 010
Gaassenbeek, Matthew	7		O	2012-11-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(113 385)		392 877
Gabel, Thomas Edward	7		O	2012-11-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 068)		31 912

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
Ghose, Dvaipayan	7		O	2012-11-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 085)		45 120
Goldberg, Barry	7		O	2012-11-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 007)		82 521
HIGGINS, LYNN MARIE	7		O	2012-11-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(119)		159
Hirst, Edward Raye	7		O	2012-11-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 007)		142 160
Hoare, Timothy James Douro	7		O	2012-11-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 032)		81 551
Jappy, Andrew Iain	7		O	2012-11-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 889)		27 472
Knowles, Kenneth Ralph	7		O	2012-11-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 427)		10 638
Kotush, Bradley William	5		O	2012-11-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 971)		38 374
Lecky, Patrick	7		O	2012-11-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 092)		30 846
Lyon, Adam	7		O	2012-11-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 255)		8 161
MacFayden, Donald Duncan	7		O	2012-11-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 661)		15 934
MacLachlan, Martin Lachlan	5		O	2012-11-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(886)		15 168
Maranda, Bruce Jeffery	7		O	2012-11-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 895)		13 148
Mayer, Jens Joachim Thorwald	7		O	2012-11-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(101 007)		330 968
McDonald, Bruce	5		O	2012-11-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(16 990)		108 691
Medina, Michael	7		O	2012-11-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(119)		211
Mills, Jason Richard	8		O	2012-11-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 760)		23 717
Morrison, David Earle	7		O	2012-11-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 653)		157 078
Pejman, Alidad	5		O	2012-11-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 007)		130 480
Reynolds, Paul David	7		O	2012-11-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 607)		202 138
Rothwell, John Douglas	7		O	2012-11-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 433)		23 451
Saunders, Graham Edward	7		O	2012-11-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(10 848)		427 653
Savage, Gabrielle Joy	7		O	2012-11-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(32)		1 846
Sedran, Ronald	4		O	2012-11-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 007)		34 953
Sepahi-Donboli, Giti	5		O	2012-11-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(119)		238
Sofocleous, Sofocles	7		O	2012-11-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 608)		74 969
Staddon, Karl Bruce	7		O	2012-11-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 007)		78 854
Virvilis, Peter	7		O	2012-11-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 556)		38 132
Witney, Simon	5		O	2012-11-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(119)		159
Canadian High Income Equity Fund									
<i>Parts</i>									
Canadian High Income Equity Fund	1		O	2012-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	11.5000	1 100
			O	2012-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	(1 100)	11.5000	0
			O	2012-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	11.5000	2 500
			O	2012-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)	11.5000	0
			O	2012-10-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	11.4100	1 500
			O	2012-10-11	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	11.4100	0
			O	2012-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	11.4600	2 000
			O	2012-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	11.4600	0
Canadian Natural Resources Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Canadian Natural Resources Limited	1		O	2012-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	474 500	30.1600	474 500
			O	2012-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	474 500	30.7900USD	949 000
			O	2012-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	(474 500)	30.1600	474 500
			O	2012-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	(474 500)	30.7900USD	0
Canadian Oil Recovery & Remediation Enterprises Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lorenzo, John Michael	4		O	2012-11-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1800	3 492 842
Bourgnine Holdings Ltd.	PI		O	2012-11-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	60 000	0.1600	3 552 842
			O	2012-11-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1700	3 562 842
Canadian Satellite Radio Holdings Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Wilcox, Mariette L.	5	R	O	2012-11-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 000	4.5000	98 055
Canadian Utilities Limited									
<i>Droits 51.81 (SAR)</i>									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Canadian Western Bank									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lambright, Roberta L.	5		O	2012-11-09	D	59 - Exercice au comptant	(1 000)		1 000*
Jones, Darrell Robert	5		O	2011-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	451	29.2600	451
Morrison, Peter Kenneth	5								
Morrison.P TFSA	PI		O	2012-09-27	I	35 - Dividende en actions	1	28.7400	193*
Morrison.P TFSA Kate	PI		O	2012-09-27	I	35 - Dividende en actions	1	28.7400	193*
Pechet, Howard E.	4								
CIBC Wood Gundy	PI		O	2012-09-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	29.5500	245 900
			O	2012-09-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	29.5480	246 000
		R	O	2012-09-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 100	29.4410	253 100
<i>Droits Restricted Share Units</i>									
Jones, Darrell Robert	5		O	2011-06-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 085		10 172
			O	2011-06-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 086		11 258
			O	2011-06-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 086		12 344
			O	2011-06-11	D	59 - Exercice au comptant	(1 286)		11 058
			O	2011-06-11	D	59 - Exercice au comptant	(1 314)		9 744
<i>Options</i>									
Jones, Darrell Robert	5		O	2011-06-10	D	50 - Attribution d'options	7 451		42 320
			O	2011-12-14	D	50 - Attribution d'options	11 085		53 405
Canadian Wireless Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Parker Equity Trading	3		O	2011-10-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-11-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	141 000		141 000
			O	2012-11-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	11.7300	144 000
			O	2012-11-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	11.7000	147 000
			O	2012-11-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 300	11.6800	149 300
			O	2012-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	11.7200	150 300
			O	2012-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	11.7500	150 500
			O	2012-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	11.7500	151 000
			O	2012-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	11.7600	152 500
Canexus Corporation									
<i>Options</i>									
Bourgeois, Brian Paul	5		O	2012-11-07	D	50 - Attribution d'options	51 200	8.5000	271 200
dos Santos, Pericles	7		O	2012-11-07	D	50 - Attribution d'options	23 100	8.5000	138 100
Kreuz, Hazel Ann Blair	5		O	2012-11-07	D	50 - Attribution d'options	14 850	8.5000	90 350
Kubera, Gary L.	4, 5		O	2012-11-07	D	50 - Attribution d'options	230 000	8.5000	819 999
Lacara, Angelo (Andy)	5		O	2012-11-07	D	50 - Attribution d'options	51 200	8.5000	248 700
McLellan, Richard Thomas	5		O	2012-11-07	D	50 - Attribution d'options	51 200	8.5000	248 950
Pettie, Diane Joan	5		O	2012-11-07	D	50 - Attribution d'options	30 800	8.5000	170 800
<i>Performance Share Units</i>									
Bourgeois, Brian Paul	5		O	2011-07-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-11-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 257		4 257
dos Santos, Pericles	7		O	2011-07-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-11-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 208		3 208
Kreuz, Hazel Ann Blair	5		O	2011-07-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-11-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 651		1 651
Kubera, Gary L.	4, 5		O	2011-07-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Lacara, Angelo (Andy)	5		O	2011-07-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-11-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 321		5 321
McLellan, Richard Thomas	5		O	2011-07-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-11-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 257		4 257
Pettie, Diane Joan	5		O	2011-07-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-11-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 566		2 566
CanWel Building Materials Group Ltd. (formerly, Canwel Holdings)									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Corporation)									
<i>Actions ordinaires</i>									
CanWel Building Materials Group Ltd.	1		O	2012-10-01	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	2.4900	33 000
			O	2012-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	200	2.5000	33 200
			O	2012-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	(31 100)		2 100
			O	2012-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	10 100	2.5000	12 200
			O	2012-10-12	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		12 000
			O	2012-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	(12 000)		0
Canyon Services Group Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Peskunowicz, Adolph Joseph John	5		O	2012-11-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	10.0000	106 400
			O	2012-11-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	9.9900	107 200
Capital Pro-Égax Inc.									
<i>Options</i>									
Cote, France	4		O	2012-10-25	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.1000	
			M	2012-10-25	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.1000	300 000
Capstone Mining Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Estrada, Manuel Arturo	7		O	2012-11-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 500
<i>Options</i>									
Estrada, Manuel Arturo	7		O	2012-11-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			212 334
Carrus Capital Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Andrews, Gregory Paul	4		O	2012-11-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			8 500
PFV Management Group	PI		O	2012-11-07	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			179 000
Cascades inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gelineau, Daniel	7		O	2012-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 666)	4.3600	12 117
Catamaran Corporation (formerly SXC Health Solutions Corp.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Masso, Anthony R	4		O	2012-10-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	7 012		14 024
			O	2012-11-12	D	51 - Exercice d'options	14 000	3.2050USD	28 024
			O	2012-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 530)	49.6110USD	22 494
<i>Options</i>									
Masso, Anthony R	4		O	2012-10-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	17 000		34 000
			O	2012-11-12	D	51 - Exercice d'options	(14 000)	3.2050USD	20 000
<i>Restricted stock units</i>									
Masso, Anthony R	4		O	2012-10-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	6 838		13 676
CCL Industries Inc.									
<i>Actions sans droit de vote Class B</i>									
Pedroli, John	7		O	2008-12-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-11-09	D	51 - Exercice d'options	14 600	20.9200	14 600
			O	2012-11-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	37.7523	13 300
			O	2012-11-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	37.7510	8 300
			O	2012-11-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	37.8000	5 800
			O	2012-11-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	37.7900	4 900
			O	2012-11-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	37.7569	3 300
			O	2012-11-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 300)	37.7500	0
			O	2012-11-12	D	51 - Exercice d'options	4 150	20.9200	4 150
			O	2012-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 150)	37.8000	0
			O	2012-11-12	D	51 - Exercice d'options	2 950	31.0000	2 950
			O	2012-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	37.8500	2 750
			O	2012-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	37.8400	2 650
			O	2012-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	37.8200	2 150
			O	2012-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	37.8100	1 450
			O	2012-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 250)	37.8000	200

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2012-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	37.9100	100
			O	2012-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	37.7500	0
Wade, Janis M.	5		O	2012-11-09	D	51 - Exercice d'options	15 000	18.5100	31 000
			O	2012-11-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	37.7600	30 800
			O	2012-11-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	37.7500	30 200
			O	2012-11-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	37.8500	30 100
			O	2012-11-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	37.7200	29 700
			O	2012-11-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	37.7350	29 600
			O	2012-11-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 600)	37.7000	16 000
Options									
Pedroli, John	7		O	2012-11-09	D	51 - Exercice d'options	(14 600)	20.9200	35 400
			O	2012-11-12	D	51 - Exercice d'options	(4 150)	20.9200	31 250
			O	2012-11-12	D	51 - Exercice d'options	(2 950)	31.0000	28 300
Wade, Janis M.	5		O	2012-11-09	D	51 - Exercice d'options	(15 000)	18.5100	80 000
Celtic Exploration Ltd.									
Actions ordinaires									
Franks, Alan G.	5								
Employee Stock Savings Plan	PI		O	2012-10-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	80	18.0800	14 287
			O	2012-10-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	56	26.0800	14 343
Lalani, Sadiq	5								
Employee Stock Savings Plan (ESSP)	PI		O	2012-09-14	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	90	18.8500	15 724
			O	2012-09-28	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	93	18.2200	15 817
			O	2012-10-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	93	18.0900	15 910
			O	2012-10-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	65	26.0800	15 975
Shea, Michael	5								
Employee Stock savings Plan(ESSP)	PI		O	2012-10-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	56	26.0800	14 531
Wilson, David John	4, 5, 3								
Employee Stock Savings Plan	PI		O	2012-10-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	100	18.0800	16 966
			O	2012-10-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	69	26.0800	17 035
Ceres Global Ag Corp.									
Actions ordinaires									
Ceres Global Ag Corp.	1		O	2012-10-01	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	6.0300	1 600
			O	2012-10-01	D	38 - Rachat ou annulation	(1 600)		0
			O	2012-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	6.0200	1 700
			O	2012-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	(1 700)		0
			O	2012-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	6.0200	3 000
			O	2012-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)		0
			O	2012-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	6.0140	1 100
			O	2012-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	(1 100)		0
			O	2012-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	6.0180	1 900
			O	2012-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	(1 900)		0
			O	2012-10-11	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	5.9690	2 200
			O	2012-10-11	D	38 - Rachat ou annulation	(2 200)		0
			O	2012-10-12	D	38 - Rachat ou annulation	3 600	5.9900	3 600
			O	2012-10-12	D	38 - Rachat ou annulation	(3 600)		0
			O	2012-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	5.8500	1 900
			O	2012-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	(1 900)		0

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Cervus Equipment Corporation									
<i>Actions ordinaires Deferred Shares</i>									
Drake, Graham	4		O	2012-11-08	D	46 - Contrepartie de services	2 412	20.7300	42 985*
Higgins, John C.	5		O	2012-11-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 412	20.7320	18 886
Johnson, Calvin Lorne	5		O	2012-11-08	D	50 - Attribution d'options	2 412	20.7320	49 827
Muth, Randall Walter	5		O	2012-11-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 206	20.7300	55 453
			O	2012-11-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 206	20.7300	56 659
Chartwell Seniors Housing Real Estate Investment Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Harris, Michael Deane	4								
Laura Harris I/T	PI		O	2012-11-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(247)	9.8500	0
Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée									
<i>Actions ordinaires</i>									
Edwards, Peter John	5	R	O	2012-10-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3	91.7000	1 984
Laing, Brent Lyle	5		O	2012-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 525
<i>Droits DSU</i>									
Laing, Brent Lyle	5		O	2012-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			900
<i>Options</i>									
Laing, Brent Lyle	5		O	2012-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			28 700
Chorus Aviation Inc.									
<i>Class B Voting Shares</i>									
Belkin, Alton Stuart	6		O	2012-01-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-11-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	3.0900	15 000
CI Financial Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Donato, Marcelo A.	7		O	2012-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	23.0500	40 265
Jamieson, Douglas J.R.	5		O	2012-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	23.1400	90 000
Cineplex Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
McGrath, Daniel F.	5		O	2012-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	31.1900	43 276
Stanghieri, Fabrizio	5		O	2012-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	31.3400	8 044
			O	2012-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	31.3800	7 744
			O	2012-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	31.3700	7 644
			O	2012-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	31.3500	7 544
Cinram International Income Fund									
<i>First-lien term debt</i>									
Polar Securities Inc.	3								
North Pole Capital Master Fund	PI		O	2012-04-03	C	97 - Autre	\$ 637 420.00		
			M	2012-04-26	C	97 - Autre	\$ 637 420.00		\$ 21 440 040.00
<i>Second-lien debt</i>									
Polar Securities Inc.	3								
North Pole Capital Master Fund	PI		O	2012-04-03	C	97 - Autre	\$ 241 122.00		
			M	2012-04-26	C	97 - Autre	\$ 241 122.00		\$ 5 763 520.00
Clarke Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Rapps, Michael	4, 6, 5		O	2012-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	4.6500	17 500
			O	2012-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	4.6000	20 000
CML HealthCare Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Barry, Gery J.	4		O	2012-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	5.9800	10 000
Fairbrother, Joseph	4		O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	6.2800	5 000
Fisher Jr., Robert P.	4		O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	6.2400	5 000

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Coastal Contacts Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Merrin, Patrice	4		O	2012-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	5.5650	17 000
Wiseman, Stephen R.	4								
Stephen and Elaine Wiseman Family Trust	PI		O	2011-01-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-11-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	5.6500	4 000
<i>Options</i>									
Currie, John	4		O	2012-03-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			7 000
			O	2012-09-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(11 128)		
			M	2012-09-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(11 030)		11 029
			O	2012-10-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	90	6.4400	11 367
			O	2012-03-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-09-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(3 500)		3 500
Cogeco Câble Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne actions subalternes à droit de vote</i>									
Audet, J. François	5		O	2012-11-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 024		1 599
Audet, Louis	4, 5		O	2012-11-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 358		28 058
Bélanger, Denis	5		O	2012-11-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 330		4 069
Bergevin, Andre	5		O	2012-11-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	696		696
Gagné, Pierre	5		O	2012-11-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	768		768
Gravel, Jacques	5		O	2012-11-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 728		5 140
Jolivet, Christian	5		O	2012-11-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	232		541
Maheux, Pierre	5		O	2012-11-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	535		3 589
Mayrand, Yves	5		O	2012-11-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	576		676
Perrotta, Ron	5		O	2012-11-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 728		1 728
St-Pierre, Louise	5		O	2012-11-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 610		10 170
Tessier, Alex	5		O	2012-11-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	232		232
<i>Incentive Units / Unités incitatives</i>									
Audet, J. François	5		O	2012-11-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(954)	3823.0000	2 925
			O	2012-11-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 024)		1 901
Audet, Louis	4, 5		O	2012-11-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 127)	3823.0000	19 859
			O	2012-11-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 358)		16 501
Bélanger, Denis	5		O	2012-11-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 239)	3823.0000	5 931
			O	2012-11-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 330)		4 601
Bergevin, Andre	5		O	2012-11-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(649)	3823.0000	3 797
			O	2012-11-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(696)		3 101
Gagné, Pierre	5		O	2012-11-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(715)	3823.0000	6 369
			O	2012-11-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(768)		5 601
Gravel, Jacques	5		O	2012-11-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 610)	3823.0000	11 765
			O	2012-11-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 728)		10 037
Jolivet, Christian	5		O	2012-11-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(216)	3823.0000	2 033
			O	2012-11-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(232)		1 801
Maheux, Pierre	5		O	2012-11-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(499)	3823.0000	3 035
			O	2012-11-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(535)		2 500
Mayrand, Yves	5		O	2012-11-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(536)	3823.0000	6 577
			O	2012-11-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(576)		6 001
Perrotta, Ron	5		O	2012-11-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 610)	3823.0000	9 029
			O	2012-11-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 728)		7 301
St-Pierre, Louise	5		O	2012-11-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 293)	3823.0000	29 511
			O	2012-11-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 610)		24 901
Tessier, Alex	5		O	2012-11-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(216)	3823.0000	1 758
			O	2012-11-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(232)		1 526
Cogeco Inc									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions à droit de vote subalterne actions subalternes à droit de vote</i>									
ALVES, ELIZABETH	5		O	2012-11-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	336		336
Audet, Louis	4, 5		O	2012-11-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 981		76 744
Gagné, Pierre	5		O	2012-11-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 055		3 953
Jolivet, Christian	5		O	2012-11-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	621		1 653
Lachance, Richard	5		O	2012-11-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	6 165		8 467
Lacharité, Monique	7		O	2012-11-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	895		4 145
Mayrand, Yves	5		O	2012-11-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 541		6 943
Tessier, Alex	5		O	2012-11-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	621		1 198
<i>Incentive Units/Unités incitatives</i>									
ALVES, ELIZABETH	5		O	2012-11-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(312)	3364.0000	1 641
			O	2012-11-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(336)		1 305
Audet, Louis	4, 5		O	2012-11-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 364)	3364.0000	45 782
			O	2012-11-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 981)		36 801
Gagné, Pierre	5		O	2012-11-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 913)	3364.0000	14 356
			O	2012-11-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 055)		12 301
Jolivet, Christian	5		O	2012-11-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(578)	3364.0000	4 492
			O	2012-11-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(621)		3 871
Lachance, Richard	5		O	2012-11-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 741)	3364.0000	22 566
			O	2012-11-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 165)		16 401
Lacharité, Monique	7		O	2012-11-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(833)	3364.0000	3 741
			O	2012-11-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(895)		2 846
Mayrand, Yves	5		O	2012-11-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 435)	3364.0000	14 942
			O	2012-11-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 541)		13 401
Tessier, Alex	5		O	2012-11-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(578)	3364.0000	4 097
			O	2012-11-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(621)		3 476
Colt Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Perrault, Nikolas	4, 5		O	2012-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 000	0.4750	228 920
			O	2012-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.4650	232 920
			O	2012-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.4800	233 420
			O	2012-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	0.4900	237 920
Compagnie Pétrolière Impériale Ltée									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lui, Eddie Leung Tai	7								
SunLife	PI		O	2012-01-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	25	46.5000	4 808
			O	2012-01-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1)	45.8900	4 807
			O	2012-02-28	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	12	47.8100	4 819
			O	2012-02-28	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1)	47.4700	4 818
			O	2012-03-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	13	45.6300	4 831
			O	2012-03-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1)	45.0800	4 830
			O	2012-04-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	27	44.5200	4 857
			O	2012-04-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1)	42.6000	4 856
			O	2012-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	15	42.8200	4 871
			O	2012-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1)	43.1700	4 870
			O	2012-06-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	15	42.1000	4 885

Emetteur	Relation	Retard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
COMPASS Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
COMPASS Income Fund	1		O	2012-11-05	D	38 - Rachat ou annulation	300	12.2500	30 502 729
			O	2012-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	12.2100	30 499 229
			O	2012-11-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	12.1800	30 500 429
			O	2012-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	12.1800	30 501 629
Constellation Software Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
AUNE, Jon Brian Alderprise Inc.	4		O	2012-11-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	117.4500	200 000
Copernican International Premium Dividend Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Lee-Chin, Michael Portland Investment Counsel Inc.	7		O	2012-11-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2012-11-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	4.5800	300
Corporation Cott									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hess, Betty Jane	4		O	2012-11-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 490)	7.9300USD	92 848
			O	2012-11-07	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(26 000)		66 848
Hess, Herbert	PI		O	2004-07-22	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2006-10-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	14.8200USD	2 000
		R	O	2006-10-30	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	14.8200	5 000
			O	2012-11-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	7.9000USD	2 000
			O	2012-11-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	7.9000USD	0
Corporation Minière Golden Share									
<i>Actions ordinaires</i>									
Giara, Philippe	4, 5		O	2012-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 000	0.0400	743 636
Corporation Pharmaceutique Nymox									
<i>Actions ordinaires</i>									
McDonald, Paul	4		O	2012-11-07	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	6 252	7.3100USD	
			M	2012-11-07	D	51 - Exercice d'options	6 252	7.3100USD	
			M'	2012-11-07	D	51 - Exercice d'options	6 252	7.3100USD	6 252
<i>Options</i>									
McDonald, Paul	4		O	2012-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	2.7400USD	
			M	2012-11-07	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	2.7400USD	60 000
Crailar Technologies Inc.									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Emetteur									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires</i>									
Finnis, Jason	4, 5		O	2012-11-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	2.4800	1 376 764
			O	2012-11-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	2.4000	1 374 264
			O	2012-11-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	2.3500	1 371 764
Harrison, Larisa	4, 5		O	2012-11-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	2.4800	1 348 965
			O	2012-11-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	2.4000	1 346 465
			O	2012-11-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	2.3500	1 343 965
Horvat, Miljenko	4, 5		O	2012-11-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	2.4800	293 385
Crocotta Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Eckert, Helmut	5		O	2012-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(150 000)	3.0000	254 826*
Cyberplex Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Anthony, Tjan	4	R	O	2012-09-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(35 000)	0.0480	15 000
Cyberplex Inc, Cyberplex Inc	1		O	2012-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	215 163		
			M	2012-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	295 163		295 163
			O	2012-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	(215 163)		
			M	2012-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	(295 163)		0
Cymbria Corporation									
<i>Actions sans droit de vote Class A Shares</i>									
Cymbria Corporation	1		O	2012-11-08	D	38 - Rachat ou annulation	8 100	12.3294	240 300
Dollarama Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dollarama Inc.	1		O	2012-10-01	D	38 - Rachat ou annulation	40 083	62.5067	40 083
			O	2012-10-01	D	38 - Rachat ou annulation	(40 083)		0
			O	2012-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	38 983	63.4688	38 983
			O	2012-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	(38 983)		0
			O	2012-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	101 200	63.9809	101 200
			O	2012-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	(101 200)		0
			O	2012-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	39 300	63.9989	39 300
			O	2012-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	(39 300)		0
			O	2012-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	63.9964	1 100
			O	2012-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	(1 100)		0
			O	2012-10-11	D	38 - Rachat ou annulation	231 200	61.9972	231 200
			O	2012-10-11	D	38 - Rachat ou annulation	(231 200)		0
			O	2012-10-12	D	38 - Rachat ou annulation	40 083	62.2628	40 083
			O	2012-10-12	D	38 - Rachat ou annulation	(40 083)		0
			O	2012-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	546 100	61.7485	546 100
			O	2012-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	(546 100)		0
			O	2012-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	40 083	61.7544	40 083
			O	2012-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	(40 083)		0
			O	2012-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	40 083	61.6124	40 083
			O	2012-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	(40 083)		0
			O	2012-10-18	D	38 - Rachat ou annulation	40 083	61.7036	40 083
			O	2012-10-18	D	38 - Rachat ou annulation	(40 083)		0
			O	2012-10-19	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	61.0644	40 000
			O	2012-10-19	D	38 - Rachat ou annulation	(40 000)		0
			O	2012-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	101 500	61.0208	101 500
			O	2012-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	(101 500)		0
			O	2012-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	17 125	60.9852	17 125
			O	2012-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	(17 125)		0
			O	2012-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	40 083	62.4383	40 083
			O	2012-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	(40 083)		0
			O	2012-10-25	D	38 - Rachat ou annulation	10 200	62.9983	10 200
			O	2012-10-25	D	38 - Rachat ou annulation	(10 200)		0
			O	2012-10-26	D	38 - Rachat ou annulation	4 235	62.9838	4 235

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2012-10-26	D	38 - Rachat ou annulation	(4 235)		0
DPF India Opportunities Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
DPF India Opportunities Fund, DPF India Opportunities Fund	1		O	2012-10-01	D	38 - Rachat ou annulation	4 400	3.4700	4 400
			O	2012-10-01	D	38 - Rachat ou annulation	(4 400)	3.4700	0
			O	2012-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	3.5100	3 500
			O	2012-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	(3 500)	3.5100	0
			O	2012-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	3.5400	2 100
			O	2012-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	(2 100)	3.5400	0
			O	2012-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	3.5200	2 300
			O	2012-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	(2 300)	3.5200	0
			O	2012-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	12 700	3.5000	12 700
			O	2012-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	(12 700)	3.5000	0
			O	2012-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	3.5000	10 000
			O	2012-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	3.5000	0
			O	2012-10-11	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	3.4500	3 000
			O	2012-10-11	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	3.4500	0
			O	2012-10-12	D	38 - Rachat ou annulation	7 000	3.4500	7 000
			O	2012-10-12	D	38 - Rachat ou annulation	(7 000)	3.4500	0
			O	2012-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	3.4000	10 000
			O	2012-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	3.4000	0
			O	2012-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	3.4400	10 000
			O	2012-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	3.4400	0
			O	2012-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	3.3800	10 000
			O	2012-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	3.3800	0
			O	2012-10-18	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	3.5000	10 000
			O	2012-10-18	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	3.5000	0
			O	2012-10-19	D	38 - Rachat ou annulation	8 600	3.4600	8 600
			O	2012-10-19	D	38 - Rachat ou annulation	(8 600)	3.4600	0
			O	2012-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	3.4800	1 400
			O	2012-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)	3.4800	0
			O	2012-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	3 200	3.4300	3 200
			O	2012-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	(3 200)	3.4300	0
			O	2012-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	3.4400	5 000
			O	2012-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	3.4400	0
			O	2012-10-25	D	38 - Rachat ou annulation	10 300	3.4500	10 300
			O	2012-10-25	D	38 - Rachat ou annulation	(10 300)	3.4500	0
			O	2012-10-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	3.4500	1 700
			O	2012-10-26	D	38 - Rachat ou annulation	(1 700)	3.4500	0
			O	2012-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	9 400	3.4300	9 400
			O	2012-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	(9 400)	3.4300	0
			O	2012-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	4 100	3.4800	4 100
			O	2012-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	(4 100)	3.4800	0
Edleun Group, Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Rosen, Mitchell	4, 5		O	2012-11-09	D	51 - Exercice d'options	64 797	0.4000	164 797*
<i>Options</i>									
Rosen, Mitchell	4, 5		O	2012-11-09	D	51 - Exercice d'options	(64 797)	0.4000	299 000*
EGI Financial Holdings Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
EGI Financial Holdings Inc.	1		O	2012-10-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	21 200	8.9348	21 200
			O	2012-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	(21 200)		0
EnerCare Inc. (formerly The Consumers' Waterheater Income Fund)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pantelidis, James	4		O	2012-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	8.4000	18 713
			O	2012-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	8.5000	19 713

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
ENERGY INDEXPLUS Dividend Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Energy Indexplus Dividend Fund	1		O	2012-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	8.1600	525 300
			O	2012-11-02	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	8.3000	517 600
			O	2012-11-05	D	38 - Rachat ou annulation	5 300	8.1900	522 900
			O	2012-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	8.0200	529 300
			O	2012-11-08	D	38 - Rachat ou annulation	3 400	7.9900	532 700
			O	2012-11-09	D	38 - Rachat ou annulation	10 300	7.9100	543 000
			O	2012-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	400	7.8500	543 400
Energy Leaders Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Energy Leaders Income Fund	1		O	2012-11-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500		500
			O	2012-11-09	D	38 - Rachat ou annulation	(500)		0
			O	2012-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500		500
			O	2012-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	(500)		0
Enerplus Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
MacKenzie, Susan Mary	4		O	2012-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 800	12.4000	6 450*
Enseco Energy Services Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Yuill, Dean	4		O	2012-11-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			849 998
Erdene Resource Development Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Akerley, Peter	4, 5		O	2012-11-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(215 925)		215 925
Scotia MacLeod ITF Peter Akerley	PI		O	2012-11-09	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(46 523)		46 524
Scotia MacLeod ITF Temuujin Akerley	PI		O	2012-11-09	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(6 650)		6 650
Scotia MacLeod ITF Zaya Akerley	PI		O	2012-11-09	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(3 500)		3 500
Scotia McLeod ITF Matthew & Lea Akerley	PI		O	2012-11-09	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(25 477)		25 476
BURTON, WILLIAM B.	4		O	2012-11-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(75 500)		75 500
Byrne, John Philip	4		O	2012-11-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(501 000)		501 000
Byrne & Co. Inc.	PI		O	2012-11-09	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(50 000)		50 000
Petroleum Corporation of Canada Exploration Ltd.	PI		O	2012-11-09	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(366 250)		366 250
TD Waterhouse	PI		O	2012-11-09	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(100 000)		100 000
Carnell, David	4		O	2012-11-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(174 863)		174 862
Bedford Capital	PI		O	2012-11-09	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(5 000)		5 000
Eleanor Carnell	PI		O	2012-11-09	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique	(32 500)		32 500

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
RRSP	PI		O	2012-11-09	I	d'achat, regroupement ou acquisition 22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(8 088)		8 087
Cowan, John Christopher	4		O	2012-11-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(319 750)		319 750
MacDonald, Kenneth	4		O	2012-11-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(117 500)		117 499
Ken W MacDonald	PI		O	2012-11-09	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(16 500)		16 500
Scotia McLeod ITF Ken W. MacDonald	PI		O	2012-11-09	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(110 226)		110 225
Scotia McLeod ITF Pam A. MacDonald	PI		O	2012-11-09	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(62 575)		62 575
O'Keefe, Michael Austin	7		O	2012-11-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(173 600)		173 600
Rath, Stuart P.	4		O	2012-11-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(418 319)		418 318
Webster, Philip L.	4		O	2012-11-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(150 000)		150 000
Bonnyburn Investments Inc.	PI		O	2012-11-09	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(400 000)		400 000
Emster Holdings Inc.	PI		O	2012-11-09	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(50 000)		50 000
Philip Webster RRSP	PI		O	2012-11-09	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(50 000)		50 000
<i>Options</i>									
Akerley, Peter	4, 5		O	2012-11-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(120 000)		520 000
			O	2012-11-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(100 000)		420 000
			O	2012-11-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(100 000)		320 000
BURTON, WILLIAM B.	4		O	2012-11-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(25 000)		225 000
			O	2012-11-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(50 000)		175 000
			O	2012-11-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(50 000)		125 000
Byrne, John Philip	4		O	2012-11-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(25 000)		225 000
			O	2012-11-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(50 000)		175 000
			O	2012-11-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(50 000)		125 000
Carnell, David	4		O	2012-11-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(25 000)		225 000
			O	2012-11-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(50 000)		175 000
			O	2012-11-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(50 000)		125 000
Cowan, John Christopher	4		O	2012-11-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(100 000)		435 000
			O	2012-11-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(92 500)		342 500
			O	2012-11-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(75 000)		267 500

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
MacDonald, Kenneth	4		O	2012-11-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(100 000)		325 000
			O	2012-11-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(37 500)		287 500
			O	2012-11-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(75 000)		212 500
O'Keefe, Michael Austin	7		O	2012-11-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(2 500)		102 500
			O	2012-11-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(25 000)		77 500
			O	2012-11-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(25 000)		52 500
Rath, Stuart P.	4		O	2012-11-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(25 000)		225 000
			O	2012-11-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(50 000)		175 000
			O	2012-11-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(50 000)		125 000
Webster, Philip L.	4		O	2012-11-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(25 000)		225 000
			O	2012-11-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(50 000)		175 000
			O	2012-11-09	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(50 000)		125 000
EXFO Inc. (anciennement EXFO Ingénierie Électro-Optique Inc.)									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
EXFO Inc.	1		O	2012-11-02	D	38 - Rachat ou annulation	7 500	4.4700	7 500
			O	2012-11-02	D	38 - Rachat ou annulation	(7 500)	4.4700	0
			O	2012-11-02	D	38 - Rachat ou annulation	17 500	4.4978USD	17 500
			O	2012-11-02	D	38 - Rachat ou annulation	(17 500)	4.4978USD	0
			O	2012-11-05	D	38 - Rachat ou annulation	6 600	4.4755	6 600
			O	2012-11-05	D	38 - Rachat ou annulation	(6 600)	4.4755	0
			O	2012-11-05	D	38 - Rachat ou annulation	7 500	4.4997USD	7 500
			O	2012-11-05	D	38 - Rachat ou annulation	(7 500)	4.4997USD	0
			O	2012-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	4.4433	6 000
			O	2012-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	(6 000)	4.4433	0
			O	2012-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	7 800	4.4733USD	7 800
			O	2012-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	(7 800)	4.4733USD	0
			O	2012-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	4.6158	6 000
			O	2012-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	(6 000)	4.6158	0
			O	2012-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	6 900	4.5864USD	6 900
			O	2012-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	(6 900)	4.5864USD	0
			O	2012-11-08	D	38 - Rachat ou annulation	8 100	4.9528	8 100
			O	2012-11-08	D	38 - Rachat ou annulation	(8 100)	4.9528	0
			O	2012-11-08	D	38 - Rachat ou annulation	6 600	4.8779USD	6 600
			O	2012-11-08	D	38 - Rachat ou annulation	(6 600)	4.8779USD	0
			O	2012-11-09	D	38 - Rachat ou annulation	8 100	4.9859	8 100
			O	2012-11-09	D	38 - Rachat ou annulation	(8 100)	4.9859	0
			O	2012-11-09	D	38 - Rachat ou annulation	9 000	4.9968USD	9 000
			O	2012-11-09	D	38 - Rachat ou annulation	(9 000)	4.9968USD	0
			O	2012-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	6 300	4.9187	6 300
			O	2012-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	(6 300)	4.9187	0
			O	2012-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	4.8725USD	1 200
			O	2012-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)	4.8725USD	0
			O	2012-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	4 500	4.7669	4 500
			O	2012-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	(4 500)	4.7669	0

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Exploration Amex Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
COLEMAN, James Hayward	4		O	2010-05-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	M	2010-05-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			140 000
<i>Bons de souscription</i>									
COLEMAN, James Hayward	4		O	2010-05-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-05-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			140 000
<i>Options</i>									
COLEMAN, James Hayward	4		O	2010-05-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-05-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2010-05-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Exploration Knick inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Henriksen, Gordon Neil	4, 5		O	2012-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.0568	1 289 315
			O	2012-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.5680	1 314 315
Exploration Puma Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Robillard, Marcel	4, 5		O	2012-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.2380	902 500
			O	2012-11-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.2400	905 500
			O	2012-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	0.2600	907 000
			O	2012-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	0.2750	909 500
			O	2012-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	0.2750	912 000
			O	2012-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.2750	914 000
Fairborne Energy Ltd.									
<i>Options</i>									
Cugnet, Jackie Marie	5		O	2012-11-06	D	52 - Expiration d'options	(8 000)	4.0700	97 484
			O	2012-11-06	D	52 - Expiration d'options	(29 167)	4.5000	68 317
			O	2012-11-06	D	52 - Expiration d'options	(9 600)	5.3700	58 717
			O	2012-11-06	D	52 - Expiration d'options	(15 000)	3.4100	43 717
Walls, Richard Alan	4, 5		O	2012-11-06	D	52 - Expiration d'options	(15 000)	4.0700	147 500
			O	2012-11-06	D	52 - Expiration d'options	(20 000)	5.3700	127 500
Wimer, Rodney Douglas	4		O	2012-11-06	D	52 - Expiration d'options	(15 000)	4.0700	147 500
			O	2012-11-06	D	52 - Expiration d'options	(20 000)	5.3700	127 500
Faircourt Gold Income Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Faircourt Asset Management Inc.	8		O	2012-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	8.2421	39 000
			O	2012-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 500)	8.2500	34 500
			O	2012-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 900)	8.2000	24 600
First Capital Realty Inc.									
<i>Débitures convertibles unsecured 5.70 - FCR.DB.D - due June 30, 2017</i>									
First Capital Realty Inc.	1		O	2012-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 8 000.00	1.0975	\$ 8 000.00
			O	2012-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 8 000.00	1.0800	\$ 8 000.00
			O	2012-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 8 000.00	1.0855	\$ 8 000.00
			O	2012-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 8 000.00	1.0875	\$ 8 000.00
			O	2012-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 7 000.00	1.0860	\$ 7 000.00
			O	2012-10-11	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 51 000.00	1.0924	\$ 51 000.00
			O	2012-10-12	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 8 000.00	1.0850	\$ 8 000.00
			O	2012-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 8 000.00	1.0822	\$ 8 000.00
			O	2012-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 8 000.00	1.0900	\$ 8 000.00
			O	2012-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 3 000.00	1.1000	\$ 3 000.00
			O	2012-10-18	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 6 000.00	1.0775	\$ 6 000.00
			O	2012-10-19	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 3 000.00	1.0945	\$ 3 000.00

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2012-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 8 000.00	1.0843	\$ 8 000.00
			O	2012-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 8 000.00	1.0890	\$ 8 000.00
			O	2012-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 8 000.00	1.0765	
			M	2012-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 8 000.00	1.0763	\$ 8 000.00
			O	2012-10-25	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 8 000.00	1.0799	\$ 8 000.00
			O	2012-10-26	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 8 000.00	1.0790	\$ 8 000.00
			O	2012-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 8 000.00	1.0770	\$ 8 000.00
			O	2012-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 8 000.00	1.0750	\$ 8 000.00
			O	2012-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 8 000.00	1.0849	\$ 8 000.00
			O	2012-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 8 000.00)	1.0975	\$ 0.00
			O	2012-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 8 000.00)	1.0800	\$ 0.00
			O	2012-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 8 000.00)	1.0855	\$ 0.00
			O	2012-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 8 000.00)	1.0875	\$ 0.00
			O	2012-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 7 000.00)	1.0860	\$ 0.00
			O	2012-10-11	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 51 000.00)	1.0924	\$ 0.00
			O	2012-10-12	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 8 000.00)	1.0850	\$ 0.00
			O	2012-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 8 000.00)	1.0822	\$ 0.00
			O	2012-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 8 000.00)	1.0900	\$ 0.00
			O	2012-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 3 000.00)	1.1000	\$ 0.00
			O	2012-10-18	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 6 000.00)	1.0775	\$ 0.00
			O	2012-10-19	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 3 000.00)	1.0945	\$ 0.00
			O	2012-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 8 000.00)	1.0843	\$ 0.00
			O	2012-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 8 000.00)	1.0890	\$ 0.00
			O	2012-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 8 000.00)	1.0763	\$ 0.00
			O	2012-10-25	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 8 000.00)	1.0799	\$ 0.00
			O	2012-10-26	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 8 000.00)	1.0790	\$ 0.00
			O	2012-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 8 000.00)	1.0770	\$ 0.00
			O	2012-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 8 000.00)	1.0750	\$ 0.00
			O	2012-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 8 000.00)	1.0849	\$ 0.00
First Majestic Silver Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Davila, Ramon	4, 5		O	2012-11-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	23.5000	235 000
			O	2012-11-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	24.0000	210 000
SHAW, DAVID ANDREW	4		O	2012-11-09	D	51 - Exercice d'options	100 000	4.3400	194 000
			O	2012-11-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	22.2000	113 000
			O	2012-11-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	22.2650	112 000
			O	2012-11-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	22.6200	111 000
			O	2012-11-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	22.8000	110 000
			O	2012-11-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	22.4400	115 500
			O	2012-11-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	22.4600	114 000
			O	2012-11-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	2.3700	109 000
			O	2012-11-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	22.3400	108 000
			O	2012-11-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	23.3920	107 000
			O	2012-11-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	23.4720	106 000
			O	2012-11-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	23.4910	105 000
			O	2012-11-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	23.4760	104 000
			O	2012-11-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	23.5500	103 000
			O	2012-11-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	23.5260	102 000
			O	2012-11-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	23.5690	101 000
			O	2012-11-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	23.5590	100 000
			O	2012-11-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	23.5800	99 000
			O	2012-11-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	23.5540	98 000
			O	2012-11-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	23.6090	97 000
			O	2012-11-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	23.6020	96 000
			O	2012-11-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	23.7000	95 000
			O	2012-11-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	23.5900	94 000

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Options									
SHAW, DAVID ANDREW	4		O	2012-11-09	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	4.3400	142 400
FIRSTSERVICE CORPORATION									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Kocur, Roman	5		O	2012-11-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	29.0500	8 900
			O	2012-11-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 900)	29.0000	0
Mulamootil, Elias	5		O	2012-11-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 900)	29.1100	24 200
			O	2012-11-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	29.2400	24 100
			O	2012-11-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	29.1100	23 500
			O	2012-11-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 200)	29.1200	8 300
Roy, Kevin	2		O	2012-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	29.3300	43 600
Flaherty & Crumrine Investment Grade Fixed Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Braaten, Peter A.	4, 7, 8		O	2012-11-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 800	12.4500	36 800
RRSP	PI		O	2012-11-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 700	12.4300	38 500
Foraco International SA									
<i>Actions ordinaires</i>									
Foraco International SA	1	R	O	2012-10-01	D	38 - Rachat ou annulation	8 900	3.2983	108 298
		R	O	2012-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	8 900	3.2899	117 198
		R	O	2012-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	8 900	3.2500	126 098
		R	O	2012-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	8 900	3.2828	134 998
		R	O	2012-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	8 900	3.2500	143 898
		R	O	2012-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	8 900	3.0826	152 798
		R	O	2012-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	8 900	3.0800	161 698
		R	O	2012-10-11	D	38 - Rachat ou annulation	8 900	3.1174	170 598
		R	O	2012-10-12	D	38 - Rachat ou annulation	8 900	3.0000	179 498
		R	O	2012-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	8 900	2.9928	188 398
		R	O	2012-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	8 900	3.0000	197 298
		R	O	2012-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	8 900	3.1106	206 198
		R	O	2012-10-18	D	38 - Rachat ou annulation	8 900	3.2101	215 098
		R	O	2012-10-19	D	38 - Rachat ou annulation	8 900	3.2237	223 998
		R	O	2012-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	8 900	3.2202	232 898
		R	O	2012-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	8 300	3.1371	241 198
		R	O	2012-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	8 900	3.1635	250 098
		R	O	2012-10-25	D	38 - Rachat ou annulation	4 300	3.1300	254 398
		R	O	2012-10-26	D	38 - Rachat ou annulation	8 900	3.1316	263 298
		R	O	2012-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	3 100	3.0000	266 398
		R	O	2012-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	8 900	3.0878	275 298
		R	O	2012-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	8 900	3.0743	284 198
Fortis Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gosse, Karen J.	5		O	2012-11-13	D	51 - Exercice d'options	564	28.1900	5 147
			O	2012-11-13	D	51 - Exercice d'options	686	28.2700	5 833
<i>Options</i>									
Gosse, Karen J.	5		O	2012-11-13	D	51 - Exercice d'options	(564)		16 359
			O	2012-11-13	D	51 - Exercice d'options	(686)		15 673
Fortress Paper Ltd.									
<i>Actions ordinaires Class A voting without par value</i>									
Buckle, Danial	5		O	2012-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	7.0300	18 068
Hansen, Tracy Leanne	5		O	2012-11-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	7.0000	1 185
Loewen, Kurt	5		O	2012-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	7.1500	25 768
Gluskin Sheff + Associates Inc.									
<i>Deferred Share Units</i>									
Beeston, Paul	5		O	2012-11-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	104		
			M	2012-11-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	103		5 959

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
CARTY, DONALD	4		O	2012-11-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	52		8 193
Gobert, Wilfred Arthur	4		O	2012-11-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	104		
			M	2012-11-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	103		10 546
Themens, Pierre-Andre	4		O	2012-11-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	104		
			M	2012-11-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	103		10 856
Wallin, Pamela	4		O	2012-11-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	52		
			M	2012-11-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	51		10 483
Weiss, Robert Samson	4		O	2012-07-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	19		
			M	2012-07-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	56		
			M	2012-07-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	19		14 229
			O	2012-10-19	D	35 - Dividende en actions	232		
			M	2012-10-19	D	35 - Dividende en actions	231		15 201
			O	2012-11-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	104		
			M	2012-11-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	103		15 304
Goldgroup Mining Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Piggott, Keith	4, 3		O	2012-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.3500	3 701 434
VanDoorselaere, Dustin Simon	7		O	2012-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200 000	0.3600	971 044
Goldrush Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Phillips, Kim Martin	4, 5		O	2012-11-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(53 000)		93 000
Goodfellow Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Goodfellow inc.	1		O	2012-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	800	7.8000	800
			O	2012-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	(800)	7.8000	0
			O	2012-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	7.8000	1 000
			O	2012-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	7.8000	0
Groupe Bikini Village inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Takota Asset Management Inc	3								
NBCN in trust Multi Individual Managed Accounts	PI		O	2012-11-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	5.5000	177 085*
			O	2012-11-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	5.5000	178 385
Groupe CGI inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne Classe A</i>									
Godin, Serge	5								
Sun Life - RAA	PI		O	2012-11-09	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	106	25.2973	92 658
Imbeau, André	5								
Sun Life - RAA	PI		O	2012-11-09	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	32	25.2973	26 336
Groupe Data									
<i>Débitures convertibles 6.00 Convertible Unsecured Subordinated</i>									
<i>Debenture</i>									
Spencer, Thomas Richmond	7		O	2012-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Groupe Restaurants Imvescor Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Clarke Inc.	3								
Quinpool Holdings Partnership	PI		O	2012-11-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.8000	4 655 000*
Groupe SNC-Lavalin Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Card, Robert G.	5								
Robert G. Card & Nancy K. Card Ten Com Brokerage	PI		O	2012-11-05	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(27 300)		0
Robert G. Card Revocable Trust u/a/d 10/15/12 and Nancy K. Card Revocable Trust u/a/d 10/15/12	PI		O	2012-10-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-11-05	I	90 - Changements relatifs à la propriété	27 300		27 300
Groupe TMX Limitee									

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Actions ordinaires									
Woods, Thomas	4		O	2012-09-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	49.0200	1 600
			O	2012-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	49.0400	1 700
			O	2012-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	49.0500	1 800
			O	2012-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	49.1000	2 500
Harry Winston Diamond Corporation									
Actions ordinaires									
Strahl, Chuck	4		O	2012-11-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Deferred Share Units									
Strahl, Chuck	4		O	2012-11-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-11-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	934		934
Hemisphere GPS Inc.									
Options									
Olson, Cameron Blaine	5		O	2012-11-09	D	38 - Rachat ou annulation	(60 000)		274 364
Héroux-Devtek Inc.									
Actions ordinaires									
Arsenault, Stephane	5		O	2012-11-12	D	51 - Exercice d'options	10 000	9.9000	24 332
			O	2012-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 700)	13.7500	21 632
Bélanger, Réal	5		O	2012-11-12	D	51 - Exercice d'options	40 000	9.9000	240 838
			O	2012-11-12	D	51 - Exercice d'options	25 000	4.5800	265 838
			O	2012-11-12	D	51 - Exercice d'options	30 000	4.5600	295 838
			O	2012-11-12	D	51 - Exercice d'options	13 800	5.9400	309 638
			O	2012-11-12	D	51 - Exercice d'options	8 000	7.6400	317 638
			O	2012-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 800)	13.0000	301 838
			O	2012-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 400)	13.0500	290 438
			O	2012-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	13.0600	290 138
			O	2012-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 900)	13.0700	279 238
			O	2012-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	13.0800	277 538
			O	2012-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	13.1000	277 038
			O	2012-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	13.1300	276 538
			O	2012-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 600)	13.1500	264 938
			O	2012-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	13.1600	264 538
			O	2012-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 300)	13.2000	262 238
			O	2012-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	13.2200	262 138
			O	2012-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	13.2300	261 638
			O	2012-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 700)	13.2400	250 938
			O	2012-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	13.2500	248 938
			O	2012-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 200)	13.2600	243 738
			O	2012-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	13.2800	241 738
			O	2012-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	13.4100	240 838
			O	2012-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	13.5500	240 438
			O	2012-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	13.6000	240 238
			O	2012-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 200)	13.6400	237 038
			O	2012-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	13.6900	235 738
			O	2012-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	13.7000	233 838
			O	2012-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	13.7100	232 538
			O	2012-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	13.7400	231 038
			O	2012-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 300)	13.7500	228 738
			O	2012-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	13.0100	228 638
			O	2012-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 300)	13.0200	223 338
			O	2012-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 100)	13.0300	219 238
			O	2012-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	13.0400	219 138
			O	2012-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	13.0500	217 638
			O	2012-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	13.0600	217 538
			O	2012-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	13.0700	217 338

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2012-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 800)	13.0800	214 538
			O	2012-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	13.1500	214 238
			O	2012-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 400)	13.0000	200 838
Brassard, Martin	5		O	2012-11-12	D	51 - Exercice d'options	60 000	4.7900	155 117
			O	2012-11-12	D	51 - Exercice d'options	20 000	4.5800	175 117
			O	2012-11-12	D	51 - Exercice d'options	30 000	4.5600	205 117
			O	2012-11-12	D	51 - Exercice d'options	13 800	5.9400	218 917
			O	2012-11-12	D	51 - Exercice d'options	8 000	7.6400	226 917
Gauvin, Patrice	5		O	2012-11-12	D	51 - Exercice d'options	12 000	9.9000	60 433
			O	2012-11-12	D	51 - Exercice d'options	8 000	4.5800	68 433
			O	2012-11-12	D	51 - Exercice d'options	10 000	4.5600	78 433
Labbé, Gilles	4, 6, 5, 3		O	2012-11-12	D	51 - Exercice d'options	85 000	4.7900	205 537
			O	2012-11-12	D	51 - Exercice d'options	90 000	9.9000	295 537
			O	2012-11-12	D	51 - Exercice d'options	65 000	4.5600	360 537
			O	2012-11-12	D	51 - Exercice d'options	29 200	7.6400	389 737
ROBILLARD, Michel	5		O	2012-11-12	D	51 - Exercice d'options	10 000	9.9000	16 490
			O	2012-11-12	D	51 - Exercice d'options	7 000	4.5600	23 490
<i>Options</i>									
Arsenault, Stephane	5		O	2012-11-12	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	9.9000	10 000
Bélangier, Réal	5		O	2012-11-12	D	51 - Exercice d'options	(40 000)	9.9000	98 000
			O	2012-11-12	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	4.5800	73 000
			O	2012-11-12	D	51 - Exercice d'options	(30 000)	4.5600	43 000
			O	2012-11-12	D	51 - Exercice d'options	(13 800)	5.9400	29 200
			O	2012-11-12	D	51 - Exercice d'options	(8 000)	7.6400	21 200
Brassard, Martin	5		O	2012-11-12	D	51 - Exercice d'options	(60 000)	4.7900	128 000
			O	2012-11-12	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	4.5800	108 000
			O	2012-11-12	D	51 - Exercice d'options	(30 000)	4.5600	78 000
			O	2012-11-12	D	51 - Exercice d'options	(13 800)	5.9400	64 200
			O	2012-11-12	D	51 - Exercice d'options	(8 000)	7.6400	56 200
Gauvin, Patrice	5		O	2012-11-12	D	51 - Exercice d'options	(12 000)	9.9000	30 000
			O	2012-11-12	D	51 - Exercice d'options	(8 000)	4.5800	22 000
			O	2012-11-12	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	4.5600	12 000
Labbé, Gilles	4, 6, 5, 3		O	2012-11-12	D	51 - Exercice d'options	(85 000)	4.7900	228 000
			O	2012-11-12	D	51 - Exercice d'options	(90 000)	9.9000	138 000
			O	2012-11-12	D	51 - Exercice d'options	(65 000)	4.5600	73 000
			O	2012-11-12	D	51 - Exercice d'options	(29 200)	7.6400	43 800
ROBILLARD, Michel	5		O	2012-11-12	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	9.9000	19 000
			O	2012-11-12	D	51 - Exercice d'options	(7 000)	4.5600	12 000
<i>SARS/DPVA</i>									
Boivin, Claude	4		O	2012-11-12	D	59 - Exercice au comptant	(3 000)	4.5600	11 000
Cybulski, John M.	4		O	2012-11-12	D	59 - Exercice au comptant	(4 000)	9.9000	10 000
			O	2012-11-12	D	59 - Exercice au comptant	(4 000)	7.2900	6 000
			O	2012-11-12	D	59 - Exercice au comptant	(3 000)	4.5600	3 000
High 5 Ventures Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kalpakistan, Bedo H	4								
Kalpakistan Brothers, Pacific missouri Holdings, Texas Pacific	PI	O		2012-11-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 022)	0.1990	56 786
Kalpakistan, Jacob H	4								
Kalpakistan Brothers, Pacific Missouri, Texas Pacific	PI	O		2012-11-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 022)	0.1999	56 786
Home Capital Group Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Decina, Pino	5		O	2012-10-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2	50.3072	556
Pino Decina RSP	PI	O		2012-10-26	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	1	50.3072	243

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Holland, Marie	5		O	2012-10-26	D	d'actionnariat 30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	26	50.3072	514
Hong, John	5								
John Hong RSP	PI		O	2012-10-26	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	11	50.3072	283
Rawlinson, Paul	5								
Paul Rawlinson RSP	PI		O	2012-10-26	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	12	50.3072	59
Reid, Martin	5		O	2012-10-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	54	50.3072	5 891
Soloway, Gerald M.	4, 5		O	2012-10-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	66	50.3072	266 946
HudBay Minerals Inc.									
<i>Droits Share Units</i>									
Garofalo, David	7, 5		O	2012-09-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 443		241 305
Huntingdon Capital Corp.									
<i>Deferred Share Units</i>									
Doyle, Donald Gregory	4		O	2012-11-09	D	46 - Contrepartie de services	78	12.8700	61 430
George, Zachary R.	4, 5		O	2012-11-09	D	46 - Contrepartie de services	78	12.8700	172 625
Goodman, Gary Michael	4		O	2012-11-09	D	46 - Contrepartie de services	78	12.8700	72 529
Hutcheson, Robert Scott	4		O	2012-11-09	D	46 - Contrepartie de services	78	12.8700	56 028
Lorber, David	4		O	2012-11-09	D	46 - Contrepartie de services	78	12.8700	19 410
Rappa, David	4		O	2012-11-09	D	46 - Contrepartie de services	78	12.8700	111
Huntington Exploration Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Verhelst, Robert Joseph	5		O	2012-11-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2012-11-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			776 000
Emily Verhelst	PI		O	2012-11-02	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			240 500
Nancy Verhelst	PI		O	2012-11-02	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 357 000
HUSKY ENERGY INC.									
<i>Actions ordinaires</i>									
McGee, Neil Douglas	4		O	2012-11-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			72 500
INDEXPLUS Dividend Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Indexplus Dividend Fund	1		O	2012-11-05	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	9.8200	3 038 394
			O	2012-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	5 700	9.7100	3 044 094
			O	2012-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	6 200	9.6900	3 050 294
			O	2012-11-08	D	38 - Rachat ou annulation	4 100	9.6400	3 054 394
			O	2012-11-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	9.5000	3 056 194
			O	2012-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	400	9.4500	3 056 594
Indexplus Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
IndexPlus Income Fund	1		O	2012-11-05	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	12.4000	30 718 745
Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Martin, Jacques	4		O	2012-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	27.8733USD	4 000
Innergex Énergie renouvelable Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kennedy, Matthew Grant RRSP	5		O	2011-08-10	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
	PI		O	2012-11-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 230	10.6100	1 230
Laflamme, Richard	4		O	2012-11-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	145	10.6000	7 355
reer	PI		O	2012-11-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	10.6200	3 170
Lafrance, Daniel	4		O	2012-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 900	10.7500	25 000

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Intema Solutions Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Désourdy, Gérald	4		O	2011-11-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-11-13	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	500 000	0.0500	500 000
Seguin, Gilles	4		O	2011-11-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-11-13	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	500 000	0.0500	500 000
<i>Bons de souscription</i>									
Désourdy, Gérald	4		O	2011-11-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-11-13	D	53 - Attribution de bons de souscription	250 000		250 000
Seguin, Gilles	4		O	2011-11-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-11-13	D	53 - Attribution de bons de souscription	250 000		250 000
InterRent Real Estate Investment Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Awrey, Brian	5		O	2012-11-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	680	5.3000	25 414
IROC Energy Services Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Troob Capital Management LLC	3								
Cougar Long Short Equity Fund Ltd.	PI		O	2012-11-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	2.4484	1 163 900
TCM MPS Ltd. SPC - Distressed Segregated Portfolio	PI		O	2012-11-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	2.4346	1 030 519
TCM MPS Series Fund LP - Distressed Series	PI		O	2012-11-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	2.4346	3 111 516
			O	2012-11-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	2.4200	3 111 716
			O	2012-11-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 300	2.3600	3 114 016
			O	2012-11-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 200	2.4155	3 123 216
TCM MPS Series Fund LP - Lincoln Series	PI		O	2012-11-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	2.4300	468 550
Junex Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Junex Inc.	1		O	2012-10-12	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	0.7000	133 500
			O	2012-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	7 500	0.7000	141 000
			O	2012-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	0.7000	143 000
			O	2012-10-19	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	0.7100	145 000
			O	2012-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	0.7000	149 000
			O	2012-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	0.7000	159 000
			O	2012-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	0.7000	162 000
			O	2012-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	0.7000	165 000
			O	2012-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	7 000	0.7000	172 000
Just Energy Group Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Landry, John	5		O	2012-11-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
SLADOJE, GEORGE	4		O	2012-11-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Weld, Bill	4		O	2012-11-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Droits 2010 Restricted Share Grant Plan</i>									
Landry, John	5		O	2012-11-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 000
<i>Droits Directors Compensation Plan</i>									
SLADOJE, GEORGE	4		O	2012-11-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Weld, Bill	4		O	2012-11-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Kinross Gold Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Elliott, Thomas Ballantyne	5		O	2012-11-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 359		26 050
			O	2012-11-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(637)	9.8300	25 413
Etter, Gregory Van	5		O	2012-11-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 025	9.3000	11 056
			O	2012-11-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(326)	9.3000	10 730
			O	2012-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 722)	10.2700USD	3 008
Hinze, Brant Elmer	5		O	2012-11-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	9 244		22 700
			O	2012-11-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 312)	9.8300	18 388
Humberto, Aquino	5		O	2012-11-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	6 526		10 725
			O	2012-11-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 041)	9.8300	

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			M	2012-11-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 045)	9.8300	7 680
Lam, Juliana Lan	5		O	2012-11-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 359		24 244
			O	2012-11-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(637)	9.8300	23 607
Masterman, Glen	5		O	2012-11-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 946		28 309
			O	2012-11-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 376)	9.8300	26 933
Morley-Jepson, Warwick	5		O	2012-11-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 123		24 754
			O	2012-11-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3)	9.3100	24 751
Restricted Shares									
Elliott, Thomas Ballantyne	5		O	2012-11-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 359)		27 466
Etter, Gregory Van	5		O	2012-11-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 025)	9.3000	28 504
Hinze, Brant Elmer	5		O	2012-11-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(9 244)		348 599
Humberto, Aquino	5		O	2012-11-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 526)		62 401
Lam, Juliana Lan	5		O	2012-11-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 359)		44 586
Masterman, Glen	5		O	2012-11-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 946)		78 872
Morley-Jepson, Warwick	5		O	2012-11-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 123)		69 120
La Banque de Nouvelle - Ecosse									
Actions ordinaires									
Jentsch, Dieter Werner	5		O	2012-11-01	D	97 - Autre	15		40 022
Actions ordinaires ESOP									
Jentsch, Dieter Werner	5		O	2012-11-01	D	97 - Autre	1 290		12 603
Droits Performance Share Units (PSU)									
Jentsch, Dieter Werner	5		O	2003-03-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			33 399
Options									
Jentsch, Dieter Werner	5		O	2012-11-01	D	97 - Autre	43 992		347 144
La Societe de Gestion AGF Limitee									
Actions ordinaires Class B									
AGF Management Limited, La Societe de Gestion AGF Limitee	1	R	O	2012-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	3 102 461	11.2700	3 102 461
			O	2012-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	(3 102 461)	11.2700	0
LE CHATEAU INC.									
Actions à droit de vote subalterne Class A shares									
Gruman, Barry	3		O	2012-11-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	3.6300	3 160 327
			O	2012-11-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	3.6300	3 160 627
			O	2012-11-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	3.6400	3 161 027
			O	2012-11-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 200	3.6500	3 165 227
Le Groupe Intertape Polymer Inc.									
Actions ordinaires									
Beil, Robert	4		O	2012-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	7.5100USD	63 696
			O	2012-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	7.5066USD	60 696
Bunze, George J.	4		O	2012-11-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	7.2800	45 250
Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc.									
Actions à droit de vote subalterne Catégorie A									
Laurence, Eric	5		O	2012-11-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2	14.4900	2
			O	2012-11-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	67	14.5300	69
			O	2012-11-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	14.5150	369
			O	2012-11-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	14.5250	869
			O	2012-11-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	14.4500	1 369
Options									
Lafortune, Alain	5		O	2012-10-23	D	52 - Expiration d'options	(13 100)		235 069
Legacy Oil + Gas Inc.									
Stock Incentives									
Bertram, James Vance	4		O	2009-07-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-11-08	D	97 - Autre	12 692		12 692
Brockway, Randal H	4		O	2009-07-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-11-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 692		12 692
Colborne, Paul	4		O	2009-07-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-11-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 000	5.5000	15 000

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Dawson, A. Scott	4		O	2005-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-11-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 692		12 692
Franko, Mark Gordon	5		O	2009-07-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2009-07-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-11-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 346		6 346
Janisch, Matthew L.	5		O	2009-07-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-11-08	D	97 - Autre	75 385		75 385
Labelle, Curtis William	5		O	2009-07-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-11-08	D	97 - Autre	67 692		67 692
Mennis, Dale	5		O	2009-07-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-11-08	D	97 - Autre	67 692		67 692
Nieuwenburg, Johannes Joseph	4		O	2009-09-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-11-08	D	97 - Autre	12 692		12 692
Oliver, Mark Thomas	5		O	2009-11-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-11-08	D	97 - Autre	67 692		67 692
Pasieka, James Murray	4		O	2009-07-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-11-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 692		12 692
Wee, William	5		O	2011-11-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-11-08	D	97 - Autre	67 692		67 692
Yanko, Trenton James	4, 5, 3		O	2009-07-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-11-08	D	97 - Autre	98 462		98 462
Ziemer, Curtis Wade	5		O	2012-03-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-11-08	D	97 - Autre	67 692		67 692
Les Aliments Maple Leaf Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Boland, James Nicholas	5		M	2008-05-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 375	11.7600	8 375
			O	2012-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	11.0000	18 335
Scotia McLeod Direct Investing	PI		O	2008-05-26	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 375	11.7600	
McAlpine, Rory A.	5		O	2012-08-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	85	11.0299	30 842
			O	2012-07-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	86	11.7173	30 757
Young, Richard	5		O	2012-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 700)	11.0000	195 266
			O	2012-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	11.0100	194 966
Les Explosives Nordex Ltee									
<i>Actions ordinaires</i>									
LEVESQUE, JACQUES	6								
JACQUES LEVESQUE and PHYLLIS LEVESQUE	PI		O	2012-11-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	0.5700	1 132 700*
			O	2012-11-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	0.5800	1 129 700*
			O	2012-11-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.5800	1 139 700*
			O	2012-11-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 500	0.5600	1 148 200*
			O	2012-11-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(60 000)	0.5600	1 088 200*
			O	2012-11-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(118 000)	0.5700	970 200*
			O	2012-11-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.5500	995 200*
Les Mines J.A.G. Ltée									
<i>Bons de souscription</i>									
Desmarais, Achille Eugène	4		O	2012-11-14	D	55 - Expiration de bons de souscription	(25 000)	0.3000	0
LGX Oil + Gas Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Legacy Oil + Gas Inc.	3		O	2012-08-20	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(190 000 000)		10 000 000
			O	2012-11-07	D	36 - Conversion ou échange	6 000 000		16 000 000
<i>Droits de souscription</i>									
Legacy Oil + Gas Inc.	3		O	2012-07-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-11-07	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	6 000 000	0.8600	6 000 000

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Logan International Inc. (formerly Destiny Resource Services Corp.)			O	2012-11-07	D	36 - Conversion ou échange	(6 000 000)		0
<i>Options</i>									
Barr, David	4		O	2012-11-02	D	52 - Expiration d'options	(800 000)		0
Logistec Corporation									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class B</i>									
LOGISTEC CORPORATION	1		O	2012-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	100	23.0000	100
			O	2012-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	500	23.4400	600
			O	2012-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	200	23.3200	800
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
LOGISTEC CORPORATION	1		O	2012-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	700	26.0000	800
Lundin Mining Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Schauman, Mikael	5		O	2012-11-09	D	51 - Exercice d'options	50 000	4.4200	50 000
			O	2012-11-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	4.4200	0
<i>Options</i>									
Schauman, Mikael	5		O	2012-11-09	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	4.4200	320 000
Lunetterie New Look Inc.									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Deschamps, Jean-Luc	5		O	2012-11-06	D	51 - Exercice d'options	90 000	7.4400	115 000*
			O	2012-11-07	D	51 - Exercice d'options	5 000	7.4400	120 000*
			O	2012-11-07	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(90 000)	9.0000	30 000*
Echenberg, Paul S.	4		O	2012-11-08	D	51 - Exercice d'options	10 000	7.2000	150 000*
			O	2012-11-08	D	51 - Exercice d'options	17 500	7.4000	167 500*
Ferguson, William R.	4		O	2012-11-06	D	51 - Exercice d'options	10 000	7.2000	82 600*
			O	2012-11-06	D	51 - Exercice d'options	17 500	7.4000	100 100
New Look Eyewear Inc.	1		O	2012-11-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-11-08	D	38 - Rachat ou annulation	900 000	9.0000	
			M	2012-11-08	D	38 - Rachat ou annulation	90 000	9.0000	
			M'	2012-11-08	D	38 - Rachat ou annulation	90 000	9.0000	90 000*
			O	2012-11-08	D	38 - Rachat ou annulation	(90 000)		0
<i>Options</i>									
Deschamps, Jean-Luc	5		O	2012-11-06	D	51 - Exercice d'options	(90 000)	7.4400	75 000*
			O	2012-11-07	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	7.4400	70 000*
Echenberg, Paul S.	4		O	2012-11-08	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	7.2000	30 000*
			O	2012-11-08	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	7.4000	20 000*
			O	2012-11-08	D	51 - Exercice d'options	(7 500)	7.4000	12 500*
Ferguson, William R.	4		O	2012-11-06	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	7.2000	30 000*
			O	2012-11-06	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	7.4000	20 000*
			O	2012-11-06	D	51 - Exercice d'options	(7 500)	7.4000	12 500*
Man GLG Emerging Markets Income Fund									
<i>Parts Class A</i>									
Man GLG Emerging Markets Income Fund	1		O	2012-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	8.7900	1 000
			O	2012-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2012-11-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	22 300	8.8000	22 300
			O	2012-11-08	D	38 - Rachat ou annulation	(22 300)		0
			O	2012-11-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 400	8.7600	2 400
			O	2012-11-09	D	38 - Rachat ou annulation	(2 400)		0
			O	2012-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	8.7500	3 000
			O	2012-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)		0
			O	2012-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 800	8.7400	7 800
			O	2012-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	(7 800)		0
Manitex Capital Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Perry, Ronald S.	4, 6		O	2000-12-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			23 000
			O	2012-11-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	0.0775	21 000

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Markland AGF Precious Metals Corp.									
<i>Actions sans droit de vote</i>									
Parker Equity Trading	3		O	2010-07-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100 500
			O	2010-07-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 800	10.1400	106 300
			O	2010-07-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 200	10.1500	120 500
			O	2010-07-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	24 900	10.1400	145 400
			O	2010-07-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	10.1300	146 500
			O	2010-07-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	31 000	10.1200	177 500
			O	2010-07-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	10.1100	178 900
			O	2010-07-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	10.1200	186 900
			O	2010-07-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	10.0600	189 900
			O	2010-08-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	10.6100	190 900
			O	2010-10-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	13.2700	191 100
			O	2010-10-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	13.2800	192 500
			O	2010-10-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	13.5800	192 600
			O	2010-10-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	13.5900	194 600
			O	2010-10-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	13.4000	196 600
			O	2010-10-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	13.0100	197 000
			O	2010-12-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	15.5200	187 000
			O	2012-02-22	D	38 - Rachat ou annulation	(187 000)	13.8000	0
Matamec Explorations Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Inwentash, Sheldon	6, 3								
Pinetree Capital Ltd.	PI		O	2012-11-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200 000	0.1825	14 200 001
Pinetree Capital Ltd.	3								
Pinetree Resource Partnership	PI		O	2012-11-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200 000	0.1825	14 200 001
Matrix Asset Management Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Matrix Asset Management Inc.	1		O	2012-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	0.2600	2 900
			O	2012-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	0.2300	4 400
			O	2012-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	0.2000	6 300
			O	2012-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	0.2200	7 300
			O	2012-10-12	D	38 - Rachat ou annulation	500	0.2150	7 800
			O	2012-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	0.2100	9 300
			O	2012-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	(9 300)		0
MAYA OR & ARGENT INC.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Goulet, Guy	4		O	2012-11-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.2700	961 400
Praetorian Resources Limited	3		O	2012-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.2500	12 400 000
MCAN Mortgage Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Misener, Michael	5								
Canadian Stock Transfer Company	PI		O	2012-07-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	60	13.1900	1 333
			O	2012-08-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	60	13.1648	1 393
			O	2012-08-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	59	13.5742	1 452
			O	2012-09-14	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	58	13.6730	1 510
Oldenburg, Tammy	5								
Canadian Stock Transfer Company	PI		O	2012-07-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	60	13.1900	8 784
			O	2012-08-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	60	13.1648	8 844
			O	2012-08-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	59	13.5742	8 903

Emetteur	Relation	Retard	État d'opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre Initié Porteur inscrit									
			O	2012-09-14	I	d'actionnariat 30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	58	13.6730	8 961
Patel, Dipti	5								
Canadian Stock Transfer Company	PI		O	2012-07-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	15	13.1900	152
			O	2012-08-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	15	13.1648	167
			O	2012-08-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	14	13.5742	
			M	2012-08-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	15	13.5742	182
			O	2012-09-14	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	14	13.6730	
			M	2012-09-14	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	15	13.6730	197
			O	2012-11-13	I	90 - Changements relatifs à la propriété	22		219
CIBC Mellon Trust Company	PI		O	2012-11-13	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(22)		0
Pinto, Sylvia	5								
Canadian Stock Transfer Company	PI		O	2012-07-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	34	13.1900	1 889
			O	2012-08-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	34	13.1648	1 923
			O	2012-08-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	33	13.5742	1 956
			O	2012-09-14	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	33	13.6730	1 989
Tyas, John	5								
Canadian Stock Transfer Company	PI		O	2012-07-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	40	13.1900	538
			O	2012-08-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	40	13.1648	578
			O	2012-08-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	39	13.5742	617
			O	2012-09-14	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	40	13.6730	657
Medical Facilities Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Medical Facilities Corporation	1		O	2012-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	(4 200)	13.9800	28 337 813
			O	2012-11-08	D	38 - Rachat ou annulation	(4 900)	13.9500	28 332 913
			O	2012-11-09	D	38 - Rachat ou annulation	(4 900)	13.6300	28 328 013
			O	2012-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	(4 900)	13.4000	28 323 113
			O	2012-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	(4 900)	13.4000	28 318 213
<i>Exchangeable Units</i>									
Schellpfeffer, Donald Allen	4, 5		O	2004-03-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			31
Medicare Inc									
<i>Actions ordinaires</i>									
Friesen, Albert David	4, 5		O	2012-11-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.5000	693 367
			O	2012-11-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.4500	696 367
CentreStone Ventures Limited Partnership Fund	PI		O	2012-11-02	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 497 332)		106 952
L. FRIESEN	PI		O	2012-11-02	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(76 533)		5 467
Merchant, Graeme William	8		O	2012-11-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	150	0.5000	6 817
Towner, Christopher John Nicholas	7								
Second Street Resources LLC	PI		O	2012-11-05	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			86 667
<i>Options</i>									
Merchant, Graeme William	8		O	2012-11-02	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 546 020)		110 430

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
MEG Energy Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
McCAFFREY, William Joseph	4, 5		O	2012-11-08	D	51 - Exercice d'options	10 000	11.0000	1 163 145
			O	2012-11-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 200)	35.7000	1 156 945
			O	2012-11-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	35.7100	1 155 045
			O	2012-11-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	35.7300	1 154 745
			O	2012-11-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	35.7500	1 153 145
			O	2012-11-09	D	51 - Exercice d'options	10 000	11.0000	1 163 145
			O	2012-11-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 200)	35.7500	1 159 945
			O	2012-11-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	35.7600	1 159 145
			O	2012-11-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	35.7700	1 158 945
			O	2012-11-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	35.7800	1 158 645
			O	2012-11-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	35.8000	1 158 445
			O	2012-11-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	35.8100	1 158 145
			O	2012-11-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 700)	36.0000	1 154 445
			O	2012-11-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	36.0100	1 154 045
			O	2012-11-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	36.0200	1 153 445
			O	2012-11-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	36.0300	1 153 245
			O	2012-11-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	36.0400	1 153 145
			O	2012-11-12	D	51 - Exercice d'options	5 000	11.0000	1 158 145
			O	2012-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 700)	35.5000	1 155 445
			O	2012-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	35.5100	1 154 545
			O	2012-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	35.5500	1 153 945
			O	2012-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	35.5550	1 153 845
			O	2012-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	35.5600	1 153 645
			O	2012-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	35.6500	1 153 445
			O	2012-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	35.6600	1 153 145
			O	2012-11-13	D	51 - Exercice d'options	15 000	11.0000	1 168 145
			O	2012-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	35.4000	1 163 145
			O	2012-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	35.5000	1 153 145
ZHENG, Li	4		O	2012-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5)	35.6600	535
			O	2012-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	35.6700	335
<i>Options</i>									
McCAFFREY, William Joseph	4, 5		O	2012-11-08	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	11.0000	472 600
			O	2012-11-09	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	11.0000	462 600
			O	2012-11-12	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	11.0000	457 600
			O	2012-11-13	D	51 - Exercice d'options	(15 000)	11.0000	442 600
Métaux DNI Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
clement, denis arthur	4		O	2012-11-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	0.2900	1 906 187
<i>Options</i>									
clement, denis arthur	4		O	2012-11-14	D	52 - Expiration d'options	(62 500)	1.2000	1 602 500*
Methanex Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
AITKEN, BRUCE	4, 5		O	2012-11-07	D	51 - Exercice d'options	5 000	20.7600USD	136 227
			O	2012-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	30.5300	135 727
			O	2012-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 300)	30.5000	131 427
			O	2012-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	30.4500	131 227
			O	2012-11-08	D	51 - Exercice d'options	5 000	20.7600USD	136 227
			O	2012-11-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	30.3000	135 627
			O	2012-11-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 100)	30.0000	133 527
			O	2012-11-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	29.9800	131 727
			O	2012-11-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	29.9700	131 227
			O	2012-11-09	D	51 - Exercice d'options	5 000	20.7600USD	136 227

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2012-11-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	29.8000	131 227
			O	2012-11-13	D	51 - Exercice d'options	5 000	20.7600USD	136 227
			O	2012-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	29.3400	134 327
			O	2012-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	29.3200	133 827
			O	2012-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 600)	29.3000	131 227
Macdonald, Michael Glencoe	5		O	2012-11-08	D	51 - Exercice d'options	3 000	20.7600USD	15 365
			O	2012-11-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	30.4000	12 365
Options									
AITKEN, BRUCE	4, 5		O	2012-11-07	D	51 - Exercice d'options	(5 000)		700 200
			O	2012-11-08	D	51 - Exercice d'options	(5 000)		695 200
			O	2012-11-09	D	51 - Exercice d'options	(5 000)		690 200
			O	2012-11-13	D	51 - Exercice d'options	(5 000)		685 200
Macdonald, Michael Glencoe	5		O	2012-11-08	D	51 - Exercice d'options	(3 000)		126 000
MethylGene Inc.									
Options									
Baum, Charles	5		O	2012-11-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-11-13	D	50 - Attribution d'options	9 538 000	0.1700	9 538 000
Metro inc.									
Actions ordinaires									
Metro inc.	1		O	2012-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	100	57.4500	100
			O	2012-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	200	57.4700	300
			O	2012-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	57.4800	1 300
			O	2012-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	3 400	57.4900	4 700
			O	2012-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	3 200	57.5000	7 900
			O	2012-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	57.5300	9 900
			O	2012-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	900	57.5500	10 800
			O	2012-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	6 100	57.7400	16 900
			O	2012-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	500	57.7500	17 400
			O	2012-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	600	57.7800	18 000
			O	2012-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	900	57.8000	18 900
			O	2012-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	400	57.8900	19 300
			O	2012-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	700	57.9100	20 000
			O	2012-10-18	D	38 - Rachat ou annulation	100	57.5700	20 100
			O	2012-10-18	D	38 - Rachat ou annulation	300	57.5900	20 400
			O	2012-10-18	D	38 - Rachat ou annulation	700	57.6000	21 100
			O	2012-10-18	D	38 - Rachat ou annulation	300	57.6100	21 400
			O	2012-10-18	D	38 - Rachat ou annulation	800	57.6500	22 200
			O	2012-10-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	57.6700	23 200
			O	2012-10-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	57.6800	25 100
			O	2012-10-18	D	38 - Rachat ou annulation	100	57.6900	25 200
			O	2012-10-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	57.7200	27 100
			O	2012-10-18	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	57.7600	29 100
			O	2012-10-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	57.7700	30 200
			O	2012-10-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	57.7800	31 800
			O	2012-10-18	D	38 - Rachat ou annulation	200	57.7900	32 000
			O	2012-10-18	D	38 - Rachat ou annulation	600	57.8000	32 600
			O	2012-10-18	D	38 - Rachat ou annulation	100	57.8300	32 700
			O	2012-10-18	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	57.8400	35 300
			O	2012-10-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	57.8500	36 500
			O	2012-10-18	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	57.9500	40 000
			O	2012-10-18	D	38 - Rachat ou annulation	100	57.9600	40 100
			O	2012-10-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	57.9800	42 000
			O	2012-10-18	D	38 - Rachat ou annulation	200	57.9700	42 200
			O	2012-10-18	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	57.9900	44 300
			O	2012-10-18	D	38 - Rachat ou annulation	300	58.0000	44 600
			O	2012-10-18	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	58.0300	47 300

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2012-10-18	D	38 - Rachat ou annulation	7 700	58.0500	55 000
			O	2012-10-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	58.1800	56 300
			O	2012-10-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	58.2700	57 500
			O	2012-10-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	58.3000	58 700
			O	2012-10-19	D	38 - Rachat ou annulation	200	57.4900	58 900
			O	2012-10-19	D	38 - Rachat ou annulation	300	57.5000	59 200
			O	2012-10-19	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	57.5400	61 500
			O	2012-10-19	D	38 - Rachat ou annulation	3 400	57.5500	64 900
			O	2012-10-19	D	38 - Rachat ou annulation	100	57.5600	65 000
			O	2012-10-19	D	38 - Rachat ou annulation	200	57.5700	65 200
			O	2012-10-19	D	38 - Rachat ou annulation	100	57.5900	65 300
			O	2012-10-19	D	38 - Rachat ou annulation	7 400	57.6000	72 700
			O	2012-10-19	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	57.6200	75 700
			O	2012-10-19	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	57.6500	80 700
			O	2012-10-19	D	38 - Rachat ou annulation	100	57.6300	80 800
			O	2012-10-19	D	38 - Rachat ou annulation	4 900	57.6700	85 700
			O	2012-10-19	D	38 - Rachat ou annulation	100	57.6900	85 800
			O	2012-10-19	D	38 - Rachat ou annulation	3 200	57.7000	89 000
			O	2012-10-19	D	38 - Rachat ou annulation	500	57.7100	89 500
			O	2012-10-19	D	38 - Rachat ou annulation	200	57.7300	89 700
			O	2012-10-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	57.7400	91 000
			O	2012-10-19	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	57.7500	93 200
			O	2012-10-19	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	57.7700	95 200
			O	2012-10-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	57.7900	96 700
			O	2012-10-19	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	57.8400	98 700
			O	2012-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	100	57.1500	98 800
			O	2012-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	300	57.1800	99 100
			O	2012-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	5 800	57.2000	104 900
			O	2012-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	57.2100	107 900
			O	2012-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	200	57.2200	108 100
			O	2012-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	200	57.2300	108 300
			O	2012-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	400	57.2400	108 700
			O	2012-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	57.2500	111 700
			O	2012-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	57.2800	114 400
			O	2012-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	57.3000	116 900
			O	2012-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	57.3500	118 300
			O	2012-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	700	57.3600	119 000
			O	2012-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	500	57.3800	119 500
			O	2012-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	600	57.4000	120 100
			O	2012-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	100	57.4300	120 200
			O	2012-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	57.4500	121 700
			O	2012-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	100	57.4900	121 800
			O	2012-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	6 100	57.5000	127 900
			O	2012-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	200	57.5200	128 100
			O	2012-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	600	57.5900	128 700
			O	2012-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	57.0000	110 100
			O	2012-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	200	57.0500	110 300
			O	2012-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	57.0600	112 000
			O	2012-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	400	57.1000	112 400
			O	2012-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	5 400	57.1500	117 800
			O	2012-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	100	57.1600	117 900
			O	2012-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	4 600	57.2000	122 500
			O	2012-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	200	57.2300	122 700
			O	2012-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	900	57.2700	123 600
			O	2012-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	57.2400	125 800
			O	2012-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	16 200	57.3000	142 000

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre			ra-						
Initié			tion						
Porteur inscrit									
			O	2012-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	15 300	57.1300	118 600
			O	2012-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	300	57.1500	118 900
			O	2012-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	100	57.3100	119 000
			O	2012-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	400	57.3200	119 400
			O	2012-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	57.3300	120 800
			O	2012-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	4 600	57.3500	125 400
			O	2012-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	57.3800	127 400
			O	2012-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	57.4000	129 700
			O	2012-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	400	57.4800	130 100
			O	2012-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	57.5000	131 600
			O	2012-10-25	D	38 - Rachat ou annulation	300	57.3200	91 900
			O	2012-10-25	D	38 - Rachat ou annulation	100	57.3300	92 000
			O	2012-10-25	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	57.3400	93 600
			O	2012-10-25	D	38 - Rachat ou annulation	500	57.3500	94 100
			O	2012-10-25	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	57.3700	97 100
			O	2012-10-25	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	57.4000	99 300
			O	2012-10-25	D	38 - Rachat ou annulation	100	57.4200	99 400
			O	2012-10-25	D	38 - Rachat ou annulation	5 800	57.4300	105 200
			O	2012-10-25	D	38 - Rachat ou annulation	8 400	57.4400	113 600
			O	2012-10-25	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	57.4500	117 600
			O	2012-10-25	D	38 - Rachat ou annulation	800	57.4700	118 400
			O	2012-10-25	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	57.4800	119 700
			O	2012-10-25	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	57.4900	122 200
			O	2012-10-25	D	38 - Rachat ou annulation	2 800	57.5000	125 000
			O	2012-10-25	D	38 - Rachat ou annulation	900	57.5300	125 900
			O	2012-10-25	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	57.5500	127 900
			O	2012-10-25	D	38 - Rachat ou annulation	100	57.7000	128 000
			O	2012-10-25	D	38 - Rachat ou annulation	2 800	57.6600	130 800
			O	2012-10-26	D	38 - Rachat ou annulation	100	57.3900	100 900
			O	2012-10-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	57.4000	102 600
			O	2012-10-26	D	38 - Rachat ou annulation	100	57.4500	102 700
			O	2012-10-26	D	38 - Rachat ou annulation	200	57.4700	102 900
			O	2012-10-26	D	38 - Rachat ou annulation	400	57.4800	103 300
			O	2012-10-26	D	38 - Rachat ou annulation	200	57.4950	103 500
			O	2012-10-26	D	38 - Rachat ou annulation	9 000	57.5000	112 500
			O	2012-10-26	D	38 - Rachat ou annulation	5 300	57.5800	117 800
			O	2012-10-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	57.6000	119 200
			O	2012-10-26	D	38 - Rachat ou annulation	5 200	57.6500	124 400
			O	2012-10-26	D	38 - Rachat ou annulation	7 600	57.6600	132 000
			O	2012-10-26	D	38 - Rachat ou annulation	11 300	57.7000	143 300
			O	2012-10-26	D	38 - Rachat ou annulation	500	57.7100	143 800
			O	2012-10-26	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	57.7500	146 200
			O	2012-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	200	57.6600	113 100
			O	2012-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	3 900	57.7400	117 000
			O	2012-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	5 700	57.7500	122 700
			O	2012-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	200	57.7600	122 900
			O	2012-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	57.7700	124 900
			O	2012-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	57.7900	127 500
			O	2012-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	4 300	57.8000	131 800
			O	2012-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	57.8200	133 200
			O	2012-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	57.8000	107 900
			O	2012-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	100	57.8500	108 000
			O	2012-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	500	57.8600	108 500
			O	2012-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	3 200	57.8700	111 700
			O	2012-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	300	57.9000	112 000
			O	2012-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	11 000	57.9300	123 000

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Middlefield Income Plus II Corp.									
<i>Actions sans droit de vote equity shares</i>									
Income Plus II	1		O	2012-11-02	D	38 - Rachat ou annulation	400	11.3500	400
			O	2012-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	11.6000	1 000
			O	2012-11-02	D	38 - Rachat ou annulation	(400)		0
			O	2012-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2012-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	11.5100	1 600
			O	2012-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	(1 600)		0
			O	2012-11-08	D	38 - Rachat ou annulation	3 400	11.4200	3 400
			O	2012-11-08	D	38 - Rachat ou annulation	(3 400)		0
			O	2012-11-09	D	38 - Rachat ou annulation	200	11.4300	200
			O	2012-11-09	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		0
MINES ABCOURT INC.									
<i>Bons de souscription</i>									
Dupont, Chris	4		O	2011-12-31	D	55 - Expiration de bons de souscription	(57 918)		
			M	2011-12-31	D	55 - Expiration de bons de souscription	(57 918)		0
Mines Agnico-Eagle Limitee									
<i>Actions ordinaires</i>									
Allan, Don	5		O	2012-11-07	D	51 - Exercice d'options	2 750	37.0500	25 800
			O	2012-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 750)	55.3183	23 050
Cook, Mathew	5		O	2012-11-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.6500	400
Leclerc, Michel	5		O	2012-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	55.1900	1 253
			O	2012-11-08	D	51 - Exercice d'options	2 000	54.4200	3 253
			O	2012-11-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	56.3100	1 253
<i>Options</i>									
Allan, Don	5		O	2012-11-07	D	51 - Exercice d'options	(2 750)	37.0500	326 250
Leclerc, Michel	5		O	2012-11-08	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	54.4200	108 000
Mines Virginia Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Jacob, Mario	4		O	2012-11-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 200)	10.3230	7 800
			O	2012-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	10.3000	7 000
			O	2012-11-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 000)	10.3000	0
MONETA PORCUPINE MINES INC.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Boulay, Richard Albert	4		O	2012-11-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 000	0.2400	2 022 000
			O	2012-11-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.2450	2 026 000
			O	2012-11-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	22 000	0.2500	2 048 000*
<i>Options</i>									
Bates, Warren Ross	4	R	O	2012-11-02	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.2400	550 000
Boulay, Richard Albert	4		O	2012-11-03	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.2400	600 000*
Montana Exploration Corp. (formerly AltaCanada Energy Corp.)									
<i>Actions ordinaires</i>									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Naturally Advanced Technologies Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Collins, James William	4		O	2012-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	0.2440USD	10 334 600
Nemaska Lithium Inc. (antérieurement EXPLORATION NEMASKA INC.)									
<i>Options achat d'actions</i>									
Dufort, Daniel	5		O	2012-11-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-11-08	D	50 - Attribution d'options	500 000	0.4000	500 000
New Flyer Industries Inc.									
<i>Deferred Share Units</i>									
Gray, Adam L.	4		O	2012-05-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			R	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	328		328
			R	2012-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	485		813
New Gold Inc.									
<i>Billets 6.25 Senior Notes</i>									
Kololian, Vahan	4								
Vortex Holdings Inc.	PI		O	2009-06-02	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-11-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 2 000 000.00		\$ 2 000 000.00*
New Klondike Exploration Ltd.									
<i>Bons de souscription</i>									
Coulter, Michael	4, 5		O	2012-11-11	D	55 - Expiration de bons de souscription	(18 750)		15 625
Ollerhead, William	4								
RRSP	PI		O	2012-11-11	I	55 - Expiration de bons de souscription	(650 000)		0
New Pacific Metals Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
New Pacific Metals Corp.	1		O	2012-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 418	0.6200	179 606
NexJ Systems Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
STANLEY, TIMOTHY NEIL	5		O	2012-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			428 923
Nordion Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Burnett, Thomas Richard	5		O	2012-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			11
<i>Options</i>									
Burnett, Thomas Richard	5		O	2012-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			67 200
NorRock Realty Finance Corporation (formerly C.A. Bancorp Canadian Realty Finance Corporation)									
<i>Parts Class H Shares</i>									
NorRock Realty Finance Corporation (formerly C.A. Bancorp Ca	1		O	2008-04-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 924 160
			O	2012-08-30	D	38 - Rachat ou annulation	(42 000)		
			M	2012-09-21	D	38 - Rachat ou annulation	(42 000)		4 882 160
North American Energy Partners Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ferron, Martin Robert	4, 5	R	O	2012-11-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 729		577 550
		R	O	2012-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 100		579 650
			O	2012-11-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000		585 650
			O	2012-11-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700		586 350
Lambert, Joseph Charles	5		O	2012-11-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 500)		0
Thornton, Jay	4		O	2012-06-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000		10 000
<i>Billets NOACN 9 1/8</i>									
Blackley, David	5								
Alison Blackley	PI		O	2008-01-14	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-11-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 50 000.00		\$ 50 000.00

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Emetteur									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Northern Financial Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Alboini, Victor Philip Michael	4, 7, 5		O	2012-11-09	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	2 000 000	0.0500	9 551 966
Northland Power Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bradley, Paul	5		O	2012-08-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	49	18.9900	10 466*
			O	2012-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	49	18.9300	10 515*
			O	2012-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	49	18.9800	10 564*
Northstar Healthcare Inc.									
<i>Deferred Share Units</i>									
Pyun, Jin	4		O	2012-10-05	D	36 - Conversion ou échange	(69 476)		0
<i>Droits Restricted Share Units</i>									
Pyun, Jin	4		O	2011-09-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			69 476
			O	2012-11-12	D	46 - Contrepartie de services	28 032	0.0951	97 508
NOVAGOLD RESOURCES INC.									
<i>Actions ordinaires</i>									
DEISLEY, DAVID LEE	5		O	2012-11-01	D	46 - Contrepartie de services	72 707	4.8800	72 707
Noveko International inc.									
<i>Options</i>									
Mc Cone, Gary	5		O	2012-11-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			500 000
Oil Sands Sector Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Oil Sands Sector Fund	1		O	2012-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	500	5.8200	500
			O	2012-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	5.8200	0
			O	2012-11-09	D	38 - Rachat ou annulation	500	5.8300	500
			M	2012-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	500	5.8300	500
			O	2012-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	5.8300	0
			O	2012-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	100	5.7700	100
			O	2012-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	5.7700	0
			O	2012-10-18	D	38 - Rachat ou annulation	500	5.9000	500
			O	2012-10-18	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	5.9000	0
			O	2012-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	500	5.7500	500
			O	2012-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	5.7500	0
			O	2012-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	500	5.7500	500
			O	2012-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	5.7500	0
Oncolytics Biotech Inc.									
<i>Options</i>									
Look, Kirk	5		O	2012-11-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			158 700
Open Text Corporation									
<i>Actions ordinaires OTEX Common</i>									
Hunt, Steve	5		O	2012-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-11-05	D	51 - Exercice d'options	2 500	29.4300USD	2 500
		R	O	2012-11-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	52.4900USD	0
Sadler, Stephen	4		O	2012-11-11	D	51 - Exercice d'options	12 000	13.0950	264 000*
<i>Options All OTEX Option Plans</i>									
Best, Stephen Thomas	5		O	2012-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-11-02	D	50 - Attribution d'options	2 168		2 168
Harrison, Simon David	5		O	2012-11-02	D	50 - Attribution d'options	2 168		22 168
Hunt, Steve	5		O	2012-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 500
			O	2012-11-02	D	50 - Attribution d'options	3 613		6 113
			O	2012-11-05	D	51 - Exercice d'options	(2 500)	29.4300USD	3 613
Koehler, Walter	7		O	2012-11-02	D	50 - Attribution d'options	3 251		3 251

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
McGourlay, Christopher James	5		O	2012-11-02	D	50 - Attribution d'options	2 168		27 168
PULLEN, GRAHAM	5		O	2012-11-02	D	50 - Attribution d'options	2 124		27 124
Sadler, Stephen	4		O	2012-11-11	D	51 - Exercice d'options	(12 000)	13.0950USD	58 300*
Sousa, Manuel Napoleon	5		O	2012-11-02	D	50 - Attribution d'options	2 890		27 890
Weiss, Gary	5		O	2012-11-02	D	50 - Attribution d'options	2 168		27 168
<i>Performance Share Units</i>									
Best, Stephen Thomas	5		O	2012-11-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 421		6 564
Harrison, Simon David	5		O	2012-11-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 421		4 553
Hunt, Steve	5		O	2012-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			13 381
			O	2012-11-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 368		15 749
Koehler, Walter	7		O	2012-11-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 131		9 884
McGourlay, Christopher James	5		O	2012-11-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 421		6 028
PULLEN, GRAHAM	5		O	2012-11-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 392		15 798
Sousa, Manuel Napoleon	5		O	2012-11-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 894		4 766
Weiss, Gary	5		O	2012-07-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-11-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 421		1 421
<i>Restricted Share Units</i>									
Best, Stephen Thomas	5		O	2012-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-11-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	710		710
Harrison, Simon David	5		O	2012-08-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-11-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	710		710
Hunt, Steve	5		O	2012-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-11-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 184		1 184
Kini, Sujeet	5		O	2009-12-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-11-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 370		2 370
Koehler, Walter	7		O	2004-01-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-11-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 066		1 066
McGourlay, Christopher James	5		O	2012-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-11-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	710		710
PULLEN, GRAHAM	5		O	2012-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-11-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	696		696
Sousa, Manuel Napoleon	5		O	2012-06-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-11-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	947		947
Weiss, Gary	5		O	2012-07-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-11-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	710		710
Pace Oil & Gas Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brown, Todd Jason	5		O	2012-11-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 615	2.8800	45 165
Kalmakoff, Chadwick	5		O	2012-11-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 406	2.8800	48 939
Saizew, Martin	5		O	2012-11-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 276	2.8800	56 584
Weldon, Andrew Dale	5		O	2012-11-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 172	2.8800	123 052
Woods, Frederick	4, 5		O	2012-11-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 979	2.8800	211 610
<i>Options</i>									
HARRISON, PETER T	4		O	2012-08-19	D	52 - Expiration d'options	(1 200)		40 800
Kalmakoff, Chadwick	5		O	2012-08-19	D	52 - Expiration d'options	(8 500)		218 900
Saizew, Martin	5		O	2012-08-19	D	52 - Expiration d'options	(10 000)		210 600
Weldon, Andrew Dale	5		O	2012-08-19	D	52 - Expiration d'options	(10 000)		208 166
Woods, Frederick	4, 5		O	2012-08-19	D	52 - Expiration d'options	(20 000)		415 000
Parta Dialogue Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
KING, GEORGE E.	4		O	2012-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	150 000	0.1700	2 917 000

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Passport Potash Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bleak, Joshua Daniel	4, 5		O	2012-11-07	D	54 - Exercice de bons de souscription	490 000	0.1000	4 933 188
<i>Bons de souscription</i>									
Bleak, Joshua Daniel	4, 5		O	2012-11-07	D	54 - Exercice de bons de souscription	(490 000)	0.1000	1 094 450
Pathfinder Convertible Debenture Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Pathfinder Convertible Debenture Fund	1		O	2012-11-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	12.0000	4 341 286
			O	2012-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	11.9600	4 343 886
			O	2012-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	6 500	11.9800	4 350 386
			O	2012-11-08	D	38 - Rachat ou annulation	5 200	11.9700	4 355 586
			O	2012-11-09	D	38 - Rachat ou annulation	7 100	11.9300	4 362 686
			O	2012-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	400	11.9500	4 363 086
Pengrowth Energy Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
EVANS, DAVID DEAN	5		O	2012-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 900	5.7000	16 326
Evans, Derek Watson	4, 5		O	2012-11-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 800	5.5400	224 893
			O	2012-11-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 200	5.5500	230 093
Grasby, Andrew David	5								
TD Account	PI		O	2012-11-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	5.6200	8 000
McDougall, Marlon John	5		O	2012-11-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 000	5.5100	71 341
Poole, Albert Terence	4		O	2012-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 900	5.5200	61 480
			O	2012-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 520	5.5900	70 000
Rosine, Bob	5								
RRSP	PI		O	2012-11-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 400	5.5800	15 400
Webster, Christopher Geoffrey	5		O	2012-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	5.6100	258 860
Penn West Petroleum Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brussa, John Albert	4		O	2012-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	10.4000	593 910
			O	2012-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	10.4500	603 910
			O	2012-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 400	10.4300	607 310
Denham, Gillian	4		O	2012-06-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-11-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	10.6500	10 000
Luft, Keith	5		O	2012-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	10.5000	11 084
Nunns, Murray R.	4, 5		O	2012-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	10.5000	153 358
Potter, Frank	4		O	2012-11-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	11.1200	21 007
Smith, James Cameron	4		O	2012-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 200	10.6500	34 200
			O	2012-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 600	10.6200	39 800
			O	2012-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 200	10.6100	42 000
PetroBakken Energy Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Petrobank Energy and Resources Ltd.	2, 3	R	O	2012-10-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(90 900)	14.0634	92 381 663
		R	O	2012-10-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(61 800)	14.1196	99 193 599
		R	O	2012-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(66 600)	14.1504	99 126 999
		R	O	2012-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(113 800)	14.0798	99 013 199
		R	O	2012-10-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(55 600)	13.9859	98 957 599
		R	O	2012-10-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(83 200)	13.9512	98 874 399
		R	O	2012-10-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(333 300)	13.1560	98 541 099
		R	O	2012-10-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(72 100)	12.8872	98 468 999
		R	O	2012-10-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(45 000)	12.8458	99 075 639
		R	O	2012-10-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(53 500)	12.9562	99 022 139
		R	O	2012-10-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(27 600)	13.1948	98 994 539
		R	O	2012-10-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(250 000)	13.0900	98 744 539
		R	O	2012-10-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(51 100)	13.2453	98 693 439
		R	O	2012-10-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(57 000)	13.0353	98 636 439
		R	O	2012-10-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(113 800)	12.7196	98 522 639

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
		R	O	2012-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(68 000)	12.7141	98 454 639
		R	O	2012-10-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(79 200)	12.7109	98 375 439
		R	O	2012-10-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(113 800)	12.6602	98 261 639
		R	O	2012-10-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(80 900)	12.3380	98 180 739
			O	2012-10-02	D	36 - Conversion ou échange	6 873 736		99 255 399
<i>Actions ordinaires Class B</i>									
Petrobank Energy and Resources Ltd.	2, 3		O	2012-10-02	D	36 - Conversion ou échange	(6 873 736)		8 090 622
Petrobank Energy and Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Petrobank Energy and Resources Ltd.	1		O	2012-10-01	D	38 - Rachat ou annulation	109 900	13.8276	660 600
			O	2012-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	90 900	13.8479	751 500
			O	2012-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	61 800	13.8488	813 300
			O	2012-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	66 600	13.9606	879 900
			O	2012-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	113 800	13.9041	993 700
			O	2012-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	55 600	13.7698	1 049 300
			O	2012-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	83 200	13.7432	1 132 500
			O	2012-10-11	D	38 - Rachat ou annulation	333 300	13.0430	1 465 800
			O	2012-10-12	D	38 - Rachat ou annulation	72 100	12.7748	1 537 900
			O	2012-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	45 000	12.7219	1 582 900
			O	2012-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	53 500	12.8248	1 636 400
			O	2012-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	27 600	13.0697	1 664 000
			O	2012-10-18	D	38 - Rachat ou annulation	250 000	12.9900	1 914 000
			O	2012-10-19	D	38 - Rachat ou annulation	51 100	13.0099	1 965 100
			O	2012-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	57 000	12.8271	2 022 100
			O	2012-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	113 800	12.4282	2 135 900
			O	2012-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	68 000	12.3806	2 203 900
			O	2012-10-25	D	38 - Rachat ou annulation	79 200	12.3439	2 283 100
			O	2012-10-26	D	38 - Rachat ou annulation	113 800	12.2933	2 396 900
			O	2012-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	80 900	12.0619	2 477 800
			O	2012-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	(2 396 900)		80 900
Petrolympic Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ekstein, Brocha	3		O	2012-11-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 000	0.0750	13 970 207
			O	2012-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	0.0660	13 977 207
			O	2012-11-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.0750	13 979 207
Petrominerales Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Sarpi, Ernesto	4		O	2012-11-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 250)		53 250
			O	2012-11-08	D	51 - Exercice d'options	20 000		73 250
			O	2012-11-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 750		76 000
<i>Common Shares Deferred</i>									
Sarpi, Ernesto	4		O	2012-11-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 750)		6 655
<i>Options</i>									
Sarpi, Ernesto	4		O	2012-11-08	D	51 - Exercice d'options	(20 000)		96 376
PHX Energy Services Corp.									
<i>Options</i>									
Brown, Craig	5		O	2012-11-09	D	50 - Attribution d'options	25 000	9.2200	100 000*
Buker, Michael Leslie	5		O	2012-11-09	D	50 - Attribution d'options	25 000	9.2200	302 500*
Hooks, John Michael	5		O	2012-11-09	D	50 - Attribution d'options	25 000	9.2200	322 500*
Ritchie, Cameron Michael	5		O	2012-11-09	D	50 - Attribution d'options	25 000	9.2200	245 000*
Polaris Minerals Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Singleton, David Forster	4		O	2012-11-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.6900USD	179 245*
Potash Corporation of Saskatchewan Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Doyle, William J.	4, 5								

Émetteur	Relation	Re-tard	État opéré	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
William J. Doyle Revocable Trust	PI		O	2012-11-06	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	336	40.3290USD	476 642
Grandey, Gerald Wayne	4		O	2011-09-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-11-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	39.4500	2 500
Precious Metals Bullion Trust									
<i>Parts</i>									
Precious Metals Bullion Trust	1		O	2012-10-01	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	17.6800	3 000
			O	2012-10-01	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	17.6800	0
			O	2012-10-01	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	17.5300	2 400
			O	2012-10-01	D	38 - Rachat ou annulation	(2 400)	17.5300	0
			O	2012-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	2 900	17.7900	2 900
			O	2012-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	(2 900)	17.7900	0
			O	2012-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	100	17.7800	100
			O	2012-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	17.7800	0
			O	2012-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	400	17.6300	400
			O	2012-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	(400)	17.6300	0
			O	2012-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	17.6600	1 000
			O	2012-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	17.6600	0
			O	2012-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	17.6600	3 000
			O	2012-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	17.6600	0
			O	2012-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	17.5100	1 300
			O	2012-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	(1 300)	17.5100	0
			O	2012-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	17.5900	2 500
			O	2012-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)	17.5900	0
			O	2012-10-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	17.6500	1 200
			O	2012-10-11	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)	17.6500	0
			O	2012-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	100	17.3100	100
			O	2012-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	17.3100	0
			O	2012-10-18	D	38 - Rachat ou annulation	600	17.2600	600
			O	2012-10-18	D	38 - Rachat ou annulation	(600)	17.2600	0
Precision Drilling Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Neveu, Kevin A.	4		O	2012-11-13	D	51 - Exercice d'options	54 868	5.8500	361 756*
<i>Options</i>									
Neveu, Kevin A.	4		O	2012-11-13	D	51 - Exercice d'options	(54 868)	5.8500	675 400*
ProSep Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Browne, Michael	5		O	2012-10-22	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(570 000)		30 000
Campbell, Douglas Alan	5		O	2012-10-22	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(3 450 400)		181 600
Caron, Gérard	4		O	2012-10-22	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(312 776)		16 462
Coppinger, Paul Mac	4		O	2012-10-22	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(367 308)		19 332
Drouin, Jacques	4, 5		O	2012-10-22	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 569 330)		82 596
Fontaine, Claude	4		O	2012-10-22	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(528 200)		27 800
<i>Bons de souscription</i>									
Caron, Gérard	4		O	2012-10-22	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(14 250)		750
<i>Droits Deferred Share Unit/Unité d'action différée</i>									
Caron, Gérard	4		O	2012-10-22	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(285 000)		15 000
Coppinger, Paul Mac	4		O	2012-10-22	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(285 000)		15 000
Drouin, Jacques	4, 5		O	2012-10-22	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(3 562 500)		187 500
Fontaine, Claude	4		O	2012-10-22	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(332 500)		17 500
Fourt, Jean-François Fernand Louis Michel	4		O	2012-10-22	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(47 500)		2 500
<i>Droits Restricted Shares</i>									
Browne, Michael	5		O	2012-10-22	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(760 000)		40 000
Campbell, Douglas Alan	5		O	2012-10-22	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(855 000)		45 000
Caron, Gérard	4		O	2012-10-22	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(95 000)		5 000
Coppinger, Paul Mac	4		O	2012-10-22	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(95 000)		5 000

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
Drouin, Jacques	4, 5		O	2012-10-22	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(760 000)		40 000
Fontaine, Claude	4		O	2012-10-22	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(47 500)		2 500
PRT Growing Services Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Harradine, Tim	5		O	2011-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2011-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			553
			O	2012-03-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	856		
			M	2012-03-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	554		1 107
			O	2012-11-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	173		1 280
Hill, Brett Gregory	8		O	2012-11-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	401		22 428
			O	2012-11-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	192		22 620
Kitchen, John H	5		O	2012-11-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 331		35 923
			O	2012-05-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(7 500)		32 592
			O	2012-11-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	310		36 233
Markgraf, Herb	5		O	2011-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2011-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 657
			O	2012-11-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 758		6 335
			O	2012-11-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	54		6 389
Maxwell, Robert Roy	5		O	2011-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2011-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			13 663
			O	2012-03-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 969		
			M	2012-03-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 430		16 093
			O	2012-11-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 243		17 336
			O	2012-11-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	116		17 452
Miller, Robert Alan	4		O	2011-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2011-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			43 290
			M	2011-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-11-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	679		44 736
			O	2012-11-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	46		44 782
Pace, Jennifer	5		O	2012-11-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 962		19 766
			O	2012-11-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	207		19 973
Pollard, Antony	5		O	2011-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2011-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			13 206
			O	2012-11-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 516		18 204
			O	2012-11-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	197		18 401
Julia Pollard	PI		O	2011-10-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			500

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Richter, Peter	5		O	2011-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2011-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 451
			O	2012-11-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 154		5 994
			O	2012-11-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	21		6 015
Wolfe, Stuart	4		O	2011-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2011-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			8 900
Options									
Hert, Reynold	4	R	O	2012-02-24	D	50 - Attribution d'options	15 000		
			M	2012-02-24	D	50 - Attribution d'options	17 000		17 000
Withers, Robert K.	4	R	O	2012-02-24	D	50 - Attribution d'options	23 000		
			M	2012-02-24	D	50 - Attribution d'options	25 000		42 000
QLT Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
QLT Inc.	1		O	2012-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	29 547	7.7647USD	29 547*
			O	2012-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	(29 547)		0
			O	2012-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	22 157	7.8109USD	22 157*
			O	2012-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	(22 157)		0
			O	2012-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	33 980	7.7704USD	33 980*
			O	2012-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	(33 980)		0
			O	2012-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	31 000	7.7301USD	31 000*
			O	2012-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	(31 000)		0
			O	2012-10-08	D	38 - Rachat ou annulation	299 089	7.6800USD	299 089*
			O	2012-10-08	D	38 - Rachat ou annulation	(299 089)		0
			O	2012-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	40 090	7.6890USD	40 090*
			O	2012-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	(40 090)		0
			O	2012-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	9 400	7.7299USD	9 400*
			O	2012-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	(9 400)		0
			O	2012-10-11	D	38 - Rachat ou annulation	5 967	7.8000USD	5 967*
			O	2012-10-11	D	38 - Rachat ou annulation	(5 967)		0
			O	2012-10-12	D	38 - Rachat ou annulation	14 320	7.7997USD	14 320*
			O	2012-10-12	D	38 - Rachat ou annulation	(14 320)		0
			O	2012-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	11 460	7.7500USD	11 460*
			O	2012-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	(11 460)		0
			O	2012-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	30 400	7.7781USD	30 400*
			O	2012-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	(30 400)		0
			O	2012-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	15 700	7.8908USD	15 700*
			O	2012-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	(15 700)		0
			O	2012-10-18	D	38 - Rachat ou annulation	23 399	7.8438USD	23 399*
			O	2012-10-18	D	38 - Rachat ou annulation	(23 399)		0
			O	2012-10-19	D	38 - Rachat ou annulation	40 979	7.8127USD	40 979*
			O	2012-10-19	D	38 - Rachat ou annulation	(40 979)		0
			O	2012-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	49 300	7.7413USD	49 300*
			O	2012-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	(49 300)		0
			O	2012-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	39 180	7.7114USD	39 180*
			O	2012-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	(39 180)		0
			O	2012-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	47 863	7.7670USD	47 863*
			O	2012-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	(47 863)		0
			O	2012-10-25	D	38 - Rachat ou annulation	49 300	7.7723USD	49 300*
			O	2012-10-25	D	38 - Rachat ou annulation	(49 300)		0
			O	2012-10-26	D	38 - Rachat ou annulation	49 300	7.7029USD	49 300*
			O	2012-10-26	D	38 - Rachat ou annulation	(49 300)		0
			O	2012-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	38 807	7.5679USD	38 807*
			O	2012-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	(38 807)		0
Quincaillerie Richelieu Ltée									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires</i>									
Auclair, Antoine	5		O	2012-11-07	D	35 - Dividende en actions	4	34.9304	1 072
			O	2012-11-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	41	35.3072	1 113
Dion, Christian	5		O	2012-11-07	D	35 - Dividende en actions	11	34.9304	2 222
			O	2012-11-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	11	35.3072	2 233
Grenier, Guy	5		O	2012-11-07	D	35 - Dividende en actions	8	34.9304	27 901
			O	2012-11-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	41	35.3072	27 942
Ladouceur, Christian	5		O	2012-11-07	D	35 - Dividende en actions	7	34.9304	609
			O	2012-11-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	27	35.3072	636
Lord, Richard	4, 5		O	2012-11-07	D	35 - Dividende en actions	208	34.9304	1 411 308
			O	2012-11-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	54	35.3072	1 411 362
Quevillon, Geneviève	5		O	2012-11-07	D	35 - Dividende en actions	19	34.9304	1 069
			O	2012-11-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	20	35.3072	1 089
Quincaillerie Richelieu Ltée	1		O	2012-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	35.0000	2 400
			O	2012-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	(2 400)	35.0000	0
			O	2012-11-08	D	38 - Rachat ou annulation	400	34.7500	400
			O	2012-11-08	D	38 - Rachat ou annulation	(400)	34.7500	0
			O	2012-11-09	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	34.7183	2 400
			O	2012-11-09	D	38 - Rachat ou annulation	(2 400)	34.7183	0
			O	2012-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	34.2000	1 100
			O	2012-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	(1 100)	34.2000	0
QuStream Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Sutton, Howard	4								
Sutton Family Trust	PI		O	2004-04-28	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-11-08	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	2 799 109		2 799 109
Redline Communications Group Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kramer, David	3								
David Kramer (RRSP)	PI		O	2012-11-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	5.6600	1 675
			O	2012-11-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	5.6467	3 175
			O	2012-11-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	5.6640	5 175
ESP Inc.	PI		O	2012-11-06	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 900)	5.9823	658 952
			O	2012-11-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(135 000)	5.5600	523 952
Patricia Kramer (RRSP)	PI		O	2012-11-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	5.5600	50 000
Thomas Kramer (RESP)	PI		O	2012-11-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	5.5600	10 000
Thomas Kramer (RRIF)	PI		O	2012-11-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 900	5.8000	191 925
			O	2012-11-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	75 000	5.5600	266 925
Regency Gold Corp.									
<i>Options</i>									
Radvak, William Joseph	4		O	2012-11-05	D	52 - Expiration d'options	(100 000)	0.5500	0
REIT INDEXPLUS Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
REIT Indexplus Income Fund	1		O	2012-11-02	D	38 - Rachat ou annulation	8 600	11.8400	996 200
			O	2012-11-05	D	38 - Rachat ou annulation	600	11.7000	996 800
			O	2012-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	800	11.7500	997 600
			O	2012-11-08	D	38 - Rachat ou annulation	5 200	11.6800	1 002 800
			O	2012-11-09	D	38 - Rachat ou annulation	2 900	11.6700	1 005 700
			O	2012-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	5 100	11.8100	1 010 800
Ressources Affinor Inc.									

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gestion Claude Veillette Ltée VEILLETTE, CLAUDE	3		O	2012-11-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.0100	1 270 000
Gestion Claude Veillette Ltée	4, 5, 3 PI		O	2012-11-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.0100	1 270 000
Ressources Altai Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
AU, Maria Pui-Ching	5		O	2012-11-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.0800	1 296 350
RESSOURCES ARMISTICE CORP.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Morgan, Todd J.	4, 5		O	2012-11-05	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	400 000	0.1250	5 691 250
<i>Bons de souscription Common Share Purchase Warrants</i>									
Morgan, Todd J.	4, 5		O	2012-11-05	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	200 000	0.2000	230 000
Ressources Beaufield Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Eskelund-Hansen, Jens	4, 5		O	2012-11-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1300	4 888 000
			O	2012-11-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.1300	4 908 000
Ressources Géoméga Inc.									
<i>Options</i>									
Dechev, Teodora	4	R	O	2012-10-30	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.4200	275 000
Ressources Jourdan Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dehn, Michael Alexander	4, 5		O	2012-11-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200 000	0.0500	567 000
			O	2012-11-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	75 000	0.0450	642 000
Wallace, Stephen	5		O	2012-11-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	70 000	0.4500	500 000
			M	2012-11-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	70 000	0.0450	500 000
Ressources KWG inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ressources KWG inc.	1		O	2012-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	38 000	0.0550	740 000
			O	2012-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	0.0550	790 000
			O	2012-10-11	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	0.0550	840 000
Ressources Melkior Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Eskelund-Hansen, Jens	4		O	2012-11-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.0950	7 468 705
Ressources Monarques Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
lessard, René	4		O	2012-11-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.1900	10 250
			O	2012-11-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.1900	11 250
Ressources Pershimco inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bureau, Roger	4, 5		O	2012-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.5300	1 451 309
			O	2012-11-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.5100	1 452 309
			O	2012-11-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.5000	1 453 309
143454 Canada Ltée	PI		O	2012-11-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.5300	3 648 642
Ressources Robex Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
COHEN, BENJAMIN	3	R	O	2012-10-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			16 000 000
COHEN, ÉMILIE	3	R	O	2012-10-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			16 000 000
cohen, jüljen	3	R	O	2012-10-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			18 550 000
COHEN, LAETITIA	3	R	O	2012-10-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			16 000 000
CONTAT COHEN, JOHAN	3	R	O	2012-10-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			16 000 000
<i>Bons de souscription</i>									
COHEN, BENJAMIN	3		O	2012-10-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			16 000 000
			O	2012-10-30	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	16 000 000	0.2500	16 000 000
COHEN, ÉMILIE	3		O	2012-10-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			16 000 000

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
cohen, julien	3		O	2012-10-30	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	16 000 000	0.2500	16 000 000
COHEN, LAETITIA	3		O	2012-10-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-10-30	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	16 000 000	0.2500	16 000 000
CONTAT COHEN, JOHAN	3		O	2012-10-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-10-30	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	16 000 000	0.2500	16 000 000
Ressources Sirius Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Doucet, Dominique	4, 5		O	2012-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.1150	143 660
			O	2012-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	0.1200	147 160
Retrocom Mid-Market Real Estate Investment Trust									
<i>Parts</i>									
dato, edward j	4		O	2012-11-09	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	10 000	5.6000	71 000
Richards Packaging Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Di Gennaro, Enzo	5								
RESP	PI		O	2012-11-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	490	9.2400	6 690
RRSP	PI		O	2012-11-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	9.2500	32 100
RRSP - Spousal	PI		O	2005-05-25	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-11-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	9.2500	700
			O	2012-11-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	9.2400	900
Edwards, Terry	5								
RRSP	PI		O	2012-11-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 100	9.4500	10 530
Ridley Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
VanRoekel, Steven Jay	4		O	2012-11-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	9.4500	14 500
RIOCAN REAL ESTATE INVESTMENT TRUST									
<i>Parts de fiducie</i>									
Davloor, Raghunath	5		O	2012-09-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	57	27.5000	13 771
			O	2012-10-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	59	26.6900	13 830
Joint Account	PI		O	2012-09-10	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	212	27.5000	51 113
			O	2012-10-05	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	220	26.6900	51 333
Ritchie Bros. Auctioneers Incorporated									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pospiech, Victor	5		O	2012-11-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(1 872)	22.0300USD	46 828
Werner, Karl William	5		O	2012-11-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(991)	21.3100USD	27 708
<i>Options</i>									
Pospiech, Victor	5		O	2012-11-07	D	59 - Exercice au comptant	(9 300)	22.3040USD	89 450
			O	2012-11-07	D	59 - Exercice au comptant	(7 500)	22.2836USD	81 950
			O	2012-11-07	D	59 - Exercice au comptant	(9 150)	22.2463USD	72 800
			O	2012-11-07	D	59 - Exercice au comptant	(6 900)	22.2057USD	65 900
Rogers Communications Inc.									
<i>Actions sans droit de vote Class B</i>									
Rogers, Loretta A.	4, 6		O	2012-11-07	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(5 730)		85 945
RONA inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pantelidis, James	4		O	2012-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	10.6000	1 000
Rusoro Mining Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hediger, Peter	4								

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Wagner and Partner	PI		O	2012-11-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	883 000	0.0600	14 430 000
			O	2012-11-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.0600	14 434 000
			O	2012-11-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	55 000	0.0600	14 489 000
Sandvine Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Caputo, David	4		O	2012-11-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 290	1.1600	62 961
Donnelly, Tom	5		O	2012-11-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	323	1.1600	9 163
Hamilton, Scott	4		O	2012-11-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	113	1.1600	17 439
Siim, Brad	5		O	2012-11-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	674	1.1600	8 434
Saputo Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bourgie, Pierre	4								
Société Financière Bourgie (1996) inc.	PI		O	2012-11-13	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(13 500)	44.4670	846 500
			O	2012-11-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 500	44.4670	860 000
Edwards, Robert L.	5		O	2012-11-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			613
<i>Options</i>									
Edwards, Robert L.	5		O	2012-11-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			11 706
SHAW COMMUNICATIONS INC.									
<i>Directors' Deferred Share Units (DDSU)</i>									
Royer, Jeffrey	4		O	2011-11-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	461	20.8300	
			M	2011-11-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	461	20.8300	31 765
SIR ROYALTY INCOME FUND									
<i>Actions échangeables Class A GP Units</i>									
SIR CORP.	3		O	2012-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(373 900)	13.0000	2 936 492
			O	2012-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(150 000)	13.0000	2 786 492
SMART Technologies Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A Subordinate Voting Shares</i>									
IFF Holdings Inc.	3		O	2010-07-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 323	1.3500USD	1 323
			O	2012-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	28 677	1.3660USD	30 000
			O	2012-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	1.3744USD	50 000
Societe Aurifere Barrick									
<i>Droits Restricted Share Units (cash settled)</i>									
Fisher, Mark Warren	5		O	2012-10-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			18 241
Sprott Resource Lending Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Sprott Resource Lending Corp.	1								
CDS & Co	PI		O	2012-10-02	I	38 - Rachat ou annulation	(3 700)		12 500
			O	2012-10-04	I	38 - Rachat ou annulation	(10 000)		22 500
			O	2012-10-04	I	38 - Rachat ou annulation	(2 500)		20 000
			O	2012-10-05	I	38 - Rachat ou annulation	(10 000)		510 000
			O	2012-10-09	I	38 - Rachat ou annulation	(10 000)		510 000
			O	2012-10-10	I	38 - Rachat ou annulation	(500 000)		15 000
			O	2012-10-11	I	38 - Rachat ou annulation	(10 000)		15 000
			O	2012-10-15	I	38 - Rachat ou annulation	(10 000)		6 800
			O	2012-10-12	I	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		14 300
			O	2012-10-16	I	38 - Rachat ou annulation	(4 300)		7 400
			O	2012-10-17	I	38 - Rachat ou annulation	(2 500)		14 900
			O	2012-10-22	I	38 - Rachat ou annulation	(4 900)		36 800
			O	2012-10-22	I	38 - Rachat ou annulation	(6 800)		30 000

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
			O	2012-10-22	I	38 - Rachat ou annulation	(10 000)		20 000
			O	2012-10-23	I	38 - Rachat ou annulation	(10 000)		10 000
			O	2012-10-24	I	38 - Rachat ou annulation	(10 000)		5 000
			O	2012-10-26	I	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		5 000
			O	2012-10-29	I	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		10 000
			O	2012-10-01	I	38 - Rachat ou annulation	10 000	1.4000	16 200
			O	2012-10-02	I	38 - Rachat ou annulation	10 000	1.4100	22 500
			O	2012-10-03	I	38 - Rachat ou annulation	7 000	1.4200	29 500
			O	2012-10-03	I	38 - Rachat ou annulation	3 000	1.4100	32 500
			O	2012-10-04	I	38 - Rachat ou annulation	500 000	1.4000	520 000
			O	2012-10-05	I	38 - Rachat ou annulation	10 000	1.4100	520 000
			O	2012-10-09	I	38 - Rachat ou annulation	5 000	1.4100	515 000
			O	2012-10-10	I	38 - Rachat ou annulation	2 500	1.4100	17 500
			O	2012-10-10	I	38 - Rachat ou annulation	7 500	1.4000	25 000
			O	2012-10-11	I	38 - Rachat ou annulation	2 500	1.4100	17 500
			O	2012-10-11	I	38 - Rachat ou annulation	1 800	1.4000	19 300
			O	2012-10-12	I	38 - Rachat ou annulation	2 500	1.4000	16 800
			O	2012-10-15	I	38 - Rachat ou annulation	4 900	1.4000	11 700
			O	2012-10-16	I	38 - Rachat ou annulation	10 000	1.3900	17 400
			O	2012-10-17	I	38 - Rachat ou annulation	6 800	1.4000	21 700
			O	2012-10-18	I	38 - Rachat ou annulation	5 000	1.4100	26 700
			O	2012-10-18	I	38 - Rachat ou annulation	5 000	1.4000	31 700
			O	2012-10-19	I	38 - Rachat ou annulation	10 000	1.4100	41 700
			O	2012-10-23	I	38 - Rachat ou annulation	5 000	1.4000	15 000
			O	2012-10-24	I	38 - Rachat ou annulation	5 000	1.4100	10 000
			O	2012-10-26	I	38 - Rachat ou annulation	5 000	1.4200	10 000
			O	2012-10-26	I	38 - Rachat ou annulation	5 000	1.4100	15 000
			O	2012-10-31	I	38 - Rachat ou annulation	10 000	1.4200	20 000
Steuter, Andrew	5		O	2012-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	21 000	1.4100	30 700*
Stornoway Diamond Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Diaquem Inc.	3		O	2012-11-01	D	97 - Autre	246 848		
			M	2012-11-01	D	97 - Autre	246 848		5 344 798
Student Transportation Inc. (formerly, Student Transportation of America Ltd.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Engelbert, Keith	5		O	2012-10-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			150
			O	2012-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	6.2500USD	1 150
Gallagher, Denis Joseph	4, 5		O	2012-11-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	6.3500USD	718 022
			O	2012-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	6.2800USD	723 022
Student Transportation Inc	1		O	2012-11-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	42 463	6.3500USD	221 082
			O	2012-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	42 463	6.2300	263 545
Walker, Patrick John	5		O	2012-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	6.2300USD	66 677
Suncor Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Suncor Energy Inc.	1		O	2012-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	243 600	32.8333	243 600
			O	2012-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	(243 600)		0
			O	2012-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	244 500	32.7155	244 500
			O	2012-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	(244 500)		0
			O	2012-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	120 700	33.1237	120 700
			O	2012-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	(120 700)		0
			O	2012-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	120 700	33.1211	120 700
			O	2012-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	(120 700)		0
			O	2012-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	244 100	32.7620	244 100
			O	2012-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	(244 100)		0

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2012-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	246 500	32.4478	246 500
			O	2012-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	(246 500)		0
			O	2012-10-11	D	38 - Rachat ou annulation	246 700	32.4269	246 700
			O	2012-10-11	D	38 - Rachat ou annulation	(246 700)		0
			O	2012-10-12	D	38 - Rachat ou annulation	247 100	32.3659	247 100
			O	2012-10-12	D	38 - Rachat ou annulation	(247 100)		0
			O	2012-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	247 400	32.3254	247 400
			O	2012-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	(247 400)		0
			O	2012-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	243 000	32.9093	243 000
			O	2012-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	(243 000)		0
			O	2012-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	119 900	33.3571	119 900
			O	2012-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	(119 900)		0
			O	2012-10-18	D	38 - Rachat ou annulation	118 900	33.6287	118 900
			O	2012-10-18	D	38 - Rachat ou annulation	(118 900)		0
			O	2012-10-19	D	38 - Rachat ou annulation	118 100	33.8578	118 100
			O	2012-10-19	D	38 - Rachat ou annulation	(118 100)		0
			O	2012-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	119 300	33.5021	119 300
			O	2012-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	(119 300)		0
			O	2012-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	246 200	32.4870	246 200
			O	2012-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	(246 200)		0
			O	2012-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	243 500	32.8453	243 500
			O	2012-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	(243 500)		0
			O	2012-10-25	D	38 - Rachat ou annulation	121 200	33.1768	121 200
			O	2012-10-25	D	38 - Rachat ou annulation	(121 200)		0
			O	2012-10-26	D	38 - Rachat ou annulation	120 500	33.1823	120 500
			O	2012-10-26	D	38 - Rachat ou annulation	(120 500)		0
			O	2012-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	120 800	33.0995	120 800
			O	2012-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	(120 800)		0
			O	2012-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	119 400	33.4755	119 400
			O	2012-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	(119 400)		0
			O	2012-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	119 400	33.4870	119 400
			O	2012-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	(119 400)		0
Supremex Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Supremex Inc	1		O	2012-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	(6 200)		0
			O	2012-11-09	D	38 - Rachat ou annulation	12 000	1.2976	12 000
Taseko Mines Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hallbauer, Russell Edward	4, 5		O	2012-11-08	D	51 - Exercice d'options	20 000	1.0000	632 600
			O	2012-11-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	2.8320	612 600
			O	2012-11-13	D	51 - Exercice d'options	82 500	1.0000	695 100
			O	2012-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(82 500)	2.8500	612 600
McManus, John	5		O	2012-11-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	2.8200	76 000
RS Investment Management Co. LLC	3								
Other accounts	PI		O	2011-05-13	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-11-09	C	99 - Correction d'information	7 909 838		7 909 838*
RS Global Natural Resources Fund	PI		O	2011-05-13	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-11-09	C	99 - Correction d'information	23 960 835		23 960 835*
<i>Options</i>									
Hallbauer, Russell Edward	4, 5		O	2012-11-08	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	1.0000	2 875 000
			O	2012-11-13	D	51 - Exercice d'options	(82 500)	1.0000	2 792 500
Taylor North American Equity Opportunities Fund									
<i>Parts</i>									
Taylor North American Equity Opportunities Fund	1		O	2012-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	10.0500	3 000
			O	2012-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	10.0500	0
			O	2012-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	10.0500	3 000

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-	Date de	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre			ration	l'opération					
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2012-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	10.0500	0
			O	2012-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	500	10.0300	500
			O	2012-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	10.0300	0
			O	2012-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	10.1500	2 000
			O	2012-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	10.1500	0
			O	2012-10-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	10.1500	1 800
			O	2012-10-18	D	38 - Rachat ou annulation	(1 800)	10.1500	0
			O	2012-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	10.1500	3 000
			O	2012-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	10.1500	0
			O	2012-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	10.0000	1 900
			O	2012-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	(1 900)	10.0000	0
			O	2012-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	10.1600	2 000
			O	2012-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	10.1600	0
			O	2012-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	10.1500	3 000
			O	2012-10-31	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	10.1500	0
Tech Leaders Income Fund									
<i>Parts</i>									
Tech Leaders Income Fund	1		O	2012-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	200	8.2100	200
			O	2012-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	8.2100	0
			O	2012-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.1500	3 000
			O	2012-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.1500	0
			O	2012-10-18	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	8.1200	2 500
			O	2012-10-18	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)	8.1200	0
			O	2012-10-25	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.8300	3 000
			O	2012-10-25	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.8300	0
			O	2012-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.7900	3 000
			O	2012-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.7900	0
			O	2012-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	7.7000	1 500
			O	2012-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	7.7000	0
			O	2012-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	400	7.6400	400
			O	2012-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	(400)	7.6400	0
			O	2012-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.7300	3 000
			O	2012-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.7300	0
TECSYS Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lobo, Vernon	4		O	2012-11-09	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(1 700)		82 700
TerraVest Capital Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Clarke Inc.	3								
CKI Holdings Partnership	PI	R	O	2012-11-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	2.6700	3 971 108*
Tim Hortons Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Tim Hortons Inc.	1		O	2012-10-01	D	38 - Rachat ou annulation	12 000	51.6490	12 000
			O	2012-10-01	D	38 - Rachat ou annulation	(12 000)		0
			O	2012-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	12 000	51.7303	12 000
			O	2012-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	(12 000)		0
			O	2012-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	12 000	51.6668	12 000
			O	2012-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	(12 000)		0
			O	2012-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	12 000	52.0173	12 000
			O	2012-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	(12 000)		0
			O	2012-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	12 000	51.9272	12 000
			O	2012-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	(12 000)		0
			O	2012-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	12 000	50.8382	12 000
			O	2012-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	(12 000)		0
			O	2012-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	12 000	50.0517	12 000
			O	2012-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	(12 000)		0

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
			O	2012-10-11	D	38 - Rachat ou annulation	12 000	50.0653	12 000
			O	2012-10-11	D	38 - Rachat ou annulation	(12 000)		0
			O	2012-10-12	D	38 - Rachat ou annulation	12 000	49.9742	12 000
			O	2012-10-12	D	38 - Rachat ou annulation	(12 000)		0
			O	2012-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	12 000	49.9757	12 000
			O	2012-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	(12 000)		0
			O	2012-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	12 000	50.4922	12 000
			O	2012-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	(12 000)		0
			O	2012-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	12 000	50.7736	12 000
			O	2012-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	(12 000)		0
			O	2012-10-18	D	38 - Rachat ou annulation	12 000	50.8959	12 000
			O	2012-10-18	D	38 - Rachat ou annulation	(12 000)		0
			O	2012-10-19	D	38 - Rachat ou annulation	12 000	50.1173	12 000
			O	2012-10-19	D	38 - Rachat ou annulation	(12 000)		0
			O	2012-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	12 000	49.4856	12 000
			O	2012-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	(12 000)		0
			O	2012-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	12 000	48.9705	12 000
			O	2012-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	(12 000)		0
			O	2012-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	12 000	49.2618	12 000
			O	2012-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	(12 000)		0
			O	2012-10-25	D	38 - Rachat ou annulation	12 000	49.5193	12 000
			O	2012-10-25	D	38 - Rachat ou annulation	(12 000)		0
			O	2012-10-26	D	38 - Rachat ou annulation	12 000	49.4076	12 000
			O	2012-10-26	D	38 - Rachat ou annulation	(12 000)		0
			O	2012-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	12 000	49.6305	12 000
			O	2012-10-29	D	38 - Rachat ou annulation	(12 000)		0
			O	2012-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	8 056	49.6455	8 056
			O	2012-10-30	D	38 - Rachat ou annulation	(8 056)		0
<i>Deferred Stock Units (DSU)</i>									
Endres, Michael	4		O	2012-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	626	46.7400	16 971
Greene, Moya Marguerite	4		O	2012-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	481	46.7400	12 433
Iacobucci, Frank	4		O	2012-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	481	46.7400	28 609
Lederer, John A.	4		O	2012-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	610	46.7400	19 536
Lees, David	4		O	2012-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	610	46.7400	19 403
Osborne, Ronald Walter	4		O	2012-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	321	46.7400	10 228
Sales, Wayne Carlyle	4		O	2012-11-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	658	46.7400	19 445
Top 20 U.S. Dividend Trust									
<i>Parts Class A Units</i>									
Scotia Capital Inc.	3		O	2012-11-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 200)	9.9000	101 900
TransCanada Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Schultz, Dave	5								
Children's TFSA accounts	PI		O	2012-11-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			360
Joint Account with spouse	PI		O	2012-11-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 405
Spouse RSP Account	PI		O	2012-11-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			335
The Trustee of TransCanada's Employee Savings Plan	PI		O	2012-11-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 706
TransGlobe Energy Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gress, Albert	5		O	2012-11-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	11.7200	USD 6 500
Trevalli Mining Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Finskiy, Maxim Valerievich	3								
Kirkland Intertrade Corp.	PI		O	2012-11-02	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			98 660
			O	2012-11-07	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(98 660)		0
MMC Holding	PI		O	2012-11-02	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			19 781 090
<i>Bons de souscription</i>									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Finskiy, Maxim Valerievich	3								
Kirkland Intertrade Corp.	PI		O	2012-11-02	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			8 551
MMC Holding	PI		O	2012-11-02	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 967 383
Trican Well Service Ltd.									
<i>Droits Deferred Share Units (DSUs)</i>									
Taylor, Dean Edward	4		O	2012-10-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-11-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 100		3 100
Trimac Transportation Ltd.									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
McCaig, Jeffrey James	4								
Trimac Holdings Ltd. (THL) (control or direction over security exercised by shareholders of THL other than J.J. McCaig)	PI		O	2012-11-06	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(3 440)	5.4400	3 656 486
Trimac Holdings Ltd. (THL) (security indirectly beneficially owned by Jeffrey J. McCaig through THL Tracking Shares)	PI		O	2012-11-06	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	3 440	5.4400	3 918 094
Troy Resources Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Parish, Clement Robin Woodbine	4		O	2012-11-08	D	35 - Dividende en actions	800	4.4883	133 510
			O	2012-11-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 067	4.6400	145 577
Family Trusts	PI		O	2009-11-27	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-11-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	103 598	4.6400	103 598
Uni-Sélect Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Mathieu, Denis	5		O	2012-11-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	22.5450	13 000
			O	2012-11-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	22.5700	13 400
			O	2012-11-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	22.5700	14 400
			O	2012-11-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	22.7400	14 800
			O	2012-11-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	22.7500	14 900
			O	2012-11-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	22.7500	15 200
Uni-Sélect Inc.	1		O	2012-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	23.1473	1 900
			O	2012-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	(1 900)	23.1473	0
			O	2012-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	23.5463	1 900
			O	2012-11-13	D	38 - Rachat ou annulation	(1 900)	23.5463	0
			O	2012-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	23.4300	1 600
			O	2012-11-14	D	38 - Rachat ou annulation	(1 600)	23.4300	0
United Corporations Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
E-L Financial Corporation Limited	3		O	2012-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	48.6900	5 960 559
			O	2012-11-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	48.2100	5 960 759
Uranium Focused Energy Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Uranium Focused Energy Fund	1		O	2012-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	2.1500	19 637 801
			O	2012-11-02	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	2.1800	19 634 401
			O	2012-11-05	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	2.1700	19 636 401
			O	2012-11-06	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	2.1800	19 639 801
			O	2012-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	400	2.1500	19 640 201
			O	2012-11-08	D	38 - Rachat ou annulation	600	2.1500	19 642 801
			O	2012-11-07	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	2.1500	19 642 201
			O	2012-11-08	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	2.1500	19 644 801
			O	2012-11-09	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	2.1400	19 646 801
Valeant Pharmaceuticals International, Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
De Silva, Rajiv	5		O	2012-11-06	D	51 - Exercice d'options	99 425		284 482
			O	2012-11-06	D	51 - Exercice d'options	101 479		385 961
			O	2012-11-06	D	51 - Exercice d'options	19 790		405 751
			O	2012-11-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(99 425)	54.7717USD	306 326
			O	2012-11-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(101 479)	54.0641USD	204 847

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Valencia Ventures Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
New, Brett	5		O	2012-07-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-11-09	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	111 111	0.0900	111 111
Haight Financial Consulting Inc	PI		O	2012-07-17	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-11-09	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	555 556	0.0900	555 556
<i>Bons de souscription</i>									
New, Brett	5		O	2012-07-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-11-09	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	111 111	0.2000	111 111
Haight Financial Consulting Inc	PI		O	2012-07-17	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-11-09	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	555 556	0.2000	555 556
Velan Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Velan Inc.	1		O	2012-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	(6 700)		1 000
Vista Gold Corp.									
<i>Options</i>									
Clark, John	4		O	2012-07-29	D	52 - Expiration d'options	(50 000)	4.5800USD	150 000
Earnest, Frederick H.	5		O	2012-07-29	D	52 - Expiration d'options	(100 000)	4.5800USD	370 000
Eppler, W. Durand	7		O	2012-07-29	D	52 - Expiration d'options	(50 000)	4.5800USD	150 000
Harlan, Howard Marshall, II	7		O	2011-07-30	D	52 - Expiration d'options	(9 484)	6.8400USD	82 165
			O	2012-07-29	D	52 - Expiration d'options	(30 000)	4.5800USD	52 165
Marlier, Gregory George	7		O	2012-07-29	D	52 - Expiration d'options	(60 000)	4.5800USD	100 000
Ogryzlo, Charles Thomas	4		O	2012-07-29	D	52 - Expiration d'options	(50 000)	4.5800USD	150 000
Richings, Michael	4		O	2012-07-29	D	52 - Expiration d'options	(75 000)	4.5800USD	430 000
			O	2012-11-05	D	52 - Expiration d'options	(60 000)	7.4500USD	370 000
Stevenson, Tracy	4		O	2012-11-05	D	52 - Expiration d'options	(75 000)	7.4500USD	150 000
Viterra Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Berger, Steven	5		O	2012-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 362	15.3651	9 379
Brooks, Mike A.	5		O	2012-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 025	15.3651	2 618
Cameron, Ronald Gordon	5		O	2012-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 111	15.3651	38 439
Chapman, Don	5		O	2012-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 482	15.3651	
			M	2012-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 481	15.3651	33 552
Gerrand, Karl	5		O	2012-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 304	15.3651	22 728

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Lister, Warren Scott	5		O	2012-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 731	15.3651	12 865
Malecha, Francis	5		O	2012-10-31	D	35 - Dividende en actions	373	16.0700	80 275
McLennan, Rex John	5		O	2012-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 765	15.3651	70 591
Miller, Robert Dana	5		O	2012-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 682	15.3651	21 374
			O	2012-11-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	9	15.6952	21 383
Mooney, William	5		O	2012-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 521	15.3651	6 988
Wansbutter, Richard	5		O	2012-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 581	15.3651	
			M	2012-10-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 921	15.3651	22 759
West Fraser Timber Co. Ltd.									
<i>Options</i>									
Hutchinson, Rodger	5		O	2012-11-08	D	59 - Exercice au comptant	(5 000)		84 245
			O	2012-11-08	D	59 - Exercice au comptant	(6 000)		78 245
KETCHAM, HENRY HOLMAN III Stock Option Plan	4, 5 PI		O	2012-11-09	I	59 - Exercice au comptant	(15 000)		646 650
Lehane, David Patrick	5		O	2012-11-08	D	59 - Exercice au comptant	(5 000)		53 178
Miller, Gerald	4		O	2012-11-08	D	59 - Exercice au comptant	(8 150)		214 005
Seraphim, Edward	5		O	2012-11-09	D	59 - Exercice au comptant	(10 000)		111 380
WestJet Airlines Ltd.									
<i>Actions ordinaires - Voting</i>									
Beddoe, Clive	5		O	2012-11-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	18.1000	2 128 109
Hanover Investments Corporation Ltd.	PI		O	2012-11-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	18.1700	1 886 911
Culmone, Vito	5		O	2012-11-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 200)	18.4300	10 586
Cummings, Robert	5		O	2012-11-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	18.4000	28 515
Saretsky, Gregg Albert	5		O	2012-11-09	D	51 - Exercice d'options	12 924	12.7700	74 577
			O	2012-11-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 924)	18.0500	61 653
<i>Droits 2009 Share Units</i>									
Saretsky, Gregg Albert	5		O	2012-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	(3 645)		2 734
<i>Options 2010 Stock Options</i>									
Saretsky, Gregg Albert	5		O	2012-11-09	D	51 - Exercice d'options	(43 655)	12.7700	56 719
Wi-LAN Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bramson, Robert S.	4		O	2008-03-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-11-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 800	5.1004USD	8 800
			O	2012-11-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	5.1100USD	9 800
Shorkey, Richard John	4		O	2012-11-09	D	51 - Exercice d'options	10 000	2.8800	10 000
			O	2012-11-09	D	51 - Exercice d'options	20 000	2.8800	30 000
			O	2012-11-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	5.1000	10 000
Skippen, James Pamela Skippen	4, 5 PI		O	2012-11-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	5.1400	500 800
Watchmaker, Prashant	5		O	2012-11-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	5.0900	33 600
			O	2012-11-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 100	5.1100	36 700
			O	2012-11-09	D	51 - Exercice d'options	10 000	1.9100	46 700
			O	2012-11-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	5.1000	36 700
<i>Options Warrants</i>									
Shorkey, Richard John	4		O	2012-11-09	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	2.8800	126 802
			O	2012-11-09	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	2.8800	106 802
Watchmaker, Prashant	5		O	2012-11-09	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	1.9100	420 600
Williams Creek Gold Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Interinvest Corporation	3								
Interinvest US	PI		O	2012-11-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 000	0.2100USD	11 873 879
World Energy Solutions, Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Domaleski, Richard	4		O	2012-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	4.5000USD	369 763
			O	2012-11-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	5.0747USD	368 263
			O	2012-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18 000)	4.7934USD	350 263
Yamana Gold Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Graff, Richard P	4		O	2012-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	19.7300	8 325
Main, Charles	5		O	2012-11-06	D	51 - Exercice d'options	120 000	9.9100	246 420
			O	2012-11-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(120 000)	19.4300	126 420
Soares, Betty	5		O	2012-11-07	D	51 - Exercice d'options	15 000	3.6900	51 273
			O	2012-11-07	D	51 - Exercice d'options	44 000	9.9100	95 273
			O	2012-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	19.7900	80 273
			O	2012-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(44 000)	19.7900	36 273
			O	2012-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 180)	19.7600	21 093
Tsakos, Sofia	5		O	2012-11-07	D	51 - Exercice d'options	44 000	9.9100	96 753
			O	2012-11-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(44 000)	19.8000	52 753
<i>Options</i>									
Main, Charles	5		O	2012-11-06	D	51 - Exercice d'options	(120 000)	9.9100	0
Soares, Betty	5		O	2012-11-07	D	51 - Exercice d'options	(15 000)	3.6900	44 000
			O	2012-11-07	D	51 - Exercice d'options	(44 000)	9.9100	0
Tsakos, Sofia	5		O	2012-11-07	D	51 - Exercice d'options	(44 000)	9.9100	0
Yellow Média inc.									
<i>Restricted Share Units</i>									
Verret, Daniel	5		O	2012-11-08	D	38 - Rachat ou annulation	(11 058)		46 768
Yieldplus Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Yieldplus Income Fund	1		O	2012-11-12	D	38 - Rachat ou annulation	600	7.3300	84 278 910
ZoomMed inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Marmet, André	4, 5		O	2012-11-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	112 000	0.0300	1 699 800
			O	2012-11-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 200	0.0350	1 740 000

ANNEXE 3 LISTE DES OPÉRATIONS D'INITIÉS DÉCLARÉES HORS DÉLAI (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)**À partir du 1^{er} novembre 2010, le délai de dépôt d'une déclaration d'initié passera donc à cinq jours civils (sauf pour les déclarations initiales)**

Vous trouverez, sous la présente annexe, une liste des opérations d'initiés déclarées hors délai dans le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Il s'agit de la liste des initiés qui n'ont pas déclaré leur emprise ou une modification à leur emprise à l'intérieur des délais prescrits par la Loi. Cette liste est publiée chaque semaine, mais les opérations déclarées hors délai n'y apparaissent qu'une seule fois.

Le détail des opérations déposées en retard est publié à l'Annexe B1 (Déclarations d'initiés SEDI). Ces opérations sont codifiées « R ».

L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).

Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée ci-dessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais.

Le personnel rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières (LVM), déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujéti au Québec de façon exacte et claire et ce, dans un délai de dix jours, sauf dans certains cas précis.

L'initié qui ne déclare pas, dans les délais requis, toute modification à son emprise sur les titres de l'émetteur à l'égard duquel il est initié peut être tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire ou être passible d'une amende à la suite d'une poursuite pénale.

La sanction administrative pécuniaire est prévue à l'article 274.1 LVM et à l'article 271.14 du Règlement sur les valeurs mobilières (RVM). Cette sanction administrative pécuniaire est imposée aux initiés des émetteurs assujétis pour lesquels le Québec agit à titre d'autorité principale. Afin de bien les identifier, les opérations de ces initiés apparaissent en caractère gras dans la présente Annexe. Cette sanction administrative pécuniaire est de 100 \$ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$.

L'infraction pouvant faire l'objet d'une poursuite pénale est prévue à l'article 202 LVM. Sauf disposition particulière, toute personne qui contrevient à une disposition de la LVM commet une infraction et est passible d'une amende minimale, selon le plus élevé des montants, de 2 000 \$ dans le cas d'une personne physique et de 3 000 \$ dans le cas d'autres personnes, ou du double du bénéfice réalisé. Le montant maximal de l'amende est, selon le plus élevé des montants, de 150 000 \$ dans le cas d'une personne physique et de 200 000 \$ dans le cas d'autres personnes, ou du quadruple du bénéfice réalisé. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.

Opérations d'initiés déclarées hors délai					
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale	
AGF Management Limited, La Societe de Gestion AGF Limitee	La Societe de Gestion AGF Limitee	2012-10-31	2012-11-13	ON	
Anthony, Tjan	Cyberplex Inc.	2012-09-10	2012-11-14	ON	
Bates, Warren Ross	MONETA PORCUPINE MINES INC.	2012-11-02	2012-11-08	ON	
BOURASSA, JEAN-MARIE	5N Plus Inc.	2012-11-07	2012-11-14	QC	
Clarke Inc.	TerraVest Capital Inc.	2012-11-08	2012-11-14	AB	
COHEN, BENJAMIN	Ressources Robex Inc.	2012-10-30	2012-11-12	QC	
COHEN, ÉMILIE	Ressources Robex Inc.	2012-10-30	2012-11-12	QC	
cohen, julien	Ressources Robex Inc.	2012-10-30	2012-11-12	QC	
COHEN, LAETITIA	Ressources Robex Inc.	2012-10-30	2012-11-12	QC	
COLEMAN, James Hayward	Amex Exploration inc.	2010-05-05	2012-11-08	QC	
	Exploration Amex Inc.	2010-05-05	2012-11-08	QC	
CONTAT COHEN, JOHAN	Ressources Robex Inc.	2012-10-30	2012-11-12	QC	
Davis, John	5N Plus Inc.	2012-11-07	2012-11-14	QC	
Dechev, Teodora	Ressources Géoméga Inc.	2012-10-30	2012-11-09	QC	
Edwards, Peter John	Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée	2012-10-29	2012-11-09	AB	
Ferron, Martin Robert	North American Energy Partners Inc.	2012-11-06	2012-11-13	AB	
	North American Energy Partners Inc.	2012-11-07	2012-11-13	AB	
Foraco International SA	Foraco International SA	2012-10-01	2012-11-13	ON	
	Foraco International SA	2012-10-02	2012-11-13	ON	
	Foraco International SA	2012-10-03	2012-11-13	ON	
	Foraco International SA	2012-10-04	2012-11-13	ON	

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
	Foraco International SA	2012-10-05	2012-11-13	ON
	Foraco International SA	2012-10-09	2012-11-13	ON
	Foraco International SA	2012-10-10	2012-11-13	ON
	Foraco International SA	2012-10-11	2012-11-13	ON
	Foraco International SA	2012-10-12	2012-11-13	ON
	Foraco International SA	2012-10-15	2012-11-13	ON
	Foraco International SA	2012-10-16	2012-11-13	ON
	Foraco International SA	2012-10-17	2012-11-13	ON
	Foraco International SA	2012-10-18	2012-11-13	ON
	Foraco International SA	2012-10-19	2012-11-13	ON
	Foraco International SA	2012-10-22	2012-11-13	ON
	Foraco International SA	2012-10-23	2012-11-13	ON
	Foraco International SA	2012-10-24	2012-11-13	ON
	Foraco International SA	2012-10-25	2012-11-13	ON
	Foraco International SA	2012-10-26	2012-11-13	ON
	Foraco International SA	2012-10-29	2012-11-13	ON
	Foraco International SA	2012-10-30	2012-11-13	ON
	Foraco International SA	2012-10-31	2012-11-13	ON
Gagne, Paul Ernest				
	Ainsworth Lumber Co. Ltd.	2012-11-02	2012-11-08	BC
Gray, Adam L.				
	New Flyer Industries Inc.	2012-06-30	2012-11-13	ON
	New Flyer Industries Inc.	2012-09-30	2012-11-13	ON
HASENFRATZ, LINDA				
	Banque Canadienne Imperiale de Commerce	2012-07-24	2012-11-08	ON
	Banque Canadienne Imperiale de Commerce	2012-10-01	2012-11-08	ON
Hess, Betty Jane				
	Corporation Cott	2006-10-30	2012-11-08	ON
Hunt, Steve				
	Open Text Corporation	2012-11-05	2012-11-11	ON
Lee-Chin, Michael				
	Copernican International Premium Dividend Fund	2012-11-01	2012-11-08	ON
Mayer, Jean				
	5N Plus Inc.	2012-11-07	2012-11-14	QC
Nayyar, Michael				
	Barisan Gold Corporation	2012-09-24	2012-11-07	BC
Pechet, Howard E.				
	Canadian Western Bank	2012-09-17	2012-11-13	AB
Petrobank Energy and Resources Ltd.				
	PetroBakken Energy Ltd.	2012-10-02	2012-11-10	AB
	PetroBakken Energy Ltd.	2012-10-03	2012-11-10	AB
	PetroBakken Energy Ltd.	2012-10-04	2012-11-10	AB
	PetroBakken Energy Ltd.	2012-10-05	2012-11-10	AB
	PetroBakken Energy Ltd.	2012-10-09	2012-11-10	AB

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
	PetroBakken Energy Ltd.	2012-10-10	2012-11-10	AB
	PetroBakken Energy Ltd.	2012-10-11	2012-11-10	AB
	PetroBakken Energy Ltd.	2012-10-12	2012-11-10	AB
	PetroBakken Energy Ltd.	2012-10-15	2012-11-10	AB
	PetroBakken Energy Ltd.	2012-10-16	2012-11-10	AB
	PetroBakken Energy Ltd.	2012-10-17	2012-11-10	AB
	PetroBakken Energy Ltd.	2012-10-18	2012-11-10	AB
	PetroBakken Energy Ltd.	2012-10-19	2012-11-10	AB
	PetroBakken Energy Ltd.	2012-10-22	2012-11-10	AB
	PetroBakken Energy Ltd.	2012-10-23	2012-11-10	AB
	PetroBakken Energy Ltd.	2012-10-24	2012-11-10	AB
	PetroBakken Energy Ltd.	2012-10-25	2012-11-10	AB
	PetroBakken Energy Ltd.	2012-10-26	2012-11-10	AB
	PetroBakken Energy Ltd.	2012-10-29	2012-11-10	AB
Shoiry, Pierre	5N Plus Inc.	2012-11-07	2012-11-14	QC
Wilcox, Mariette L.	Canadian Satellite Radio Holdings Inc.	2012-11-01	2012-11-12	ON

ANNEXE 4 - LISTE DES SOCIÉTÉS ADMISSIBLES AU RÉGIME D'ÉPARGNE-ACTIONS II

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Date maximale d'admissibilité
AEterna Zentaris Inc.	Actions inscrites	2009-08-05	Actions ordinaires	2012-12-31
CO ₂ Solution inc.	Actions inscrites	2011-08-12	Actions ordinaires	2014-12-31
Corporation Groupe Mercator Transport	Actions inscrites	2010-07-14	Actions ordinaires	2013-12-31
Corporation Technologies Wanted	Actions inscrites	2009-07-22	Actions ordinaires	2012-12-31
DEQ Systèmes Corp.	Actions inscrites	2010-03-26	Actions ordinaires	2013-12-31
Diagnocure Inc.	Actions inscrites	2010-11-23	Actions ordinaires	2013-12-31
Gastem Inc.	Actions inscrites	2010-07-05	Actions ordinaires	2013-12-31
Groupe Bikini Village inc.	Actions inscrites	2009-08-18	Actions ordinaires	2012-12-31
Groupe CVTech inc	Placement privé	2009-06-16	Actions ordinaires	2012-12-31
Groupe d'Alimentation MTY Inc.	Actions inscrites	2009-11-12	Actions ordinaires	2012-12-31
Groupe de Jeux Amaya Inc.	Actions inscrites	2012-07-05	Actions ordinaires	2015-12-31
Groupe GDG Environnement ltée	Actions inscrites	2009-07-24	Actions ordinaires	2012-12-31
Groupe Opmedic Inc.	Actions inscrites	2009-07-20	Actions ordinaires	2012-12-31
H ₂ O Innovation inc.	Placement privé	2009-06-16	Actions ordinaires	2012-12-31
Innoventé inc.	Actions inscrites	2011-10-25	Actions ordinaires	2014-12-31
Intema Solutions Inc.	Actions inscrites	2009-10-22	Actions ordinaires	2012-12-31
Labopharm inc.	Actions inscrites	2009-08-05	Actions ordinaires	2012-12-31
Laboratoires Paladin	Actions inscrites	2009-09-03	Actions ordinaires	2012-12-31
Medicago Inc.	Actions inscrites	2011-07-12	Actions ordinaires	2014-12-31
Mines Richmond Inc.	Actions inscrites	2010-02-28	Actions ordinaires	2013-12-31
Nemaska Lithium Inc.	Actions inscrites	2011-12-16	Actions ordinaires	2014-12-31

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Date maximale d'admissibilité
Neptune Technologies & Bioressources Inc.	Actions inscrites	2010-03-01	Actions ordinaires	2013-12-31
Noveko International inc.	Actions inscrites	2009-10-20	Actions ordinaires	2012-12-31
Novik inc.	Actions inscrites	2010-01-14	Actions ordinaires	2013-12-31
Opsens Inc.	Actions inscrites	2009-12-22	Actions ordinaires	2012-12-31
Parta Dialogue Inc.	Actions inscrites	2012-03-28	Actions ordinaires	2015-12-31
Pétrolia Inc.	Actions inscrites	2012-04-27	Actions ordinaires	2015-12-31
Prosep Inc.	Actions inscrites	2010-04-06	Actions ordinaires	2013-12-31
PyroGenèse Canada Inc.	Actions inscrites	2011-11-08	Actions ordinaires	2014-12-31
Ressources Métanor Inc.	Actions inscrites	2012-01-16	Actions ordinaires	2015-12-31
Roctest Ltée	Actions inscrites	2009-07-20	Actions ordinaires	2012-12-31
Sherbrook SBK Corp.	Actions inscrites	2011-06-17	Actions ordinaires	2014-12-31
Sofame Technologies Inc.	Placement privé	2009-03-24	Actions ordinaires	2012-12-31
Solutions Extenway Inc.	Actions inscrites	2011-07-18	Actions ordinaires	2014-12-31
Technologies 20-20 Inc.	Actions inscrites	2009-12-11	Actions ordinaires	2012-12-31
Technologies D-Box inc.	Placement privé	2010-09-28	Actions ordinaires	2013-12-31
Technologies SENSIO inc.	Actions inscrites	2012-09-12	Actions ordinaires	2015-12-31
Technologies Sonomax Inc.	Actions inscrites	2011-08-17	Actions ordinaires	2014-12-31
Theratechnologies inc.	Actions inscrites	2009-07-22	Actions ordinaires	2012-12-31
TSO ₃ inc.	Actions inscrites	2012-04-17	Actions ordinaires	2015-12-31
Urbanimmersive Technologies Inc.	Actions inscrites	2012-10-01	Actions ordinaires	2015-12-31
Warnex Inc.	Actions inscrites	2009-07-20	Actions ordinaires	2012-12-31
Xebec Adsorption Inc.	Actions inscrites	2010-09-13	Actions ordinaires	2013-12-31
Zoommed Inc.	Actions inscrites	2010-05-10	Actions ordinaires	2013-12-31

7.

Bourses, chambres de compensation, organismes d'autoréglementation et autres entités réglementées

- 7.1 Avis et communiqués
 - 7.2 Réglementation de l'Autorité
 - 7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées
 - 7.4 Autres consultations
 - 7.5 Autres décisions
-

7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

7.2 RÉGLEMENTATION DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

7.3. RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION, DES OAR ET D'AUTRES ENTITÉS RÉGLEMENTÉES

7.3.1 Consultation

Services de dépôt et de compensation CDS inc. (la « CDS ») – Modifications importantes apportées aux Procédés et méthodes de la CDS – Amélioration du processus de demandes de transfert de fonds communs de placement au moyen du service NELTC

L'Autorité des marchés financiers publie le projet, déposé par la CDS, de modifications importantes aux Procédés et méthodes de la CDS concernant l'amélioration du processus de demandes de transfert de fonds communs de placement au moyen du service NELTC (Notification en ligne – transfert de comptes). Les modifications proposées permettront d'élargir la fonctionnalité du processus de demandes de transfert de fonds communs de placement du service NELTC pour qu'elle intègre le transfert de fonds d'un compte client à un autre (entre les adhérents) advenant une rupture de mariage.

(Les textes sont reproduits ci-après.)

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires peuvent en transmettre une copie, au plus tard le 17 décembre 2012, à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire générale
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : 514 864-6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Danielle Boudreau
Analyste
Direction principale de l'encadrement des structures de marché
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514 395-0337, poste 4322
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4322
Télécopieur : 514 873-7455
Courrier électronique : danielle.boudreau@lautorite.qc.ca

Services de dépôt et de compensation CDS inc. (la « CDS ») – Modifications importantes apportées aux Procédés et méthodes de la CDS – Démantèlement du service de comparaison des opérations hors cote de la NSCC

L'Autorité des marchés financiers publie le projet, déposé par la CDS, de modifications importantes aux Procédés et méthodes de la CDS concernant le démantèlement du service de comparaison des opérations hors cote de la National Securities Clearing Corporation (NSCC). Les modifications proposées visent à retirer les références au service de comparaison des opérations hors cote de la NSCC et au service de correction d'opérations hors cote de la CDS des Procédés et méthodes de la CDS.

(Les textes sont reproduits ci-après.)

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires peuvent en transmettre une copie, au plus tard le 17 décembre 2012, à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire générale
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : 514 864-6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Danielle Boudreau
Analyste
Direction principale de l'encadrement des structures de marché
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514 395-0337, poste 4322
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4322
Télécopieur : 514 873-7455
Courrier électronique : danielle.boudreau@lautorite.qc.ca

Avis et sollicitation de commentaires – Modifications importantes apportées aux Procédés et méthodes de la CDS afférents au processus de demandes de transfert de fonds communs de placement au moyen du service NELTC

Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« CDS »^{MD})

MODIFICATIONS IMPORTANTES APPORTÉES AUX PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE LA CDS

AMÉLIORATIONS DU PROCESSUS DE DEMANDES DE TRANSFERT DE FONDS COMMUNS DE PLACEMENT AU MOYEN DU SERVICE NELTC

SOLLICITATION DE COMMENTAIRES

A. DESCRIPTION DES MODIFICATIONS PROPOSÉES AUX PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE LA CDS

Les adhérents de la CDS utilisent le service NELTC^{MC} (Notification en ligne – transfert de comptes) pour échanger et confirmer les renseignements afférents aux comptes clients et transférer électroniquement les comptes clients d'un adhérent à un autre. Pour chaque bien confirmé d'un compte, le service NELTC amorce l'un des trois processus de transfert suivants : (i) demande le règlement de valeurs admissibles au CDSX au moyen du CDSX^{MD}, (ii) donne des instructions de livraison à la Depository Trust Company (« DTC ») aux fins de règlement de valeurs admissibles à la DTC, ou (iii) donne l'ordre de livraison à FundSERV pour les demandes de transfert de fonds communs de placement. Les modifications proposées aux Procédés et méthodes de la CDS permettront d'élargir la fonctionnalité du processus de demandes de transfert de fonds communs de placement du service NELTC pour qu'elle intègre le transfert de fonds d'un compte client à un autre (entre les adhérents) advenant une rupture de mariage. Ces modifications sont proposées à la demande du sous-comité chargé des titres d'emprunt et des titres de participation du Comité d'analyse du développement stratégique (« CADS ») de la CDS.

Survol du service NELTC actuel

Les utilisateurs du service NELTC sont, notamment, les maisons de courtage de valeurs et les autres institutions financières réglementées, y compris les banques, les sociétés de fiducie, les intermédiaires, les courtiers en fonds d'investissement, les compagnies d'assurances et les caisses d'épargne et de crédit. Le service NELTC automatise l'échange et la confirmation des demandes de transfert (« DT ») et des données des listes de biens entre le livreur et le destinataire de transferts de comptes. Les demandes sont saisies au moyen d'un terminal en ligne ou d'une interface de messagerie électronique.

Au terme de la confirmation par le destinataire, les données de la transaction sont envoyées à la CDS, à la DTC ou à FundSERV aux fins de traitement dans leurs systèmes.

Les adhérents peuvent inscrire, à la même demande de transfert, les biens non admissibles au règlement hors cote par l'une ou l'autre des trois sociétés susmentionnées. Cette démarche permet de préserver le regroupement des données afférentes à un compte.

Biens admissibles et comptes

Le service NELTC permet le transfert de renseignements et l'échange automatisé de liquidités et de titres, y compris :

- de titres d'emprunt (par exemple des obligations et des bons du Trésor négociables du gouvernement du Canada, des obligations provinciales et municipales, des obligations de sociétés et des obligations coupons détachés);
- de titres de participation (par exemple des actions, des droits et des bons de souscription);
- d'effets du marché monétaire (par exemple des acceptations bancaires et du papier commercial);

Avis et sollicitation de commentaires – Modifications importantes apportées aux Procédés et méthodes de la CDS afférents au processus de demandes de transfert de fonds communs de placement au moyen du service NELTC

- de fonds communs de placement;
- de titres admissibles à la DTC.

ATON permet de transférer des biens vers divers types de comptes, y compris des comptes au comptant, des comptes sur marge, ainsi que des régimes immobilisés et enregistrés.

Fonctionnement du service NELTC

Lorsqu'un client décide de transférer son compte à une nouvelle institution :

1. Le destinataire du nouveau compte envoie des instructions (la DT) au livreur se départissant du compte au moyen du service NELTC.
2. Le livreur renvoie la DT faisant état des biens du client (liste de biens) qui seront virés.
3. Le destinataire confirme la DT ou conteste la liste de biens énumérés.
4. Une fois que tous les biens ont été confirmés, les biens admissibles devant être virés aux institutions de compensation et de règlement au moyen du service NELTC (au moyen du CDSX ou par l'intermédiaire de la DTC pour les liquidités et les valeurs, et par l'intermédiaire de FundSERV pour les biens de fonds d'investissement) sont réglés.
5. Le transfert d'instruments non admissibles au règlement au moyen du service NELTC (comme les instruments hors cote) est effectué en vertu d'ententes conclues hors du cadre de ce service.

Modifications proposées

Les transferts de compte amorcés en raison d'une rupture de mariage sont actuellement traités manuellement hors de la CDS et du service NELTC. Pour permettre la prise en charge par le service NETLC de ce type d'activité, FundSERV et les sociétés d'investissement à capital variable exigent que les demandes de transfert au moyen du service NELTC indiquent des renseignements supplémentaires afférents à l'ouverture ou à la vérification des comptes clients. En 2011, les membres du groupe de travail chargé des transferts de compte de la Section des administrateurs financiers (« SAF »)¹ ont travaillé avec des membres de la CDS et de FundSERV pour définir les modifications à apporter au service NELTC afin que celui-ci réponde aux exigences relatives aux données d'ouverture et de vérification de comptes clients pour le transfert de fonds découlant d'une rupture de mariage. Le groupe de travail chargé des transferts de compte de la SAF a proposé des modifications au sous-comité chargé des titres d'emprunt et des titres de participation du CADS. Ce dernier a ensuite demandé à la CDS de procéder à l'analyse et la mise au point de cette amélioration. La modification exige que les renseignements relatifs à l'ouverture du compte client du nouveau destinataire, comme le nom, l'adresse et le détail de la juridiction fiscale soient fournis à FundSERV pour chaque demande de transfert de biens de fonds communs de placement associée à une rupture de mariage.

Bien que le service NELTC dispose actuellement de champs pour la saisie de renseignements relatifs au nom et à l'adresse, il ne s'était pas avéré nécessaire de partager ces données avec FundSERV jusqu'à présent, et les champs ne sont pas structurés pour répondre aux exigences de FundSERV. Par conséquent, les six champs actuels à composition libre non validés destinés au nom et à l'adresse seront remplacés par sept champs structurés à longueur fixe qui répondent aux spécifications de FundSERV. De plus, un nouveau champ sera ajouté pour la saisie des renseignements requis portant sur la juridiction fiscale. Ces modifications apparaîtront aux écrans du service NELTC par l'accès du terminal en ligne et dans les interfaces de messagerie électronique du service NELTC.

¹ Le groupe de travail chargé des transferts de compte de la SAF (Section des administrateurs financiers) est un sous-comité de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (« OCRCVM »). Le comité est composé d'adhérents de la CDS (abonnés au service NELTC) et de leurs fournisseurs de services.

Avis et sollicitation de commentaires – Modifications importantes apportées aux Procédés et méthodes de la CDS afférents au processus de demandes de transfert de fonds communs de placement au moyen du service NELTC

À la réception d'une demande de transfert de la CDS, FundSERV transmettra la demande à la société d'investissement à capital variable. En utilisant ces données, la société d'investissement à capital variable déterminera si le compte client du destinataire existe ou si un nouveau compte est requis. Le virement des valeurs vers le compte du destinataire sera alors réalisé.

Outre les modifications susmentionnées, une modification d'ordre administratif concernant la suppression de références aux fichiers par lots du service NELTC dans la documentation de la CDS est également prévue. Ce service, une option de production de rapports, a été interrompu en 2009.

B. NATURE ET OBJET DES MODIFICATIONS PROPOSÉES AUX PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE LA CDS

Les modifications proposées aux Procédés et méthodes soutiennent les objectifs du secteur financier visant un traitement électronique direct des transactions sur valeurs. Les adhérents de la CDS bénéficieront de l'automatisation du processus manuel actuel pour les transferts de fonds amorcés en raison d'une rupture de mariage pour les raisons suivantes :

- La réduction du temps nécessaire pour réaliser un transfert de compte (d'au plus 25 jours ouvrables à 10 jours ouvrables);
- La réduction des coûts grâce à des frais de livraison d'instructions électroniques considérablement réduits par rapport à la livraison d'instructions papier – Le travail inhérent à la surveillance de ces types de transfert sera également allégé en raison d'un cycle raccourci;
- La réduction des risques par une réduction des erreurs manuelles, de la perte ou de l'égarement de la documentation du client et des problèmes de confidentialité qui s'ensuivent;
- Une efficacité accrue de la production des déclarations d'impôt à l'Agence du revenu du Canada (ARC);
- L'amélioration de la conformité à la Règle 2300 de l'OCRCVM (transferts de comptes), qui prévoit que le transfert de compte devrait être effectué, dans toute la mesure du possible, par l'intermédiaire d'un organisme de compensation ou d'un dépositaire et transmis par voie électronique au moyen du service de transfert de compte de la CDS (c.-à-d. le service NELTC).

C. INCIDENCE DES MODIFICATIONS PROPOSÉES AUX PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE LA CDS

Les modifications apportées au service NELTC permettront aux adhérents de la CDS de traiter des demandes de transfert de fonds communs de placement découlant d'une rupture de mariage de façon sécuritaire et efficace d'un adhérent à un autre.

C.1 Concurrence

Les modifications proposées aux Procédés et méthodes s'appliquent à tous les adhérents de la CDS qui utilisent actuellement ou pourraient à l'avenir décider d'utiliser le service NELTC. Par conséquent, aucun adhérent de la CDS ne sera désavantagé par l'introduction de ces améliorations.

C.2 Risques et coûts de conformité

Le développement des améliorations à apporter au service a été entrepris à la demande de certains adhérents de la CDS et vise la réduction des coûts et des risques associés aux activités de transfert de compte. Il n'y a aucun coût de conformité ni aucun problème pour les adhérents en ce qui concerne ce nouveau service de la CDS.

Avis et sollicitation de commentaires – Modifications importantes apportées aux Procédés et méthodes de la CDS afférents au processus de demandes de transfert de fonds communs de placement au moyen du service NELTC

Le virement des valeurs admissibles au CDSX doit passer toutes les vérifications du Modèle de mesure du risque et ne doit pas engendrer de risques supplémentaires pour la CDS.

La Gestion des risques de la CDS a établi que les modifications proposées ne changeront pas le profil de risque de la CDS ou de ses adhérents.

C.3 Comparaison avec les normes internationales – (a) le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement de la Banque des règlements internationaux (b) le Comité technique de l'Organisation internationale des commissions de valeurs et (c) le Groupe des Trente

Selon le principe n° 17 – *Risque opérationnel* – des nouvelles normes internationales pour les systèmes de règlement, de compensation et de paiement énoncé dans le rapport du CSPR et de l'OICV intitulé *Principles for financial market infrastructures*², une infrastructure du marché financier comme la CDS « devrait définir tous les risques opérationnels plausibles, de source interne aussi bien que de source externe, et réduire leur incidence au minimum par la mise en œuvre de systèmes, de contrôles et de procédures appropriés » (traduction). L'amélioration proposée visant le service NELTC permet le confinement du risque opérationnel au moyen de l'utilisation appropriée des demandes de transfert générées par le système et découlant d'une rupture de mariage.

De plus, les améliorations proposées s'inscrivent dans le cadre du principe n° 21 – *Efficience et efficacité* – qui précise qu'une infrastructure des marchés financiers comme la CDS « devrait être conçue [de façon efficiente et efficace] pour répondre aux [exigences] de ses adhérents et des marchés auxquels elle offre ses services » (traduction).

Aucune autre comparaison aux normes internationales n'a été relevée.

D. DESCRIPTION DU PROCESSUS DE RÉDACTION DES PROCÉDÉS ET MÉTHODES

D.1 Contexte d'élaboration

L'élaboration demandée a été présentée au sous-comité chargé des titres d'emprunt et des titres de participation du CADS comme une occasion de réduire le risque et les coûts associés aux demandes de transfert de compte de fonds communs de placement découlant d'une rupture de mariage. Une fois l'élaboration approuvée par le CADS aux fins d'analyse plus détaillée, la CDS a rédigé un document portant sur les exigences qui a été étudié par les membres du groupe de travail chargé des transferts de compte de la SAF. Leurs rétroactions ont été prises en compte dans la conception finale qui a été par la suite approuvée par le CADS.

D.2 Processus de rédaction des Procédés et méthodes

Les modifications proposées aux Procédés et méthodes de la CDS ont été rédigées par le groupe Développement et soutien des systèmes de gestion de la CDS et ont par la suite été étudiées et approuvées par le CADS. Le CADS détermine, étudie ou surveille les projets de développement des systèmes de la CDS et les autres modifications proposées par les adhérents et la CDS et en établit l'ordre de priorité. Le CADS compte parmi ses membres des représentants d'un groupe représentatif d'adhérents de la CDS et il se réunit mensuellement.

Les modifications dont il est question dans le présent document ont été examinées et approuvées par le CADS le 25 octobre 2012.

² Consultez le rapport à l'adresse <http://www.bis.org/publ/cpss101.htm>.

Avis et sollicitation de commentaires – Modifications importantes apportées aux Procédés et méthodes de la CDS afférents au processus de demandes de transfert de fonds communs de placement au moyen du service NELTC

D.3 Questions prises en compte

Le service NELTC dispose à l'heure actuelle d'un champ relatif au nom et de six champs supplémentaires relatifs au nom et à l'adresse qui permettent aux adhérents de partager les renseignements sur le client dans le cadre du traitement d'une demande de transfert. Les renseignements saisis par les adhérents dans les champs relatifs au nom et à l'adresse actuels ne sont pas assujettis à des règles ou à des restrictions et n'ont pas besoin d'être transmis à FundSERV. Avec l'introduction des transferts de compte découlant d'une rupture de mariage, le service NELTC doit désormais fournir à FundSERV les renseignements relatifs au nom et à l'adresse du client pour que les sociétés de fonds communs de placement destinataires puissent ouvrir un compte approprié. Pour satisfaire aux règles et aux exigences de FundSERV et des sociétés de fonds communs de placement à l'égard de ces renseignements, les six champs actuels à composition libre du service NELTC doivent être remplacés par sept nouveaux champs plus structurés et la longueur du champ NOM FAM doit être réduite.

Puisque les demandes de transfert précédemment créées existeront au service NELTC au moment de la mise en œuvre des modifications portant sur les ruptures de mariage, les renseignements actuellement saisis dans les champs relatifs au nom et à l'adresse qui seront remplacés devront être transférés vers les nouveaux champs. En raison de la différence de longueur et de structure de ces nouveaux champs, les renseignements transférés pourraient ne pas être correctement enregistrés dans les nouveaux champs (par ex., les renseignements relatifs à la province pourraient paraître dans le nouveau champ relatif à la ville). L'incidence devrait être minimale puisque les renseignements relatifs à l'adresse seront seulement transmis à FundSERV pour les demandes de transfert découlant d'une rupture de mariage, et que les adhérents auront la possibilité d'effectuer des corrections manuellement. (À l'heure actuelle, une seule demande de transfert découlant d'une rupture de mariage existe au service NELTC.)

Le détail du plan de migration qui porte sur la gestion du transfert des renseignements relatifs au nom et à l'adresse des champs actuels vers les nouveaux champs ainsi que la gestion des demandes de transfert dont les renseignements saisis doivent être corrigés, a été étudié et approuvé par le groupe de travail chargé des transferts de compte de la SAF, puis a été communiqué à l'ensemble des adhérents du service NELTC en août 2012.

D.4 Consultation

Les membres du groupe de travail chargé des transferts de compte de la SAF, la CDS et FundSERV ont travaillé de concert en 2011 pour établir les modifications requises au service NELTC afin de répondre aux exigences en matière d'ouverture et de vérification de compte client pour les demandes de transfert de compte découlant d'une rupture de mariage. Le groupe de travail chargé des transferts de compte de la SAF a proposé ces modifications au sous-comité chargé des titres d'emprunt et des titres de participation du CADS, qui les a approuvées avant de demander à la CDS de procéder à leur élaboration.

Les gestionnaires des comptes du Service à la clientèle de la CDS sont en communication continue avec leurs clients et leur transmettent des mises à jour sur l'état de toutes les modifications proposées, tout en sollicitant leurs rétroactions à cet égard.

La CDS facilite la communication par divers moyens, notamment les réunions normales prévues du sous-comité du CADS, qui servent de tribune à l'étude détaillée des exigences, et les réunions mensuelles avec les centres de traitement à façon, afin de discuter avec eux l'incidence de l'élaboration. Toutes les initiatives de développement sont également présentées au sous-comité des opérations de la Section des administrateurs financiers (SAF) de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM).

Avis et sollicitation de commentaires – Modifications importantes apportées aux Procédés et méthodes de la CDS afférents au processus de demandes de transfert de fonds communs de placement au moyen du service NELTC

D.5 Autres possibilités étudiées

L'initiative proposée offre un traitement direct amélioré des transferts de compte découlant d'une rupture de mariage pour les fonds communs de placement. Aucune solution de rechange n'a été envisagée.

D.6 Plan de mise en œuvre

Les modifications proposées aux Procédés et méthodes et la date de mise en œuvre ont été régulièrement communiquées aux adhérents de la CDS par l'intermédiaire du CADS et de ses sous-comités, ainsi que lors des réunions avec le Service à la clientèle. De plus, les gestionnaires des comptes du Service à la clientèle ont transmis les documents portant sur les exigences fonctionnelles à tous les adhérents abonnés au service NELTC et aux fournisseurs de service afin de s'assurer qu'ils soient au fait des modifications et du besoin potentiel de prévoir des mises à jour de leurs systèmes. Un bulletin a été publié à ce sujet le 24 août 2012 par le service des bulletins de la CDS.

Les gestionnaires des comptes du Service à la clientèle informeront leurs clients du détail des modifications à venir et donneront des formations aux clients au cours du mois de janvier 2013. La CDS distribuera un bulletin à tous les adhérents de la CDS la semaine précédant la mise en œuvre afin de leur rappeler les modifications à venir et de leur confirmer la date d'entrée en vigueur de ces modifications.

La CDS est reconnue à titre d'agence de compensation par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (« CVMO ») en vertu de l'article 21.2 de la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario et par la British Columbia Securities Commission en vertu de l'article 24(d) de la *Securities Act* de la Colombie-Britannique. L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») a autorisé la CDS à poursuivre les activités de compensation au Québec en vertu des articles 169 et 170 de la *Loi sur les valeurs mobilières* du Québec. De plus, la CDS est réputée être la chambre de compensation pour le CDSX^{MD}, système de compensation et de règlement désigné par la Banque du Canada en vertu de l'article 4 de la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements*. La CVMO, la British Columbia Securities Commission, l'AMF et la Banque du Canada seront ci-après collectivement désignées par l'expression « autorités de reconnaissance ».

Les modifications apportées aux Procédés et méthodes de l'adhérent pourraient entrer en vigueur dès l'obtention de l'approbation des modifications par les autorités de reconnaissance à la suite de la publication de l'avis et de la sollicitation de commentaires auprès du public. Cette initiative devrait être mise en œuvre le 9 février 2013.

E. INCIDENCES DES MODIFICATIONS PROPOSÉES SUR LES SYSTÈMES

E.1 CDS

Ces modifications occasionneront des changements présentés ci-après aux fonctionnalités du service NELTC :

- a) Écrans et messages électroniques du service NELTC :
- Le nombre maximal de caractères du champ NOM FAM passera de 30 à 20.
 - Les six champs actuels relatifs au nom et à l'adresse seront remplacés par sept nouveaux champs relatifs au nom et à l'adresse et un nouveau champ sur la juridiction fiscale sera ajouté.

Avis et sollicitation de commentaires – Modifications importantes apportées aux Procédés et méthodes de la CDS afférents au processus de demandes de transfert de fonds communs de placement au moyen du service NELTC

- b) Fichiers d'ordre FundSERV :
- Les enregistrements seront indiqués à titre de demandes de transfert découlant d'une rupture de mariage, le cas échéant.
 - Pour les transferts découlant d'une rupture de mariage, la section afférente à l'ouverture de compte des enregistrements sera remplie et les sections afférentes au transfert de compte autrement normalement remplies demeureront vierges.
- c) Rapports :
- Les rapports faisant état des champs actuels relatifs au nom et à l'adresse seront mis à jour afin de faire état des sept nouveaux champs relatifs au nom et à l'adresse et du nouveau champ pour la juridiction fiscale.
 - Un nouveau rapport quotidien portant sur les ruptures de mariage sera lancé afin de déclarer des demandes de transfert découlant d'une rupture de mariage.
- d) Migration des renseignements relatifs au nom et à l'adresse pour les demandes de transfert existants :
- Les renseignements contenus dans les six champs supprimés relatifs au nom et à l'adresse seront transférés vers les sept nouveaux champs relatifs au nom et à l'adresse.
 - En raison de la réduction de la longueur du champ NOM FAM (de 30 caractères à 20 caractères), seuls les 20 premiers caractères seront transférés vers le nouveau champ.

E.2 Adhérents de la CDS

Les adhérents de la CDS qui utilisent des messages électroniques pour traiter les demandes de transfert pourraient devoir mettre à jour leurs systèmes internes pour que ceux-ci prennent en charge les nouveaux champs relatifs au nom et à l'adresse, à la juridiction fiscale et à la modification du champ NOM FAM.

E.3 Autres intervenants du marché

Les fournisseurs de services devront mettre à jour leurs systèmes pour le compte de leurs clients afin de traiter les messages électroniques de la manière décrite ci-dessus pour les adhérents de la CDS.

F. COMPARAISON AVEC LES AUTRES AGENCES DE COMPENSATION

Les autres agences de compensation n'offrent pas de procédés semblables ou comparables qui auraient permis l'analyse.

G. ÉVALUATION DE L'INTÉRÊT PUBLIC

La CDS a déterminé que les modifications proposées ne sont pas contraires à l'intérêt public.

H. COMMENTAIRES

Veillez faire parvenir vos commentaires écrits à l'égard des modifications proposées dans les 30 jours civils suivant la date de publication du présent avis dans le bulletin de l'Autorité des marchés financiers, de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario ou de la British Columbia Securities Commission aux coordonnées suivantes :

Avis et sollicitation de commentaires – Modifications importantes apportées aux Procédés et méthodes de la CDS afférents au processus de demandes de transfert de fonds communs de placement au moyen du service NELTC

Liz Piggott
 Analyste principale en informatique de gestion, Développement et soutien des systèmes de gestion
 Services de dépôt et de compensation CDS inc.
 85, rue Richmond Ouest
 Toronto (Ontario) M5H 2C9

Téléphone : 416 365-8647
 Courriel : lpiggott@cds.ca

Veillez également faire parvenir un exemplaire de ces commentaires à l'Autorité des marchés financiers, à la British Columbia Securities Commission et à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, aux personnes indiquées ci-après :

M^{me} Anne-Marie Beaudoin
 Secrétaire générale
 Autorité des marchés financiers
 800, square Victoria, 22^e étage
 C.P. 246, tour de la Bourse
 Montréal (Québec) H4Z 1G3

Télécopieur : 514 864-6381
 Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Directrice, Réglementation des marchés
 Direction de la réglementation des marchés
 Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
 Bureau 1903, C.P. 55
 20, rue Queen Ouest
 Toronto (Ontario) M5H 3S8

Télécopieur : 416 595-8940
 Courriel : marketregulation@osc.gov.on.ca

Doug MacKay
 Manager, Market and SRO Oversight
 British Columbia Securities Commission
 701, rue West Georgia
 C.P. 10142, Pacific Centre
 Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1L2

Télécopieur : 604 899-6506
 Courriel : dmackay@bcsc.bc.ca

Mark Wang
 Manager, Legal Services
 British Columbia Securities Commission
 701, rue West Georgia
 C.P. 10142, Pacific Centre
 Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1L2

Télécopieur : 604 899-6506
 Courriel : mwang@bcsc.bc.ca

La CDS mettra à la disposition du public, sur demande, des exemplaires de tous commentaires reçus au cours de la période de sollicitation de commentaires.

I. MODIFICATIONS PROPOSÉES AUX PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE LA CDS

Les modifications proposées aux Procédés et méthodes de la CDS peuvent être consultées à partir de la page Web des Modifications apportées à la documentation (<http://www.cds.ca/cdsclearinghome.nsf/Pages/-FR-modifications?Open>), et celles proposées aux formulaires de la CDS (le cas échéant) à partir du site Web des Services de la CDS (<http://www.cds.ca/cdsclearinghome.nsf/Pages/-FR-ServicesdeLaCDS?Open>) à la page des Formulaires en ligne (cliquez sur *Afficher par catégorie de formulaires* et, dans la liste *Sélectionner une catégorie de formulaires*, cliquez sur Examen externe).

CHAPITRE 1

Survol

Le service NELTC facilite les échanges de données sur les comptes clients entre les adhérents.

Le service NELTC permet le transfert en direct, ~~par lots~~ et au moyen d'InterLink de renseignements détaillés sur le compte d'un investisseur entre deux adhérents. Le système permet de remplacer les demandes de transfert (« DT ») sur papier et les listes de biens connexes utilisées pour effectuer un transfert de comptes d'une institution à une autre. Le service NELTC permet le transfert électronique des renseignements et offre un processus de confirmation en ligne.

Lorsqu'une demande de transfert est confirmée, le service NELTC lance automatiquement les opérations de confirmation pour les valeurs admissibles au CDSX (par exemple, un fichier est envoyé à la Depository Trust Company [« DTC »] afin de procéder au règlement des valeurs admissibles à la DTC). Pour obtenir du plus amples renseignements au sujet de l'utilisation du CDSX, veuillez consulter le guide *Adhésion aux services de la CDS*.

Remarque : Les opérations NELTC (opérations AT) ne sont pas assujetties au processus de traitement des réclamations de la CDS.

Conformément aux fonctions du service NELTC pour les valeurs admissibles au CDSX, le système crée également des fichiers contenant les ordres de transfert pour lesquels FundSERV est désignée comme l'institution de compensation. Ces fichiers sont envoyés à FundSERV trois fois par jour pour être traités par son système de saisie des ordres.

La CDS reçoit, pour chaque fichier envoyé, un fichier correspondant envoyé par FundSERV qui indique l'état ou le code d'erreur, le cas échéant. Ces renseignements apparaissent aussi dans le service NELTC, de sorte que le livreur et le destinataire peuvent se renseigner à l'égard de l'état des biens au moyen du 3270.

1.1 Adhérents au service NELTC

Les utilisateurs du service NELTC sont classés à titre d'adhérents à part entière ou d'adhérents à mandat restreint. Pour obtenir de plus amples renseignements à l'égard des restrictions applicables à chaque type d'adhérent, veuillez consulter les Règles de la CDS à l'intention des adhérents.

1.2 Heures limites du service NELTC

Voici les heures limites du service NELTC :

CHAPITRE 1 SURVOL
Heures limites du service NELTC

Activité	Heure de l'Est	Heure des Rocheuses	Heure du Pacifique
Démarrage du système	4 h	2 h	1 h
Envoi des fichiers à la DTC	7 h 15 h	5 h 13 h	4 h midi
Début de l'accès en ligne	7 h	5 h	4 h
Transmission des fichiers à FundSERV	8 h midi 15 h	6 h 10 h 13 h	5 h 9 h midi
Envoi par les adhérents des fichiers par lots aux fins de traitement	18 h	16 h	15 h
Arrêt du système	19 h 30	17 h 30	16 h 30
Envoi par le système des nouveaux fichiers par lots aux adhérents	22 h	20 h	19 h

Les adhérents à mandat restreint au service NELTC doivent transférer leurs comptes de valeurs à la fin de chaque jour ouvrable à leurs adhérents désignés aux fins de garde. Les comptes de fonds sont automatiquement transférés à leurs banquiers admissibles.

Si un événement de droits et privilèges a lieu en mi-journée sans avoir été prévu, la CDS transférera les valeurs visées du grand livre de l'adhérent et les livrera au grand livre de l'adhérent désigné aux fins de garde.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le *Guide de l'utilisateur et Procédés et méthodes du CDSX*.

1.2.1 Accès à l'écran CDS – SERVICE NELTC – MENU

Pour accéder à l'écran CDS – SERVICE NELTC – MENU :

- Ouvrez une session avec les systèmes de la CDS. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Adhésion aux services de la CDS*.
- À l'écran LA CAISSE CANADIENNE DE DÉPÔT DE VALEURS LIMITÉE – MENU, tapez le chiffre correspondant à NELTC dans le champ SÉLECTION et appuyez sur ENTRÉE. L'écran CDS - SERVICE NELTC - MENU (à la page 8) apparaît.

CHAPITRE 3

Demande de transfert (procédés et méthodes à l'intention du destinataire)

Dans le cadre d'un transfert de comptes, le destinataire est l'adhérent qui crée une DT et qui reçoit du livreur le compte du client. Le destinataire est responsable de la confirmation des articles de la liste de biens créée par le livreur. Il lui incombe également de répondre aux DT résiduelles (contrairement à la DT primaire, la DT résiduelle est entrée par le livreur).

Le destinataire doit confirmer une DT dans un délai de 10 jours ouvrables après l'entrée de la DT.

3.1 Entrée de DT

À titre de destinataire d'un compte, utilisez la fonction ENTRER DT pour amorcer un transfert de comptes.

Pour amorcer un transfert de comptes :

1. Accédez à l'écran [CDS - SERVICE NELTC - MENU](#) (à la page 8). Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section [Accès à l'écran CDS – SERVICE NELTC – MENU](#) à la page 7.
2. Tapez le chiffre correspondant à ENTRER DT dans le champ SÉLECTION et appuyez sur ENTRÉE. L'écran [DEMANDE DE TRANSFERT \(DT\) - ENTRÉE](#) (à la page 14) apparaît.

DEMANDE DE TRANSFERT (DT) - ENTRÉE

Ici sera inséré l'écran [DEMANDE DE TRANSFERT \(DT\) – ENTRÉE \(NZE0\)](#) présentant une mise à jour (champs attribués au nom et à l'adresse).

CHAPITRE 3 DEMANDE DE TRANSFERT (PROCÉDÉS ET MÉTHODES À L'INTENTION DU DESTINATAIRE) Entrée de DT

3. Entrez le nom du livreur et du client ainsi que les renseignements sur le compte, selon le type de DT (intégrale, partielle ou résiduelle).
4. Appuyez sur ENTRÉE pour valider les données.
5. Pour :
 - sauvegarder la DT en format brouillon, appuyez sur PF2. Le système attribue à la DT un code unique et définit son état à INIT (initial). Le livreur ne peut interroger ou consulter une demande de transfert dont l'état est INIT.
 - approuver une DT en format brouillon, veuillez consulter la section [Approbation d'un brouillon](#) à la page 16.
 - sauvegarder et livrer la DT, changez l'état de la DT à NEW et appuyez sur PF10.

Si l'indicateur M (DT mixtes) est entré dans le champ ESP/NAT/MEL, l'écran **DEMANDE D'INSTRUCTIONS POUR TRANSFERT** (à la page 15) apparaît. Cet écran n'est offert que pour les DT mixtes dont l'état est NEW.

DEMANDE D'INSTRUCTIONS POUR TRANSFERT

```

NZE1 SERVICES DE DEPOT ET DE COMPENSATION CDS INC. 16:52:12 03-03-25
ADD DEMANDE D'INSTRUCTIONS POUR TRANSFERT
BAFS ID DT: 2 03004 70401 ETAT: NEW
SELL 500 IBM AND DELIVER PROCEEDS

1055:INFORMATION IS CORRECT--PRESS PF10 TO SAVE
PF: 1/AIDE 3/SORTIE 4/MENU 5/REGENERER 9/MESS 10/SAUV
OPTION: DATA:

```

6. Entrez les instructions relatives à la DT dans l'espace prévu à cette fin et appuyez sur PF10. Le système sauvegarde la DT et ses instructions et indique le code de la DT à la ligne MEMO.

CHAPITRE 3 DEMANDE DE TRANSFERT (PROCÉDÉS ET MÉTHODES À L'INTENTION DU DESTINATAIRE)
*Entrée de DT***3.1.1 Approbation d'un brouillon**

Les destinataires de DT primaires et les livreurs de DT résiduelles peuvent utiliser la fonction MODIFIER DT pour approuver une DT initialement sauvegardée en format brouillon.

1. Accédez à l'écran **CDS - SERVICE NELTC - MENU** (à la page 8). Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section [Accès à l'écran CDS – SERVICE NELTC – MENU](#) à la page 7.
2. Tapez le chiffre correspondant à MODIFIER DT dans le champ SÉLECTION et appuyez sur ENTRÉE. L'écran **DEMANDE DE TRANSFERT - SÉLECTION** (à la page 18) apparaît.

DEMANDE DE TRANSFERT - SÉLECTION

Ici sera inséré l'écran DEMANDE DE TRANSFERT – SÉLECTION (NZMO) présentant une mise à jour (champ NOM / SOCIÉTÉ).

3. Entrez le code unique de la DT dans le champ ID DT.
4. Tapez R (destinataire des DT primaires) ou D (livreur des DT résiduelles) dans le champ RÔLE et tapez INIT dans le champ ÉTAT.
5. Appuyez sur ENTRÉE. L'écran **DEMANDE DE TRANSFERT - DÉTAILS** (à la page 19) apparaît.

CHAPITRE 3 DEMANDE DE TRANSFERT (PROCÉDÉS ET MÉTHODES À L'INTENTION DU DESTINATAIRE) *Interrogation de DT*

DEMANDE DE TRANSFERT - DÉTAILS

Ici sera inséré l'écran DEMANDE DE TRANSFERT – DÉTAILS (NZM2) présentant une mise à jour (champs attribués au nom et à l'adresse).

6. Tapez NEW (nouvelle) dans le champ ÉTAT et remplissez tous les autres champs. Appuyez sur PF10 pour approuver le brouillon et livrer la DT.

3.2 Interrogation de DT

Les destinataires et les livreurs peuvent utiliser la fonction INTERROGER DT pour trouver une DT, mais peuvent uniquement consulter les DT qui portent leur IDUC.

Pour interroger une DT :

1. Accédez à l'écran **CDS - SERVICE NELTC - MENU** (à la page 8). Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section [Accès à l'écran CDS – SERVICE NELTC – MENU](#) à la page 7.
2. Tapez le chiffre correspondant à INTERROGER DT dans le champ SÉLECTION et appuyez sur ENTRÉE. L'écran **DEMANDE DE TRANSFERT - SÉLECTION** (à la page 18) apparaît.

CHAPITRE 3 DEMANDE DE TRANSFERT (PROCÉDÉS ET MÉTHODES À L'INTENTION DU DESTINATAIRE)
Interrogation de DT

DEMANDE DE TRANSFERT - SÉLECTION

Ici sera inséré l'écran DEMANDE DE TRANSFERT – SÉLECTION (NZIO) présentant une mise à jour (champ NOM / SOCIÉTÉ).

3. Remplissez l'un des champs suivants :
 - ID DT;
 - RÔLE et ÉTAT ou NO REF;
 - NOM FAM;
 - NAS CLIENT.
4. Pour des biens d'O.P.C. seulement, remplissez un des champs suivants :
 - PAR ÉTAT DE BIEN;
 - PAR PÉRIODE;
 - PAR IDENTIFICATEUR D'OPC;
5. Appuyez sur ENTRÉE. Voici ce qui se produit ensuite :
 - Si seulement une DT correspond à vos critères de sélection et que l'indicateur du champ AFF LISTE BIENS est N (non), l'écran **DEMANDE DE TRANSFERT - DÉTAILS** (à la page 19) apparaît. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section **Visualisation des détails d'une DT** (à la page 20).

CHAPITRE 3 DEMANDE DE TRANSFERT (PROCÉDÉS ET MÉTHODES À L'INTENTION DU DESTINATAIRE)
Interrogation de DT

DEMANDE DE TRANSFERT - DÉTAILS

Ici sera inséré l'écran DEMANDE DE TRANSFERT – DÉTAILS (NZI2) présentant une mise à jour (champs attribués au nom et à l'adresse).

- Si seulement une DT correspond à vos critères de sélection et que l'indicateur du champ AFF LISTE BIENS est Y (oui), l'écran DT - LISTE DE BIENS (à la page 19) apparaît. Passez à l'[étape 6](#).

DT - LISTE DE BIENS

```

NZI3          SERVICES DE DEPOT ET DE COMPENSATION CDS INC. 17:01:49 03-03-25
INTERROG          LISTE BIENS          LIGNE: 1 DE 1
LYDI             DT: 203004-70401          PASSER LIGNE
                AUTRE IDUC: BAFS   BAF LTDS
A NO  DISP NO VALEUR  GNRE  QUANTITE  D INST ETAT NO REF
_ 0001 INCL CA50106E1007 MFC      1,000.0000+ L FSRU
                                A STAT: INIT

PF: 1/AIDE 2/SAUV 3/SORTIE 4/MENU 6/AJO 7/RECULER 8/AVANCER 9/MESS
OPTION:  DONNEES:

```

- Si plus d'une DT correspond à vos critères de sélection, l'écran DT - LISTE (à la page 20) apparaît. Passez à l'[étape 6](#).

CHAPITRE 4 DEMANDE DE TRANSFERT (PROCÉDÉS ET MÉTHODES À L'INTENTION DU LIVREUR)
Révision de DT (livreur)

3. À l'écran **BIENS - DÉTAILS** (à la page 28), passez en revue les détails. Modifiez les champs au besoin et appuyez sur PF2 pour sauvegarder les données relatives aux biens.

4.2 Révision de DT (livreur)

Le livreur vérifie les DT dont l'état est UNC (non confirmée) ou RESC (annulée) au moyen de la fonction MODIFIER DT.

Le tableau présenté ci-après fait état des mesures que peut prendre le livreur.

État	Mesures
UNC (non confirmée)	<p>Pour exclure tout bien contesté de la liste de biens :</p> <p>À l'écran LISTE BIENS (à la page 25), tapez S en regard du bien contesté et appuyez sur ENTRÉE.</p> <p>À l'écran BIENS - DÉTAILS (à la page 28), tapez EXCL (exclu) dans le champ DISPOSITION et appuyez sur ENTRÉE. Changez l'état de la DT à RET (retournée).</p> <p>Pour créer un nouvel article de biens, consultez la section Modification de DT à la page 24.</p>
RESC (annulée)	<p>Pour refuser une DT :</p> <p>À l'écran DT - LISTE (à la page 20), tapez J en regard de la DT pertinente et appuyez sur ENTRÉE.</p> <p>À l'écran DEMANDE DE TRANSFERT - DÉTAILS (à la page 19), tapez REJ (refusée) dans le champ ÉTAT. Entrez une explication dans le champ NOTES et appuyez sur ENTRÉE.</p>

4.3 Conclusion d'une DT

Lorsque le livreur exclut ou modifie des biens d'O.P.C. ou, encore, dégage des fonds, l'état de la DT passe de CONP (confirmée en attente) à CONF (confirmée).

4.4 Entrée d'une DT résiduelle

Si le livreur établit qu'il y a d'autres biens (par exemple, des versements de dividendes ou d'autres paiements de droits et de privilèges) qui doivent être transférés après la conclusion de la DT primaire, il peut créer une DT résiduelle pour transférer ces biens au destinataire.

Le livreur utilise la fonction ENTRÉE DT RÉSIDUELLE pour créer la DT résiduelle et a jusqu'à 120 jours ouvrables, une fois que l'état de la DT primaire est « confirmée en attente » (CONP), « confirmée » (CONF) ou « complétée » (COMP), pour entrer une ou plusieurs DT résiduelles.

CHAPITRE 4 DEMANDE DE TRANSFERT (PROCÉDÉS ET MÉTHODES À L'INTENTION DU LIVREUR)
Entrée d'une DT résiduelle

Pour amorcer un transfert de comptes pour une DT résiduelle :

1. Accédez à l'écran **CDS - SERVICE NELTC - MENU** (à la page 8). Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section [Accès à l'écran CDS – SERVICE NELTC – MENU](#) à la page 7.
2. Tapez le chiffre correspondant à ENTRÉE DT RÉSIDUELLE le champ SÉLECTION et appuyez sur ENTRÉE. L'écran **DEM. DE TRANS. (DT) RÉSID. - ENTRÉE** (à la page 30) apparaît.

DEM. DE TRANS. (DT) RÉSID. - ENTRÉE

Ici sera inséré l'écran DEM. DE TRANS. (DT)
 RÉSID. – ENTRÉE (NZD0) présentant une mise à jour
 (champs attribués au nom et à l'adresse).

3. Entrez le code de la DT primaire au champ ID DT PRI et appuyez sur ENTRÉE. Les champs GNRE, DESTINATAIRE et CPTÉ DEST sont automatiquement remplis par le service NELTC.

Remarque : La valeur implicite du champ CODE CONS VAL pour le destinataire est celle de la DT primaire.

4. Inscrivez les renseignements sur le client et sur le compte selon le type de DT.

Remarque : Le choix de transfert mixte n'est pas offert pour les DT résiduelles. Seuls C ou K peuvent être entrés dans le champ ESP/NAT/MEL.

5. Appuyez sur ENTRÉE pour valider l'information.

6. Pour :

- sauvegarder la DT résiduelle en format brouillon, appuyez sur PF2. Le système lui attribue un code de DT unique et établit son état à INIT. Le destinataire ne peut interroger ou accéder à une DT résiduelle dont l'état est INIT.
- approuver une DT résiduelle, veuillez consulter la section [Approbation d'un brouillon](#) à la page 16.

CHAPITRE 5

Rapports d'activité sur les DT

Tous les utilisateurs ayant accès au Service de gestion des rapports (SGR) peuvent consulter ou imprimer les rapports du service NELTC indiqués dans le tableau suivant :

Rapport	Code de rapport
Rapport RAPPORT QUOTIDIEN	000306
Rapport RAPPORT QUOTIDIEN – RUPTURE DE MARIAGE	000376
Rapport RAPPORT DT REFUSEES	000307
Rapport BIENS ENVOYES A FUNDSERV	000529
Rapport DEMANDE DE RAPPORT DE NUIT	000305

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'utilisation du SGR, veuillez consulter le guide *Procédés et méthodes de production de rapports de la CDS*.

5.1 RAPPORT QUOTIDIEN

Code de rapport	000306
Disponible	Quotidiennement
Données disponibles	Début de journée
Période d'archivage	35 jours
Ordre de tri	RECEIVER CUID/NAME (IDUC et nom du destinataire), DELIVERER CUID/NAME (IDUC et nom du livreur)
Regroupement	TOTAL (nombre de DT)

Ce rapport fait état du nombre total de DT actives affichées par état de DT et par rôle d'adhérent, ainsi que du temps de traitement de chaque changement d'état d'une DT. Ce rapport comprend les éléments suivants :

- le rapport DT INITIAL — fait état des DT nouvellement créées et indique depuis combien de temps l'état de la DT est INIT (initiale);
- le rapport NOUV DT — indique depuis combien de temps l'état de la DT est NEW (nouvelle) ou ACC (acceptée);
- le rapport DT AVEC LISTES BIEN JOINTES — indique le temps qui s'est écoulé entre le moment où une nouvelle DT a été créée et le moment où la liste de biens a été ajoutée;
- le rapport DT NON CONFIRMEES AVEC LISTES BIENS JOINTES — indique le temps qui s'est écoulé entre l'ajout de la liste de biens et la confirmation de la DT;
- le rapport DT CONFIRMEES — indique le temps total qui s'est écoulé entre l'ajout de la liste de biens et la confirmation de la DT.

CHAPITRE 5 RAPPORTS D'ACTIVITÉ SUR LES DT
Rapport rapport quotidien – rupture de mariage

5.2 Rapport RAPPORT QUOTIDIEN – RUPTURE DE MARIAGE

<u>Code de rapport</u>	000376
<u>Disponible</u>	Quotidiennement
<u>Données disponibles</u>	Début de journée
<u>Période d'archivage</u>	35 jours
<u>Ordre de tri</u>	RECEIVER CUID/NAME (IDUC et nom du destinataire), DELIVERER CUID/NAME (IDUC et nom du livreur)
<u>Regroupement</u>	TOTAL (nombre de DT)

Ce rapport est identique au RAPPORT QUOTIDIEN (code de rapport 000306) ci-dessus, sauf qu'au lieu de faire état de toutes les DT actives, il fait uniquement état des DT actives découlant d'une rupture de mariage (c'est-à-dire, de celles dont le champ RUPTURE DE MARIAGE est établi à « Y » (oui)).

5.3 Rapport RAPPORT DT REFUSEES

Code de rapport	000307
Disponible	Quotidiennement
Données disponibles	Début de journée
Période d'archivage	7 ans
Ordre de tri	RFT ID (code de DT), ASSET REFERENCE NUMBER (code de biens)
Regroupement	Aucun

Ce rapport fait état de toutes les DT éliminées du système au cours de la semaine précédente.

5.4 Rapport BIENS ENVOYES A FUNDSERV

Code de rapport	000529
Disponible	Quotidiennement
Données disponibles	Début de journée
Période d'archivage	7 ans
Ordre de tri	RFT ID (code de DT)
Regroupement	TOTAL NUMBER OF RTFS (nombre total de DT), TOTAL NUMBER OF ASSETS (nombre total de biens)

Ce rapport fait état de tous les biens envoyés de la CDS à FundSERV chaque jour.

CHAPITRE 5 RAPPORTS D'ACTIVITÉ SUR LES DT
Rapport DEMANDE DE RAPPORT DE NUIT

5.5 Rapport DEMANDE DE RAPPORT DE NUIT

Code de rapport	000305
Disponible	Quotidiennement
Données disponibles	Début de journée
Période d'archivage	35 jours
Ordre de tri	RFT ID (code de DT), RFT IDENTIFIER (identificateur de DT)
Regroupement	Aucun

Les adhérents au service NELTC utilisent la fonction OVERNIGHT REPORT REQUEST afin de générer une liste de DT correspondant à certains critères choisis.

Il existe deux types de rapports de nuit :

- RFT REFERENCE — il s'agit d'une liste de DT comportant des critères spécifiques;
- SECURITY NUMBER — il s'agit d'une liste de DT comportant un numéro de valeur spécifique.

Pour obtenir le rapport DEMANDE DE RAPPORT DE NUIT :

1. Accéder à l'écran **CDS - SERVICE NELTC - MENU** (à la page 8). Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section [Accès à l'écran CDS – SERVICE NELTC – MENU](#) à la page 7.
2. Tapez le chiffre correspondant à DEMANDE DE RAPPORT DE NUIT dans le champ SÉLECTION, puis appuyez sur ENTRÉE. L'écran **DEMANDE DE RAPPORT DE NUIT** (à la page 34) apparaît.

DEMANDE DE RAPPORT DE NUIT

Ici sera inséré l'écran DEMANDE DE RAPPORT
DE NUIT (NZR0) présentant une mise à jour
(champ NOM / SOCIÉTÉ).

3. Remplissez les champs requis et appuyez sur ENTRÉE. Le rapport est envoyé aux fins de compilation.

CHAPITRE 1 INTRODUCTION AUX RAPPORTS DE LA CDS
Liste de rapports

1.2 Liste de rapports

Le tableau présenté ci-dessous fait état des catégories de rapports offertes, des noms de rapports et des codes (ID) des rapports.

Catégorie de rapports	Nom du rapport	Code de rapport
Rapports sur la fusion de l'agent et de l'adhérent	Rapport RAPPORT DE CONVERSION DES POSITIONS RNC	000270
	Rapport RAPPORT DETAILLE DES SOLDES AU GRAND LIVRE	000084
	Rapport CONVERSION DE GRAND LIVRE – RAPPORT DU GARDIEN	000264
	Rapport CONVERSION DE GRAND LIVRE – RAPPORT DU CLIENT	000265
	Rapport AGENT DES TRANSFERTS – REGROUPEMENT – RAPPORT DE CONVERSION D'OPERATIONS	000271
Rapports du Système de désignation des fondés de pouvoir	Rapport RAPPORT RECH ANTIC (rapport de recherche anticipée)	001957
	Rapport RAPPORT AVIS PROCUR (rapport avis de procuration)	001976
	Rapport RAPP CLOT REG PROCUR (rapport de date de clôture des registres - procuration)	001977
Rapports du service de Notification en ligne – transfert de comptes (NELTC)	Rapport BIENS ENVOYES A FUNDSERV	000529
	Rapport RAPPORT QUOTIDIEN	000306
	Rapport RAPPORT QUOTIDIEN – RUPTURE DE MARIAGE	000376
	Rapport DEMANDE DE RAPPORT DE NUIT	000305
	Rapport RAPPORT DT REFUSEES	000307
Rapports de vérification	Rapport RAPPORT DE VERIFICATION DES VALEURS	000026
Rapports de facturation	Rapport RAPPORT DES TRANSACTIONS DE FACTURATION	000027
Rapports sur le rachat d'office	Rapport RAPPORT OBLIGATIONS REALISABLES MAXIMALES (LIVR R. OFFICE)	000530 000098
	Rapport RAPPORT ACTIVITES RACHAT OFFICE - DESTINATAIRE	000195F 000531F 000099F
	Rapport NSCC CNS BUY-IN ACTIVITY	003441
Rapports sur la gestion de la garantie	Rapport RAPPORT DETAILLE EVALUATION GARANTIE	000037
	Rapport RAPPORT SOMMAIRE EVALUATION GARANTIE	000031

CHAPITRE 1

Survol

Le service NELTC facilite les échanges de données sur les comptes clients entre les adhérents.

Le service NELTC permet le transfert en direct et au moyen d'InterLink de renseignements détaillés sur le compte d'un investisseur entre deux adhérents. Le système permet de remplacer les demandes de transfert (« DT ») sur papier et les listes de biens connexes utilisées pour effectuer un transfert de comptes d'une institution à une autre. Le service NELTC permet le transfert électronique des renseignements et offre un processus de confirmation en ligne.

Lorsqu'une demande de transfert est confirmée, le service NELTC lance automatiquement les opérations de confirmation pour les valeurs admissibles au CDSX (par exemple, un fichier est envoyé à la Depository Trust Company [« DTC »] afin de procéder au règlement des valeurs admissibles à la DTC). Pour obtenir du plus amples renseignements au sujet de l'utilisation du CDSX, veuillez consulter le guide *Adhésion aux services de la CDS*.

Remarque : Les opérations NELTC (opérations AT) ne sont pas assujetties au processus de traitement des réclamations de la CDS.

Conformément aux fonctions du service NELTC pour les valeurs admissibles au CDSX, le système crée également des fichiers contenant les ordres de transfert pour lesquels FundSERV est désignée comme l'institution de compensation. Ces fichiers sont envoyés à FundSERV trois fois par jour pour être traités par son système de saisie des ordres.

La CDS reçoit, pour chaque fichier envoyé, un fichier correspondant envoyé par FundSERV qui indique l'état ou le code d'erreur, le cas échéant. Ces renseignements apparaissent aussi dans le service NELTC, de sorte que le livreur et le destinataire peuvent se renseigner à l'égard de l'état des biens au moyen du 3270.

1.1 Adhérents au service NELTC

Les utilisateurs du service NELTC sont classés à titre d'adhérents à part entière ou d'adhérents à mandat restreint. Pour obtenir de plus amples renseignements à l'égard des restrictions applicables à chaque type d'adhérent, veuillez consulter les Règles de la CDS à l'intention des adhérents.

1.2 Heures limites du service NELTC

Voici les heures limites du service NELTC :

CHAPITRE 1 SURVOL
Heures limites du service NELTC

Activité	Heure de l'Est	Heure des Rocheuses	Heure du Pacifique
Démarrage du système	4 h	2 h	1 h
Envoi des fichiers à la DTC	7 h 15 h	5 h 13 h	4 h midi
Début de l'accès en ligne	7 h	5 h	4 h
Transmission des fichiers à FundSERV	8 h midi 15 h	6 h 10 h 13 h	5 h 9 h midi
Arrêt du système	19 h 30	17 h 30	16 h 30

Les adhérents à mandat restreint au service NELTC doivent transférer leurs comptes de valeurs à la fin de chaque jour ouvrable à leurs adhérents désignés aux fins de garde. Les comptes de fonds sont automatiquement transférés à leurs banquiers admissibles.

Si un événement de droits et privilèges a lieu en mi-journée sans avoir été prévu, la CDS transférera les valeurs visées du grand livre de l'adhérent et les livrera au grand livre de l'adhérent désigné aux fins de garde.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le *Guide de l'utilisateur et Procédés et méthodes du CDSX*.

1.2.1 Accès à l'écran CDS – SERVICE NELTC – MENU

Pour accéder à l'écran CDS – SERVICE NELTC – MENU :

1. Ouvrez une session avec les systèmes de la CDS. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Adhésion aux services de la CDS*.
2. À l'écran LA CAISSE CANADIENNE DE DÉPÔT DE VALEURS LIMITÉE – MENU, tapez le chiffre correspondant à NELTC dans le champ SÉLECTION et appuyez sur ENTRÉE. L'écran CDS - SERVICE NELTC - MENU (à la page 8) apparaît.

CHAPITRE 3

Demande de transfert (procédés et méthodes à l'intention du destinataire)

Dans le cadre d'un transfert de comptes, le destinataire est l'adhérent qui crée une DT et qui reçoit du livreur le compte du client. Le destinataire est responsable de la confirmation des articles de la liste de biens créée par le livreur. Il lui incombe également de répondre aux DT résiduelles (contrairement à la DT primaire, la DT résiduelle est entrée par le livreur).

Le destinataire doit confirmer une DT dans un délai de 10 jours ouvrables après l'entrée de la DT.

3.1 Entrée de DT

À titre de destinataire d'un compte, utilisez la fonction ENTRER DT pour amorcer un transfert de comptes.

Pour amorcer un transfert de comptes :

1. Accédez à l'écran [CDS - SERVICE NELTC - MENU](#) (à la page 8). Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section [Accès à l'écran CDS – SERVICE NELTC – MENU](#) à la page 7.
2. Tapez le chiffre correspondant à ENTRER DT dans le champ SÉLECTION et appuyez sur ENTRÉE. L'écran [DEMANDE DE TRANSFERT \(DT\) - ENTRÉE](#) (à la page 14) apparaît.

DEMANDE DE TRANSFERT (DT) - ENTRÉE

Ici sera inséré l'écran [DEMANDE DE TRANSFERT \(DT\) – ENTRÉE \(NZE0\)](#) présentant une mise à jour (champs attribués au nom et à l'adresse).

CHAPITRE 3 DEMANDE DE TRANSFERT (PROCÉDÉS ET MÉTHODES À L'INTENTION DU DESTINATAIRE) Entrée de DT

3. Entrez le nom du livreur et du client ainsi que les renseignements sur le compte, selon le type de DT (intégrale, partielle ou résiduelle).
4. Appuyez sur ENTRÉE pour valider les données.
5. Pour :
 - sauvegarder la DT en format brouillon, appuyez sur PF2. Le système attribue à la DT un code unique et définit son état à INIT (initial). Le livreur ne peut interroger ou consulter une demande de transfert dont l'état est INIT.
 - approuver une DT en format brouillon, veuillez consulter la section [Approbation d'un brouillon](#) à la page 16.
 - sauvegarder et livrer la DT, changez l'état de la DT à NEW et appuyez sur PF10.

Si l'indicateur M (DT mixtes) est entré dans le champ ESP/NAT/MEL, l'écran **DEMANDE D'INSTRUCTIONS POUR TRANSFERT** (à la page 15) apparaît. Cet écran n'est offert que pour les DT mixtes dont l'état est NEW.

DEMANDE D'INSTRUCTIONS POUR TRANSFERT

```

NZE1 SERVICES DE DEPOT ET DE COMPENSATION CDS INC. 16:52:12 03-03-25
ADD DEMANDE D'INSTRUCTIONS POUR TRANSFERT
BAFS ID DT: 2 03004 70401 ETAT: NEW
SELL 500 IBM AND DELIVER PROCEEDS

1055:INFORMATION IS CORRECT--PRESS PF10 TO SAVE
PF: 1/AIDE 3/SORTIE 4/MENU 5/REGENERER 9/MESS 10/SAUV
OPTION: DATA:

```

6. Entrez les instructions relatives à la DT dans l'espace prévu à cette fin et appuyez sur PF10. Le système sauvegarde la DT et ses instructions et indique le code de la DT à la ligne MEMO.

CHAPITRE 3 DEMANDE DE TRANSFERT (PROCÉDÉS ET MÉTHODES À L'INTENTION DU DESTINATAIRE)
*Entrée de DT***3.1.1 Approbation d'un brouillon**

Les destinataires de DT primaires et les livreurs de DT résiduelles peuvent utiliser la fonction MODIFIER DT pour approuver une DT initialement sauvegardée en format brouillon.

1. Accédez à l'écran **CDS - SERVICE NELTC - MENU** (à la page 8). Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section [Accès à l'écran CDS – SERVICE NELTC – MENU](#) à la page 7.
2. Tapez le chiffre correspondant à MODIFIER DT dans le champ SÉLECTION et appuyez sur ENTRÉE. L'écran **DEMANDE DE TRANSFERT - SÉLECTION** (à la page 18) apparaît.

DEMANDE DE TRANSFERT - SÉLECTION

Ici sera inséré l'écran DEMANDE DE TRANSFERT – SÉLECTION (NZMO) présentant une mise à jour (champ NOM / SOCIÉTÉ).

3. Entrez le code unique de la DT dans le champ ID DT.
4. Tapez R (destinataire des DT primaires) ou D (livreur des DT résiduelles) dans le champ RÔLE et tapez INIT dans le champ ÉTAT.
5. Appuyez sur ENTRÉE. L'écran **DEMANDE DE TRANSFERT - DÉTAILS** (à la page 19) apparaît.

CHAPITRE 3 DEMANDE DE TRANSFERT (PROCÉDÉS ET MÉTHODES À L'INTENTION DU DESTINATAIRE) *Interrogation de DT*

DEMANDE DE TRANSFERT - DÉTAILS

Ici sera inséré l'écran DEMANDE DE TRANSFERT – DÉTAILS (NZM2) présentant une mise à jour (champs attribués au nom et à l'adresse).

6. Tapez NEW (nouvelle) dans le champ ÉTAT et remplissez tous les autres champs. Appuyez sur PF10 pour approuver le brouillon et livrer la DT.

3.2 Interrogation de DT

Les destinataires et les livreurs peuvent utiliser la fonction INTERROGER DT pour trouver une DT, mais peuvent uniquement consulter les DT qui portent leur IDUC.

Pour interroger une DT :

1. Accédez à l'écran **CDS - SERVICE NELTC - MENU** (à la page 8). Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section [Accès à l'écran CDS – SERVICE NELTC – MENU](#) à la page 7.
2. Tapez le chiffre correspondant à INTERROGER DT dans le champ SÉLECTION et appuyez sur ENTRÉE. L'écran **DEMANDE DE TRANSFERT - SÉLECTION** (à la page 18) apparaît.

CHAPITRE 3 DEMANDE DE TRANSFERT (PROCÉDÉS ET MÉTHODES À L'INTENTION DU DESTINATAIRE)
Interrogation de DT

DEMANDE DE TRANSFERT - SÉLECTION

Ici sera inséré l'écran DEMANDE DE TRANSFERT – SÉLECTION (NZIO) présentant une mise à jour (champ NOM / SOCIÉTÉ).

3. Remplissez l'un des champs suivants :
 - ID DT;
 - RÔLE et ÉTAT ou NO REF;
 - NOM FAM;
 - NAS CLIENT.
4. Pour des biens d'O.P.C. seulement, remplissez un des champs suivants :
 - PAR ÉTAT DE BIEN;
 - PAR PÉRIODE;
 - PAR IDENTIFICATEUR D'OPC;
5. Appuyez sur ENTRÉE. Voici ce qui se produit ensuite :
 - Si seulement une DT correspond à vos critères de sélection et que l'indicateur du champ AFF LISTE BIENS est N (non), l'écran **DEMANDE DE TRANSFERT - DÉTAILS** (à la page 19) apparaît. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section **Visualisation des détails d'une DT** (à la page 20).

CHAPITRE 3 DEMANDE DE TRANSFERT (PROCÉDÉS ET MÉTHODES À L'INTENTION DU DESTINATAIRE) Interrogation de DT

DEMANDE DE TRANSFERT - DÉTAILS

Ici sera inséré l'écran DEMANDE DE TRANSFERT – DÉTAILS (NZI2) présentant une mise à jour (champs attribués au nom et à l'adresse).

- Si seulement une DT correspond à vos critères de sélection et que l'indicateur du champ AFF LISTE BIENS est Y (oui), l'écran DT - LISTE DE BIENS (à la page 19) apparaît. Passez à l'[étape 6](#).

DT - LISTE DE BIENS

```

NZI3          SERVICES DE DEPOT ET DE COMPENSATION CDS INC. 17:01:49 03-03-25
INTERROG          LISTE BIENS          LIGNE: 1 DE 1
LYDI             DT: 203004-70401      PASSER LIGNE
                AUTRE IDUC: BAFS   BAF LTDS
A NO  DISP NO VALEUR  GNRE  QUANTITE  D INST ETAT NO REF
_ 0001 INCL CA50106E1007 MFC      1,000.0000+ L FSRU
                                     A STAT: INIT

PF: 1/AIDE 2/SAUV 3/SORTIE 4/MENU 6/AJO 7/RECULER 8/AVANCER 9/MESS
OPTION:  DONNEES:

```

- Si plus d'une DT correspond à vos critères de sélection, l'écran DT - LISTE (à la page 20) apparaît. Passez à l'[étape 6](#).

CHAPITRE 4 DEMANDE DE TRANSFERT (PROCÉDÉS ET MÉTHODES À L'INTENTION DU LIVREUR)
Révision de DT (livreur)

3. À l'écran **BIENS - DÉTAILS** (à la page 28), passez en revue les détails. Modifiez les champs au besoin et appuyez sur PF2 pour sauvegarder les données relatives aux biens.

4.2 Révision de DT (livreur)

Le livreur vérifie les DT dont l'état est UNC (non confirmée) ou RESC (annulée) au moyen de la fonction MODIFIER DT.

Le tableau présenté ci-après fait état des mesures que peut prendre le livreur.

État	Mesures
UNC (non confirmée)	<p>Pour exclure tout bien contesté de la liste de biens :</p> <p>À l'écran LISTE BIENS (à la page 25), tapez S en regard du bien contesté et appuyez sur ENTRÉE.</p> <p>À l'écran BIENS - DÉTAILS (à la page 28), tapez EXCL (exclu) dans le champ DISPOSITION et appuyez sur ENTRÉE. Changez l'état de la DT à RET (retournée).</p> <p>Pour créer un nouvel article de biens, consultez la section Modification de DT à la page 24.</p>
RESC (annulée)	<p>Pour refuser une DT :</p> <p>À l'écran DT - LISTE (à la page 20), tapez J en regard de la DT pertinente et appuyez sur ENTRÉE.</p> <p>À l'écran DEMANDE DE TRANSFERT - DÉTAILS (à la page 19), tapez REJ (refusée) dans le champ ÉTAT. Entrez une explication dans le champ NOTES et appuyez sur ENTRÉE.</p>

4.3 Conclusion d'une DT

Lorsque le livreur exclut ou modifie des biens d'O.P.C. ou, encore, dégage des fonds, l'état de la DT passe de CONP (confirmée en attente) à CONF (confirmée).

4.4 Entrée d'une DT résiduelle

Si le livreur établit qu'il y a d'autres biens (par exemple, des versements de dividendes ou d'autres paiements de droits et de privilèges) qui doivent être transférés après la conclusion de la DT primaire, il peut créer une DT résiduelle pour transférer ces biens au destinataire.

Le livreur utilise la fonction ENTRÉE DT RÉSIDUELLE pour créer la DT résiduelle et a jusqu'à 120 jours ouvrables, une fois que l'état de la DT primaire est « confirmée en attente » (CONP), « confirmée » (CONF) ou « complétée » (COMP), pour entrer une ou plusieurs DT résiduelles.

CHAPITRE 4 DEMANDE DE TRANSFERT (PROCÉDÉS ET MÉTHODES À L'INTENTION DU LIVREUR)
Entrée d'une DT résiduelle

Pour amorcer un transfert de comptes pour une DT résiduelle :

1. Accédez à l'écran **CDS - SERVICE NELTC - MENU** (à la page 8). Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section [Accès à l'écran CDS – SERVICE NELTC – MENU](#) à la page 7.
2. Tapez le chiffre correspondant à ENTRÉE DT RÉSIDUELLE le champ SÉLECTION et appuyez sur ENTRÉE. L'écran **DEM. DE TRANS. (DT) RÉSID. - ENTRÉE** (à la page 30) apparaît.

DEM. DE TRANS. (DT) RÉSID. - ENTRÉE

Ici sera inséré l'écran DEM. DE TRANS. (DT)
 RÉSID. – ENTRÉE (NZD0) présentant une mise à jour
 (champs attribués au nom et à l'adresse).

3. Entrez le code de la DT primaire au champ ID DT PRI et appuyez sur ENTRÉE. Les champs GNRE, DESTINATAIRE et CPTÉ DEST sont automatiquement remplis par le service NELTC.

Remarque : La valeur implicite du champ CODE CONS VAL pour le destinataire est celle de la DT primaire.

4. Inscrivez les renseignements sur le client et sur le compte selon le type de DT.

Remarque : Le choix de transfert mixte n'est pas offert pour les DT résiduelles. Seuls C ou K peuvent être entrés dans le champ ESP/NAT/MEL.

5. Appuyez sur ENTRÉE pour valider l'information.

6. Pour :

- sauvegarder la DT résiduelle en format brouillon, appuyez sur PF2. Le système lui attribue un code de DT unique et établit son état à INIT. Le destinataire ne peut interroger ou accéder à une DT résiduelle dont l'état est INIT.
- approuver une DT résiduelle, veuillez consulter la section [Approbation d'un brouillon](#) à la page 16.

CHAPITRE 5

Rapports d'activité sur les DT

Tous les utilisateurs ayant accès au Service de gestion des rapports (SGR) peuvent consulter ou imprimer les rapports du service NELTC indiqués dans le tableau suivant :

Rapport	Code de rapport
Rapport RAPPORT QUOTIDIEN	000306
Rapport RAPPORT QUOTIDIEN – RUPTURE DE MARIAGE	000376
Rapport RAPPORT DT REFUSEES	000307
Rapport BIENS ENVOYES A FUNDSERV	000529
Rapport DEMANDE DE RAPPORT DE NUIT	000305

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'utilisation du SGR, veuillez consulter le guide *Procédés et méthodes de production de rapports de la CDS*.

5.1 RAPPORT QUOTIDIEN

Code de rapport	000306
Disponible	Quotidiennement
Données disponibles	Début de journée
Période d'archivage	35 jours
Ordre de tri	RECEIVER CUID/NAME (IDUC et nom du destinataire), DELIVERER CUID/NAME (IDUC et nom du livreur)
Regroupement	TOTAL (nombre de DT)

Ce rapport fait état du nombre total de DT actives affichées par état de DT et par rôle d'adhérent, ainsi que du temps de traitement de chaque changement d'état d'une DT. Ce rapport comprend les éléments suivants :

- le rapport DT INITIAL — fait état des DT nouvellement créées et indique depuis combien de temps l'état de la DT est INIT (initiale);
- le rapport NOUV DT — indique depuis combien de temps l'état de la DT est NEW (nouvelle) ou ACC (acceptée);
- le rapport DT AVEC LISTES BIEN JOINTES — indique le temps qui s'est écoulé entre le moment où une nouvelle DT a été créée et le moment où la liste de biens a été ajoutée;
- le rapport DT NON CONFIRMEES AVEC LISTES BIENS JOINTES — indique le temps qui s'est écoulé entre l'ajout de la liste de biens et la confirmation de la DT;
- le rapport DT CONFIRMEES — indique le temps total qui s'est écoulé entre l'ajout de la liste de biens et la confirmation de la DT.

CHAPITRE 5 RAPPORTS D'ACTIVITÉ SUR LES DT
Rapport rapport quotidien – rupture de mariage

5.2 Rapport RAPPORT QUOTIDIEN – RUPTURE DE MARIAGE

Code de rapport	000376
Disponible	Quotidiennement
Données disponibles	Début de journée
Période d'archivage	35 jours
Ordre de tri	RECEIVER CUID/NAME (IDUC et nom du destinataire), DELIVERER CUID/NAME (IDUC et nom du livreur)
Regroupement	TOTAL (nombre de DT)

Ce rapport est identique au RAPPORT QUOTIDIEN (code de rapport 000306) ci-dessus, sauf qu'au lieu de faire état de toutes les DT actives, il fait uniquement état des DT actives découlant d'une rupture de mariage (c'est-à-dire, de celles dont le champ RUPTURE DE MARIAGE est établi à « Y » (oui).

5.3 Rapport RAPPORT DT REFUSEES

Code de rapport	000307
Disponible	Quotidiennement
Données disponibles	Début de journée
Période d'archivage	7 ans
Ordre de tri	RFT ID (code de DT), ASSET REFERENCE NUMBER (code de biens)
Regroupement	Aucun

Ce rapport fait état de toutes les DT éliminées du système au cours de la semaine précédente.

5.4 Rapport BIENS ENVOYES A FUNDSERV

Code de rapport	000529
Disponible	Quotidiennement
Données disponibles	Début de journée
Période d'archivage	7 ans
Ordre de tri	RFT ID (code de DT)
Regroupement	TOTAL NUMBER OF RTFS (nombre total de DT), TOTAL NUMBER OF ASSETS (nombre total de biens)

Ce rapport fait état de tous les biens envoyés de la CDS à FundSERV chaque jour.

CHAPITRE 5 RAPPORTS D'ACTIVITÉ SUR LES DT
Rapport DEMANDE DE RAPPORT DE NUIT

5.5 Rapport DEMANDE DE RAPPORT DE NUIT

Code de rapport	000305
Disponible	Quotidiennement
Données disponibles	Début de journée
Période d'archivage	35 jours
Ordre de tri	RFT ID (code de DT), RFT IDENTIFIER (identificateur de DT)
Regroupement	Aucun

Les adhérents au service NELTC utilisent la fonction OVERNIGHT REPORT REQUEST afin de générer une liste de DT correspondant à certains critères choisis.

Il existe deux types de rapports de nuit :

- RFT REFERENCE — il s'agit d'une liste de DT comportant des critères spécifiques;
- SECURITY NUMBER — il s'agit d'une liste de DT comportant un numéro de valeur spécifique.

Pour obtenir le rapport DEMANDE DE RAPPORT DE NUIT :

1. Accéder à l'écran **CDS - SERVICE NELTC - MENU** (à la page 8). Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section [Accès à l'écran CDS – SERVICE NELTC – MENU](#) à la page 7.
2. Tapez le chiffre correspondant à DEMANDE DE RAPPORT DE NUIT dans le champ SÉLECTION, puis appuyez sur ENTRÉE. L'écran **DEMANDE DE RAPPORT DE NUIT** (à la page 34) apparaît.

DEMANDE DE RAPPORT DE NUIT

Ici sera inséré l'écran DEMANDE DE RAPPORT
DE NUIT (NZR0) présentant une mise à jour
(champ NOM / SOCIÉTÉ).

3. Remplissez les champs requis et appuyez sur ENTRÉE. Le rapport est envoyé aux fins de compilation.

CHAPITRE 1 INTRODUCTION AUX RAPPORTS DE LA CDS
Liste de rapports

1.2 Liste de rapports

Le tableau présenté ci-dessous fait état des catégories de rapports offertes, des noms de rapports et des codes (ID) des rapports.

Catégorie de rapports	Nom du rapport	Code de rapport
Rapports sur la fusion de l'agent et de l'adhérent	Rapport RAPPORT DE CONVERSION DES POSITIONS RNC	000270
	Rapport RAPPORT DETAILLE DES SOLDES AU GRAND LIVRE	000084
	Rapport CONVERSION DE GRAND LIVRE – RAPPORT DU GARDIEN	000264
	Rapport CONVERSION DE GRAND LIVRE – RAPPORT DU CLIENT	000265
	Rapport AGENT DES TRANSFERTS – REGROUPEMENT – RAPPORT DE CONVERSION D'OPERATIONS	000271
Rapports du Système de désignation des fondés de pouvoir	Rapport RAPPORT RECH ANTIC (rapport de recherche anticipée)	001957
	Rapport RAPPORT AVIS PROCUR (rapport avis de procuration)	001976
	Rapport RAPP CLOT REG PROCUR (rapport de date de clôture des registres - procuration)	001977
Rapports du service de Notification en ligne — transfert de comptes (NELTC)	Rapport BIENS ENVOYES A FUNDSERV	000529
	Rapport RAPPORT QUOTIDIEN	000306
	Rapport RAPPORT QUOTIDIEN – RUPTURE DE MARIAGE	000376
	Rapport DEMANDE DE RAPPORT DE NUIT	000305
	Rapport RAPPORT DT REFUSEES	000307
Rapports de vérification	Rapport RAPPORT DE VERIFICATION DES VALEURS	000026
Rapports de facturation	Rapport RAPPORT DES TRANSACTIONS DE FACTURATION	000027
Rapports sur le rachat d'office	Rapport RAPPORT OBLIGATIONS REALISABLES MAXIMALES (LIVR R. OFFICE)	000530 000098
	Rapport RAPPORT ACTIVITES RACHAT OFFICE - DESTINATAIRE	000195F 000531F 000099F
	Rapport NSCC CNS BUY-IN ACTIVITY	003441
Rapports sur la gestion de la garantie	Rapport RAPPORT DETAILLE EVALUATION GARANTIE	000037
	Rapport RAPPORT SOMMAIRE EVALUATION GARANTIE	000031

Avis et sollicitation de commentaires – Modifications importantes apportées aux Procédés et méthodes de la CDS concernant le démantèlement du service de comparaison des opérations hors cote de la NSCC

Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« CDS »^{MD})

**AVIS ET SOLLICITATION DE COMMENTAIRES
MODIFICATIONS IMPORTANTES APPORTÉES AUX PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE LA CDS
DÉMANTÈLEMENT DU SERVICE DE COMPARAISON DES OPÉRATIONS HORS COTE
DE LA NSCC**

A. DESCRIPTION DES MODIFICATIONS PROPOSÉES AUX PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE LA CDS

Les modifications proposées consistent à retirer les références au service de comparaison des opérations hors cote de la National Securities Clearing Corporation (« NSCC ») et au service de correction d'opérations hors cote de la CDS des Procédés et méthodes de la CDS.

B. NATURE ET OBJET DES MODIFICATIONS PROPOSÉES AUX PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE LA CDS

Sous réserve de l'approbation de la Securities and Exchange Commission des États-Unis, la NSCC propose le démantèlement de son service de comparaison des opérations hors cote d'ici la fin de décembre 2012. Au terme du démantèlement de ce service, la NSCC n'acceptera plus de données afférentes au service de comparaison des opérations hors cote et elle ne produira plus de données de sortie afférentes au service de comparaison des opérations hors cote.

Le service de correction d'opérations hors cote de la CDS doit être interrompu définitivement au même moment, étant donné que ce service fournit des données au service de comparaison des opérations hors cote de la NSCC.

Service de comparaison des opérations hors cote de la NSCC

Le service de comparaison des opérations hors cote de la NSCC est un dispositif d'appariement des opérations hors cote qui accepte des opérations unilatérales de la part des adhérents et apparie vendeurs et acheteurs notamment selon les critères suivants : la chambre de compensation, le code d'identification d'intervenant du marché d'exécution, le numéro CUSIP ou le symbole boursier, le nombre d'actions, le prix et la date de l'opération. Une fois l'appariement établi, l'opération est inscrite et un contrat confirmant la comparaison est transmis aux adhérents. Les opérations qui n'aboutissent pas à un appariement pendant le processus de comparaison de la NSCC sont rapportées comme telles aux adhérents le soir du jour où l'opération a été soumise. Les adhérents peuvent continuer de chercher à établir un appariement en resoumettant l'opération au processus de comparaison de la NSCC le jour suivant.

Les opérations appariées sont transmises au système de RNC de la NSCC où elles font l'objet d'une novation. Les opérations qui ne sont pas admissibles au RNC sont soit réglées individuellement soit intégrées au processus de solde de compensation net multilatéral de la NSCC.

Service de correction d'opérations hors cote de la CDS

La CDS fournit le service de correction d'opérations hors cote aux adhérents qui s'abonnent au Service de liaison avec New York. Ce service permet aux adhérents de fournir à la CDS des renseignements relatifs aux opérations hors cote qui doivent être transmis au service de comparaison des opérations hors cote de la NSCC.

Les adhérents fournissent à la CDS les renseignements relatifs à leurs opérations hors cote, et le personnel du service de l'Exploitation de la CDS utilise un dispositif interne doublé d'une interface uti-

Avis et sollicitation de commentaires – Modifications importantes apportées aux Procédés et méthodes de la CDS concernant le démantèlement du service de comparaison des opérations hors cote de la NSCC

lisateur pour saisir cette information. Les renseignements relatifs aux opérations hors cote sont ensuite rapportés au service de comparaison des opérations hors cote de la NSCC au moyen de transmissions de fichiers.

La CDS reçoit également des fichiers transmis par les centres de traitement à façon des adhérents qui contiennent des renseignements relatifs à des opérations hors cote, qu'elle fait suivre au service de comparaison des opérations hors cote de la NSCC.

C. INCIDENCE DES MODIFICATIONS PROPOSÉES AUX PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE LA CDS

Le démantèlement du service de comparaison des opérations hors cote de la NSCC aura les incidences suivantes sur les adhérents.

- Les adhérents devront prendre les mesures nécessaires (conjointement avec leurs contreparties et leurs centres de traitement à façon) pour transférer leurs activités vers un autre dispositif d'enregistrement des opérations hors cote.
- La CDS n'acceptera plus de renseignements relatifs à des opérations hors cote de la part d'adhérents.
- La CDS n'acceptera plus de renseignements relatifs à des opérations hors cote sous la forme de fichiers de la part des centres de traitement à façon des adhérents.
- Le rapport OTC PURCHASE/SALE CONTRACT (relatif aux contrats d'achat et de vente hors cote) mis à la disposition des adhérents par l'intermédiaire du Système de gestion des rapports (« SGR ») de la CDS sera supprimé (la NSCC ne produira plus le fichier qu'elle fournissait à la CDS pour générer ce rapport).

Les adhérents de la CDS qui ont recours au service de comparaison des opérations hors cote de la NSCC ont été recensés et la CDS a communiqué avec eux afin de s'assurer qu'ils prennent les mesures de rechange nécessaires avec leurs contreparties et leurs centres de traitement à façon pour transférer leurs activités vers un autre dispositif d'enregistrement des opérations hors cote.

C.1 Concurrence

Les modifications proposées font suite à une modification de service à la NSCC; elles échappent à notre volonté et ne découlent pas d'une demande de nos adhérents.

C.2 Risques et coûts de conformité

Les modifications proposées font suite à une modification de service à la NSCC; elles échappent à notre volonté et ne découlent pas d'une demande de nos adhérents.

C.3 Comparaison avec les normes internationales – (a) le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement de la Banque des règlements internationaux (b) le Comité technique de l'Organisation internationale des commissions de valeurs et (c) le Groupe des Trente

Les modifications proposées font suite à une modification de service à la NSCC; elles échappent à notre volonté et ne découlent pas d'une demande de nos adhérents.

D. DESCRIPTION DU PROCESSUS DE RÉDACTION DES PROCÉDÉS ET MÉTHODES

D.1 Contexte d'élaboration

Le personnel de la CDS a examiné les Procédés et méthodes de l'adhérent de la CDS et relevé les références au service de comparaison des opérations hors cote de la NSCC et au service de correction d'opérations hors cote de la CDS. La direction de la CDS a ensuite examiné et approuvé les modifications proposées aux Procédés et méthodes de l'adhérent de la CDS.

Avis et sollicitation de commentaires – Modifications importantes apportées aux Procédés et méthodes de la CDS concernant le démantèlement du service de comparaison des opérations hors cote de la NSCC

D.2 Processus de rédaction des Procédés et méthodes

Les modifications proposées aux Procédés et méthodes de la CDS sont étudiées et approuvées par le Comité d'analyse du développement stratégique (« CADS ») de la CDS. Le CADS détermine, étudie ou surveille les projets de développement des systèmes de la CDS et les autres modifications proposées par les adhérents et la CDS et en établit l'ordre de priorité. Ce comité compte parmi ses membres des représentants des adhérents de la CDS et il se réunit tous les mois.

Le CADS a examiné les modifications proposées et les a approuvées le 25 octobre 2012.

D.3 Questions prises en compte

Les adhérents qui utilisent le service de comparaison des opérations hors cote de la NSCC devront exercer cette activité de négociation hors cote au moyen d'un autre dispositif d'enregistrement des opérations hors cote.

Tous les adhérents touchés sont actuellement abonnés au service ACT de la CDS et peuvent y avoir recours afin d'exercer leurs activités de négociation hors cote.

La CDS a communiqué avec tous les adhérents concernés afin de s'assurer qu'ils prennent les mesures nécessaires auprès de leurs contreparties et de leurs centres de traitement à façon afin d'effectuer le transfert vers un autre dispositif d'enregistrement des opérations hors cote.

D.4 Consultation

La CDS a publié, le 21 juin 2012, un bulletin informant les adhérents du démantèlement du service de comparaison des opérations hors cote de la NSCC et de l'interruption définitive du service de correction d'opérations hors cote de la CDS.

Le sous-comité chargé des titres d'emprunt et des titres de participation du CADS a été tenu au courant du démantèlement du service de comparaison des opérations hors cote de la NSCC et de l'interruption définitive du service de correction d'opérations hors cote de la CDS.

D.5 Autres possibilités étudiées

Les adhérents qui seront touchés par le démantèlement du service de comparaison des opérations hors cote de la NSCC peuvent avoir recours au service ACT de la CDS afin d'exercer leurs activités de négociation hors cote.

D.6 Plan de mise en œuvre

La CDS est reconnue à titre d'agence de compensation par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (« CVMO ») en vertu de l'article 21.2 de la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario et par la British Columbia Securities Commission en vertu de l'article 24(d) de la *Securities Act* de la Colombie-Britannique. L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») a autorisé la CDS à poursuivre les activités de compensation au Québec en vertu des articles 169 et 170 de la *Loi sur les valeurs mobilières* du Québec. De plus, la CDS est réputée être la chambre de compensation pour le CDSX^{MD}, système de compensation et de règlement désigné par la Banque du Canada en vertu de l'article 4 de la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements*. La CVMO, la British Columbia Securities Commission, l'AMF et la Banque du Canada seront ci-après collectivement désignées par l'expression « autorités de reconnaissance ».

Les modifications des Procédés et méthodes de l'adhérent pourraient entrer en vigueur à compter de la date de l'obtention de l'approbation des modifications par les autorités de reconnaissance à la suite de la publication de l'avis et de la sollicitation de commentaires auprès du public.

**Avis et sollicitation de commentaires – Modifications importantes apportées aux Procédés et méthodes
de la CDS concernant
le démantèlement du service de comparaison des opérations hors cote de la NSCC**

E. INCIDENCES DES MODIFICATIONS PROPOSÉES SUR LES SYSTÈMES

E.1 CDS

La CDS doit apporter des modifications aux systèmes afin de :

- mettre hors service le dispositif interne doublé de l'interface utilisateur de correction d'opérations hors cote de la CDS;
- retirer de la programmation et supprimer les processus automatiques (tâches) qui traitent des fichiers entrants provenant des centres de traitement à façon des adhérents qui contiennent des renseignements relatifs aux opérations hors cote;
- retirer de la programmation et supprimer les tâches qui produisent des fichiers transmis par la CDS au service de comparaison des opérations hors cote de la NSCC;
- retirer de la programmation et supprimer les tâches qui traitent des fichiers entrants provenant de la NSCC qui contiennent les rapports sur les contrats d'achat et de vente hors cote.

E.2 Adhérents de la CDS

Les adhérents de la CDS pourraient devoir apporter des modifications à leurs systèmes afin d'effectuer leurs activités de négociation hors cote au moyen d'un autre service.

E.3 Autres intervenants du marché

Les centres de traitement à façon des adhérents de la CDS pourraient devoir apporter des modifications à leurs systèmes afin de rediriger les activités de négociation hors cote de leurs clients (adhérents de la CDS) vers un autre service.

F. COMPARAISON AVEC LES AUTRES AGENCES DE COMPENSATION

Les modifications proposées font suite à une modification de service à la NSCC; elles échappent à notre volonté et ne découlent pas d'une demande de nos adhérents.

G. ÉVALUATION DE L'INTÉRÊT PUBLIC

La CDS a jugé que les modifications proposées aux Procédés et méthodes de la CDS ne sont pas contraires à l'intérêt public.

H. COMMENTAIRES

Veillez faire parvenir vos commentaires écrits à l'égard des modifications proposées dans les 30 jours civils suivant la date de publication du présent avis dans le bulletin de l'Autorité des marchés financiers, de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario ou de la British Columbia Securities Commission aux coordonnées suivantes :

Rob Argue
Directeur principal de produits, Développement et soutien des systèmes de gestion
Services de dépôt et de compensation CDS inc.
85, rue Richmond Ouest
Toronto (Ontario) M5H 2C9

Téléphone : 416 365-3887
Télécopieur : 416 367-2755
Courriel : rargue@cds.ca

Avis et sollicitation de commentaires – Modifications importantes apportées aux Procédés et méthodes de la CDS concernant le démantèlement du service de comparaison des opérations hors cote de la NSCC

Veillez également faire parvenir un exemplaire de ces commentaires à l'Autorité des marchés financiers, à la British Columbia Securities Commission et à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, aux personnes indiquées ci-après :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire générale
Autorité des marchés financiers
800 square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3

Télécopieur : 514 864-6381
Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Directrice, Réglementation des marchés
Direction de la réglementation des marchés
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Bureau 1903, C.P. 55
20, rue Queen Ouest
Toronto (Ontario) M5H 3S8

Télécopieur : 416 595-8940
Courriel : marketregulation@osc.gov.on.ca

Doug MacKay
Manager, Market and SRO Oversight
British Columbia Securities Commission
701, rue West Georgia
C.P. 10142, Pacific Centre
Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1L2

Télécopieur : 604 899-6506
Courriel : dmackay@bcsc.bc.ca

Mark Wang
Manager, Legal Services
British Columbia Securities Commission
701, rue West Georgia
C.P. 10142, Pacific Centre
Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1L2

Télécopieur : 604 899-6506
Courriel : mwang@bcsc.bc.ca

La CDS mettra à la disposition du public, sur demande, des exemplaires de tous commentaires reçus au cours de la période de sollicitation de commentaires.

I. MODIFICATIONS PROPOSÉES AUX PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE LA CDS

Les modifications proposées aux Procédés et méthodes de la CDS peuvent être consultées à partir de la page Web des Modifications apportées à la documentation (<http://www.cds.ca/cdsclearinghome.nsf/Pages/-FR-modifications?Open>), et celles proposées aux formulaires de la CDS (le cas échéant) à partir du site Web des Services de la CDS (<http://www.cds.ca/cdsclearinghome.nsf/Pages/-FR-ServicesdelaCDS?Open>) à la page des Formulaires en ligne (cliquez sur *Afficher par catégorie de formulaires* et, dans la liste *Sélectionner une catégorie de formulaires*, cliquez sur *Examen externe*).

CHAPITRE 1

À propos du Service de liaison avec New York

Le Service de liaison avec New York est offert aux adhérents qui désirent être cautionnés par la CDS afin d'adhérer directement à la Depository Trust and Clearing Corporation (DTCC). La DTCC est la société mère de la Depository Trust Company (DTC) et de la National Securities Clearing Corporation (NSCC).

Le fait d'être des membres cautionnés permet aux adhérents de compenser et de régler au guichet les opérations effectuées avec des courtiers / contrepartistes américains. La NSCC offre des services de compensation tandis que la DTC fournit l'accès aux services de garde et de règlement.

1.1 Service de liaison avec New York

Lorsque les adhérents utilisent le Service de liaison avec New York, des services de garde, de compensation et de règlement institutionnels s'offrent à eux. Ils peuvent régler des opérations individuellement ou par l'intermédiaire du Service de règlement net continu. Les services suivants sont disponibles par l'intermédiaire du Service de liaison avec New York :

- le service automatisé de confirmation de transactions (« ACT ») de la CDS permet aux adhérents (au moyen d'un cautionnement par la CDS) d'avoir accès au service ACT du NASDAQ sans devoir être des membres directs du NASDAQ ou être directement réglementés par la Financial Industry Regulatory Authority (FINRA).
- ~~le service de comparaison des opérations hors cote pour les adhérents qui enregistrent leurs opérations hors cote dans un système d'entrée et de confirmation d'opérations hors cote de deux façons. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter les documents de la NSCC.~~
- le Service de rapprochement international des opérations (SRIO) pour le rapprochement d'opérations.
- le *International Ledger Reconciliation Service* permet le rapprochement de grands livres.
- le Service de virements transfrontaliers entre la CDS et la DTC permet le virement de valeurs entre la CDS et la DTCC. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Procédés et méthodes de l'adhérent au Service de virements transfrontaliers entre la CDS et la DTC*.
- le *Elective Dividend Service* de la DTC permet le crédit au compte des adhérents des paiements de dividendes et d'intérêts au moyen de leur rapport de l'encaisse de la CDS. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter les documents de la DTCC.

CHAPITRE 1 À PROPOS DU SERVICE DE LIAISON AVEC NEW YORK

Service relatif aux dividendes exemptés d'impôt

- ~~la correction des opérations hors cote en temps réel permet aux adhérents :~~
 - ~~d'entrer directement les corrections des opérations dans le système AGT~~
 - ~~de transmettre les corrections des opérations à la CDS pour le Service de comparaison des opérations hors cote~~
 - ~~de communiquer directement avec leur représentant spécial du Service de compensation au nom des correspondants.~~

1.2 Service relatif aux dividendes exemptés d'impôt

La CDS offre le Service relatif aux dividendes exemptés d'impôt afin d'éliminer les retenues fiscales sur les valeurs canadiennes détenues à la DTCC aux institutions exemptées d'impôt.

Si la CDS est en mesure d'exempter d'impôt un paiement de dividende pour une valeur canadienne déclarée en fonds américains, la CDS verse le dividende en entier à l'adhérent. Si la CDS n'est pas en mesure d'exempter la valeur au moyen du Service relatif aux dividendes exemptés d'impôt, elle divise le paiement de dividende entre l'adhérent et l'Agence du revenu du Canada. L'adhérent reçoit le montant du dividende moins toute perception de retenues fiscales applicables.

1.3 Plafonds de débit net

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des plafonds de débit net et de leur attribution par la CDS, veuillez consulter le guide *Procédés et méthodes de l'adhérent au Service de liaison directe avec la DTC*.

1.4 Facturation du Service de liaison avec New York

La facturation des services de liaison avec New York se divise en deux étapes :

- la facturation de la NSCC/DTC;
- la facturation de la CDS.

1.4.1 Facturation de la NSCC/DTC

La facturation de la NSCC/DTC comporte le montant net payable à la NSCC et la DTC ou par ces dernières (y compris les frais Omgeo) pour le mois précédent. Le montant dû est payé par l'intermédiaire du compte de règlement de l'adhérent à New York.

CHAPITRE 1 À PROPOS DU SERVICE DE LIAISON AVEC NEW YORK

Retenue fiscale américaine

1.4.2 Facturation de la CDS

Le septième jour ouvrable de chaque mois, la CDS envoie une facture à chaque adhérent. Sur la facture, les éléments suivants apparaissent à la section INTERNATIONAL :

- les montants facturables à la NSCC/DTC des deux derniers mois;
- la majoration de la somme des ces montants par la CDS;
- les frais de la CDS relatifs aux activités du mois précédent.

La facture est calculée de la manière suivante :

1. Lorsque la CDS reçoit les factures de la NSCC/DTC pour chaque adhérent, elle soustrait tous les frais afférents aux ADR.
2. Après avoir soustrait les coûts fixes susmentionnés et tous les rabais ou les remboursements de la facture de la NSCC/DTC, la CDS établit les coûts totaux variables des activités restantes.
3. Les frais de la NSCC/DTC sont alors majorés conformément au barème de prix de l'adhérent de la CDS.
4. Les coûts engendrés par l'utilisation de tout autre service de la CDS sont ajoutés (par exemple, les virements transfrontaliers).
5. Le paiement est prélevé le neuvième jour ouvrable du mois et apparaît au rapport CNS CASH RECONCILIATION STATEMENT. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce rapport, veuillez consulter le guide *Procédés et méthodes de production de rapports de la CDS*.

1.5 Retenue fiscale américaine

Pour obtenir des renseignements au sujet de la retenue fiscale américaine, veuillez consulter le guide *Procédés et méthodes de l'adhérent au Service de liaison directe avec la DTC*.

1.6 Service de rapprochement international des opérations

Le Service de rapprochement international des opérations (SRIO) sert à rapprocher des fichiers de données et des renseignements afférents aux opérations entre l'adhérent et la NSCC.

Le rapport REGISTRE DES OPERATIONS CDS – RAPPORT DES OPERATIONS NON APPARIEES de la CDS fait état de toute différence enregistrée au terme de la comparaison des fichiers d'entrée des renseignements afférents aux transactions de la NSCC (~~immobilisation hors cote ou comparaison hors cote~~) aux activités

CHAPITRE 1 À PROPOS DU SERVICE DE LIAISON AVEC NEW YORK *International Ledger Reconciliation Service*

boursières quotidiennes inscrites dans les registres internes des adhérents. Toute opération non appariée dont la date de valeur est dépassée est retirée du rapport REGISTRE DES OPERATIONS CDS – RAPPORT DES OPERATIONS NON APPARIEES de la CDS et est ajoutée au rapport REGISTRE DES OPERATIONS CDS – RAPPORT DES OPERATIONS RETIREES. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces rapports, veuillez consulter le guide *Procédés et méthodes de production de rapports de la CDS*.

Pour souscrire au SRIO, veuillez communiquer avec le Service à la clientèle de la CDS.

Le centre de traitement à façon de l'adhérent est tenu d'envoyer, quotidiennement, hebdomadairement ou mensuellement, des fichiers de rapprochement des opérations à la CDS. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Services interactifs et par lots de la CDS - Renseignements techniques*.

1.7 International Ledger Reconciliation Service

Le International Ledger Reconciliation Service (service de rapprochement international de grands livres) permet aux adhérents d'obtenir le rapport RAPPROCHEMENT DE GRANDS LIVRES INTERNATIONAUX pour les soldes réels à la DTCC. Ce rapport fait état des renseignements obtenus au terme de la comparaison électronique des positions aux grands livres. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce rapport, veuillez consulter le guide *Procédés et méthodes de production de rapports de la CDS*.

Pour souscrire au International Ledger Reconciliation Service, veuillez communiquer avec le Service à la clientèle de la CDS.

Le centre de traitement à façon de l'adhérent est tenu d'envoyer, quotidiennement, hebdomadairement ou mensuellement, des fichiers de rapprochement des grands livres à la CDS. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Services interactifs et par lots de la CDS - Renseignements techniques*.

CHAPITRE 1

À propos du Service de liaison avec New York

Le Service de liaison avec New York est offert aux adhérents qui désirent être cautionnés par la CDS afin d'adhérer directement à la Depository Trust and Clearing Corporation (DTCC). La DTCC est la société mère de la Depository Trust Company (DTC) et de la National Securities Clearing Corporation (NSCC).

Le fait d'être des membres cautionnés permet aux adhérents de compenser et de régler au guichet les opérations effectuées avec des courtiers / contrepartistes américains. La NSCC offre des services de compensation tandis que la DTC fournit l'accès aux services de garde et de règlement.

1.1 Service de liaison avec New York

Lorsque les adhérents utilisent le Service de liaison avec New York, des services de garde, de compensation et de règlement institutionnels s'offrent à eux. Ils peuvent régler des opérations individuellement ou par l'intermédiaire du Service de règlement net continu. Les services suivants sont disponibles par l'intermédiaire du Service de liaison avec New York :

- le service automatisé de confirmation de transactions (« ACT ») de la CDS permet aux adhérents (au moyen d'un cautionnement par la CDS) d'avoir accès au service ACT du NASDAQ sans devoir être des membres directs du NASDAQ ou être directement réglementés par la Financial Industry Regulatory Authority (FINRA).
- le Service de rapprochement international des opérations (SRIO) pour le rapprochement d'opérations.
- le *International Ledger Reconciliation Service* permet le rapprochement de grands livres.
- le Service de virements transfrontaliers entre la CDS et la DTC permet le virement de valeurs entre la CDS et la DTCC. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Procédés et méthodes de l'adhérent au Service de virements transfrontaliers entre la CDS et la DTC*.
- le *Elective Dividend Service* de la DTC permet le crédit au compte des adhérents des paiements de dividendes et d'intérêts au moyen de leur rapport de l'encaisse de la CDS. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter les documents de la DTCC.

CHAPITRE 1 À PROPOS DU SERVICE DE LIAISON AVEC NEW YORK

Service relatif aux dividendes exemptés d'impôt

1.2 Service relatif aux dividendes exemptés d'impôt

La CDS offre le Service relatif aux dividendes exemptés d'impôt afin d'éliminer les retenues fiscales sur les valeurs canadiennes détenues à la DTCC aux institutions exemptées d'impôt.

Si la CDS est en mesure d'exempter d'impôt un paiement de dividende pour une valeur canadienne déclarée en fonds américains, la CDS verse le dividende en entier à l'adhérent. Si la CDS n'est pas en mesure d'exempter la valeur au moyen du Service relatif aux dividendes exemptés d'impôt, elle divise le paiement de dividende entre l'adhérent et l'Agence du revenu du Canada. L'adhérent reçoit le montant du dividende moins toute perception de retenues fiscales applicables.

1.3 Plafonds de débit net

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des plafonds de débit net et de leur attribution par la CDS, veuillez consulter le guide *Procédés et méthodes de l'adhérent au Service de liaison directe avec la DTC*.

1.4 Facturation du Service de liaison avec New York

La facturation des services de liaison avec New York se divise en deux étapes :

- la facturation de la NSCC/DTC;
- la facturation de la CDS.

1.4.1 Facturation de la NSCC/DTC

La facturation de la NSCC/DTC comporte le montant net payable à la NSCC et la DTC ou par ces dernières (y compris les frais Omgeo) pour le mois précédent. Le montant dû est payé par l'intermédiaire du compte de règlement de l'adhérent à New York.

1.4.2 Facturation de la CDS

Le septième jour ouvrable de chaque mois, la CDS envoie une facture à chaque adhérent. Sur la facture, les éléments suivants apparaissent à la section INTERNATIONAL :

- les montants facturables à la NSCC/DTC des deux derniers mois;
- la majoration de la somme des ces montants par la CDS;
- les frais de la CDS relatifs aux activités du mois précédent.

La facture est calculée de la manière suivante :

CHAPITRE 1 À PROPOS DU SERVICE DE LIAISON AVEC NEW YORK

Retenue fiscale américaine

1. Lorsque la CDS reçoit les factures de la NSCC/DTC pour chaque adhérent, elle soustrait tous les frais afférents aux ADR.
2. Après avoir soustrait les coûts fixes susmentionnés et tous les rabais ou les remboursements de la facture de la NSCC/DTC, la CDS établit les coûts totaux variables des activités restantes.
3. Les frais de la NSCC/DTC sont alors majorés conformément au barème de prix de l'adhérent de la CDS.
4. Les coûts engendrés par l'utilisation de tout autre service de la CDS sont ajoutés (par exemple, les virements transfrontaliers).
5. Le paiement est prélevé le neuvième jour ouvrable du mois et apparaît au rapport CNS CASH RECONCILIATION STATEMENT. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce rapport, veuillez consulter le guide *Procédés et méthodes de production de rapports de la CDS*.

1.5 Retenue fiscale américaine

Pour obtenir des renseignements au sujet de la retenue fiscale américaine, veuillez consulter le guide *Procédés et méthodes de l'adhérent au Service de liaison directe avec la DTC*.

1.6 Service de rapprochement international des opérations

Le Service de rapprochement international des opérations (SRIO) sert à rapprocher des fichiers de données et des renseignements afférents aux opérations entre l'adhérent et la NSCC.

Le rapport REGISTRE DES OPERATIONS CDS – RAPPORT DES OPERATIONS NON APPARIEES de la CDS fait état de toute différence enregistrée au terme de la comparaison des fichiers d'entrée des renseignements afférents aux transactions de la NSCC aux activités boursières quotidiennes inscrites dans les registres internes des adhérents. Toute opération non appariée dont la date de valeur est dépassée est retirée du rapport REGISTRE DES OPERATIONS CDS – RAPPORT DES OPERATIONS NON APPARIEES de la CDS et est ajoutée au rapport REGISTRE DES OPERATIONS CDS – RAPPORT DES OPERATIONS RETIREES. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces rapports, veuillez consulter le guide *Procédés et méthodes de production de rapports de la CDS*.

Pour souscrire au SRIO, veuillez communiquer avec le Service à la clientèle de la CDS.

7.3.2 Publication

Aucune information

7.4 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

7.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.